NAZIONALE
B. Prov.
IV
314
BIBLIOTECA
VITTORIO EM. III
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XXII
Palchetto 8
Num.° d' ordine 4-9-a-27

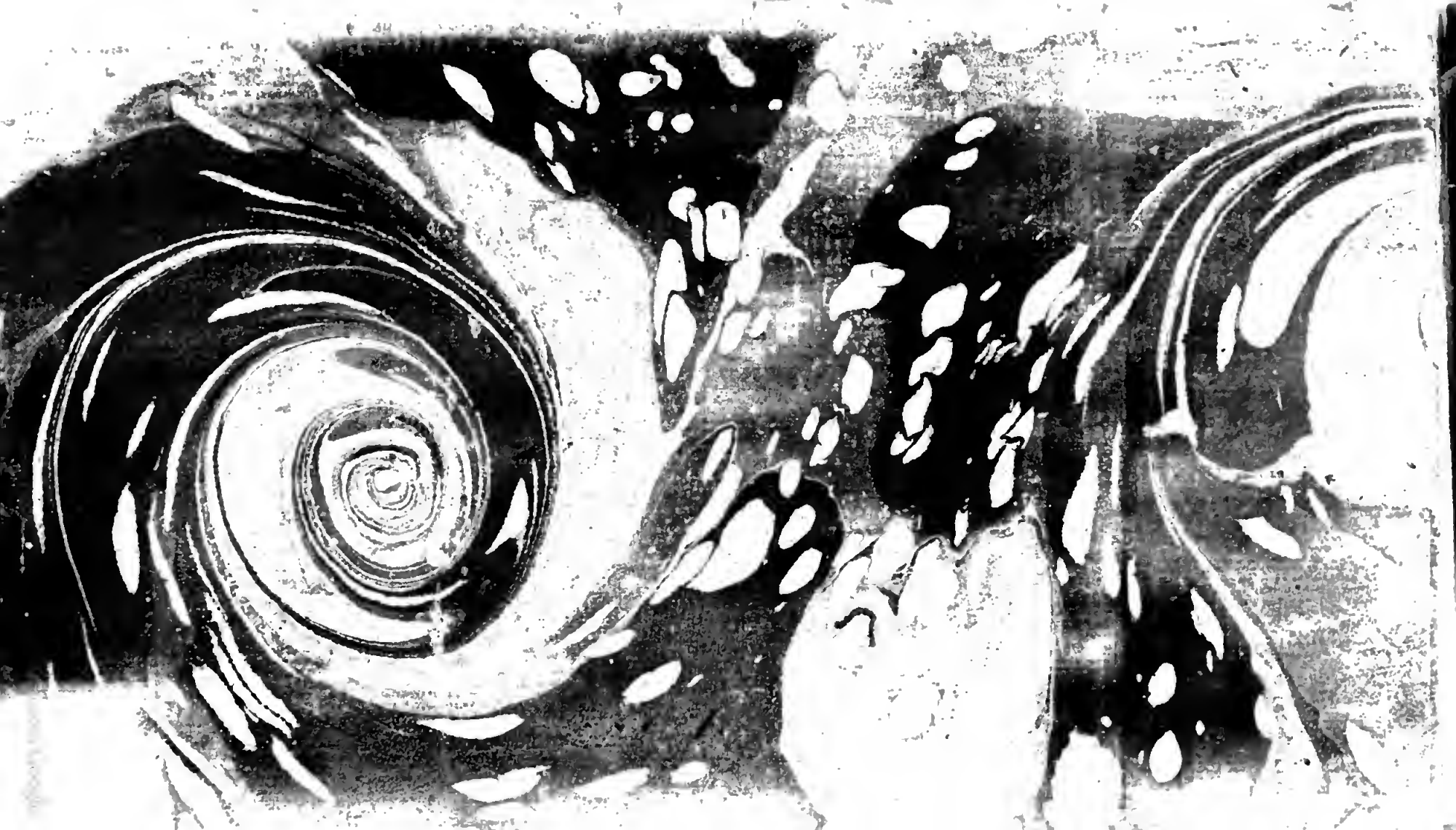

179
1
911

B. Prov.
IX
31

# HISTOIRE

## *D'ANGLETERRE.*

TOME DOUZIÉME.

R. ISTITUTO ORIENTALE
NAPOLI
BIBLIOTECA M. RIPA

6137 SH

# HISTOIRE D'ANGLETERRE,

## *DEPUIS LA DESCENTE* DE JULES-CESAR,

## *JUSQU'AU Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748.*

Par M. T. SMOLETT, M. D.

*Traduite de l'Anglois par M. TARGE, Correſpondant de l'Académie Royale de Marine, & Profeſſeur de Mathématiques à l'École Royale-Militaire.*

TOME DOUZIEME.

A ORLEANS,

Chez J. ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur du Roi, de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orleans, & de la Ville.

M. DCC. LXIII.

*Avec Approbation & Privilège du Roi.*

# HISTOIRE
# *D'ANGLETERRE.*

## LIVRE SIXIEME.

*Qui contient les évènements depuis l'union des deux Couronnes juſqu'au rétabliſſement de* CHARLES *II.*

### CHAPITRE I.

§. I. *Jacques Roi d'Ecoſſe eſt proclamé Roi d'Angleterre ſans oppoſition* §. II. *Son caractère déplaît aux Anglois.* §. III. *Il ſupprime les Monopoles.* §. IV. *La Reine & le Prince Henri arrivent d'Ecoſſe.* §. V. *Il reçoit des am-*

*baſſades du Roi de France & de l'Archiduc.* §. VI. *Paix avec la France & négociation avec Philippe III. d'Eſpagne.* §. VII. *Conſpiration contre la vie du Roi par Sir Walter Raleigh & autres.* §. VIII. *Pétitions pour la tolérance par les Papiſtes & les Puritains.* §. IX. *Conférences à Hamptoncour entre les Eccléſiaſtiques & les non-conformiſtes.* §. X. *On publie un grand nombre de proclamations.* §. XI. *Affaires du Parlement.* §. XII. *Paix avec l'Eſpagne.* §. XIII. *Conſpiration des poudres.* §. XIV. *Actes ſévéres contre les Catholiques.* §. XV. *Eloignement des Anglois pour l'union avec l'Ecoſſe.* §. XVI. *Jacques publie une apologie de ſa conduite.* §. XVII. *Sa prodigalité.* §. XVIII. *Traité avec les Provinces unies.* §. XIX. *Trève pour douze ans entre le Roi d'Eſpagne & les Etats généraux.* §. XX. *Mécontentement des Communes.* §. XXI. *Elles procédent avec grande vivacité contre la conduite du Roi.* §. XXII. *Le Roi nomme ſon fils Henri Prince de Galles.* §. XXIII. *Henri IV. Roi de France eſt aſſaſſiné.* §. XXIV. *Abbot eſt promû au ſiège de Cantor-*

*béry. Le Parlement eſt diſſous.* §. XXV. *Robert Carr devient favori du Roi.* §. XXVI. *Jacques ſe déclare ennemi de Vorſtius ſucceſſeur d'Arminius.* §. XXVII. *Sa conduite prudente dans l'établiſſement d'Irlande.* §. XXVIII. *Mort du Prince de Galles.* §. XXIX. *La Princeſſe Eliſabeth eſt mariée à l'Electeur Palatin.* §. XXX. *Amours du Lord de Rocheſter & de la jeune Comteſſe d'Eſſex.* §. XXXI. *Elle fait divorce avec ſon mari.* §. XXXII. *Mort de Sir Thomas Overbury dans la tour.* §. XXXIII. *Le Comte de Northampton eſt diſgracié.* §. XXXIV. *Création des Baronets.* §. XXXV. *Nouveau Parlement promptement diſſous.* §. XXXVI. *Le Roi de Dannemark arrive en Angleterre.* §. XXXVII. *Jacques prend amitié pour George Villiers, qu'il retient à la cour.* §. XXXVIII. *La Reine le recommande à Sa Majeſté.* §. XXXIX. *Déclin du crédit de Sommerſet.* §. XL. *Il rejette les avances de Villiers.* §. XLI. *Il eſt mis à la tour.* §. XLII. *Lui & la Comteſſe ſont condamnés à mort.* §. XLIII. *Charles eſt nommé Prince de Galles.* §. XLIV. *Jacques*

*propoſe un mariage entre ſon fils & l'Infante d'Eſpagne.* §. XLV. *Sa conduite imprudente & ſa profuſion.* §. XLVI. *Il livre les villes de ſureté aux Hollandois.* §. XLVII. *Le Comte de Suffolk eſt diſgracié.* §. XLVIII. *Le Roi viſite ſon ancien Royaume d'Ecoſſe.* §. XLIX. *Il eſt traverſé par le Clergé presbitérien de ce Royaume.* §. L. *Il publie le livre des amuſements.* §. LI. *Expédition de Sir Walter Raleigh.* §. LII. *Il eſt décapité.* §. LIII. *Dégoût mutuel du Roi & de ſes ſujets.* §. LIV. *Le Roi d'Eſpagne amuſe Jacques.* §. LV. *Les Etats de Bohéme ſe révoltent contre l'Empereur.* §. LVI. *Ils choiſiſſent Frédéric Electeur Palatin pour Roi.* §. LVII. *Jacques déſavoue la conduite de ſon gendre.* §. LVIII. *Grand crédit de Gondemar à la cour d'Angleterre.* §. LIX. *Un petit corps de troupes Angloiſes s'engage au ſervice de l'Electeur Palatin.* §. LX. *Il eſt totalement défait.* §. LXI. *Jacques convoque un Parlement.* §. LXII. *Pourſuites de Sir Gilles Montpeſſon & de François Michel.* §. LXIII. *Le Roi fait ſes efforts pour gagner les Communes.* §. LXIV. *Le Lord Chan-*

*cellier Bacon eſt diſgracié.* §. LXV. *Diſpute entre le Roi & la chambre des Communes ſur le pouvoir d'ajourner.* §. LXVI. *Mort du Roi d'Eſpagne Philippe III.* §. LXVII. *Négociation infructueuſe de Jacques avec l'Empereur en faveur de ſon gendre l'Electeur Palatin.* §. LXVIII. *Il demande des ſecours au Parlement.* §. LXIX. *Diviſion entre le Roi & les Communes. Le Parlement eſt diſſous.* §. LXX. *Jacques eſt haï dans ſon Royaume & mépriſé des étrangers.* §. LXXI. *Il met en liberté tous les Prêtres Catholiques priſonniers.* §. LXXII. *Les Impériaux réduiſent tout le Palatinat à l'exception de Frankendahl.* §. LXXIII. *Conférence infructueuſe à Bruxelles.* §. LXXIV. *Trève entre l'Empereur & l'Electeur Palatin.* §. LXXV. *Le Prince de Galles & Buckingham prennent la réſolution de paſſer en Eſpagne.* §. LXXVI. *Charles y eſt reçu avec grand honneur & hoſpitalité.* §. LXXVII. *Jacques conſent aux articles du mariage propoſés par le Pape & le Roi d'Eſpagne.* §. LXXVIII. *Le mariage eſt rompu par les intrigues de Buckingham.* §. LXXIX. *Le Prince & le*

*Duc repaſſent en Angleterre.* §. LXXX. *Jacques convoque un Parlement.* §. LXXXI. *Buckingham devient populaire.* §. LXXXII. *Pétitions du Parlement au Roi contre les Papiſtes.* §. LXXXIII. *L'Ambaſſadeur d'Eſpagne accuſe ſecrettement Buckingham auprès du Roi.* §. LXXXIV. *Le Comte de Briſtol eſt arrêté.* §. LXXXV. *Traité de mariage entre le Prince de Galles & Henriette de France.* §. LXXXVI. *Les levées Angloiſes pour le Palatinat deviennent infructueuſes par le défaut de prévoyance du miniſtère d'Angleterre.* §. LXXXVII. *Mort & portrait de Jacques I. Roi de la grande Bretagne.*

JACQUES I. An. 1603.

I. Jacques Roi d'Ecoſſe eſt proclamé Roi d'Angleterre ſans oppoſition.

APRÈS la mort d'Eliſabeth, la couronne d'Angleterre paſſa paiſiblement à Jacques VI. Roi d'Ecoſſe, en qualité de deſcendant de Henri VII. dont il étoit arrière-petit-fils par ſon père & par ſa mère, & il parvint au trône dans la trente-ſixième année de ſon âge. Auſſi-tôt après le décès d'Eliſabeth, le Conſeil, avec le conſentement unanime des Lords ſpiri-

tuels & temporels qui se trouvèrent à Londres, proclama le nouveau Roi. On chargea Sir Charles Piercy & Sir Thomas Sommerset de lui porter une lettre pour lui notifier son avènement & recevoir ses ordres; mais Robert Cary, fils du Lord Hunsdon fut le premier qui apporta à Edimbourg la nouvelle de la mort d'Elisabeth. Aussitôt que Jacques apprit qu'il avoit été proclamé sans aucune opposition, il commença ses préparatifs pour son voyage d'Angleterre. En même temps il envoya Sir Roger Ashton pour faire part au Conseil & à la Noblesse de ses intentions, & confirma le Lord garde des sceaux, ainsi que les autres membres dans leurs places jusqu'à nouvel ordre. Après avoir laissé une commission au Conseil d'Ecosse, pour l'administration des affaires de ce Royaume, il partit d'Edimbourg le cinq Avril, accompagné du Duc de Lennox, des Comtes de Marr, Murray & Argyle, des Lords Hume & Kinlos, de Sir George Hume trésorier, & du Secrétaire Elphinston. Le Conseil d'Angleterre lui avoit envoyé six mille livres pour les dépenses de son voyage, & les Shériffs

Jacques I. An. 1603.

Jacques I. An. 1603.

des Comtés par leſquels il devoit paſſer, avoient ordre d'aller au devant de lui dans leurs diſtricts reſpectifs, & de le fournir abondamment de proviſions & de tout ce qui lui ſeroit néceſſaire. Le peuple en général exprima la joye la plus tumultueuſe à ſon arrivée dans le Royaume. Les villes qu'il traverſa s'efforçoient à l'envi les unes des autres de le recevoir avec la plus grande magnificence. Les chemins étoient couverts d'une multitude innombrable attirée par le déſir de voir leur nouveau Souverain: ils prioient le Ciel à haute voix de le combler de ſes bénédictions, & de lui accorder un règne long & heureux : l'air retentiſſoit d'acclamations répétées : enfin il fut tellement feſté & careſſé, qu'un de ceux qui l'accompagnoient ne put s'empêcher de dire que les Anglois gâteroient un bon Roi. Jacques ne prenoit aucun plaiſir à tout ce concours de peuple dont il étoit continuellement environné. Familier juſqu'à la baſſeſſe avec ſes amis particuliers & ſes courtiſans, il déteſtoit la foule & le cérémonial. Peut-être avoit-il honte de ſa figure peu agréable & de ſon air contraint, &

il eſt même vraiſemblable qu'il ne ſe croyoit pas en ſureté au milieu de tant d'étrangers. Quels que fuſſent ſes motifs il publia une proclamation pour défendre à tous étrangers d'approcher de ſa perſonne. A York il reçut les reſpects & les hommages de preſque toute la Nobleſſe d'Angleterre, & il fit une réception très gracieuſe au Secrétaire Cécil, contre l'attente de tout le Royaume : d'autant que ce Miniſtre avoit été l'ennemi déclaré du Comte d'Eſſex, que Jacques regardoit comme le Martyr de ſes intérêts, & qu'il étoit fils de ce Burleigh qui avoit conduit la mère du Roi ſur l'échaffaud. Malgré tous ces déſavantages Cécil avoit réuſſi à s'inſinuer dans la faveur de Jacques avec lequel il avoit entretenu correſpondance pendant les dernières années d'Eliſabeth. Sans doute qu'il donna au Roi des notions ſur le gouvernement d'Angleterre, & qu'il ſe rendit néceſſaire à ce Prince par ſes richeſſes, ſon expérience & ſa ſagacité dans les affaires. Jacques avoit conçu l'idée la plus Romaneſque de la prérogative Royale, & pour imprimer de bonne heure les mêmes principes à

Jacques I. An. 1603.

Jacques I. An. 1603.

ſes ſujets, il fit pendre un voleur à Newark ſans aucune forme de procès.

II. Son caractère déplaît aux Anglois.

Arrivé à Théobald, maiſon qui appartenoit à Cécil, il y fut viſité par le Conſeil en corps, dont il augmenta le nombre des membres, en y joignant le Duc de Lennox, le Comte de Marr, le Lord Hume & Sir Jacques Elphinſton, Ecoſſois qui l'avoient accompagné, auxquels il ajouta le Lord Zouch & le Baron Burleigh frère du Secrétaire Cécil. Les Comtes de Northumberland & de Weſtmoreland y furent admis par la ſuite, de même que Thomas & Henri Howard, fils & frère du dernier Duc de Norfolk; Thomas fut quelque temps après créé Comte de Suffolk & Lord tréſorier, & Henri fut nommé Comte de Northampton. La reconnoiſſance du Roi envers cette famille qui avoit été ruinée pour ſon attachement à la cauſe de ſa mère, ne ſe borna pas à ces bienfaits. Il rétablit dans ſes titres & honneurs Thomas Howard fils du Comte d'Arundel condamné ſous le règne d'Eliſabeth, marqua par cette conduite combien il déſaprouvoit celle de cette Princeſſe, & eut ſi peu de reſpect

pour ſa mémoire qu'il ne vouloit pas ſouffrir que perſonne parut en deuil à la cour. La bonne volonté que le peuple Anglois avoit marquée pour ſon nouveau Roi ne fut pas de longue durée, & ils firent bien-tôt des comparaiſons odieuſes de ce Prince avec Eliſabeth. Choqués de la réſerve qu'il marquoit, ils commencèrent à tourner ſa perſonne en ridicule, & à mépriſer ſa conduite. Il avoit déja donné des preuves d'une prodigalité exceſſive, & répandoit les honneurs avec ſi peu de retenue, qu'avant d'être arrivé à Londres il avoit conféré la chevalerie à deux cents perſonnes & la donna encore à quatre cents, peu de jours après ſon arrivée dans cette Capitale. Thomas Sackville, Baron de Buckhurſt & Lord tréſorier fut créé Comte de Dorſet: la Baronie d'Effendon fut donnée au Serétaire Sir Robert Cécil qui fut enſuite Vicomte de Cranburn & enfin Comte de Salisbury, & Philippe Herbert, frère du Comte de Pembroke fut nommé Comte de Montgommery. Le Roi en revenant d'Ecoſſe avoit donné ordre de mettre en liberté le Comte de Southampton, qui fut rétabli dans

Jacques I. An. 1603.

Jacques I. An. 1603.

ſes biens & honneurs, ainſi que le fils du Comte d'Eſſex : mais les Lords Gray, Cobham, Carew, * & Sir Walter Raleigh furent reçus très froidement de Sa Majeſté. Ils avoient tous eu part à la mort du Comte d'Eſſex, & furent alors abandonnés de Cécil qui s'étoit joint à eux dans cette affaire. Il jugea que le reſſentiment du Roi demandoit une victime, & vit avec joye la diſgrace de Raleigh, dont les talents avoient excité ſa jalouſie. Cet adroit politique eut bien-tôt gagné l'aſcendant ſur l'eſprit de Jacques qui, avec fort peu d'expérience & de jugement avoit cependant étudié quelques livres, dont il n'avoit retiré d'autre fruit qu'une grande opinion de ſoi-même, & beaucoup de diſpoſitions à écouter la flatterie.

III. Il ſupprime les monopoles.

Pendant que les courtiſans le prenoient du côté où ils avoient reconnu ſon foible, par les éloges les plus

* M. Tindal dans ſes Notes ſur Rapin Thoyras a remarqué qu'il n'a trouvé aucun Seigneur qui portât alors le nom de Carew. Il y avoit bien le Chevalier George Carew : mais il étoit en crédit à la cour de Jacques, & fut un de ceux qu'il envoya pour amener la Reine en Angleterre.

extravagants de ſon eſprit, de ſa ſcience, de ſa capacité, qu'ils le nommoient le Salomon de ſon ſiècle, & le flattoient de l'épithète de très ſacrée Majeſté : la nation en général mépriſoit ſa timidité, ſon attachement ridicule à d'indignes favoris : certains bas préjugés qu'il tenoit de la nature & de l'éducation, & l'on voyoit avec chagrin ſa partialité pour ſes compatriotes. Non ſeulement ils jouiſſoient de toutes les graces, mais de plus ils devinrent ſi inſolents, qu'il ſe formoit tous les jours quelque querelle : les aſſaſſinats devinrent fréquents, & le peuple diſoit hautement que les Ecoſſois avoient beſoin de vêpres, par alluſion au maſſacre des Provençaux en Sicile. Jacques connoiſſoit les maximes générales du gouvernement en théorie ; mais il manquoit de la réſolution néceſſaire pour les mettre en pratique. Dans ſes principes le droit héréditaire étoit inviolable, la puiſſance Royale abſolue, & l'un & l'autre ne devoient éprouver aucune contradiction. Il étoit ſoutenu dans ſes ſentiments par le Secrétaire Cécil, le Comte de Suffolk Lord Chambellan & Northampton, garde

Jacques I. An. 1603.

Beaumont. Rymer.

Jacques I. An. 1603.

du ſceau privé auxquels il laiſſoit la principale conduite des affaires. La nation Angloiſe déteſtoit ſes maximes, & haïſſoit encore plus le fond de ſon caractère. Il négligeoit toutes ſes affaires pour ſe livrer à ſa paſſion pour la chaſſe, & lorſque le peuple de la campagne s'aſſembloit en foule, pendant qu'il prenoit ce divertiſſement, il les accabloit de malédictions, proteſtant qu'il quitteroit plutôt le Royaume, que d'être obligé de voir toute cette multitude. Il avoit tant d'averſion pour les compagnies nombreuſes, qu'il fit défendre à toutes perſonnes d'être dans ſon anti-chambre, à l'exception des Lords & des Gentilshommes qui étoient obligés de l'y attendre, & cette prohibition fut regardée comme un affront par tous les gens au deſſus du commun. Cependant il faut convenir à l'avantage de ſon gouvernement qu'il ſuſpendit par une proclamation tous les monopoles accordés ſous le dernier règne au préjudice du commerce, détruiſit l'abus des protections illégitimes pour empêcher la déciſion des procès, & réprima celui des pourvoyeurs.

Strype.

IV. La Reine

Peu de temps après ſon arrivée à

Londres, il envoya une ſuite nombreuſe de Seigneurs & de Dames en Ecoſſe pour accompagner la Reine & ſes enfants dans leur voyage en Angleterre. Cette Princeſſe partit avec le Prince Henri & la Princeſſe Eliſabeth : mais Charles étant alors malade ne put s'y rendre qu'au mois d'Octobre de l'année ſuivante. Jacques alla au devant de la Reine juſqu'à la maiſon de Sir George Farmer, à Eaſton près Towceſter, d'où il l'accompagna à Windſor. Anne étoit une Princeſſe d'un caractère violent : elle avoit fait une fauſſe couche dans un tranſport de colère à Stirling, parce que les domeſtiques du Comte de Marr avoient refuſé de lui remettre le Prince Henri entre les mains, & quoique ce Seigneur n'eut aucune part à ce refus, elle ne lui pardonna qu'après avoir demeuré quelque temps en Angleterre. Lorſque le Roi eut paſſé de la Tour à Greenwich, il fit deux cents trente ſept Chevaliers, ce qui fut ſuivi d'une citation générale, pour que tous ceux qui poſſédoient quarante livres de rente en fonds de terre euſſent à ſe préſenter afin de recevoir la Chevalerie,

Jacques I. An. 1603.

& le Prince Henri arriven. d'Ecoſſe.

Jacques I. An. 1603.

ou de compoſer avec les Commiſſaires du Roi. Cet expédient ſuggéré par Cécil pour avoir de l'argent ne fut pas favorable à la réputation du Monarque, & ſes ſujets ne furent pas plus ſatisfaits de ſa ſévérité envers Valentin Thomas. Jacques avoit précédemment porté des plaintes à la Reine Eliſabeth ſur des calomnies que cet homme avoit faites contre lui, & il étoit reſté juſqu'alors en priſon: mais après ſon avénement il le fit juger & condamner ſous prétexte d'avoir conſpiré contre Eliſabeth & contre quelques membres de ſon conſeil.

V. Il reçoit des Ambaſſadeurs du Roi de France & de l'Archiduc.

Le Monarque François Henri IV. bien inſtruit de la foibleſſe du caractère de Jacques lui envoya le Marquis de Roſni, depuis Duc de Sulli pour le complimenter ſur ſon avénement au trône d'Angleterre, mais ſon objet principal étoit d'empêcher Jacques de ſe laiſſer gagner par les Eſpagnols, à quoi il paroiſſoit fortement diſpoſé, & de renouveller l'alliance défenſive faite avec Eliſabeth, en quoi Roſni réuſſit ſuivant les deſirs de ſon maître. Le Comte d'Arembert, Ambaſſadeur de l'Archiduc Albert & de l'Infante Iſabelle, ſouverains des

*Mémoires de Sulli.*

Pays-bas avoit pénétré les intentions du Marquis. Tant que ce miniſtre demeura en Angleterre, d'Arembert fut malade ou feignit de l'être, & ce ne fut qu'après ſon départ qu'il fit prier le Roi d'envoyer quelqu'un de ſon conſeil pour lui communiquer le ſujet de ſon ambaſſade. Il ne paroiſſoit chargé que de compliments généraux; mais il eſt vraiſemblable qu'il avoit des inſtructions particulières pour obſerver ce qui ſe paſſoit à la cour de Jacques, & ſonder les inclinations de ce Prince ſur la paix d'Eſpagne, quoiqu'il les eut déja fait aſſez connoître en révoquant toutes les lettres de repréſailles accordées par Eliſabeth à différents particuliers. Jacques I. An. 1603.

VI. Paix avec la France, & négociation avec Philippe III. d'Eſpagne.

Non-ſeulement le Roi d'Angleterre déſiroit avec ardeur de faire la paix avec l'Eſpagne; mais encore il avoit conçu une forte averſion contre les Etats généraux, quoiqu'ils l'euſſent plus d'une fois aidé dans ſes beſoins. Sa haute idée de la puiſſance royale lui faiſoit regarder ces peuples comme des rebelles, & il leur en avoit donné publiquement le nom. Cependant lorſqu'il vit que ſes nouveaux ſujets avoient des ſentiments bien différents,

Jacques I. An. 1603.

& que le Marquis de Roſni lui eut fait connoître ſes véritables intérêts, il convint dans un traité avec Henri IV. qu'il leur ſeroit permis de lever des troupes dans les États des deux Rois qui les ſoutiendroient auſſi par une ſomme annuelle d'un million quatre cents mille livres, dont le Roi de France feroit l'avance, avec la liberté d'imputer ſur cette ſomme le tiers de ce qu'il devoit à la Reine Eliſabeth. Il fut auſſi ſtipulé que les deux Rois s'aideroient mutuellement d'un certain nombre de troupes s'il arrivoit qu'ils fuſſent attaqués par le Monarque Eſpagnol. Malgré ces engagements, Jacques ſouhaittoit fortement la paix avec Philippe, qui envoya Taxis en ambaſſade pour le complimenter ſur ſon avénement, & demander qu'on nommât des Plénipotentiaires pour travailler à accommoder leurs différents. La négociation fut entamée, & ſe termina par un traité qui fut ratifié l'année ſuivante.

*Mémoires de Sulli.*

VII. Conſpiration contre la vie du Roi par Sir Walter Raleigh & autres.

La peſte faiſant de grands ravages à Londres pendant les chaleurs de l'Eté, la cour ſe retira à Wilton, maiſon qui appartenoit au Comte de Pembroke, dans le voiſinage de Salisbu-

ry. Pendant le ſéjour qu'y fit le Roi, il découvrit le plan d'une étrange conſpiration projettée par les Lords Gray & Cobham, Sir Walter Raleigh, Griffin, Markam, George Brook, Antoine Copley, & deux Prêtres Papiſtes, nommés Guillaume Watſon & Guillaume Clark. Leur deſſein étoit de détrôner Jacques & de mettre à ſa place ſa couſine Arabelle Stuart. Le Lord Cobham entreprit de traiter avec l'Archiduc à Bruxelles pour en obtenir un ſecours de ſix cents mille écus, & ſe chargea auſſi de préſenter des lettres d'Arabelle à l'Archiduc, au Roi d'Eſpagne & au Duc de Savoye, dans leſquelles elle s'engageroit de prendre un mari à leur recommendation, & d'accorder une tolérance libre aux Catholiques. Les conſpirateurs étoient auſſi convenus que le Lord Cobham demanderoit au Roi la permiſſion de lever deux mille hommes pour le ſervice de la Hollande, & qu'avec ces troupes il s'empareroit de la perſonne du Monarque. Ils avoient déja conféré avec le Comte d'Aremberg & réglé la ſomme d'argent que chacun devoit avoir. Le Lord Cobham demanda au-

Jacques I. An. 1603.

Jacques I. An. 1603.

dience par une lettre à Lady Arabelle, dans l'intention de lui faire part de tout le projet : mais bien loin de lui accorder ſa demande, elle envoya auſſi-tôt ſa lettre au Roi. Le complot fut découvert par une ſœur d'Antoine Copley qui allarmée d'une expreſſion échappée à ſon frère en fit part à ſon mari, & il communiqua ſes ſoupçons au Lord Amiral. Copley arrêté découvrit tout le projet : les autres conſpirateurs furent auſſi arrêtés, jugés à Wincheſter & convaincus de haute trahiſon. Raleigh ſe défendit avec force, & il y avoit ſi peu de preuves contre lui, que tout le public s'éleva contre ceux qui le jugeoient coupable : quoiqu'il fut alors fort peu aimé de la nation, à cauſe de la part qu'il avoit eue à la mort du Comte d'Eſſex. Il fut condamné ſur le ſimple témoignage du Lord Cobham, homme d'un eſprit foible & d'un caractère infâme. Après avoir rétracté ſa première dépoſition contre Raleigh, il la confirma enſuite, & ne lui fut point confronté pendant le procès. Malgré cette apparence d'innocence & le peu de vraiſemblance qu'il ſe fut engagé dans une conſpiration auſſi mal condui-

te, avec des confédérés ſi peu en état de la diriger, & diviſés d'intérêts, de politique & de religion, ce grand homme fut déclaré évidemment coupable. On lui avoit ôté ſa place de Capitaine des gardes, il avoit auſſi perdu celle de Lord gardien des mines d'étain; & ſon caractère turbulent & impétueux, animé par les tranſports de ſon reſſentiment l'emportant ſur ſes réflexions l'entrainèrent peut-être dans cette imprudente conſpiration. Cecil le pourſuivit avec les marques de la haine la plus envenimée, & le Procureur Général Coke le traita pendant ſon procès avec les termes les plus odieux de reproches. George Brook & les deux Prêtres furent éxécutés: les Lords Cobham & Grai, ainſi que Markham eurent leur grace ſur l'échaffaud après avoir poſé leurs têtes ſur le billot, & il fut ſurſis à l'éxécution de Raleigh, qui demeura pluſieurs années en priſon, où il écrivit ſon hiſtoire du monde..

Jacques I. An. 1603.

*Beaumont; Dep.*

*Camden.*

VIII. Pétition pour la tolérance par les Papiſtes & les Puritains.

Auſſi-tôt après la découverte de ce complot, le Roi quitta Wilton, & fut couronné avec la Reine à Weſtminſter. Il publia enſuite une proclamation, portant défenſe à toutes perſonnes dont la préſence n'étoit pas

Jacques I. An. 1603.

néceſſaire à la cour, d'en approcher juſqu'à l'hiver, par rapport à la peſte, qui dans le cours d'une année avoit enlevé à Londres plus de trente mille perſonnes, quoique le nombre des habitants ne fut alors que de deux cents mille. Les Papiſtes, dans l'eſpérance d'être tolérés, ſous un Prince qui avoit paru favorable à leur religion, lui préſentèrent une pétition pour lui demander cette grace: ils eurent le chagrin d'eſſuyer un refus, & le Roi répondit qu'il ſe croyoit obligé de maintenir les réglements ſur la religion, tels qu'il les avoit trouvés en montant ſur le trône. Quoique Jacques ne fut pas ennemi de la religion Catholique, il avoit une extrême averſion pour l'attachement de ſes partiſans à la cour de Rome & pour la puiſſance Papale: de plus Cécil lui avoit perſuadé que la tolérance étoit incompatible avec la puiſſance & la prérogative royale. Les Puritains de leur côté ſe flattoient d'être traités favorablement par un Prince élevé dans leurs ſentiments, & ils demandèrent non-ſeulement la tolérance, mais encore qu'il donnât des ordres pour réformer quelques articles

de la doctrine & de la discipline de l'Eglise, auxquels ils ne pouvoient se conformer. De toutes les sectes, il n'y en avoit aucune que Jacques détestât plus sincèrement que celle des Puritains; les Presbytériens Ecossois l'avoient traversé en une infinité d'occasions, avoient traité sa personne avec une familiarité indécente & sa puissance avec mépris. De plus l'esprit républicain dont ils étoient animés devoit être extrêmement odieux à un Roi qui se faisoit gloire d'être attaché aux principes les plus arbitraires de la Monarchie absolue.

Jacques I. An. 1603.

IX. Conférences à Hampton-cour entre les Ecclésiastiques Anglicans & les Non conformistes.

Jacques s'étoit joint à la Communion de l'Eglise Anglicane, & il résolut d'obliger les opposants à se conformer à la religion établie: mais pour conserver les apparences de l'impartialité, il donna ses ordres pour une conférence à Hampton-cour, entre quelques Evêques & les ministres du parti Puritain. Le Roi s'y trouva en personne, non comme juge, mais avec toute l'ardeur d'un zèlé partisan de la religion Anglicane. Il commença par leur déclarer qu'il ne vouloit rien changer dans la religion établie: aussi leurs difficultés ne consistoient pas

An. 1604.

Jacques I. An. 1604.

tant dans les points de doctrine, que dans la forme extérieure de culte & dans le gouvernement de la Hiérarchie. Ils exposoient dans leurs plaintes: Que l'Eglise étoit remplie de pasteurs ignorants: Qu'on les obligeoit de se conformer au livre des prières communes qui contenoit plusieurs choses qui répugnoient à leur conscience: Que le Clergé étoit assujetti aux censures des laïques, au moyen de la cour de haute commission qui éxerçoit la suprématie ecclésiastique du Roi: Que le signe de la Croix dans le Baptême, l'anneau pour le mariage & les surplis que portoient les Prêtres étoient des cérémonies superstitieuses & des restes du Papisme. Ces importants articles occasionnèrent de violents débats, où le Roi entra avec beaucoup de chaleur: le Chancellier s'écria plusieurs fois qu'il avoit entendu dire, que la Prêtrise étoit unie à la Royauté: mais qu'il étoit alors pleinement convaincu de cette vérité par les savants arguments de Sa Majesté. L'Archevêque Whitgift pousſa la flatterie encore plus loin, déclara qu'il étoit persuadé que le Roi parloit par une inspiration

Wilson. Coke.

inſpiration immédiate de l'Eſprit Saint. Tout ce que les Puritains retirèrent de cette conférence fut une exhortation de ſe conformer à l'Egliſe établie, & des menaces de pourſuites plus ſévères s'ils perſiſtoient dans leur déſobéiſſance. Si le Roi eut quelque projet déterminé dans cette diſpute, ce fut de perſuader au public que les miniſtres des Puritains avoient été amplement réfutés, & que leur ſeule opiniâtreté les empêchoit de ſe réunir à l'Egliſe : mais il paroît qu'il n'eût d'autre vue en propoſant cette conférence que d'avoir occaſion de faire parade de ſa ſcience. Jacques I. An. 1604.

X. On publie un grand nombre de proclamations.

Peu de ſemaines après cette diſpute infructueuſe, le ſiège Métropolitain de Cantorbéry devint vacant par la mort de l'Archevêque Whitgift, qui eut pour ſucceſſeur Richard Banckroſt ennemi déclaré des Proteſtants non-conformiſtes. Il éleva contr'eux une perſécution qui obligea un grand nombre de familles à ſortir du Royaume, & à ſe retirer dans des pays où ils puſſent jouir de la liberté de conſcience. A la fin de Février on publia une proclamation pour enjoindre à tous Jéſuites & à

Jacques I. An. 1604.

tous Prêtres ordonnés ſous une Puiſſance étrangère de ſortir du Royaume. Elle fut ſuivie d'une autre contre les Proteſtants non-conformiſtes : une troiſième défendit la chaſſe à toute perſonne qui ne ſeroit pas duement qualifiée pour cet amuſement : par une quatrième on ordonna qu'il ſeroit célébré tous les ans une fête pour rappeller le ſouvenir de la délivrance miraculeuſe du Roi dans la conſpiration de Gowry : enfin ces ſortes d'Ordonnances devinrent ſi fréquentes du temps de Jacques, qu'on le nomma le règne des proclamations. Dans celle qui fut publiée pour la convocation du Parlement, il fit paroître évidemment ſes diſpoſitions arbitraires. Il donna ordre aux Comtés & aux Bourgs de faire choix de membres qui euſſent les qualités qu'il leur preſcrivoit, ſous peine d'être exclus du Parlement, & menaça toute ville, bourg ou corporation qui manqueroit de ſe conformer à cet ordre d'être privés de leurs priviléges, & condamnés à une amende. Le quinze Mars le Roi & la Reine marchèrent en proceſſion par les rues de la ville de Londres,

alors délivrée de la peſte, & le ſept Juillet le Parlement s'aſſembla à Weſtminſter. Jacques I. An. 1604.

XI. Affaires du Parlement.

Dans cette aſſemblée Jacques fit une longue harangue, où il s'étendit ſur le bonheur que ſon avènement au trône procuroit à la nation : développa ſes ſentiments ſur la religion, & vanta beaucoup ſes maximes de gouvernement. Ce diſcours froid, ennuyeux, diffus, chargé de ſentences pédanteſques, choiſies & préparées à deſſein, étoit une peinture naturelle de ſes propres diſpoſitions & de ſon caractère. Il déploya particulièrement l'idée ſublime qu'il avoit de ſa prérogative, ſon averſion pour les Puritains, ſa tendreſſe pour les Catholiques-Romains, ſa vanité & ſon amour propre. Au lieu de cette admiration qu'il s'étoit flatté d'inſpirer à tous ſes auditeurs, ſa harangue ne leur donna que du dégoût & du mépris pour l'orateur. Les membres furent offenſés des expreſſions dont il ſe ſervit en faveur des Catholiques Romains qu'il ſe promettoit de rencontrer à moitié chemin de la réformation : les Puritains furent irrités de ce que le Roi les re- *Echard. Voiſon. Coke.*

Jacques I. An. 1604.

préſentoit comme une ſecte de Républicains qui ne devoient pas être tolérés dans un gouvernement Monarchique : & la nation en général vit avec chagrin qu'il comparoit l'Ecoſſe à l'Angleterre, comme ſi elle eût été la moitié de l'iſle, & qu'il avoit formé le projet de les unir ſous une même religion, des loix uniformes & un ſeul gouvernement. Le Parlement commença par paſſer un acte pour reconnoître & confirmer le titre de Jacques à la couronne d'Angleterre ; mais il les auroit volontiers diſpenſé de cette marque de leur attention, comptant le tenir uniquement du droit héréditaire. Il avoit apoſtrophé ſans diſtinction les Puritains, d'hommes remplis d'un eſprit turbulent & fanatique, ce qui non-ſeulement aliéna cette puiſſante ſecte de lui & de ſa famille, mais de plus les obligea pour leur propre conſervation à ſe réunir & à ne faire qu'un corps avec les politiques mécontents du Royaume : union qui rendit leur parti aſſez fort pour renverſer juſqu'aux fondements la Monarchie Angloiſe. Jacques dans ſa proclamation pour convoquer le

Parlement avoit attenté ſur la liberté des Elections, & la chambre des Communes ſaiſit la première occaſion d'aſſurer ſes privilèges. Sir François Goodwin qui avoit été nommé pour le Comté de Buck, fut proſcrit par le Chancellier : ſa place fut déclarée vacante, on donna un Writ pour une nouvelle Election, & Sir Jean Forteſcue fut choiſi à ſa place. La chambre caſſa le décret du Chancellier, rétablit Goodwin dans ſon rang, & refuſa d'avoir une conférence avec les Lords à ce ſujet. Dans une remontrance au Roi ils ſoutinrent : qu'encore que les rapports ſe fiſſent à la Chancellerie, le droit de juger des Elections appartenoit à la chambre. Cependant ils nommèrent enſuite un committé pour conférer avec les Juges devant le Roi & le Conſeil, & pour ſauver l'honneur de Sa Majeſté qui avoit pris très vivement cette affaire, ils conſentirent à l'expédient que Jacques propoſa : qui fut que Goodwin & Forteſcue ſe déſiſteroient : qu'il ſeroit donné un autre Writ avec le Warrant de la chambre pour une nouvelle élection, & par ce moyen ils aſſurèrent leurs

Jacques I. An. 1604.

Jacques I. An. 1604.

droits de juger ſeuls de ce qui concernoit les élections & les rapports. Tel fut le premier effort de cet eſprit Parlementaire qui ſous le règne ſuivant prit tant d'aſcendant contre le Souverain. Les Communes ceſſèrent bien-tôt d'être un troupeau ſoumis aux volontés d'un impérieux Monarque. Le trafic leur avoit donné des richeſſes & des biens fonds : leur génie s'étoit entendu par la ſcience & par le commerce qui avoient fait des progrès conſidérables en pluſieurs parties de l'Europe, ainſi qu'en Angleterre. Ils ſe trouvèrent animés d'un eſprit d'indépendance, qu'ils eurent alors occaſion d'éxercer à leur avantage, ſous un Prince foible & étranger, qui ne connoiſſoit pas le génie de ſes ſujets, & qui au lieu de ſe concilier leur affection s'étoit attiré la haine d'un parti puiſſant, par ſes ridicules diſtinctions ſi contraires à la ſaine politique. Le plus grand déſir de Jacques étoit l'union des deux Royaumes : il paroît qu'il en avoit fait ſon objet principal en aſſemblant le Parlement, & il comptoit aſſez ſur ſon éloquence pour croire qu'elle leur perſuaderoit d'entrer

dans ſes vues. Ils nommèrent à la vérité des Commiſſaires pour traiter avec ceux d'Ecoſſe, mais ils furent ſi irrités de la partialité du Roi pour ſes compatriotes, qu'ils ne purent former aucune délibération ſuivie à ce ſujet. Cependant Jacques qui vouloit abolir toute diſtinction entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, prit le titre de Roi de la grande Bretagne : joignit enſemble les armoiries des deux Royaumes, & par une proclamation expreſſe donna cours en Angleterre à la monnoie d'Ecoſſe. Les Communes étoient déja ſi mécontentes de leur nouveau Monarque, que quelques membres attachés à la cour, ayant propoſé de lui accorder un ſubſide, il s'éleva de violents débats à ce ſujet, & la propoſition auroit été rejettée ſi le Roi n'avoit prévenu cet affront, en déclarant par un meſſage à la chambre qu'il ne leur en demandoit aucun. Il prorogea enſuite ce Parlement où il avoit eu le chagrin de voir que le parti des Puritains avoit ouvertement dominé.

Jacques I. An, 1604.

*Wilſon.*

*Coke.*

XII. Paix avec l'Eſpagne.

Auſſi-tôt après la prorogation, on conclut à Londres un traité de paix avec l'Eſpagne, qui fut ſuivi d'un au-

Jacques I. An. 1604.

tre totalement relatif au commerce. Ils furent d'abord négociés par Taxis & Richardot, après quoi le Conétable de Caſtille vint exprès des Pays-bas pour le ſigner : l'article le plus remarquable de cette paix portoit : Que Jacques fixeroit un jour, avant l'expiration duquel les Provinces unies feroient leur paix avec l'Archiduc : mais que s'ils le refuſoient, le Roi d'Angleterre ſe regarderoit comme déchargé de tous ſes engagements avec cette confédération. Cependant Jacques ne fixa point de temps : ne retira pas les troupes qu'il avoit à leur ſervice, & même leur rendit les places qu'ils lui avoient engagées, pour une ſomme beaucoup moindre que celle qui avoit été le ſujet de cet engagement. Ce fut après la concluſion de ce traité que la ville d'Oſtende, aſſiégée depuis trois ans par les Eſpagnols capitula : mais ils ne trouvèrent dans la place qu'un monceau de ruines pour les dédommager des ſommes prodigieuſes, & du nombre incroyable d'hommes qu'ils avoient perdu pour cette conquête. Jacques fort peu touché du ſort de cette forteresſe réſolut de cultiver ſa nouvelle

aiſon avec l'Eſpagne, & le Comte e Nottingham, Lord grand Amiral ut nommé ſon Ambaſſadeur extraor-linaire auprès de cette cour. Il par-it avec une ſuite nombreuſe & bril-ante : pendant que de ſon côté le Comte d'Hertford prit la route de Bruxelles où il ſe rendit en qualité l'envoyé. Jacques I. An. 1604. Baker.

Il n'y avoit pas long-temps que acques jouiſſoit des avantages de la aix, lorſqu'il fut expoſé au danger e plus imminent par l'une des plus ffreuſes conſpirations qui eut jamais té inventées. Les loix contre les Pa-iſtes réfractaires avoient été miſes à xécution, & l'on s'étoit emparé de eurs biens qu'on avoit livré aux gens le la cour avec leſquels ils avoient té obligés de compoſer. Cette ſévé-ité de la part d'un Prince dont les Papiſtes avoient lieu d'attendre un lus doux traitement, les jetta dans n tel déſeſpoir que la ruine du Mo-arque & de ſa famille devinrent objet conſtant de leurs déſirs ainſi ue de leurs priéres, & que quel-ques bigots outrés de leur religion ſe lévouèrent pour le perdre. Robert Catesby d'Ashby, & François Tre-

XIII. Conſpiration des poudres. An. 1605.

Jacques I
An. 1605.

sham de Rushton, dans le Comté de Northampton, encouragés, *dit-on*, par Henri Garnet Supérieur des Jéſuites d'Angleterre avoient envoyé peu de temps avant la mort d'Eliſabeth, Thomas Winter en Eſpagne pour ſolliciter une invaſion dans leur patrie, & même après la mort de cette Princeſſe ils employèrent de nouveaux Emiſſaires pour cette négociation : mais toutes leurs meſures ayant été rompues par le traité entre Jacques & Philippe, ils formèrent un nouveau projet bien plus horrible. L'invention en eſt attribuée à Catesby, qui propoſa de faire ſauter la chambre des Lords avec de la poudre, à l'ouverture de la ſeſſion du Parlement, lorſque le Roi, la Reine, le Prince de Galles, tous les Seigneurs ſpirituels & temporels, les Juges & les perſonnes les plus conſidérables du Royaume y ſeroient aſſemblés. Leur deſſein étoit après ce terrible maſſacre de s'emparer de la Princeſſe Eliſabeth, qui vivoit avec ſa gouvernante Lady Harrington à Combe près Coventry, de la proclamer Reine, & de charger les Puritains de toute l'horreur de cette ac-

tion. Pour éxécuter ce projet infernal, Piercy l'un des conſpirateurs loua une voute ou cellier ſitué directement ſous la chamdre des Lords, & avec le ſecours d'un vieux ſoldat, nommé Fawkes, qu'il avoit amené de Flandres y fit apporter trente barils de poudre qu'ils couvrirent adroitement de buches & de fagots, comme un amas de bois dont Piercy faiſoit proviſion pour ſon hiver. Les attachements particuliers ont ſouvent prévenu des malheurs publics. Avant l'aſſemblée du Parlement Guillaume Parker, Lord Monteagle reçut une lettre de l'un des conſpirateurs, vraiſemblablement de Tresham parent de ſa femme, qui lui donnoit avis de s'abſenter de la prochaine ſeſſion, d'autant que Dieu & les hommes concouroient enſemble pour punir la méchanceté du temps; l'avertiſſoit que le Parlement éprouveroit un coup terrible, ſans connoître d'où il pourroit venir, & ajoutoit que le danger ſeroit paſſé en auſſi peu de temps qu'il en pourroit mettre à brûler ſa lettre. Monteagle frappé de cet avertiſſement ſe rendit à minuit chez le Comte de Salisbury, & ce Seigneur auſſi

Jacques I. An. 1605.

Jacques I. An. 1605.

inquiet qne le premier ſur le ſens de ces expreſſions énigmatiques, conſulta le Comte de Suffolk, qui étoit Lord Chambellan. La lettre fut enſuite communiquée aux Comtes de Nottingham, de Worceſter & de Northampton avant que le Roi ſe rendit de Royſton à Weſtminſter. Lorſque Jacques eut fait la lecture de cet avis obſcur, on prétend qu'il pénétra dans le projet des conſpirateurs : cependant beaucoup de perſonnes croyent que cette penſée lui vint de Cécil, qui fit ce leger ſacrifice à la vanité du Roi ; mais je ne trouve aucune raiſon dans l'hiſtoire pour priver Jacques de l'honneur de cette découverte. La timidité étoit une de ſes principales foibleſſes, & l'on prétend qu'il l'avoit apportée du ſein de ſa mère, dont l'origine venoit de la frayeur qu'elle avoit eue, lors qu'on avoit maſſacré Riccio en ſa préſence. La crainte a toujours des yeux perçants, & l'imagination d'un tel Prince peut avoir été ſouvent frappée des idées de ce qui paroît le plus à appréhender. Rien n'eſt ſi terrible pour un poltron que les effets de la poudre, & il n'eſt pas étonnant que

Jacques qui pouvoit y penſer ſouvent n'eut appliqué à ſes effets ce coup ſoudain & imprévu qui devoit les frapper, & agir en auſſi peu de temps qu'un homme en employe à brûler une lettre. Il fut réſolu que la veille de l'aſſemblée du Parlement on feroit une recherche dans les maiſons, voutes & caves qui joignoient la chambre des Pairs, ou qui faiſoient partie du même édifice. Le quatre Novembre le Lord Chambellan, accompagné du Lord Monteagle, ſe rendit à l'ordinaire pour faire une legère viſite dans les maiſons voiſines: le cellier fut ouvert, pour éviter tout ſoupçon, & ils y remarquèrent une quantité de bois qu'ils jugèrent trop conſidérable, pour que Piercy le pût conſommer dans ſon hiver. Cette circonſtance augmenta leurs ſoupçons, & Sir Thomas Knevet, Steward de Weſtminſter eut ordre, ſous prétexte d'une recherche de tapiſſeries volées de faire ranger le bois, afin de s'aſſurer s'il n'y avoit rien de caché. Il s'y rendit à minuit, bien accompagné, trouva Fawkes à la porte de la cave en bottes, avec une lanterne ſourde à la main: on le ſouilla, & l'on trou-

[Jacques I. An. 1605.]

Jacques I
An. 1605.

va dans ſes poches un briquet & trois méches ; après quoi l'on ôta le bois & l'on découvrit les barils de poudre. Cet homme paſſoit pour un domeſtique de Pierci, & eut la hardieſſe de ſe faire gloire de ſon deſſein, lorſqu'il fut éxaminé devant le Conſeil ; mais il refuſa de nommer ſes complices, qui cependant prirent la fuite de différents côtés lorſqu'ils furent informés de ſa détention. Catesby, Pierci & les principaux des conſpirateurs ſe retirèrent dans le Comté de Warwick où ils eſpéroient par le crédit de Sir Evrard Digby raſſembler un aſſez grand nombre de mécontents pour ſe ſaiſir de la Princeſſe Eliſabeth : mais on la conduiſit auſſi-tôt à Coventry, ce qui prévint leur deſſein. Ils paſſèrent enſuite à Holbech, maiſon de Sir Etienne Littleton, dans le Comté de Stafford, où ils furent inveſtis par Sir Richard Walsh, grand Shériff de Worceſter avec ſa milice, ſur ce qu'ils avoient rompu les portes des écuries & enlevé les chevaux dans des Comtés voiſins. En ſe préparant pour leur défenſe, le feu par accident prit à leur poudre, & pluſieurs d'entr'eux en fu-

ent très endommagés : cependant Jacques I. An. 1605.
'ayant de reſſource que dans le dé-
eſpoir, ils réſolurent de ſe faire un
paſſage au travers de ceux qui les at-
aquoient. Catesby, Piercy & les
leux Winter furent tués ſur la place :
Graunt, Digby, Rookwood & Ba-
es furent pris & conduits à Londres,
où ils découvrirent toutes les circonſ-
ances de la conſpiration. Tresham
ut arrêté, mis à la tour, & y mou-
ut d'une Eſquinancie. Le Comte de
Northumberland fut remis à la garde
le l'Archevêque de Cantorbéry, &
condamné enſuite à un amende de
rois mille livres, pour avoir reçu
Piercy dans la bande des penſionnai-
es, * ſans avoir éxigé de lui le ſer-
nent de Suprématie. Le vingt-ſept An. 1606.
Janvier, huit des conſpirateurs s'a-

* Cette bande des Penſionaires eſt actuel-
ement compoſée de quarante Gentilshom-
nes qui ont cent livres ſterling de paye pour
s'entretenir eux & leurs chevaux au ſervice
du Roi. Ils furent inſtitués par Henri VII. &
pendant long-temps n'ont eu que cinquante
ivres avec la table : mais depuis qu'on leur
a retranché la table, on leur a donné cent
ivres. M. Tindal s'eſt trompé en mettant dans
es Notes ſur Rapin Thoyras, qu'ils furent
créés en 1539, puiſque Henri mourut en
1483.

Jacques I. An. 1606.

vouèrent coupables du crime dont ils étoient accusés, furent déclarés convaincus de trahison, & éxécutés avec Robert Winter, Graunt & Bates du côté occidental du cimetière de Saint Paul. Thomas Winter, Keyes, Rookvood & Fawkes souffrirent leur supplice dans la cour du vieux Palais. Garnet, Supérieur des Jésuites d'Angleterre fut condamné pour avoir fait jurer le secret aux conspirateurs en leur administrant la communion, & pour les avoir encouragés dans leur entreprise. Lorsqu'il fut éxécuté il se reconnut coupable, condamna l'iniquité de cette conspiration, & exhorta les Catholiques-Romains à ne pas s'abandonner à de semblables complots. Littleton, Hall & plusieurs autres furent éxécutés dans les Provinces, & le Lord Monteagle fut récompensé par le don d'une terre de deux cents livres de rente, & par une pension annuelle de cinq cents.

*Rvinvvood. de Thou. Vvilson. Echard.*

XIV. Actes sévères contre les Catholiques.

Le Parlement qui s'étoit assemblé le jour indiqué fut adjourné au neuf Novembre, où le Roi, dans une longue harangue, s'étendit sur la découverte qu'il avoit faite du sens de cette lettre mystérieuse, & pour mar-

Jacques I. An. 1606.

quer ſa tendreſſe envers les Catholiques, il diſtingua ceux qui reconnoiſſoient la ſuprèmatie du Pape de ceux qui étoient de bons ſujets fidèles à leur Souverain, quoiqu'ils euſſent attachés à la tranſubſtantiation & à d'autres dogmes ſcholaſtiques de l'Egliſe Romaine. Il ne laiſſa pas échaper cette occaſion de marquer ſa haine pour les Puritains, qu'il repréſenta comme une ſecte qui méritoit d'être punie par le feu, parce qu'ils ne croyoient pas qu'aucun Papiſte put être ſauvé: mais il auroit pu faire ce reproche avec bien plus de juſtice contre le corps des Catholiques, & cette abſurdité étoit une de celles où l'entrainoit ſa partialité envenimée contre tous ceux qu'il croyoit favoriſer les principes républicains. Les deux chambres paſſèrent un acte par lequel il fut ordonné que le cinq Novembre de chaque année on rendroit à Dieu des actions de graces pour la délivrance du Roi & du Parlement, après quoi il s'occupa des meſures néceſſaires pour découvrir les Papiſtes récuſants *, & prévenir leurs

* J'ai conſervé ce mot de Récuſants, quoiqu'il ne ſoit pas bien François, pour diſtin-

Jacques I. An. 1606.

pernicieux deſſeins. Ils ordonnèrent par un ſtatut que ceux qui ſeroient coupables de s'être abſentés de l'Egliſe pendant un mois ſeroient punis par la confiſcation des deux tiers de leurs biens : Que tous les conformiſtes recevroient la Communion une fois l'année dans leurs Paroiſſes : Que tous les récuſants prêteroient un nouveau ſerment de fidélité, dans lequel ils renonceroient à la puiſſance que s'attribuoit le Pape de diſpenſer les ſujets de l'obéiſſance due à leur Souverain, & condamneroient comme impie & hérétique cette damnable doctrine de Rome, que les Princes excommuniés ou privés de leurs Etats par le Pape peuvent être dépoſés ou tués par leurs ſujets.* Ce qu'on fit dans ce Parlement de plus ſévère

guer les Catholiques qui refuſoient le ſerment d'Allégeance d'avec les Non-conformiſtes, qui bien que Proteſtants refuſent de ſe ſoumettre au Rit de l'Egliſe Anglicane.

* C'eſt ce nouveau ſerment qu'on a nommé d'Allegeance. Il faut bien prendre garde à ne pas le confondre avec celui de ſuprématie qu'un Catholique ne peut prêter ſans bleſſer ſa conſcience, au lieu que celui d'Allegeance eſt très juſte, & qu'aucun bon ſujet ne peut refuſer de le prêter.

contre les Catholiques fut un autre acte, par lequel on défendit à tous Papiſtes recuſants de s'approcher de dix mille de Londres, ni de s'écarter de cinq mille de leurs maiſons ſans une permiſſion particulière, ſignée de quatre juges de paix: de profeſſer les loix ni la médecine: d'agir en qualité de juges, clercs ou officiers dans aucune corporation, non plus qu'en celle d'éxécuteurs teſtamentaires ou d'adminiſtrateurs: & de préſenter à aucuns bénéfices, écoles ou hopitaux: enfin on déclara leurs enfants incapables d'hériter de leurs biens, s'ils n'avoient prêté le ſerment de fidélité à l'âge de dix-huit ans. Cependant ces actes dictés par le reſſentiment de la nation ne furent pas éxécutés à la rigueur, & la plus grande partie des Catholiques avec leur ſupérieur Blackwel conſentirent à prêter le ſerment de fidélité, malgré le bref du Pape Urbain VIII. qui le leur défendoit ſous peine de damnation éternelle.

Jacques I. An. 1606.

Le danger mutuel auquel avoient été expoſés le Roi & le Parlement par la conſpiration des poudres, parut former une liaiſon plus étroite en-

XV. Eloignement des Anglois pour l'union de l'Ecoſſe.

Jacques I. An. 1606.

tre l'un & l'autre, & les Communes accordèrent au Prince un ſubſide qui montoit à quatre cents mille livres. Ce ſecours vint fort à propos pour le mettre en état de recevoir ſon beau-frère le Roi de Danemark, & le Prince de Vaudemont troiſième fils du Duc de Savoye, qui viſitèrent la cour d'Angleterre l'Eté ſuivant. Ils y furent traités avec des frais incroyables en ſpectacles, bals, maſcarades & farces, qui firent plus d'honneur à l'hoſpitalité qu'au goût de Jacques. La prorogation du Parlement étant expirée, le Roi preſſa vivement les deux chambres de travailler efficacement à terminer l'union des deux Royaumes, & Bacon, Procureur général leur recommenda cette affaire

An. 1607.

dans une harangue des plus éloquentes. Le Roi avoit déja publié une proclamation pour déclarer tous ceux qui étoient nés depuis ſon avénement au trône naturaliſés dans l'un & l'autre Royaume. Informé que les deux chambres étoient fort peu diſpoſées à le ſatisfaire en cette occaſion, il les fit venir à Whitehall, où il entreprit de détruire toutes leurs objections, & leur dit qu'ils ſeroient coupables

l'une double faute, s'ils refuſoient de lui accorder ce qu'il leur demandoit. Malgré la force de ſes repréſentations, le Parlement ne voulut point conſentir à la réunion, & tout ce qu'il en put obtenir fut la révocation des loix qui permettoient les hoſtilités entre les deux Royaumes. Les Anglois objectèrent contre cette réunion : Que ce Royaume étoit très inférieur à celui d'Angleterre par ſa puiſſance, ſa richeſſe & ſon étendue : Qu'ils différoient entièrement de loix & de coutumes, & que depuis très long temps il y avoit une ligue entre la France & l'Ecoſſe : mais la véritable cauſe de leur oppoſition étoit la haine nationalle enflammée par la partialité du Roi dans la diſtribution de ſes faveurs. Sir Chriſtophe Pigot Chevalier & député du Comté de Bucks s'échappa en invectives contre les Ecoſſois, dont il parla avec le plus grand mépris, les traittant d'orgueilleux coquins, de voleurs, de gueux, de rebelles & de traîtres. Il dit que vingt Ecoſſois ne valoient pas un Anglois, & qu'il n'y avoit pas plus de comparaiſon entre l'un & l'autre, qu'entre un juge ſur ſon ſiège & un larron ſur la

Jacques I. An. 1607.

Jacques I. An. 1607.

ſellette. Les Ecoſſoit attachés à la cour furent exceſſivement irrités de ce diſcours; non-ſeulement ils y répondirent avec des injures auſſi vives & des menaces de vengeance; mais ils préſentèrent même une plainte en forme au Roi, qui embraſſa avec chaleur le reſſentiment de ſes compatriotes, ſe trouvant perſonnellement inſulté par ces reproches généraux. La chambre informée du mécontentement de Sa Majeſté, ordonna que Pigot fut amené à la barre, où il s'expliqua ſur ſes expreſſions, en proteſtant que ſon intention n'avoit nullement été d'inſulter toute la nation Ecoſſoiſe, & que ce qu'il avoit dit ne regardoit que quelques parties des iſles Occidentales. Malgré cette explication, il fut exclus de la chambre & mis en priſon: ce qui n'empêcha pas que pendant la vacance du Parlement, dans le temps de Paques pluſieurs membres ne parlaſſent avec beaucoup d'aigreur de la perſonne même du Roi: diſant que les Ecoſſois étoient fort heureux de ne plus avoir la préſence d'un tel Prince. Jacques fut tellement irrité de cette liberté indécente, que dans une ha-

angue à ſon Parlement, il leur dit que puiſqu'ils déſiroient ſon abſence, l ſeroit à l'avenir ſix mois en Ecoſe & ſix mois en Angleterre, ou qu'il ixeroit totalement ſa demeure, ſoit York, ſoit à Berwick. Les Communes réſolurent de lui préſenter une dreſſe pour lui demander qu'il n'éoutât pas les rapports particuliers, nais qu'il apprit les ſentiments de la hambre par la bouche de ſon oraeur : que les membres dont il s'étoit laint euſſent la liberté de ſe juſtifier n ſa préſence, & qu'il leur permit e parler librement en Parlement ſur uelque ſujet qu'on put mettre en débération. Le Roi informé de leur inention leur envoya un meſſage pour ur dire : Qu'il ſeroit toujours très ttentif à les conſerver dans leurs priilèges, & que chaque membre pouoit parler librement, mais avec déence & diſcrétion. Lorſqu'ils eurent aſſé le bill pour abolir les loix d'hoſlité contre la nation Ecoſſoiſe, il rorogea le Parlement au ſeize Noembre, & cette prorogation fut enuite continuée.

Jacques I. An. 1607.

Vers le même temps, il s'éleva une évolte dans les Comtés de Nort-

XVI. Jacques pu-

Jacques I. An. 1608.

hampton, Varwick & Leiceſter. Les payſans aſſemblés au nombre de quatre mille, commandés par Jean Reynolds, connu ſous le nom de Capitaine Pouch, s'occupèrent pendant un mois à démolir les parcs & les enclos. Les Sheriffs raſſemblèrent les milices: les attaquèrent, & les défirent en pluſieurs rencontres; mais enfin ils ſe diſpersèrent en conſéquence d'une proclamation, où l'on promettoit d'avoir attention à leurs griefs, & le Capitaine Pouch ayant été pris avec quelques autres chefs des mutins, ils furent éxécutés pour crime de haute-trahiſon. Au commencement de ce règne, le Lord Montjoy avoit amené d'Irlande le Comte de Tyrone, & il le préſenta au Roi, qui lui fit la réception la plus gracieuſe. Ce Seigneur étoit d'un caractère ſi inquiet & d'un eſprit ſi turbulent, qu'il ne pouvoit demeurer en repos, & après ſon retour dans ſa patrie, il forma de nouveaux troubles, & demanda même des ſecours aux Puiſſances étrangères. Ses efforts ayant été infructueux, il prit la fuite au Continent avec le Comte de Tyrconnel qu'il avoit engagé dans ſa révolte,

blie une apologie de ſa conduite.

Baker. Coke.

e, & dit que les cruautés éxercées ur les Papiſtes d'Irlande l'avoient for- é de quitter ſa patrie. Jacques pour épondre à cette calomnie, publia ne apologie, où il prouva qu'il avoit raité les Catholiques Romains avec endreſſe. Au commencement de cet- e année, l'Archiduc avoit envoyé le ère Ney, Provincial de l'ordre de aint François avec des propoſitions e paix aux Provinces unies ; mais le rince Maurice répondit qu'il ne pou- oit y avoir de pacification, à moins ue le Roi d'Eſpagne ne reconnut ces rovinces pour un Etat libre & indé- endant. Le moine ayant rendu cette ponſe à l'Archiduc, retourna une conde fois en Hollande, chargé d'un rit ſigné d'Albert & de l'Infante : s Etats généraux en furent ſatis- its, à condition qu'il ſeroit ratifié a cour d'Eſpagne. Le Roi de France enri IV. informé de cette négocia- on, envoya le Préſident Jeannin, ur offrir ſa médiation aux Etats. Ils cceptèrent auſſi-tôt ; mais pour évi- de cauſer quelque jalouſie à Jac- es, ils lui demandèrent ſes avis & ſecours, & envoyèrent enſuite Ambaſſadeur à Londres pour lui.

Jacques I. An. 1607.

Jacques I. An. 1607. faire part de la ſituation de leurs affaires. Lorſque la ratification de Philippe fut arrivée, ils la trouvèrent conçue en termes ſi équivoques, qu'ils furent obligés d'en demander une explication : la négociation fut prolongée, & les deux nations jouirent des avantages d'une ceſſation d'hoſtilités.

*Orotius.*

XVII. Sa prodigalité. L'année ſuivante n'eut de remarquable que l'éxécution de deux Prêtres Papiſtes qui refusèrent de prêter le ſerment d'allégeance : la mort du

An. 1608. Comte de Dorſet, qui eut pour ſucceſſeur dans la place de Lord grand Tréſorier, Cécil, Comte de Saliſbury : un privilège excluſif accordé à un marchand pour préparer & teindre à la manière des étrangers les draps qu'on envoyoit auparavant en Hollande : un monopole au profit du Roi ſur l'Alum nouvellement découvert en Angleterre : un différent avec les Hollandois, auxquels on défendit la pêche ſur les côtes de la grande Bretagne, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent engagés par un traité de payer une ſomme annuelle pour ce privilège : enfin l'inimitié que l'Archevêque Bancroft marqua contre les Puritains,

dont un grand nombre réſolurent de s'établir en Virginie, où ils eſpéroient être à couvert de la perſécution. Pluſieurs familles s'embarquèrent réellement pour cette colonie : mais les autres en furent empêchés par une proclamation qui leur défendit de ſortir du Royaume ſans une permiſſion expreſſe du Roi, parce que ce Prince craignoit que cette ſecte ne devint trop nombreuſe & trop puiſſante en Amérique. Jacques continuoit toujours à ſe livrer à la chaſſe, ſon amuſement favori, & répandoit ſes faveurs d'une main ſi prodigue, qu'il fut expoſé à tous les chagrins de l'indigence. Il eſt vrai que pluſieurs circonſtances jointes avec ſa prodigalité concoururent à le jetter dans de grands embarras. A ſon avénement au trône, il avoit trouvé la couronne endettée d'une ſomme conſidérable qu'Eliſabeth avoit empruntée des Londonois. Cette Princeſſe avoit aliéné ou engagé ſes domaines pour ne point charger ſes ſujets d'impôts. La multiplication de l'or & de l'argent en Europe, après la découverte des Indes Occidentales avoit non-ſeulement introduit un luxe beaucoup plus

Jacques I. An. 1608.

Jacques I. An. 1608.

grand que celui des règnes précédents : mais elle avoit de plus augmenté le prix des vivres & de toutes les autres denrées : enſorte qu'à meſure que les ſujets s'enrichiſſoient, le Souverain devenoit pauvre, d'autant que ſes revenus n'augmentoient pas à proportion. Ses fermes demeuroient toujours les mêmes, & les terres de la Couronne étoient louées à longs baux de beaucoup au deſſous de leur valeur.

XVIII. Traité avec les Provinces unies.

Quoique Jacques prit fort peu de part aux affaires ou aux intérêts des Provinces unies, il ne manqua pas à leur demander le payement de ce qu'elles devoient à l'Angleterre, montant à huit cents dix huit mille quatre cents huit livres ſterling. Après quelques diſputes, cette affaire fut arrangée, & les Plénipotentiaires des deux nations ſignèrent une ligue défenſive, portant : Que Jacques feroit en ſorte d'obtenir aux Etats généraux une paix juſte & raiſonnable, & les défendroit avec un certain nombre de vaiſſeaux & de troupes, s'ils venoient à être attaqués. Les Provinces unies de leur côté contractèrent de ſemblables engagements pour la ſureté de Jacques

& de ſes Etats. Dans un autre traité conclu vers le même temps, les Etats ſe reconnurent débiteurs envers lui de la ſomme dont nous avons parlé, & promirent de s'en acquitter en payant trente mille livres tous les ſix mois, dont le premier payement devoit commencer deux ans après la paix avec l'Eſpagne. Tous les traités précédents furent confirmés, ainſi que les privilèges dont les Anglois avoient joui juſqu'alors en Hollande, & les Hollandois en Angleterre.

Jacques I. An. 1608.

*Winwood. Rymer.*

Après la ratification de ces traités, Jacques envoya Robert Spencer à la Haye muni de pouvoirs pour aſſiſter au Congrès, conjointement avec Winwood, ſon Ambaſſadeur ordinaire. Le Roi d'Eſpagne avoit ratifié la déclaration de l'Archiduc ſur l'indépendance des Etats; mais uniquement dans le cas où la paix ſeroit conclue, & ils refuſèrent de traiter ſur tout autre pied que celui d'un Etat libre. Ils furent informés que Philippe avoit fait ſes efforts pour détacher le Roi de la Grande Bretagne de leurs intérêts, par le moyen de Dom Fernando de Gironne, qui avoit paſſé à la cour de Londres en

XIX. Trève pour douze ans entre le Roi d'Eſpagne & les Etats généraux.

Jacques I. An. 1608.

qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire. Cette circonſtance devoit d'autant plus les allarmer, que Jacques avoit déclaré en toutes occaſions qu'il les regardoit comme des rebelles, parce qu'il ne pouvoit croire qu'il y eut aucun cas où des ſujets euſſent droit de ſe ſouſtraire à la domination de leur Souverain. Avec ſes ſentiments, il n'eſt pas étonnant que ſes Ambaſſadeurs ne fiſſent qu'un rolle très médiocre dans la négociation pour la paix générale. Le Préſident Jeannin, Plénipotentiaire François dirigeoit les conférences; mais malgré tous ſes efforts, il ne put amener les parties à une pacification: ce qui le détermina à propoſer une trève de douze ou quinze ans, & il trouva encore de part & d'autre de grandes difficultés pour la faire accepter. Le Roi d'Eſpagne & l'Archiduc reconnurent les Etats généraux pour une Puiſſance libre & indépendante, & ces Etats conſervèrent leur commerce aux Indes Orientales; ce qui avoit fait l'une des plus grandes difficultés de la négociation. Ces avantages ne plurent nullement au Roi d'Angleterre, qui regarda leurs ſuccès comme un éxem-

An. 1609.

Grotius.

ple dangereux pour l'autorité royale, dont il avoit une ſi haute idée, que dans le cours de cette année, il accorda une permiſſion d'imprimer & publier deux livres écrits pour la défenſe des maximes les plus deſpotiques. Dans le premier compoſé par un Eccléſiaſtique nommé Cowel *, on ſoutenoit que le Roi n'étoit lié par aucune des loix de l'Etat, non plus que par le ſerment qu'il faiſoit à ſon couronnement. Le Docteur Blackwood, autre Eccléſiaſtique, auteur du ſecond, poſoit pour premier principe que par la conquête de Guillaume, Duc de Normandie, les Anglois avoient perdu toutes leurs libertés. Jacques ayant appris combien le peuple étoit offenſé de ces maximes, & informé que le Parlement vouloit faire un exemple ſur leurs auteurs: prévint les effets de ce reſſentiment, en défendant la vente des deux livres, & retirant tous les éxemplaires par une proclamation.

Jacques I. An. 1609.

XX. Mécontentement des Communes.

Le défaut d'argent ayant réduit ce Prince à un grand embarras, il résolut de ſolliciter un ſecours dans cette

* Suivant M. Tindal, Cowel n'étoit point Eccléſiaſtique, mais Docteur-ès-Loix.

Jacques I. An. 1610.

ſeſſion, & lorſque les chambres furent aſſemblées le dix-neuf Février, le Comte de Salisbury eut ordre de le leur demander. Pour ſe concilier les eſprits, il commença par les aſſurer que Sa Majeſté étoit réſolue de réparer tous les abus : & que par une marque d'affection ſingulière elle vouloit conférer l'ordre de Chevalerie à ſon fils aîné Henri Prince de Galles, pendant cette ſeſſion. Enſuite il leur expoſa les cauſes de l'indigence du Roi, leur faiſant obſerver qu'il avoit payé les dettes de la Reine Eliſabeth, entretenu une armée de dix-neuf mille hommes en Irlande : dépenſé de grandes ſommes pour les funérailles de cette Princeſſe : qu'il avoit fait de grands frais dans ſon voyage, ainſi que dans celui de la Reine & de ſes enfants, d'Edimbourg à Londres : qu'il avoit beaucoup dépenſé pour recevoir le Roi de Dannemark & les Ambaſſadeurs étrangers : pour entretenir trois cours différentes, tant la ſienne que celles de la Reine & du Prince de Galles : pour envoyer des Ambaſſadeurs aux différentes Puiſſances du continent, & pour faire des libéralités à ſes officiers & aux gens attachés

ſa perſonne. Le Comte s'étendit en- Jacques I.
ite en éloges extravagants ſur la An. 1610.
geſſe & la probité du Roi, & dé-
ara que Sa Majeſté, bien loin de
ouloir gouverner deſpotiquement,
oit prête à écouter en tous temps
s remontrances de ſon Parlement,
ourvû qu'il ſe contint dans de juſtes
ornes, ſans s'écarter du reſpect qu'il
voit à un ſi grand & ſi gracieux
ouverain. Malgré ces déclarations
; membres de la chambre des Com-
ines ſe plaignirent hautement des
odigalités du Roi & de ſes profu-
ns exceſſives pour les gens de ſa
tion. D'autres s'avancèrent juſqu'à
irmer que ſon intention étoit de
verſer les privilèges de ſes ſujets
r des uſurpations ſucceſſives. On
avoit entendu dire à ſa table que
loix civiles des Empereurs Ro-
ins devoient être ſubſtituées à la
ce des loix communes d'Angleter-
, & il avoit fort approuvé le traité
tulé : l'Interprête, que le Docteur
wel avoit compoſé à ce ſujet. Mais
rincipal objet des plaintes du Par-
ent fut la cour de haute commiſ-
n, qui avoit éxercé de grandes
érités contre les Puritains, dont

Jacques I. An. 1610.

les ſentiments étoient adoptés par la plus grande partie des membres de la chambre des Communes.

XXI. Elles procédent avec grande vivacité contre la conduite du Roi.

Jacques informé de ce qui ſe paſſoit, eut recours à ſa propre éloquence à laquelle il penſoit que rien ne pouvoit réſiſter, & il harangua les deux chambres à Whitehall ; mais il s'en manquoit beaucoup que ſon diſcours fut propre à adoucir l'animoſité de ſes ſujets. Il leur dit que la prérogative des Rois étoit ſemblable à la puiſſance Divine : que comme Dieu pouvoit créer ou anéantir, faire ou défaire ſuivant ſa propre volonté : de même les Rois avoient le pouvoir de donner la vie ou la mort, & de juger tout l'univers ſans être ſujets à aucun jugement terreſtre : qu'ils pouvoient élever les pauvres & abaiſſer les riches : & que ſemblables aux joueurs d'échets, ils changeoient un ſimple pion en chevalier ou en Evêque : mais que tous les Rois qui n'étoient pas des tyrans ſe conformoient aux loix qu'ils avoient établies. Il ſoutint que de même qu'il eſt blaſphématoire de diſputer ſur ce que Dieu peut faire, il eſt également ſéditieux aux ſujets de diſputer ſur ce que

pourroit faire un Roi dans toute l'étendue de ſa puiſſance. Il les aſſura de ſon attachement aux loix communes, pourvû qu'elles fuſſent revûes & corrigées : les pria de ne point vouloir s'entremettre avec lui dans l'éxercice du Gouvernement, qu'il appelloit le métier du Roi, puiſqu'il l'avoit éxercé trente ans en Ecoſſe, & avoit fait ſon apprentiſſage pour l'Angleterre, enſorte qu'il n'étoit plus beſoin de Phormion pour inſtruire Annibal. Enfin il s'étendit ſur ſes beſoins, & demanda les ſecours qui lui étoient néceſſaires, leur diſant obſerver que ſa réputation étoit éxpoſée par rapport aux Princes étrangers, & que ſi elles lui refuſoient ſa demande, on attribueroit cette injure ou à ſon défaut de mérite ou à leur manque d'affection. Quoique les Communes fuſſent très mécontentes des maximes que le Roi avoit avancées, elles crurent devoir diſſimuler leur reſſentiment, & firent connoître qu'elles étoient diſpoſées à ſatisfaire ſes deſirs de Sa Majeſté. Le Comte de Salisburi demanda une conférence avec les Communes pour obtenir un ſecours actuel proportionné aux be-

Jacques I. An. 1610.

Wilſon.

Jacques I. An. 1610.

ſoins du Roi, & un don de deux cents mille livres par an pour le ſoutien de la Majeſté Royale à l'avenir. Les Communes irritées de cette propoſition, accordèrent ſeulement un ſubſide & un quinzième, ce qui ne faiſoit pas la ſixième partie de ce qui avoit été demandé pour les beſoins preſſants du Roi: * & elles refuſèrent d'aſſigner aucun revenu fixe juſqu'à ce qu'il l'eut mérité par quelque conceſſion importante. Elles ſe plaignirent des retards d'hommages, & conſentirent à fixer un revenu annuel de deux cents mille livres, pourvû que les Gardes-nobles fuſſent ſupprimées, les pourvoyances abolies, & qu'il accordât des privilèges plus étendus à ſes ſujets: mais elles augmentèrent enſuite leurs demandes, & inſiſtèrent

* M. Tindal évalue le ſubſide à ſoixante-neuf mille ſix cents ſoixante-ſix livres ſterling, & dit qu'un dixième & un quinzième montoient à trente-ſix mille cinq cents liv. ſterling. Il ajoute que quatre ſubſides du Clergé de quatre ſols pour livres, montoient à vingt-cinq mille deux livres ſterling, ſur quoi il cite le livre intitulé: *La vérité miſe au jour.* Suivant ce calcul, le dixième rapportoit vingt-un mille neuf cents livres, & le quinzième quatorze mille ſix cents livres.

pour la réformation de tous les abus. Elles ſe plaignoient de ce que le Roi prétendoit que ſes proclamations devoient avoir la force de loi : du pouvoir attribué à la cour de Haute-commiſſion : de ce que Sa Majeſté avoit fait des changements au livre des tarifs, & impoſé de nouveaux droits ſur certaines eſpèces de marchandiſes. Elles demandèrent que perſonne ne fut obligé de prêter de l'argent au Roi, ni de motiver les raiſons de ſon refus, & ayant reçu pluſieurs meſſages pour leur défendre de délibérer ſur le droit d'établir des impôts, elles repréſentèrent que c'étoit leur droit fondamental de délibérer librement ſur toutes les matières qui concernoient les ſujets du Royaume. Elles paſſèrent enſuite un bill contre les taxes & impôts ſur les marchands & marchandiſes : mais il fut rejetté dans la chambre des Lords à la première lecture.

Jacques I. An. 1610.

Pendant cette ſeſſion, le jeune Henri alors dans ſa ſeizième année fut nommé Prince de Galles. Ses talents promettoient beaucoup dès ſa jeuneſſe, & ſon caractère affable lui avoit acquis l'amour & l'eſtime de toute la na-

XXII. Le Roi nomme ſon fils Henri, Prince de Galles.

Jacques I. An. 1610.

tion Angloiſe. Il employoit ſon temps aux études convenables à un Prince, & s'éxerçoit aux amuſements qui conviennent le mieux à l'homme. Il poſſédoit tous les avantages d'une belle preſtance, & avoit un air martial toujours très agréable à une nation guerrière. Il tenoit ſa cour à S. James, & ſa mère réſidoit à ſa maiſon de Sommerſet, où elle faiſoit une très grande dépenſe, enſorte que Jacques avoit trois maiſons à ſoutenir. Le Parlement fut enfin prorogé au ſeize Octobre, & le Roi fut auſſi peu ſatisfait de cette Aſſemblée qu'elle fut mécontente de lui.

*Echard. Coke.*

XXIII. Henri IV. Roi de France eſt aſſaſſiné.

Jacques commençoit à abandonner entièrement l'adminiſtration de ſon Royaume à ſes Miniſtres : s'amuſoit à la chaſſe, & donnoit fort peu d'attention aux affaires du Continent, pendant que la maiſon d'Autriche faiſoit ſes efforts pour s'agrandir aux dépens de ſes voiſins. L'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg, compétiteurs pour la ſucceſſion du Duc de Clèves, voyant que l'intention de l'Empereur Rodolphe II. étoit de les priver l'un & l'autre de leur droit à cette ſucceſſion, accommo-

lèrent leur différent, & demandèrent es ſecours de la France & de la Hollande. Henri IV. avoit déja réſolu d'humilier la maiſon d'Autriche, & il étoit ſatisfait d'avoir cette occaſion de commencer les hoſtilités. Il promit de conduire lui-même ſes troupes dans le Duché de Clèves, & demanda que les Etats généraux y envoyaſſent le Prince Maurice avec une partie de leurs forces : mais pendant qu'il faiſoit ces préparatifs, il fut aſſaſſiné par Ravaillac qui le poignarda dans ſon caroſſe au milieu de ſa capitale. Le meurtrier étoit un déſeſpéré bigot qui avoit réſidé depuis quelque temps à Bruxelles, où ſon fanatiſme avoit été enflammé par les émiſſaires de l'Eſpagne. Comme il avoit agi ſuivant les maximes *qu'on diſoit être celles* des Jéſuites, qui regardoient Henri comme hérétique dans le cœur : Jacques fut allarmé d'un évènement qui intéreſſoit ſa propre conſervation, & pour s'aſſurer contre une Societé d'hommes qui ſoutenoit une doctrine auſſi déteſtable, * il publia une pro-

Jacques I. An. 1610.

* On a tant écrit ſur cette matière, & avec tant de paſſion des deux côtés, que je crois inutile de répéter ce qui a été dit pour ou

Jacques I. An. 1610.

clamation pour ordonner à tous les Jéſuites de ſortir du Royaume, & pour défendre à tous Papiſtes récuſants de s'approcher de dix milles de la cour ; après quoi il éxigea le ſerment d'Allégeance de tous ſes ſujets.

XXIV. Abbot eſt promû au ſiège de Cantorbéry.

Quoique la cour d'Eſpagne fut généralement ſoupçonnée d'avoir cauſé la mort au Roi de France, Jacques marquoit une forte inclination à s'unir plus intimement avec Philippe. Peut-être croyoit-il que la prudence demandoit qu'il recherchât l'amitié d'une Puiſſance auſſi formidable aux Princes Proteſtants, & il envoya le Lord Cornwall * dans cette cour pour propoſer un mariage entre le Prince de Galles & l'Infante aînée. Richard Bancroft Archevêque de Cantorbéry, mourut vers le même temps, après avoir obtenu une patente pour fonder un Collège à Chelſea, afin d'y former d'habiles Théologiens en état

*Wilſon.*

contre cette Societé. Je laiſſe au lecteur impartial, s'il en eſt quelqu'un, à prendre un juſte milieu entre l'enthouſiaſme de ſes partiſans outrés, & la chaleur de ſes ennemis.

* Ou plutôt il chargea le Lord Cornwallis ſon Ambaſſadeur à la cour d'Eſpagne de négocier ce mariage.

réfuter par leurs ſermons & leurs rits les adverſaires de l'Egliſe Ancane, ſoit Papiſtes, ſoit Puritains. ncroft eut pour ſucceſſeur dans le ge Métropolitain George Abbot, nt le caractère étoit très différent celui de ſon prédéceſſeur, & qu'on cuſoit même d'être Puritain dans le eur. Lorſque le Parlement ſe raſſem-, le Roi trouva les Communes ſſi intraitables, toujours prêtes à rter des plaintes & à faire des reerches: ce qui le détermina à diſſoe ce Parlement après qu'il eut duré t ans. Les Miniſtres furent enſuite ligés de trouver des moyens pour er l'argent dont le Roi avoit ben dans ſes néceſſités urgentes.

Jacques I. An. 1610.

La cour marqua une joie extrême ſe trouver délivrée de ces Conllers incommodes, & tout le palais entiſſoit de muſique, de plaiſirs & jeux: pendant que les courtiſans glois & les Ecoſſois à l'envi les uns autres, faiſoient leurs efforts pour acher le Roi à quelque favori qui int le diſpenſateur des graces. La uté le frappoit plus que toutes les res qualités, & le premier objet fit impreſſion ſur lui fut Robert

XXV. Robert Carr devient favori du Roi.

An. 1611.

Jacques I. An. 1611.

Carr, jeune homme qui avoit été ſon Page en Ecoſſe. Dans les voyages qu'il avoit faits depuis en France, il avoit acquis des graces extérieures qui relevoient encore ſa beauté naturelle. Le Lord Hay le regarda comme un ſujet propre à la foibleſſe du Roi, le fit habiller galamment; & dans un tournois pour un mariage, il le chargea de préſenter le bouclier & la deviſe à Sa Majeſté. Pendant qu'il s'acquittoit de cet office ſon cheval ſe cabra, le renverſa par terre, & il eut la jambe caſſée par la violence de la chute. Le Roi ne pût s'empêcher de prendre part aux ſuites de cet accident: Il avoit été frappé de la beauté de Carr, ainſi que de l'élégance de ſon ajuſtement, & il donna ordre de le loger dans le palais, où il le viſita après le tournoi. Il le trouva d'une ignorance exceſſive, & charmé de ſa ſimplicité, il réſolut de mouler lui-même cette cire neuve ſuivant ſon caprice & ſon inclination. Il ſe chargea de l'emploi de Pédagogue auquel il ſembloit deſtiné par la nature & par l'éducation. Il prit un plaiſir infini à lui enſeigner les éléments de la langue latine, le créa Chevalier & Gentil-

omme de ſa chambre. Le Comte de Dunbar qui avoit beaucoup de part la faveur du Roi, étant mort vers même temps, Carr en devint uni- ıepoſſeſſeur ſans avoir de rivaux, & ccèda à ſa place de Tréſorier d'E- ſſe. Il fut enſuite nommé Baron de anſpech & Vicomte de Rocheſter, fin le Roi l'honora de l'ordre de la rretière; & l'enrichit de dons & préſents (*a*).

Jacques I. An. 1611.

Vers ce même temps Jacques fut veillé de ſon indolence par une pute Théologique qui s'éleva en ollande entre les diſciples de Fran- is Gomarus & ceux de Jacques

XXVI. Jacques ſe déclare ennemi de vorſtius ſucceſſeur d'Arminius.

*a*) Le Roi lui ayant un jour donné un re pour recevoir cinq mille livres ſterling l'Echiquier, le Comte de Salisbury, Lord ıd Tréſorier, ſe ſervit d'un moyen pour vaincre Jacques de ſa prodigalité. Il in- Sa Majeſté à dîner, & la conduiſit dans ıppartement où toute cette ſomme étoit ıptée ſur une table. Le Roi, ſurpris à cette , lui demanda quel uſage il vouloit faire e tréſor? Et le Comte ayant répondu, : une indifférence affectée, que c'étoit ;ent deſtiné ſuivant les ordres de Sa Ma- , pour le Comte de Rocheſter: Jacques que c'étoit une ſomme trop forte pour un ıle particulier, & donna ordre au Tréſo- de la réduire à deux mille livres. *Wilſon.*

Jacques I. An. 1611.

Arminius sur la prédestination absolue & l'inadmissibilité de la grace. Arminius étant mort, sa place de Professeur de Théologie dans l'Université de Leyde fut donnée à Conrad Vorstius, Professeur à Steinfort, qui avoit déja publié un traité intitulé : *de Deo*, & attiré sur lui par cet ouvrage la haine de tous les Gomaristes. Il publia une apologie, malgré laquelle ils le traitèrent de Socinien, & offrirent de démontrer des erreurs damnables dans l'un & l'autre livre. Le Roi d'Angleterre lut le traité & l'apologie, fut choqué de ses opinions hérétiques, dont il envoya aussitôt une liste à Winwood son Ambassadeur à la Haye, avec ordre de déclarer aux Etats qu'il étoit résolu de publier un Manifeste, pour marquer combien il détestoit ces erreurs, de même que ceux qui permettoient de les répandre. En même temps il fit brûler par l'Exécuteur public quelques éxemplaires du traité & de l'apologie, tant à Londres qu'à Oxford & à Cambridge. Les Etats Généraux quoique très choqués de cette insolente interposition, répondirent fort civilement au mémoire de l'Ambassadeur,

ce qui n'empêcha pas que Vorſtius ne fût reçu dans ſa chaire. Jacques leur écrivit qu'une mort ordinaire n'étoit pas ſuffiſante pour un pareil miſérable : que s'ils étoient réſolus de le tolérer, il ſe ſépareroit de communion avec la Hollande, & prendroit des meſures pour que les autres Egliſes ſuiviſſent ſon éxemple. Les Etats qui ne vouloient pas rompre avec le Roi d'Angleterre, dirent à l'Ambaſſadeur qu'ils avoient ordonné à Vorſtius de s'abſtenir d'éxercer ſon office, juſqu'à ce qu'ils euſſent convoqué une nouvelle aſſemblée pour éxaminer cette affaire. Jacques n'étant pas ſatisfait de cette réponſe publia ıne déclaration, dans laquelle il traioit fort mal les Etats de Hollande, ui pour éviter les ſuites de cette uerelle, firent ſortir Vorſtius de eyde, & lui procurèrent un autre ablifſement à Gouda. Cette vivacité e Jacques, Prince d'une indolence marquable, qui avoit traité la tranbſtantiation & le nombre des Saements d'opinions ſcholaſtiques fort ı importantes au ſalut, doit être ribuée à ſa vanité & à ſon amour pre. Il ſe croyoit le plus habile

Jacques I. An. 1611.

Vvinvvood. Vvilſon.

Jacques I. An. 1611.

Théologien qui fut dans tout l'univers, & après avoir déclaré ſes ſentiments ſur cette diſpute, il ne pouvoit ſouffrir la plus legère oppoſition. Peut-être auſſi fut-il animé par ſon reſſentiment particulier contre le penſionnaire Barnevelt, qu'il haïſſoit parce qu'il étoit Républicain à l'excès, & qu'il étoit le patron de Vorſtius.

XXVII. Sa conduite prudente dans l'établiſſement d'Irlande.

Aucune affaire ſous ce règne ne fit plus d'honneur au Souverain que l'établiſſement d'Irlande, auquel Jacques s'étoit ſérieuſement appliqué depuis ſon avènement au trône d'Angleterre. Il le commença par un acte d'amniſtie, pour calmer les craintes du peuple. Il prit enſuite les Irlandois ſous ſa protection immédiate, leur accorda le bénéfice des loix d'Angleterre, & fit adminiſtrer la juſtice avec la plus éxacte impartialité. Wicklow, Wexford, Tyrone, Tyrconnel, les parties Septentrionales de l'Ulſter, la moitié du Connaught, & tout le Munſter furent partagés en Comtés : on y établit des Shériffs & des Juges de paix, avec ordre aux Juges de parcourir leurs diſtricts régulièrement deux fois chaque année. Les Lords & les Chieftains eurent ordre de remet-

tre leurs terres au pouvoir de la couronne, & avant qu'on les leur rendît toutes, les éxactions qui ſentoient l'oppreſſion furent abolies. Les devoirs Irlandois, les rentes & les ſervices furent évalués & réduits à des ſommes d'argent fixes, & au moyen de leur payement les Tenanciers poſſédèrent leurs terres en ſureté : enſorte qu'ils paſſèrent de l'eſclavage le plus miſérable à un état de richeſſe & d'indépendance. Tyronne, Tyrconnel, Odogharty & les autres Chieftains rebelles furent condamnés à une amende ; leurs poſſeſſions, avec Armagh, Cavan, Derry, Donegal & Fermanagh qui étoient échues à la couronne furent partagées en différentes portions à des particuliers Anglois, Ecoſſois & Irlandois, pour qu'ils les cultivaſſent convenablement, en les obligeant à certaines améliorations ; enfin on prit de ſi juſtes meſures que l'Ulſter, la partie la plus ſauvage de l'Irlande, devint une des Provinces les mieux cultivées de l'Europe.

Jacques 1. An. 1611.

*Carte.*

XXVIII. Mort du Prince de Galles.

Jacques jouiſſoit alors de la tranquillité la plus parfaite, troublée ſeulement quelquefois par la difficulté

Jacques I. An. 1612.

de trouver de l'argent pour ſes dépenſes ordinaires. Il fit tranſporter le corps de ſa mère de Peterborough à Weſtminſter, où il fut dépoſé dans la chapelle fondée par Henri VII. Dans le cours de cette année le Monarque eut occaſion de montrer un éxemple d'impartialité très agréable au peuple, en faiſant éxécuter le Lord Sanquir, Seigneur Ecoſſois, convaincu d'avoir aſſaſſiné un maître d'armes. Ce fut en vain que l'Archevêque de Cantorbéry & pluſieurs autres Seigneurs intercédèrent pour le coupable : Jacques qui avoit remarqué combien la nation Angloiſe étoit irritée de ſa partialité pour ſes compatriotes le ſacrifia prudemment à leur reſſentiment. Au mois d'Octobre Frédéric V. Electeur Palatin arriva en Angleterre pour épouſer la Princeſſe Eliſabeth, & fut reçu avec grande magnificence : mais au milieu de ces rejouiſſances, la nation fut plongée dans la douleur, par la mort de Henri, Prince de Galles qui fut ſaiſi d'une fièvre épidémique, & expira le douze Novembre dans la dix-neuvième année de ſon âge. Les Hiſtoriens l'ont célébré comme un des

Coke. Wilſon.

Princes

Princes qui promettoit le plus de tous ceux qui ont jamais paru, & il fut universellement regretté du peuple. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné, ce qu'on attribua même à son père : mais il paroît que c'est une calomnie qui n'a aucune vraisemblance, fondée uniquement sur quelques expressions du Roi, qui sembloit jaloux de la popularité de son fils, & qui craignoit ses dispositions martiales. Il est certain que le Prince Henri méprisoit la foiblesse du Roi, & blâmoit ouvertement sa conduite, & que Jacques marqua si peu de déférence pour la mémoire de cet excellent Prince, qu'il ne voulut pas même permettre que les courtisans en portassent le deuil. Cette mort ne causa aucune interruption aux préparatifs pour le mariage de sa fille, qui fut seulement différé de quelques semaines, jusqu'à ce qu'on eût achevé les obséques de Henri. Jacques I. An. 1612.

XXIX. La Princesse Elisabeth est mariée à l'Electeur Palatin.

L'Electeur Palatin, après avoir été installé Chevalier de la Jarretière, épousa le quatorze Février la Princesse Elisabeth, & les noces furent célébrées avec une pompe & une profusion excessives ; mais le Roi fut

Jacques I. An. 1613.

en état de fournir à cette dépenſe par une aide levée ſur le peuple, qui la lui accorda ſur ſa demande, comme un ancien uſage toujours pratiqué dans ces ſortes d'occaſions. * L'Electeur demeura en Angleterre environ ſix ſemaines après ſon mariage, & tout ce temps fut employé en fêtes, bals, maſquarades & autres amuſements. La ville de Londres fit une reception ſuperbe aux nouveaux mariés, & prèſenta à l'Electrice un collier de perles d'un prix immenſe. Au mois de Mai, Jacques fit une perte irréparable, par la mort de Cécil, Comte de Salisbury, politique ſolide, qui connoiſſoit parfaitement le génie de la nation & les affaires du Royaume. Son crédit & ſa ſagacité ſervoient de contrepoids à l'imprudence & à l'ignorance des autres Miniſtres, & il poſſédoit l'art de détourner inſenſiblement le Roi des meſures qui auroient pu avoir des ſuites dangereuſes. Il eut pour ſucceſſeur dans la place de tréſorier le

* Suivant M. Tindal le ſubſide ne produiſit que deux cents cinq mille livres ſterling, & les frais du mariage montoient à quatre fois cette ſomme.

Comte de Suffolk qui ne poſſédoit ni ſes talents ni ſon intégrité.

Jacques I. An. 1613.

XXX. Amours du Lord de Rocheſter & de la jeune Comteſſe d'Eſſex.

Le Lord Rocheſter continuoit à jouir de la faveur de ſon Souverain, & ſoutenoit ſon bonheur avec tant d'égalité d'ame & de diſcrétion, qu'il s'étoit rendu également agréable au Prince & au peuple. Il évitoit avec la plus grande attention les plus légères apparences de partialité pour ſes compatriotes, & ſe conduiſoit par les conſeils de Sir Thomas Overbury, homme vertueux, pénétrant & expérimenté, qui l'inſtruiſoit avec ſoin à éviter les rochers contre leſquels tant de favoris font ſi ſouvent naufrage : mais à la fin toute la ſageſſe du Mentor ne put ſervir à le garentir des enchantements d'une paſſion qui fut l'origine de ſa ruine & de ſes malheurs. Il devint amoureux de la Comteſſe d'Eſſex, fille du Comte de Suffolk, l'une des plus belles perſonnes du Royaume. Elle avoit été mariée à treize ans, & ſon mari étant auſſi très jeune, on avoit remis la conſommation du mariage au retour de ſes voyages. Pendant ſon abſence Rocheſter fit impreſſion ſur le cœur de ſa femme, & ils ſe livrèrent à leur

Jacques I. An. 1613.

paſſion dans des entrevues ſecrettes. Le Roi fut inſtruit de ces amours, & ce Prince aimoit à ſervir de confident dans ces ſortes d'intrigues, de même qu'il ſe plaiſoit à entendre des hiſtoires obſcènes que ſes courtiſans inventoient ſouvent pour l'amuſer. * Le retour du Comte d'Eſſex interrompit le plaiſir des deux amants : ce Seigneur enflammé par les charmes de ſa jeune moitié, marqua toute l'ardeur que ſon âge pouvoit lui inſpirer pour jouir des privilèges d'un mari : mais elle avoit conçu pour lui une haine que ſa tendreſſe pour Rocheſter augmentoit encore. Elle ne répondit à ſa paſſion que par la froideur, l'indifférence & les rebuts : eut même recours à la veuve d'un Mé-

* Si l'on en croit Rapin Thoyras, la Comteſſe brûloit d'une paſſion ſecrette pour Rocheſter, ne la lui fit paroître qu'après le retour du Comte, & ſes refus d'accorder à ſon mari les droits de leur union précédérent ſes liaiſons avec celui qui poſſédoit ſon cœur. Mais eſt-il vraiſemblable qu'elle eut réſolu, comme le dit cet Auteur, de faire annuller ſon mariage avec le Comte, & d'épouſer Rocheſter, ſans que celui-ci en fut inſtruit ? Le récit de M. Smollett me paroît plus éxact, & eſt d'accord avec celui de M. Hume.

ecin nommée Turner, qui lui amena un prétendu Magicien nommé Forman dont elle reçut des poudres qui devoient, disoit-il, mettre son mari hors d'état de continuer ses poursuites. De quelque moyen dont il se fut servi, il est certain que le Comte ne put rien obtenir de sa femme, & elle en employa de si extraordinaires pour lui inspirer de l'aversion & du dégoût, qu'enfin elle y réussit. Ses premières pensées furent qu'elle étoit différente de toutes les autres personnes de son sexe : mais le chagrin excessif qu'elle lui fit paroître, commença à lui faire soupçonner que quelqu'amant plus heureux étoit maître de son cœur. Alors il la négligea entièrement, & ayant découvert ensuite son intrigue avec Rochester qui de jour en jour devenoit plus publique, il l'abandonna comme une femme sans honneur, & indigne de son affection.

Jacques I. An. 1615.

XXXI. Elle fait divorce avec son mari.

La Comtesse n'étant pas encore satisfaite d'être maîtresse de Rochester, voulut devenir sa femme, & lui en communiqua le projet, ne doutant pas que par son crédit auprès du Roi, il ne réussit à lui procurer le divorce

Jacques I. An. 1613.

d'avec ſon mari. Lorſque Rocheſter fit part de ce deſſein à Sir Thomas Overbury, ce Conſeiller prudent s'éleva fortement contre une telle démarche, & lui dit qu'elle le couvriroit d'infamie, & le conduiroit à ſon malheur. La Comteſſe informée de ſon oppoſition, réſolut de le ſacrifier à ſon reſſentiment, & le favori à qui ſes charmes avoient fait perdre la raiſon, s'engagea dans un complot pour perdre Overbury. Il dit au Roi que Sir Thomas étoit devenu inſolent & d'un orgueil inſuportable, & le pria de l'envoyer en ambaſſade en Moſcovie, pendant que d'un autre côté il perſuadoit à Overbury de refuſer cette place, l'aſſurant qu'il lui en feroit donner une autre beaucoup plus avantageuſe, auſſi-tôt que le reſſentiment du Roi ſeroit appaiſé. Cette infortunée victime ſe confiant en ſa parole, remercia le Roi de la place qu'il vouloit lui donner, & Rocheſter éxagéra ce refus, comme une marque d'inſolence & de mépris pour Sa Majeſté. Jacques donna ordre de mettre Overbury à la tour, dont la Lieutenance avoit été donnée depuis peu à Sir Gervaze Elwaies, une des

créatures du favori. Cet incommode Conſeiller étant ainſi écarté & ſéparé de toute communication avec ſes amis & ſa famille, le Comte de Northampton, oncle de la Comteſſe, ſollicita le Roi en faveur de ſa nièce qui demandoit le divorce, ſous prétexte que ſon mari étoit hors d'état de conſommer le mariage. Jacques flatté de cette occaſion d'obliger ſon favori, donna une commiſſion ſous le grand ſceau à des Evêques & à des Juges pour qu'ils inſtruiſiſſent & jugeaſſent cette affaire. Des matrones furent nommées pour viſiter la Comteſſe, & elles la déclarèrent vierge : mais elle avoit obtenu la permiſſion de ne paroître devant elles que voilée, & l'on prétend qu'il fut ſubſtitué à ſa place une jeune fille de ſa taille & de ſa corporence. Le Comte d'Eſſex interrogé par les Commiſſaires, déclara qu'il n'avoit jamais uſé des droits du mariage, & qu'il ne ſe croyoit pas en état de le conſommer avec ſa femme, quoiqu'il ne fût pas de même à l'égard de toute autre. Le rapport des matrones joint à la confeſſion du Comte détermina les Juges à déclarer qu'il y avoit nullité dans le ma-

Jacques I. An. 1613.

Jacques I. An. 1613.

riage. Bilſon Evêque de Wincheſter ayant marqué beaucoup d'ardeur pour faire réuſſir le divorce, ſon fils fut créé Chevalier par le crédit de Rocheſter, & on lui donna par dériſion le nom de Sir Nullité Bilſon.

XXXII. Mort de Sir Thomas Overbury dans la tour.

Quelques ſemaines après cette déciſion, le favori fut nommé Comte de Sommerſet, & ſon mariage fut célébré avec la plus grande pompe. Il ne manquoit à leur triomphe que la mort d'Overbury, néceſſaire à la ſatisfaction de cette femme implacable. Ils avoient déja attaqué ſa vie par un poiſon lent que lui avoit donné Weſton, domeſtique mis auprès de lui par Miſtriſſ Turner pour le faire périr, & ce poiſon avoit été préparé par un autre ſcélérat nommé Franklin, Apotiquaire. Overbury voyant que ſa ſanté s'altéroit de jour en jour, & ſoupçonnant la cauſe de ce dérangement, écrivit une lettre pathétique à Sommerſet pour lui demander ſa médiation auprès du Roi, & lui faire obtenir ſa liberté; à quoi le Comte répondit que dans peu de jours il ſeroit hors de ſa priſon. Ses complices redoublèrent leurs efforts, mais les effets du poiſon ayant été

moins prompts qu'ils ne l'avoient espéré, on prétend que Weſton & Franklin l'étouffèrent avec ſes couvertures de lit. On l'enterra auſſi-tôt ſous prétexte que ſon cadavre exhaloit une odeur inſuportable, & le Comte de Northampton dans une lettre à Sommerſet où il lui faiſoit part de ſa mort, lui dit qu'elle avoit été cauſée par une maladie honteuſe, devenue ſi invétérée que tout ſon corps en avoit été couvert d'horribles ulcères. Cette dernière circonſtance pouvoit être vraie, mais elle étoit l'effet naturel du poiſon que cet infortuné Gentilhomme avoit reçu, & qui agit ainſi dans un tempéramment vigoureux.

Jacques I. An. 1613.

*Wilſon. Coke. Peyton.*

XXXIII. Le Comte de Northampton eſt diſgracié.

Northampton n'ignoroit aucune circonſtance de cet affreux aſſaſſinat, & ce fut lui qui ſuccéda à Overbury pour conſeiller le Comte de Sommerſet. Il étoit Catholique-Romain dans le cœur, & comme il avoit le gouvernement des cinq ports, perſonne de cette religion ne pouvoit entrer dans le Royaume ſans avoir paſſé par ſon éxamen : enſorte que toute l'Angleterre fut remplie en peu de temps de Prêtres Papiſtes & de Jéſuites. Le peuple commença à mur-

An. 1614.

Jacques I. An. 1614.

murer, & le Comte de Northampton ayant été accusé de leur avoir facilité l'entrée, il poursuivit plusieurs personnes en vertu du Writ *scandalum magnatum*. Au milieu de ses poursuites l'Archevêque produisit une lettre écrite par le Comte au Cardinal Bellarmin, où il se faisoit connoître pour un zèlé Catholique, totalement dévoué au siège de Rome. Le Roi lui fit de vifs reproches de sa dissimulation, & il se retira dans une maison de campagne, où il mourut quelques semaines après Papiste déclaré. Les Catholiques n'éprouvèrent pas autant de contradictions que les Puritains, dont un grand nombre quittèrent leur pays natal, & s'établirent dans la nouvelle Angleterre, qui devint bientôt une colonie floriſſante. Cependant il ne leur fut permis de partir de la grande Bretagne, qu'après avoir donné des cautions suffisantes de leur bonne conduite.

XXXIV. Création des Baronets.

La prodigalité de Jacques étoit montée à un tel excès, qu'aucun revenu n'auroit pu le mettre à couvert de l'indigence : (*b*) aussi toute l'at-

(*b*) Etant un jour dans la gallerie de Whitehall, accompagné de Sir Henri Rich & de

ention de ſes Miniſtres étoit em- Jacques I. An. 1614.
loyée à imaginer des moyens pour
ui faire trouver de l'argent ſans le
ecours du Parlement. Il eut alors re-
ours à un expédient ſuggéré par le
ernier Comte de Salisbury, qui fut
le créer des Baronnets, d'une No-
leſſe mitoyenne entre les Barons &
es Chevaliers, ce qui paſſeroit des
ères aux enfants. Cent perſonnes fu-
ent décorées de cette nouvelle di-
nité par des lettres-patentes qui les
bligeoient d'entretenir à leurs frais
n certain nombre de ſoldats en Ir-
nde; mais ce ſervice fut commué
n une ſomme d'argent. Le Roi in-
enta pluſieurs autres moyens pour
emplir ſes coffres: il vendit des pri-
ilèges excluſifs, fit revivre l'ancien

acques Maxwell, il paſſa quelques porteurs
hargés d'argent pour le tréſor Royal. Le Roi
oyant que Rich parloit bas à Maxwell, vou-
t ſavoir ce qu'il lui avoit dit; mais lorſqu'il
t informé qu'il avoit marqué combien il ſe-
oit ſatisfait s'il avoit une pareille ſomme,
acques ordonna aux porteurs de remettre
ut cet argent qui montoit à trois mille li-
es dans la maiſon de Rich, ajoutant qu'il
oit beaucoup plus de plaiſir à le lui don-
r, que Rich ne pouvoit en avoir en rece-
nt cette marque de ſes bontés. *Wilſon.*

Jacques I. An. 1614.

uſage d'obliger toute perſonne qui jouiſſoit de quarante livres de revenu en fonds de terre, à recevoir l'ordre de Chevalerie : compoſa avec ceux qui s'excuſèrent de cet honneur, faute d'être en état de le ſoutenir : créa un nombre de Chevaliers de la nouvelle Ecoſſe qui achetèrent cette diſtinction : vendit à différents prix les titres de Comte, de Vicomte & de Baron, dans les trois Royaumes d'Angleterre, Ecoſſe & Irlande : obligea ceux qui avoient des titres défectueux à payer pour en obtenir la confirmation : enfin la Chambre Etoilée impoſa des amendes exceſſives applicables à Sa Majeſté.

XXXV. Nouveau Parlement promptement diſſous.

Toutes ces reſſources étoient trop foibles pour ſuffire à la prodigalité prodigieuſe du Roi. Le favori & ſon gendre, le Comte de Suffolk lui perſuadèrent de convoquer un Parlement, en l'aſſurant qu'ils feroient enſorte que la plus grande partie des Communes ſe prêteroit à ſes volontés, mais ils furent bien éloignés de leur attente. Le Parlement s'étant aſſemblé le premier jour d'Avril, le Roi demanda un ſecours au ſujet du ma-

riage de ſa fille, * en les aſſurant qu'il Jacques I. An. 1614.
éxamineroit enſuite les griefs dont ſe plaignoit la nation. Au lieu de répondre favorablement à ſa requête, ils commencèrent par demander de quelle façon on avoit employé les revenus de la couronne, & trouvèrent que Sa Majeſté avoit fait des dons exceſſifs à ſes compatriotes, non-ſeulement en argent, mais en terres, qu'ils avoient enſuite vendues à des Anglois pour en emporter le prix en Ecoſſe: pays ſemblable à un gouffre inſatiable d'où ne ſortoit jamais ce qui pouvoit y être entré. Ils recherchèrent enſuite la cauſe de cette augmentation étonnante de Papiſtes récuſants, qu'ils attribuèrent d'abord à ce que le Roi admettoit des Lords Catholiques dans ſon conſeil, & enſuite aux négociations qu'on avoit entamées pour marier ſes fils avec des filles de Princes Papiſtes. Leurs délibérations ſe tournèrent auſſi ſur les monopoles préjudiciables au commerce, & ſur les moyens extraordinaires dont on s'étoit ſervi pour le-

* Ce ſecours étoit indépendant de l'aide levée ſur le peuple en vertu de la prérogative royale.

Jacques I. An. 1614.

ver de l'argent ſans l'intervention du Parlement : enfin ils réſolurent de préſenter une adreſſe à Sa Majeſté, pour la ſupplier de réformer tous ces abus, & particulièrement d'empêcher ſes ſujets Ecoſſois de faire à l'avenir aucun établiſſement en Angleterre. Jacques fut tellement irrité de cette conduite dure de ſon Parlement, qu'il le déclara diſſous avant de lui avoir laiſſé le temps de faire aucun ſtatut ; & ordonna que pluſieurs membres fuſſent empriſonnés pour avoir parlé trop librement de lui & de ſa prérogative.

XXXVI. Le Roi de Dannemark arrive en Angleterre.

Le Parlement ayant été ſi peu favorable au Roi, la cour ne trouva d'autre moyen pour ſubvenir à ſes beſoins que celui d'une bienvaillance, & on le mit auſſi-tôt à éxécution. Tous les Shériffs du Royaume eurent ordre par un acte du Conſeil, de lever une ſomme ſous ce titre des particuliers de leurs différents diſtricts, & d'envoyer à la cour une liſte de ceux qui auroient refuſé de contribuer, ou qui n'auroient fourni qu'une ſomme diſproportionnée aux circonſtances où l'on ſe trouvoit. Ce moyen ne répondit pas à l'attente du Roi : il

*Coke. Wilſon.*

roduiſit très peu d'argent, & beaucoup de clameurs : cependant quelque peu conſidérable qu'il fût, il vint très à propos pour recevoir le Monarque Danois, qui fit une ſeconde viſite à ſa ſœur, & fut traité pendant quinze jours par des fêtes & des divertiſſements de toute eſpéce. Après son départ il arriva un Ambaſſadeur de Moſcovie pour demander la médiation du Roi, dans une querelle ſurvenue entre ſon maître & le Roi de Suéde.

Jacques I. An. 1614

*Annalles de Jacques.*

XXXVII. Amitié de Jacques pour Georges Villiers qu'il retient à la cour

Le Comte de Sommerſet poſſédoit tellement l'affection de Jacques, qu'on prétend que la Reine conçut de la jalouſie contre ce favori. Soit que ce fut réellement la cauſe de ſon averſion, ou qu'elle le ſoupçonnât d'avoir eu part à la mort de ſon cher fils le Prince Henri, il eſt certain qu'elle lui jura la haine la plus envenimée, & qu'elle réſolut de faire tous ſes efforts pour le perdre. Elle intéreſſa dans ſon reſſentiment Sir Ralph Winwood, qui avoit le titre de Secrétaire d'Etat, quoique toutes les fonctions de cette place fuſſent remplies ſuivant les ordres exprès de Sommerſet. Le Roi dans un voyage qu'il fit en

Jacques I. An. 1614.

hiver, passa par Cambridge, où les Etudiants représentèrent devant lui une comédie qui avoit pour titre *ignoramus*, composée à dessein de tourner en ridicule les loix communes & les Légistes d'Angleterre : sujet très agréable à Jacques, qui détestoit toutes les loix faites par la nation. Les

An. 1615.

Comtes de Pembroke, de Bedford, & quelques-autres Seigneurs ennemis de Sommerset, comptant sur la légèreté du caractère du Roi, ou ayant remarqué quelque altération dans son affection pour ce favori, résolurent de fournir un nouvel appas à son caprice, & jettèrent les yeux sur George Villiers, second fils de Sir Edouard Villiers, Gentilhomme du Comté de Leicester. Ce jeune homme étoit alors âgé de vingt ans, & possédoit toutes les graces extérieures dont le foible esprit de Jacques se laissoit captiver avec tant de facilité. Il étoit revenu depuis peu de France, en avoit rapporté tous les agréments qu'on peut acquerir dans ce pays, & après avoir été habillé avec toute l'élégance possible, on le plaça à la comédie, de façon qu'il ne pût manquer d'attirer les regards du Roi. Aussi-tôt que Jac-

ues eut remarqué ſon air affecté, il onna les plus grandes marques d'adiration, & le retint à la cour pour tre un de ſes échanſons. Jacques I. An. 1615.

XXXVIII. La Reine le recommande à Sa Majeſté.

Sommerſet étoit trop jaloux de ſon ropre crédit pour voir arriver tranuillement ce nouveau venu. Son offie de Chambellan lui donnoit autoté ſur tous les échanſons, & Vilers fut expoſé à des chagrins conuels de ſa part. Cependant ce jeue compétiteur lui enlevoit tous les ours quelque partie de la faveur du oi: & les ennemis de Sommerſet attoient cette inclination naiſſante, n faiſant à Jacques des éloges exceſfs de la beauté, de la vertu & des ualités de ce jeune homme. Somerſet étoit pour lui comme une maîreſſe ſur le déclin de ſes charmes, dont il auroit été raſſaſié. Il comença à s'en dégoûter par le chanement qu'il remarqua en ſa perſone & en ſon caractère. Depuis ſon ariage, Sommerſet étoit devenu élancolique, & paroiſſoit agité des emords de ſa conſcience, négligeoit parure: avoit perdu ſa vivacité: e ſe plaiſoit plus aux divertiſſements uériles dont il amuſoit tous les jours

Jacques I. An. 1615.

le Roi dans ſon antichambre ; enfin il commença à donner des marques d'avarice, ce qui étoit plus propre que tout autre défaut à le rendre mépriſable aux yeux de ſon Souverain. Jacques avoit déclaré qu'il n'auroit jamais d'autres favoris que ceux qui lui ſeroient recommandés par la Reine, afin que ſi elle s'en plaignoit par la ſuite, il pût lui dire que c'étoit à ſa conſidération qu'il leur avoit accordé ſon amitié. Abbot Archevêque de Cantorbery engagea cette Princeſſe à recommander Villiers, ce qu'elle refuſa d'abord, diſant que ſi le Roi le recevoit comme favori, il éloigneroit bien-tôt de Sa Majeſté ceux qui le lui auroient recommandé, afin de l'attacher plus fortement à ſa propre perſonne : cependant à force d'importunités elle ſe laiſſa perſuader d'employer ſon crédit auprès de Jacques en ſa faveur. Le Roi très ſatisfait de ſa demande le fit Chevalier, & le nomma un des Gentilshommes de ſa chambre.

XXXIX. Déclin du crédit de Sommerſet.

La cour fut auſſi-tôt partagée entre les deux favoris. Quoique le Roi affectât toujours de traiter Sommerſet avec les marques d'une conſidération

Jacques I. An. 1615.

articulière, il étoit aiſé de remarquer la contrainte qu'il ſe faiſoit pour voir cette complaiſance, & Villiers, ar ſon affabilité enlevoit tous les urs à ſon rival quelques nouveaux artiſans. Sommerſet, qui vit ſes proès, jugea qu'il étoit temps de ſe ettre à couvert des entrepriſes de s ennemis: il ſe jetta aux pieds du oi, & le ſupplia de lui accorder n pardon général, pour que ceux ui pourroient avoir quelque haine ontre lui ne puſſent tirer avantage de uelque faute ou de quelque erreur ans laquelle il auroit pu tomber penant ſon adminiſtration, ſoit par fralité, ſoit par ignorance. Le Monarue lui accorda auſſi-tôt ſa requête, donna ordre qu'on lui expédiât le rdon le plus ample, qu'il ſigna de propre main. Le Chancellier refuſa y appoſer le grand ſceau, ſous prétexte que ce pardon s'étendoit non ſeulement aux trahiſons, félonies & meures que Sommerſet pouvoit avoir mmis, mais encore à tous ceux ont il pourroit devenir coupable par ſuite. Il auroit été facile d'expédier n autre pardon, conçu en termes us convenables: mais ſoit que la

Jacques I. An. 1615.

Reine s'y oppoſât, ſoit que le Comte de Sommerſet crut contraire à la politique de donner à penſer au public qu'il avoit beſoin de cette grace : l'affaire ne fut pas pouſſée plus loin, & on ne lui en délivra aucun.

XL. Il rejette les avances de Villiers.

Lorſque le Roi fut de retour à Royſton après ſon voyage d'Eté, tout étoit diſpoſé pour la perte du favori. Un garçon de l'Apothicaire, qui avoit compoſé un cliſtère empoiſonné pour le malheureux Overbury, s'étant retiré dans les Pays-bas, découvrit ce crime avec pluſieurs autres circonſtances à Trumbull Envoyé du Roi à Bruxelles, qui en fit part à Sir Ralph Winwood. Le Roi en étant informé, ordonna à l'un & à l'autre de garder le ſecret juſqu'à ce qu'ils reçuſſent de nouveaux ordres. Il eſt vraiſemblable que cette affaire ſeroit demeurée dans l'oubli ſans l'indiſcrétion de Sommerſet, qui obligea le Monarque de prendre d'autres meſures. La cour étoit continuellement dans le trouble par les diſputes & les querelles des deux favoris & de leurs partiſans, & le Roi déclara qu'il vouloit établir entr'eux une bonne intelligence. Il ordonna à Villiers de de-

rander la protection de Sommerset, & jeune Chevalier se rendit à sa mai- on, où il lui dit qu'il le prioit de le ecevoir au nombre de ses très hum- les serviteurs, protestant qu'il lui se- oit attaché avec la plus grande fidé- té, & que c'étoit de lui qu'il vou- oit tenir toute sa fortune. Sommerset ejetta ses avances, lui répondit qu'il e vouloit aucun de ses services, & u'il lui romproit le col s'il pouvoit mais en trouver l'occasion.

Jacques I. An. 1615.

Le Roi excessivement irrité de cette éponse brutale dévoua dès ce mo- ient Sommerset à l'infamie & à la ort. Pendant qu'il étoit encore à oyston, il envoya un messager au ord grand Justicier Coke, avec une ttre pour lui ordonner d'expédier es Warrants pour faire arrêter le omte & la Comtesse de Sómmerset, ir Gervaze Elwaies, Lieutenant de Tour, Mistriss Turner, Weston & rancklin, tous complices de la mort e Sir Thomas Overbury. Lorsque officier chargé du Warrant pour le omte arriva à Royston, il le trou- a prêt à partir pour Londres, le Roi tenant embrassé, & lui demandant vec les termes les plus affectueux s'il

XLI. Il est mis à la tour.

Jacques I. An. 1615.

ſeroit long-temps ſans le voir. Sommerſet inſtruit de l'ordre dont l'officier étoit porteur s'écria avec fureur contre ſon inſolence, d'oſer arrêter un Pair du Royaume en préſence du Roi: mais Jacques lui dit en ſouriant: » Non, non, il faut que vous » y alliez: car ſi Coke m'envoyoit » chercher, je ſerois obligé de m'y » rendre ». Il l'accompagna enſuite juſqu'à ſa chaiſe, l'embraſſa en le priant de revenir promptement, parce qu'il ne pouvoit vivre ſans lui: mais auſſi-tôt qu'il le vit parti: » Va » (dit-il) que le diable te conduiſe, » & que je ne revoye jamais ta face ». Sommerſet & la Comteſſe furent mis à la Tour, & tous les autres complices en différentes priſons. Le lendemain le Juge Coke ſe rendit à Royſton, & le Roi lui commanda d'éxaminer cette affaire avec la plus grande impartialité, ajoutant que la malédiction de Dieu tombât ſur le Juge & ſur ſa famille s'il épargnoit les coupables, & qu'elle l'accablât lui-même & toute ſa poſtérité s'il pardonnoit à aucun de ceux qui ſeroient condamnés ſuivant les loix. *

* M. Hume penſe que ces faits avancés pour

Les ſcélérats qui avoient commis ce meurtre abominable furent condamnés & éxécutés. On fit auſſi l'année ſuivante le procès au Comte & à la Comteſſe, qui furent trouvés coupables & condamnés à mort: mais l'éxécution fut différée de temps à autre pendant pluſieurs années, & ils obtinrent enfin leur grace, à quoi le Roi ajouta un don de quatre mille livres en fonds de terre, qu'il fit au Comte ſous le nom d'un de ſes domeſtiques. L'amour qui avoit pouſſé ce couple à commettre un meurtre auſſi éxécrable, ſe changea bientôt en un dégout mutuel & en une haine implacable. Ils vécurent dans la même maiſon ſans aucune communication, & la Comteſſe mourut d'une maladie que les auteurs ne nomment point,

Jacques I. An. 1615.

XLII. Le Comte & la Comteſſe ſont condamnés à mort.

noircir la mémoire de Jacques, ſont très douteux. Il eſt vrai qu'ils paroiſſoient peu vraiſemblables, & le caractère que les Hiſtoriens donnent à ce Prince, n'étoit pas propre à une auſſi profonde & auſſi inutile diſſimulation. On peut appliquer la même remarque à la Note que M. Smollett met à la fin du paragraphe ſuivant. Si Jacques eut été coupable de la mort de ſon fils, auroit-il ſoumis à la rigueur des loix le dépoſitaire d'un ſecret auſſi important?

Jacques I. An. 1615.

mais qu'ils caractériſent de très dégoutante. Le Comte vécut aſſez pour voir marier ſa fille au Duc de Bedford, dont elle eut le Lord Ruſſel, qui fut décapité ſous le règne de Charles II. (c)

*Coke. Rushworth. Wilſon. Weldon.*

XLIII. Charles eſt nommé Prince de Galles.

Après la chute de Somerſet, toute

(c) Sir Antoine Weldon rapporte que Coke découvrit dans les papiers de Sommerſet des circonſtances particulières relatives à la mort du Prince Henri. Il s'écria un jour en préſence de ſes juges: » Dieu ſait ce qui eſt arrivé à » cet aimable Prince Henri! Mais je vois » que . . . . » On prétend que le Roi avoit marqué une grande inquiétude lorſqu'il avoit ſû que le Comte refuſoit de comparoître à la barre, comme s'il eut été poſſeſſeur de quelques ſecrets qui intéreſſaſſent l'honneur de ſon Souverain. Il marqua le même trouble par rapport à Sir Thomas Mouſon, qui fut interrogé pour avoir eu part au meurtre, & reconduit à la tour par un ordre exprès du Roi, avant qu'on eut terminé les informations. Son valet Symon, qui avoit porté une tourte empoiſonnée à Sir Thomas Overbury, étant amené devant la cour; » Symon, (lui » dit le juge,) vous avez donc mis la main à » des mets empoiſonnés? Je n'y ai mis qu'un » doigt, Milord, (répondit le priſonnier,) » & il m'en a couté mes ongles & mes che» veux. » En effet il avoit ſeulement goûté avec le doigt le ſirop de cette tourte, & cette quantité, quelque légère qu'elle fut, avoit cauſé une altération conſidérable dans ſon tempéramment.

la

la faveur du Roi fut concentrée ſur le jeune Villiers, qui parut alors dans le plus grand éclat, & ſe concilia l'affection de tous les courtiſans par ſes manières engageantes & ſon adreſſe inſinuante. Le premier uſage qu'il fit de ſon crédit fut de remplir toutes les places de la cour par ſes créatures, & tous ceux qui étoient reſtés attachés à l'ancien miniſtère en furent éloignés. Dès le commencement du ſien, le Lord grand Juſticier Coke fut dépouillé de ſon emploi, ſous prétexte de quelques malverſations, mais dans la vérité parce qu'il s'étoit oppoſé à Jacques, au ſujet d'un Evêché vacant en Commande. Sa place fut remplie par Montague, & le Lord Chancellier Elleſmere étant alors tombé dans une maladie dangereuſe remit les ſceaux entre les mains de Sa Majeſté. Le Roi les garda juſqu'à la mort d'Elleſmère, & les donna enſuite à Bacon, qui fut promû depuis à la dignité de Chancellier. Il étoit grand Juriſconſulte & excellent Philoſophe: mais d'un caractère bas, irréſolu & indiſcret; ce qui le jetta dans des écarts qui nuiſirent beaucoup à ſa réputation. Dans le

Jacques I. An. 1616.

Jacques I. An. 1616.

cours de cette année, le Roi nomma Prince de Galles ſon fils Charles, le ſeul qui lui reſtoit, & qu'il deſiroit ardemment de marier. Aucun Prince Proteſtant n'avoit alors de fille en âge convenable, & Jacques auroit cru dégrader ſa dignité en lui donnant une femme d'un rang inférieur; ce qui lui fit jetter les yeux ſur deux Princeſſes Catholiques: Anne d'Autriche qui épouſa le Roi de France Louis XIII. & l'Infante Marie, fille de Philippe III. Roi d'Eſpagne.

XLIV. Jacques propoſe un mariage entre ſon fils & l'Infante d'Eſpagne.

Le mariage du Prince François étoit déja conclu: ce qui obligea le Roi de tourner toute ſon attention d'un autre côté. Il envoya le Lord Hay Ambaſſadeur en France, & le Lord Roſſ en Eſpagne pour complimenter les deux Monarques ſur les noces de Louis & d'Anne: mais leurs inſtructions portoient de ſonder les inclinations des deux Rois au ſujet du mariage du Prince de Gallés avec la ſœur aînée de Louis ou avec l'Infante Marie. La Princeſſe Françoiſe étoit déja promiſe au Prince de Piémont, & le ſuccès paroiſſoit plus ſur du côté de l'Eſpagne. Le Duc de Lerme, premier miniſtre de Philippe avoit déja

fait quelques ouvertures touchant ce mariage à Digby, Envoyé d'Angleterre à Madrid, & le Comte de Gondemar Ambaſſadeur d'Eſpagne à la cour de Londres, fut muni de pouvoirs pour traiter de cette alliance avec le Roi. Il paroît cependant que ce fut uniquement un ſtratagème de la cour d'Eſpagne, pour interrompre la bonne intelligence qui ſubſiſtoit entre les Anglois & les Hollandois; & Charletton, Ambaſſadeur du Roi à la Haye, fit ſavoir à ſon maître que les Eſpagnols avoient dans cette vue publié que la négociation pour ce mariage étoit déja très avancée. En effet l'objet de Philippe étoit d'amuſer Jacques par ce traité, afin qu'il ne ſe liguât point contre lui dans la guerre de Clèves : mais par la ſuite il eut pour guide un intérêt beaucoup plus puiſſant. La vanité du Roi d'Angleterre fut tellement flattée dans l'attente de cette alliance, qu'il ne pouvoit s'empêcher de marquer le deſir le plus vif de la voir à ſa perfection. Gondemar, qui connoiſſoit parfaitement ſes ſentiments, ſut ſi bien tirer avantage de cet empreſſement, que pendant pluſieurs années,

Jacques I. An. 1616.

Jacques I. An. 1616.

Jacques ne ſe conduiſit que par ſes avis, dans la crainte de manquer ce mariage, s'il donnoit quelque ſujet de mécontentement à la cour d'Eſpagne.

XLV. Sa conduite imprudente & ſa profuſion.

Telle étoit la politique de ce Prince, que quelques-uns ont nommé le Salomon de ſon ſiècle. Il voyoit ſans émotion les efforts de la cour de France pour détruire la religion Proteſtante dans ce Royaume : regardoit avec indifférence les projets que formoit la maiſon d'Autriche pour réduire toute l'Europe en eſclavage, & ſous prétexte de faire jouir ſes peuples des douceurs de la paix, il négligeoit tous les intérêts politiques de la nation. Sa conduite dans ſon Royaume ne doit pas faire plus d'honneur à ſon intelligence. Il prodiguoit des ſommes immenſes, & aliénoit preſque tous les domaines de la couronne pour enrichir un petit nombre d'indignes favoris. Le Comte de Sommerſet avoit amaſſé en cinq ans deux cents mille livres en argent, joyaux & vaiſſelle, outre ſes fonds de terre qui lui rapportoient dix huit mille livres de rente. Le Comte de Salisbury, quoiqu'il ne fut qu'un cadet par

vint à une très grande fortune. Northampton bâtit un ſuperbe palais dans Londres, qu'on nomma depuis la maiſon de Northumberland, & il laiſſa une très groſſe ſucceſſion à ſon neveu le Comte d'Arundel. Suffolk, autre frère du Duc de Norfolk, dépenſa deux cents mille livres pour bâtir une maiſon de campagne. Le Duc de Lennox, le Comte de Dunbar & le Lord Hay firent paſſer de très groſſes ſommes en Ecoſſe, & Sir Henri Rich, depuis Comte de Holland accumula un bien immenſe. Jacques I. An. 1616. *Wilſon. Coke.*

XLVI. Il livre les villes de ſureté aux Hollandois.

Toutes les ſources des profuſions du Roi étoient alors épuiſées, cependant il vouloit enrichir ſon nouveau favori. Les Etats de Hollande inſtruits de ſa ſituation, & craignant pour leurs villes de ſureté, qu'il auroit pu ſe laiſſer perſuader de livrer aux Eſpagnols pour hâter le mariage de ſon fils, ſaiſirent cette occaſion de rentrer en poſſeſſion de ces places, & en même temps de compoſer pour la dette qu'ils avoient contractée envers la couronne d'Angleterre. Ils commencèrent par être moins éxacts à payer les garniſons Angloiſes, qui en portèrent leurs plaintes au Roi :

Jacques I. An. 1616.

mais il lui étoit impoſſible de pourvoir à leur ſubſiſtance. Lorſqu'il fit faire des repréſentations à ce ſujet aux Etats, ils s'excusèrent ſur la ſituation fâcheuſe où leurs affaires étoient réduites par les frais immenſes de la guerre. Caron, leur Envoyé en Angleterre inſinua au miniſtère, que ſi le Roi vouloit conſentir à rendre les villes de ſureté, il penſoit que les Etats feroient leurs efforts en empruntant de l'argent à très gros intérêt pour ſatisfaire à ce qu'ils lui devoient. Cette tentation étoit de celles auxquelles Jacques & ſes courtiſans ne pouvoient réſiſter. Il écrivit auſſitôt aux Etats pour cette affaire, & le penſionnaire Barnevelt fut envoyé à la cour de Londres pour la négocier. Il y réuſſit avec tant d'adreſſe que Jacques ſe contenta du tiers de la ſomme qui lui étoit due, & rendit les places de ſureté qu'on avoit remiſes entre les mains de la Reine Eliſabeth.

XLVII. Le Comte de Suffolk eſt diſgracié.

A peine cet argent fut-il arrivé, qu'il fut diſſipé d'une manière étonnante. Le Roi ne paya aucune dette: la flotte ſe détruiſit faute de radoub, & l'on n'envoya pas un denier aux

troupes d'Irlande qui depuis plusieurs années n'avoient reçu aucune subsistance regulière. Le Comte de Suffolk Lord tréſorier, dissipa une partie considérable de ce secours, & le nouveau favori Villiers ne laissa pas échaper cette occasion de perdre le beaupère de Sommerset. Il fut accusé dans la chambre Etoilée de plusieurs malversations relatives à son emploi : fut déclaré coupable : fut condamné à payer une amende de trente mille livres, & à rester en prison tant qu'il plairoit à Sa Majesté. La place de tréſorier fut mise en commission, & le Secrétaire Winwood étant mort vers le même temps, la sienne fut partagée entre Naunton & Calvert, dont le premier étoit Protestant & le second Papiste. Villiers fut alors créé Vicomte de Waddon & Comte de Buckingham : mais depuis on l'éleva aux titres de Marquis & ensuite de Duc de Buckingham ; il fut fait Chevalier de la Jarretière, nommé Commandant de la Cavalerie : grand maître des eaux & forests, Gouverneur des cinq ports, Steward de Westminster, Conétable de Windsor & Lord grand Amiral d'Angleterre. Au

Jacques I. An. 1616.

Jacques I. An. 1617.

commencement de l'année ſuivante, Marc Antonio de Dominis, Archevêque de Spalato en Dalmatie arriva en Angleterre pour ſuivre la religion Proteſtante. Il prêcha & écrivit contre la doctrine de l'Egliſe Romaine, & fut nommé Doyen de Windſor & maître de la Savoye. Après avoir reſté quelques années dans ce Royaume, il fut gagné par le Comte de Gondemar, qui le flatta de l'eſpérance d'un chapeau de Cardinal, pourvû qu'il ſe rendît à Rome, & y fît une rétractation publique. Il y alla réellement, & abjura la religion Proteſtante : mais au lieu d'être promu au Cardinalat, on le renferma dans les priſons de l'inquiſition, où il mourut, & ſon corps fut brûlé publiquement.

*Priſon.*

XLVIII. Le Roi viſite ſon ancien Royaume d'Ecoſſe.

Jacques depuis ſon avènement au trône d'Angleterre, avoit formé le projet de ſoumettre le Clergé Ecoſſois à ſe conformer à l'Egliſe Anglicane. Il avoit envoyé les articles ſuivants pour être inſérés dans les canons : Qu'ils recevroient la communion à genoux : Qu'elle ſeroit adminiſtrée en particulier aux perſonnes malades : Qu'ils célébreroient les fêtes de Noël, Pâque, l'Aſcenſion &

la Pentecôte, & que les enfants ſeroient confirmés par les Evêques à l'âge compétent ; mais ces articles furent rejettés par l'aſſemblée générale, qui les regarda comme les préliminaires de changements plus importants. Le Roi irrité de leur opiniâtreté, réſolut de viſiter ſes Etats d'Ecoſſe pour les forcer lui-même à l'obéiſſance. Les Evêques de ce Royaume n'avoient conſervé que le nom de leur dignité, & tout le pouvoir eccléſiaſtique réſidoit dans l'aſſemblée générale des Miniſtres. Jacques ſouhaitoit rétablir l'Epiſcopat dans ſon premier luſtre & autorité ; mais il ne faiſoit pas attention que les revenus qui en ſoutenoient autrefois la ſplendeur venoient des biens fonds, que poſſédoient actuellement des Seigneurs laïques qu'il étoit difficile d'en dépouiller. De plus le peuple en général étoit Puritain, & l'eſprit de fanatiſme s'étoit répandu dans toute la nation. Le Roi avant ſon départ de Londres, avoit annonçé dans une proclamation ſon deſſein de viſiter ſon ancien Royaume, pour réformer certains abus qui s'étoient introduits tant dans l'Egliſe que dans l'Etat d'Ecoſſe.

Jacques Ir An. 1617.

Jacques I. An. 1617.

Enſuite il envoya quelques Officiers de ſa maiſon à Edimbourg, avec ordre de faire orner ſa chapelle de peintures & de ſtatues, ce qui irrita exceſſivement ſes ſujets Ecoſſois.

XLIX. Il eſt traverſé par le Clergé presbytérien de ce Royaume.

Jacques fit lui-même l'ouverture du Parlement d'Ecoſſe par une longue harangue, dans laquelle il leur recommanda l'établiſſement d'une Police civile régulière, & l'abolition de toutes leurs coutumes barbares : promit de protéger les innocents, & menaça de punir les coupables. Il leur dit qu'il ſouhaitoit qu'ils choiſiſſent des Commiſſaires pour régler les affaires de religion, & le Parlement y ayant conſenti, il les nomma lui-même du nombre de ſes créatures. Il inſiſta pour qu'ils établiſſent cet article : Que tout ce qui ſeroit ordonné par le Roi & les Evêques, touchant le gouvernement extérieur de l'Egliſe, auroit la force d'une loi eccléſiaſtique, à laquelle chacun ſeroit obligé de ſe ſoumettre. Les Miniſtres prirent auſſi-tôt l'allarme : proteſtèrent contre cet article, & toute la nation fut dans une grande fermentation. Jacques dont les meſures ſe trouvoient dérangées par cette oppoſition, demanda que les députés du

Clergé ſe rendiſſent auprès de lui à S. André où il leur dit qu'il vouloit être obéï. Intimidés par ſes menaces, ils le ſupplièrent de convoquer une aſſemblée générale, pour que ce qu'il propoſoit pût être accepté unanimement, & il n'y conſentit qu'avec grande répugnance. Cependant Simpſon qui avoit dreſſé & ſigné la proteſtation, fut empriſonné, & Catherwood qui en avoit diſtribué des copies fut banni du Royaume. Après que Jacques fut parti pour retourner en Angleterre, l'aſſemblée générale tenue à Saint André réſolut de différer l'acceptation des quatre articles, juſqu'à ce que toutes les Egliſes du Royaume fuſſent informées de cette affaire, après quoi la ſeſſion ſe ſépara. Le Roi très irrité de ce mépris de ſon autorité ordonna d'arrêter tous leurs revenus: mais voyant que cette démarche ne ſervoit qu'à ſoulever les eſprits de ſes ſujets Ecoſſois, il leur permit de tenir une nouvelle aſſemblée à Perth. Ils y reçurent enfin les quatre articles: mais ce fut l'origine de tous les troubles qui firent par la ſuite le malheur de ſon fils & ſon ſucceſſeur.

Jacques I. An. 1617.

Spottiſwood.

Dans ſon retour d'Ecoſſe à Lon-

L. Il publie le

Jacques I. An. 1617.

dres, le Roi reçut une pétition d'un grand nombre de payſans, marchands & domeſtiques, pour demander qu'il leur fût permis de prendre leurs divertiſſements ordinaires le Dimanche après le ſervice. Jacques perſuadé que les Puritains ſeuls s'y oppoſoient, & qu'ils avoient des inclinations Judaïques, en ce qu'ils affectoient de donner au Dimanche le nom de Sabbath, réſolut de rétablir le peuple dans les privilèges qu'il avoit perdus. Il publia un ouvrage intitulé le livre des amuſements, où il recommandoit tous les exercices qui peuvent ſervir au divertiſſement après le ſermon. Il ordonna de le lire publiquement dans toutes les Egliſes, & les Miniſtres qui refuſèrent d'y obéir furent ſévérement punis par la cour de haute commiſſion. Quels que fuſſent les motifs qui l'euſſent déterminé, il eſt certain que c'étoit un excellent préſervatif contre ce fanatiſme ſombre qui s'étoit déja emparé de tout un Royaume, & avoit fait de grands progrès dans l'autre.

Livre des amuſements.

II. Expédition de Sir Walter Raleigh.

Cette année fut remarquable par la dernière expédition de Sir Walter Raleigh qui excita de violents mur-

mures contre le gouvernement. Quoiqu'il fût odieux à la nation dans le temps où le Roi l'avoit fait mettre à la tour, la haine du peuple s'étoit adoucie par la longueur de sa prison, & il avoit excité l'admiration par la force étonnante de son esprit. Il venoit de publier son histoire du monde, ouvrage qu'il avoit composé pendant sa captivité, quoiqu'il y eût éprouvé des peines bien capables d'altérer la vigueur de son jugement. Enfin il fut mis en liberté, mais sans avoir obtenu sa grace, & comme ses biens avoient été confisqués, il forma un projet pour acquérir une nouvelle fortune en Amérique. Il fit entendre au Roi que dans le cours de son expédition précédente, il avoit découvert une riche mine dans la Guyanne, pays qui n'étoit habité par aucune nation Européenne, & il obtint une commission qui lui donnoit pouvoir d'y former un établissement. Plusieurs riches avanturiers s'engagèrent dans ce projet : douze vaisseaux furent équippés, & il partit d'Angleterre au mois d'Août. Lorsqu'il fut arrivé à l'embouchure de la rivière Oroonoko, il détacha cinq vaisseaux

Jacques I. An. 1617.

Jacques I. An. 1617.

ſous les ordres de ſon fils & du Capitaine Keymis, pour remonter ce fleuve, & aller à la découverte de la mine : mais ils firent une deſcente près une petite ville nommée Saint Thomas, bâtie depuis peu par les Eſpagnols, & après quelque réſiſtance où le jeune Raleigh fut tué, ils s'en emparèrent & la mirent au pillage. Cependant ils ne trouvèrent point de mine, ni aucune apparence d'or. Raleigh fâché de la perte de ſon fils & de l'inutilité de leurs recherches, dont le ſuccès pouvoit ſeul appaiſer le Roi ſur les hoſtilités qu'ils avoient commiſes contre les Eſpagnols, menaça, dit-on, fortement Keymis de l'indignation de Sa Majeſté, pour avoir le premier trompé Raleigh dans la deſcription de cette mine, & avoit enſuite attaqué les Eſpagnols ſans ordre. Keymis pour éviter une punition publique & éxemplaire, ſe tua lui-même de déſeſpoir : la mortalité ſe mit dans les équipages : les mariniers commencerent à s'écrier hautement qu'on les ſacrifioit à un projet chimérique, & ils forcèrent Raleigh à retourner en Angleterre. Les vents contraires l'obligèrent de relacher à

Kinſale en Irlande, où il fit ſes efforts pour leur perſuader de ſuivre ſa fortune en France : mais ils fermèrent l'oreille à toutes ſes raiſons & à ſes inſtances, & il ſe rendit à Plymouth. Il y fut auſſi-tôt arrêté par ordre du Roi, & après avoir eſſayé inutilement de ſe ſauver, on le ramena à la tour de Londres.

Jacques I. An. 1617.

LII. Il eſt décapité.

Pendant ſon abſence, le Comte de Gondemar avoit fait des plaintes très vives ſur cette expédition, & le Roi lui avoit déclaré que la commiſſion de Raleigh portoit des ordres très exprès d'éviter toute diſpute & toutes hoſtilités contre les Eſpagnols. En conſéquence l'Ambaſſadeur demanda à ſon retour qu'il fût puni, ou que la négociation pour le mariage du Prince ſeroit rompue. Jacques effrayé de cette menace, & irrité contre Raleigh qui étoit revenu ſans aucun tréſor, après l'avoir brouillé avec la cour d'Eſpagne, jugea que ce projet n'étoit qu'une chimère dès ſon origine, & que le deſſein réel de Raleigh avoit été de piller la colonie Eſpagnole, ne doutant pas qu'il n'attirât les gens de ſon équipage dans ſes vues. Le Roi ſe détermina donc à fai-

Jacques I. An. 1617.

re éxécuter ſa première ſentence. L'affaire fut portée à la cour du banc du Roi, où Raleigh ſe défendit ſur ſa commiſſion, qu'il prétendoit équivalente à une grace, puiſqu'elle lui donnoit puiſſance de vie & de mort ſur ceux qu'il commandoit. Le Lord grand Juſticier répondit que le crime de trahiſon ne pouvoit être pardonné qu'en termes exprès : ordonna que Raleigh fût éxécuté le lendemain matin, & il eut la tête tranchée ſur un échaffaud qu'on éleva dans la place du vieux palais à Weſtminſter. Pour ſauver ſa vie il eut d'abord recours à des moyens bas, & même feignit un dérangement de raiſon ; mais ſon courage reprit le deſſus, & il mourut avec une fermeté & une tranquillité peu communes. Raleigh étoit certainement un homme rempli des plus grands talents, mais turbulent, téméraire & préſomptueux. Il avoit entretenu une correſpondance de lettres avec le Prince Henri qui admiroit ſon eſprit, & ſur la demande de la Reine, il avoit envoyé à ce Prince dans ſa dernière maladie un cordial qui porte ſon nom, en aſſurant qu'il étoit infaillible contre la fièvre, à

*Coke. Wilſon.*

moins qu'elle ne fût occaſionnée par quelque poiſon. Cette confiance ridicule en ſon remède, avoit fait une telle impreſſion ſur ſon eſprit, que lorſque le Prince mourut, il ne put s'empêcher de croire qu'on avoit employé des moyens funeſtes pour lui ôter la vie. Raleigh avoit cauſé de grands maux aux Eſpagnols ſous le règne d'Eliſabeth, & depuis ſon empriſonnement il avoit compoſé différents mémoires pour détourner Jacques de faire aucune alliance avec cette nation. Il n'eſt donc pas étonnant que Gondemar ait employé tout ſon crédit pour perdre un ennemi auſſi déclaré des Eſpagnols : mais d'un autre côté il paroît certain que Raleigh avoit entrepris ſon dernier voyage dans la vue d'éxercer la piraterie, & l'on voit combien il étoit capable d'impoſture par ſon traité intitulé : découverte du grand, riche & magnifique Empire de la Guyanne, qui n'a jamais éxiſté que dans ſon imagination, & dans la deſcription qu'il en a faite.

Jacques I. An. 1617.

LIII. Dégout mutuel du Roi & de ſes ſujets.

Le cri du peuple fut univerſel à la mort de ce grand Capitaine, & le Roi devint l'objet d'un mépris géné-

Jacques I. An. 1617.

ral. La nation ſe plaignoit de ce que toute l'adminiſtration étoit entre les mains d'un jeune favori, qui non-ſeulement s'emparoit d'une multitude d'honneurs qu'il ne méritoit pas, mais encore élevoit une famille nombreuſe aux places les plus avantageuſes du Royaume, quoique pluſieurs d'entr'eux fuſſent des Papiſtes, & que ſa propre mère profeſſât la religion Catholique. On obſervoit que les Etats de Hollande avoient envoyé une flotte de pêcheurs ſur les côtes de la grande Bretagne ſans en demander permiſſion au Roi : qui cependant avoit employé une eſcadre à leur défenſe, comme s'ils euſſent voulu braver la nation : Que la cour étoit devenue un théatre de débauches, où l'on n'entendoit qu'imprécations, blaſphèmes & diſcours obſcènes : que le nombre des Papiſtes augmentoit de jour en jour : Que les démarches du Roi pour marier ſon fils avec une fille d'Eſpagne, prouvoient évidemment ſon penchant pour l'Egliſe Catholique : Que la prérogative de la couronne s'étendoit continuellement à l'oppreſſion du peuple, par les déciſions de la cour de haute commiſ-

fio & de la Chambre Etoilée, par les monopoles préjudiciables au commerce qu'on accordoit : par l'empriſonnement des membres de la Chambre des Communes contre toutes les loix, & par les levées d'argent qui ſe faiſoient ſans le conſentement du Parlement. Le Roi de ſon côté étoit également mécontent de ce que le peuple avoit la hardieſſe de cenſurer ſon gouvernement, & il conçut une violente antipathie contre les Parlements qu'il regardoit comme un obſtacle indécent à la prérogative Royale. Cependant il ſe conſoloit des clameurs de ſes ſujets, dans la vue agréable du mariage qu'il projettoit, & dans l'eſpérance de recevoir une ſomme conſidérable pour la dot de l'Infante.

Jacques I. An. 1618.

LIV. Le Roi d'Eſpagne amuſe Jacques.

Il y avoit déja deux ans que le Miniſtère Eſpagnol prolongeoit la négociation, ſous prétexte de règler ce qui concernoit la Religion : mais la cour de Madrid craignant que Jacques n'eut enfin des ſoupçons ſur ſa bonne foi, convint avec Digby & Cottington, Ambaſſadeurs d'Angleterre, de cinq articles, dont le premier portoit : Que les diſpenſes du Pape ſe-

Jacques I. An. 1618.

roient obtenues à la ſeule ſollicitation de Sa Majeſté Catholique. Les autres regardoient l'éducation des enfants qui naîtroient de ce mariage, & ce qui concernoit la Chapelle de l'Infante. Ils furent approuvés & ſignés de Jacques; mais il étoit encore bien éloigné de l'accompliſſement de ſes deſirs. La ſucceſſion de Clèves, le principal objet de la diſſimulation de Philippe venoit d'être réglée: mais les affaires d'Allemagne paroiſſoient menacer d'une prochaine guerre de religion; ce qui détermina la maiſon d'Autriche à continuer d'amuſer Jacques au ſujet du mariage, crainte qu'il n'embraſſât la cauſe des Proteſtants de Bohème.

LV. Les Etats de Bohème ſe révoltent contre l'Empereur.

L'Empereur Matthias qui avoit adopté ſon neveu Ferdinand d'Autriche, réſolut de l'élever au trône de Bohème: mais comme il s'attendoit à trouver de l'oppoſition de la part des Comtés incorporés de Siléſie, Moravie & Luzace, il défendit d'appeller leurs députés quand il convoqua les Etats de Bohème; & Ferdinand fut couronné à Prague par la faction Catholique. Les Etats dont les députés Proteſtants faiſoient partie

furent enſuite convoqués par les défenſeurs, qui étoient un certain nombre de perſonnes choiſies & deſtinées à donner la force néceſſaire pour l'éxécution des Edits, & cette aſſemblée préſenta une requête à l'Empereur, pour lui demander l'éxécution des loix du Royaume, & la réparation de l'injure qu'on lui avoit faite. On les remit à quelque temps; mais l'Empereur au lieu de répondre à leur requête, donna ordre à ſon Lieutenant en Bohème d'empêcher l'aſſemblée ſuivante des Etats, qui avoient été convoqués ſans ſa permiſſion. Les députés, bien loin d'obéir à ſes ordres ſe rendirent à la Chancellerie: jettèrent trois des Officiers de l'Empereur par les fenêtres, & chaſſèrent les Jéſuites de la ville. Ils publièrent enſuite un manifeſte pour juſtifier leur conduite, & formèrent une aſſociation pour leur défenſe mutuelle. Informés que l'Empereur ſe préparoit à les attaquer, ils firent choix de vingt-quatre Protecteurs auxquels ils donnèrent le pouvoir de lever des troupes, & d'impoſer des taxes pour le ſoutien de cette guerre. Le Cardinal Infant raſſembla une armée dans

Jacques I. An. 1618.

Jacques I. An. 1618.

les Pays-bas pour le ſervice de l'Empereur, qui en donna le commandement à Charles de Bucquoi Comte de Longueville; & les Etats choiſirent pour leurs Généraux les Comtes de Mansfeldt & de la Tour. Il n'eſt pas étonnant qu'à la veille d'une guerre ſanglante, le Roi d'Eſpagne s'intéreſsât pour la branche cadette de la maiſon d'Autriche, & qu'il employât tout ſon art à empêcher le Roi d'Angleterre de ſe déclarer en faveur des Proteſtants d'Allemagne. Le Comte de Gondemar partit pour l'Eſpagne, avec les articles que Jacques avoit ſignés; mais il mit tant de lenteur dans ſon voyage, qu'il étoit aiſé de voir que ſon unique deſſein étoit de prolonger la négociation, & cependant le Roi continua toujours à le croire ſincère.

*Hiſt. de la rebellion de Bohème.*

LVI. Ils choiſiſſent Frédéric Electeur Palatin pour Roi

La Reine mourut au mois de Mars dans la quarante-ſixième année de ſon âge, & Jacques fut ſaiſi d'une maladie dangereuſe, qui le mit au bord du tombeau. L'Empereur Matthias mourut auſſi vers le même temps, & ſon neveu Ferdinand ſe fit proclamer Roi de Bohème: mais comme il n'avoit pas lieu de compter ſur les Elec-

An. 1619.

teurs Proteſtants pour l'élever au trône Impérial, il marqua un grand deſir de terminer la guerre commencée, en offrant ſatisfaction aux Etats de Bohème, par rapport à leurs privilèges. Jacques qui ſe faiſoit honneur du titre de Roi pacifique, envoya le Lord Hay, créé depuis peu Comte de Doncaſter pour travailler à la pacification de l'Empire : mais Ferdinand lui accorda à peine une audience, & cette ambaſſade ne produiſit aucun effet. L'Electeur de Mayence ayant cité Ferdinand en qualité de Roi de Bohème, à ſe trouver à l'élection d'un Empereur, les Etats de ce Royaume proteſtèrent contre cette citation, en ce que Ferdinand n'étoit pas poſſeſſeur du trône. Malgré leur oppoſition il fut reconnu pour Roi de Bohème à la diette, & élu Empereur au mois d'Août. Alors les Etats firent ſerment de ne jamais le reconnoître pour leur Souverain, & ſe choiſirent pour Roi Frédéric, Electeur Palatin. Ce Prince accepta leurs offres ſans héſiter, & envoya le Baron d'Aulna demander conſeil à ſon beau-père le Roi d'Angleterre ; mais ce n'étoit qu'un ſimple compliment, car ſans

Jacques I. An. 1619.

Jacques I. An. 1619.

attendre ſa réponſe, il aſſembla un corps de troupes, ſe rendit à Prague, & y fut couronné le quatre Novembre.

LVII. Jacques déſavoue la conduite de ſon gendre.

Avant l'arrivée du député de Frédéric, le Roi d'Angleterre informé de ſon élection, aſſembla ſon Conſeil pour délibérer ſur cette affaire, & leur avis fut que Jacques devoit exhorter ſon gendre à refuſer cette couronne. Ils ſe laiſſèrent entraîner par les ſentiments du Roi, qui regardoit la conduite des Etats comme rebelle & Puritaine, & craignoit que l'oppoſition de Frédéric à la maiſon d'Autriche ne portât préjudice au mariage de ſon fils qu'il ſouhaitoit avec tant d'ardeur, & à l'alliance projettée entre les Rois d'Angleterre & d'Eſpagne. Lorſque Jacques apprit que l'Electeur avoit accepté la couronne, il en fut tellement irrité, qu'il refuſa de donner audience à ſon député: déſavoua par ſes Ambaſſadeurs dans les cours étrangères la démarche que ſon gendre avoit faite, & même refuſa de lui donner le titre de Roi. Il eſſaya de l'engager à renoncer à la couronne, & à porter les Etats de Bohème à reconnoître Ferdinand: envoya

envoya même deux Ambaſſadeurs à Prague dans cette intention : mais leurs remontrances ne furent d'aucun effet. Cependant la cour de Madrid ne ceſſoit d'encourager Jacques dans ſes diſpoſitions pacifiques : elle faiſoit les plus grands éloges de la juſtice, de la généroſité & de la modération du Monarque Anglois. La négociation pour le mariage qui avoit été interrompue ſur les difficultés que le Pape faiſoit d'accorder la diſpenſe, fut alors renouée, & l'on dit à Cottington que ſi le Pontife différoit plus long-temps, on concluroit le mariage ſans diſpenſe, ou qu'on trouveroit des moyens pour l'obliger à l'accorder. Ce Miniſtre ne donna pas dans le piège : bien inſtruit des vues & des ſentiments de Philippe, il exhortoit le Roi d'Angleterre à rompre la négociation, en l'aſſurant que le deſſein de la cour d'Eſpagne étoit de l'amuſer ſous de vains prétextes. Jacques ne penſoit pas de même, & il ordonna à Cottington de déclarer au Roi d'Eſpagne qu'il n'avoit aucune part à l'affaire de Bohème : Que l'Electeur avoit agi à ſon inſçu, & qu'il déſapprouvoit la conduite qu'il

Jacques I. An. 1619.

avoit tenue en acceptant la couronne.

Jacques I. An. 1619.

LVIII. Grand crédit de Gondemar à la cour d'Angleterre.

Pendant que Frédéric & Ferdinand s'occupoient à se faire des alliances, & aux préparatifs d'une guerre sanglante, Jacques gardoit la neutralité dans l'espérance d'être choisi pour arbitre; mais les deux partis le soupçonnoient de partialité, & ils résolurent de décider leurs querelles par les armes. Les affaires de Frédéric furent dans les commencements très favorables pour lui: plusieurs Princes d'Allemagne firent une ligue pour le soutenir: Bethlem Gabor, Prince de Transylvanie excita les Hongrois à se révolter contre Ferdinand, & la plus grande partie de l'Autriche suivit leur exemple. L'Electeur de Saxe avoit embrassé la neutralité: mais l'Empereur le gagna en lui cédant ses conquêtes dans la haute Luzace. Le Duc de Bavière & les trois Electeurs ecclésiastiques se déclarèrent pour Ferdinand: le Pape lui fournit une somme d'argent, & le Roi d'Espagne envoya à son secours les troupes qu'il avoit à Naples & dans le Duché de Milan. Gondemar repassa à Londres, sous prétexte de terminer le ma-

An. 1620.

*Annales du Roi Jacques.*

riage, mais dans la vérité pour prolonger l'illuſion de Jacques. Cet artificieux Miniſtre, par ſon caractère inſinuant, & par une ſomme diſtribuée à propos, gagna bientôt l'aſcendant ſur le Roi, le favori & les Miniſtres; enſorte qu'il gouvernoit réellement tout le Royaume. Jacques I. An. 1619.

LIX. Un petit corps de troupes Angloiſes s'engage au ſervice de l'Electeur Palatin.

Frédéric étoit paſſé en Bohême avec une armée de dix mille hommes des troupes du Palatinat, & l'Archiduc Albert en leva une de trente mille dans les Pays-bas pour attaquer ſon Electorat. Les Hollandois firent part du projet de cet armement à la cour de Londres: mais Jacques au lieu de prendre des meſures efficaces pour ſoutenir ſa fille & ſa famille, ſe contenta d'ordonner à Edmond, ſon Ambaſſadeur à Bruxelles de demander l'objet de ces levées. L'Archiduc répondit qu'on les avoit faites par les ordres exprès du Roi d'Eſpagne, & que peut-être Spinola qui en étoit nommé Général pourroit ſavoir leur deſtination. Ce Commandant interrogé ſur le même ſujet répondit qu'il l'ignoroit: que ſes ordres étoient cachetés, & ne pouvoient être ouverts que lorſque les troupes ſeroient en

Jacques I. An. 1619.

marche: mais que ſi l'Ambaſſadeur vouloit l'accompagner il en ſeroit inſtruit à leur ouverture. Le deſſein étoit ſi viſible, que le peuple Anglois commença à s'écrier fortement contre l'indolence & l'inſenſibilité de ſon Roi. Cependant il perſiſta toujours dans ſon projet de neutralité, & ſes peuples lui eurent l'obligation de ne les avoir pas engagés dans une guerre, qui non-ſeulement les auroit dépouillé de tous leurs tréſors, mais qui les auroit de plus privé du commerce avantageux qu'ils faiſoient avec les Eſpagnols, tant en Europe qu'en Amérique. Cette tranquillité étoit l'effet de réflexions très différentes: cependant il permit après de fortes ſollicitations de lever un régiment de deux mille quatre cents hommes pour le ſervice de l'Electeur Palatin. Le commandement en fut donné à Horatio Vère, qui avoit ſervi avec réputation en Hollande, & les Comtes d'Oxford & d'Eſſex ſe mirent chacun à la tête d'une compagnie de volontaires. Ils furent tranſportés en Hollande, paſſèrent le Rhin au deſſous de Wezel, furent eſcortés juſqu'à Francfort par un corps de troupes

Wilſon.

aux ordres du Prince Frédéric Henri de Naſſau, & le premier jour d'Octobre ils joignirent l'armée des alliés de l'Electeur, commandée par le Landgrave d'Anſpach. Jacques I. An. 1620.

LX. Il eſt totalement défait.

Spinola étoit entré dans le Palatinat, où il s'étoit rendu maître de quelques places peu importantes: mais la ſaiſon étant fort avancée, les deux armées furent miſes en quartier d'hiver. Dès le commencement de cette année, le Roi de France avoit envoyé les Ducs d'Angoulême & de Bethune avec M. de Preaux aux Princes d'Allemagne pour travailler à appaiſer les troubles de Hongrie & de Bohême. Le Roi d'Angleterre y avoit auſſi député Sir Henri Wotton dans la même vue, & après avoir viſité les Princes ſéparément, il ſe rendit à Vienne, où il préſenta quelques propoſitions au nom de ſon maître; mais Ferdinand n'y eut aucun égard. Frédéric Electeur Palatin fut mis alors au ban de l'Empire. L'Electeur de Saxe entra dans la Luzace, qu'il ſoumit: le Duc de Bavière joignit le Comte de Bucquoi Général de l'armée impériale en Bohême, ils s'avancèrent vers Prague, & ils trouvèrent l'Electeur

Jacques I. An. 1620.

Palatin campé dans les environs. La bataille fut livrée auſſi-tôt : Frédéric fut totalement défait, & prit la fuite en Hollande avec ſa femme & ſa famille. Les habitants de Prague ouvrirent leurs portes aux Impériaux, & le Palatin fut abandonné de preſque tous ſes alliés. Son Général même, le Prince d'Anhalt s'engagea au ſervice de l'Empereur ; mais le Comte de Mansfeldt lui demeura toujours fidèle. Dans le cours de cette année les Proteſtants de France étant opprimés par Louis XIII. Jacques envoya Edouard Herbert pour intercéder en leur faveur, avec ordre d'employer même les menaces, ſi l'on n'avoit point d'égard à ſes remontrances. L'Ambaſſadeur éxécuta ſi mal ſa commiſſion, qu'il offenſa le Conétable de Luines, dont les plaintes obligèrent Jacques à le rappeller *. Il demanda la permiſſion au Roi de défier le Conétable en combat ſingulier pour l'avoir calomnié ; mais Jacques le re-

* Le Duc de Luynes eſt ici nommé Conétable par erreur : il ne le fut que l'année ſuivante, & l'enregiſtrement de ſes proviſions en Parlement eſt du 22. Avril 1621. *Davrigny. Daniel.*

fuſa & envoya en ſa place le Vicomte de Doncaſter, nommé depuis peu Comte de Carliſle. Il dépenſa de grandes ſommes aſſez mal à propos, puiſque les Huguenots ne retirèrent aucun avantage de ſes ſollicitations. JACQUES I. An. 1620.

LXI. Jacques convoque un Parlement.

Auſſi-tôt que la campagne du Palatinat fut terminée, le Comte d'Eſſex retourna en Angleterre, & aſſura le Roi que ſans de prompts & puiſſants ſecours ce pays tomberoit au pouvoir de l'ennemi. Soit que Jacques fut réellement allarmé, ſoit qu'il voulut ſe ſervir de ce prétexte pour lever de l'argent, il déclara au Comte de Gondemar qu'il ne pouvoit reſter dans l'inaction lorſqu'il voyoit ſes petits enfants en danger d'être dépouillés de leurs héritages, & il demanda une bienveillance à ſes ſujets pour la défenſe du Palatinat. Ce moyen ne lui réuſſit pas ſelon ſon attente, & comme le peuple continuoit à blâmer ſon peu d'activité & ſon indifférence pour la cauſe Proteſtante, il convoqua un Parlement. Son intention étoit de convaincre la nation qu'il étoit déterminé à prendre des meſures vigoureuſes, & dans cette vue il aſſembla un nombre de Sei- *Rushworth.*

Jacques I. An. 1620.

gneurs & d'Officiers de réputation pour délibérer avec eux ſur les moyens les plus efficaces de pourſuivre la guerre; mais pour arrêter les reproches & les diſcours de ſes ſujets, il défendit par une Proclamation de s'entretenir des affaires d'Etat.

LXII. Pourſuites de Sir Gilles Montpeſſon & de Sir François Michel.

On ne peut douter que le deſſein de Jacques ne fut de conſerver le Palatinat à ſon gendre: mais Gondemar ſavoit ſi bien profiter de ſa foibleſſe, qu'il regardoit le mariage de ſon fils avec l'Infante d'Eſpagne comme le moyen le plus efficace pour remplir ſes vues, & croyoit que ce projet échoueroit s'il prenoit quelques autres meſures en faveur de l'Electeur. Il avoit de plus une averſion étonnante pour la guerre, & cependant il réſolut de paroître décidé à prendre les moyens les plus vigoureux, dans l'eſpérance que cette penſée lui obtiendroit de forts ſubſides de ſon Parlement, qui s'aſſembla le vingt Janvier. An. 1621. Le Roi fit à ſon ordinaire une longue harangue aux deux chambres, où il expoſa les devoirs des Parlements, s'étendit ſur ſon propre mérite & ſur ſes beſoins, & demanda des ſecours pour le ſoutien du

Palatinat, déclarant que pour le défendre il haſarderoit juſqu'à ſa couronne & à la vie de ſon fils, s'il ne réuſſiſſoit pas dans les efforts qu'il faiſoit pour parvenir à une paix convenable. La chambre des Communes, qui reconnut combien le beſoin étoit preſſant, & qui étoit exceſſivement irritée contre la maiſon d'Autriche, accorda auſſi-tôt deux ſubſides, dont le Roi ſe contenta pour lors. Après la diſcuſſion de cette affaire, les Communes reçurent des pétitions contre la multiplication des Papiſtes récuſants, les monopoles & les donneurs d'avis. Le Roi avoit affermé à quelques particuliers le droit de donner des permiſſions pour tenir des cabarets & d'autres lieux publics, & avoit accordé à Sir Gilles Montpeſſon & à François Michel des lettres patentes pour la vente des galons d'or & d'argent. En vertu de ce privilège ils s'etoient rendus coupables de fraudes & de malverſations ſi ſcandaleuſes, qu'on en porta des plaintes à la chambre Haute, & qu'ils furent mis en priſon. Montpeſſon qui étoit une des créatures de Buckingham, trouva moyen de s'échapper; mais

Jacques I. An. 1621.

Jacques I. An. 1621.

il fut dégradé de la dignité de Chevalier, & ſes biens furent confiſqués. Michel fut condamné à faire amende honorable dans les rues de Londres, monté ſur un cheval la tête tournée du côté de la queue : à payer une amende de mille livres, & à demeurer en priſon le reſte de ſa vie.

LXIII. Efforts du Roi pour gagner les Communes.

La vivacité que les deux chambres avoient marquée contre ces coupables, fit craindre à Jacques qu'elles n'attaquaſſent enſuite ſon favori Buckingham auteur de ces monopoles. Pour prévenir leurs demarches, le Roi ſe rendit à la chambre des Pairs : parla à ſon Parlement dans les termes les plus affectueux : l'aſſura ſur la foi d'un Prince Chrétien, que s'il avoit eu connoiſſance de ces excès, il en auroit puni les auteurs de ſon propre mouvement, & en même temps le prévint de ne point écouter ceux qui accuſeroient l'innocent au lieu du coupable. Ce corps pénétra dans ſa penſée, & réſolut de ne pas remonter juſqu'à la ſource. Jacques inſtruit de l'accuſation que les Communes avoient formée contre le Chancellier Bacon, nommé depuis peu Baron de Verulam & Vicomte de Saint Al-

bans, harangua encore les deux chambres. Il leur repréſenta la néceſſité de punir les juges corrompus, & leur demanda de nouveaux ſubſides, ſur ce que les premiers accordés par les Communes étoient déja employés à la ſubſiſtance de l'Electeur Palatin, & de ſa famille réfugiés en Hollande. Il leur fit obſerver qu'il falloit de très groſſes ſommes pour ſubvenir aux frais des Ambaſſadeurs extraordinaires dans toutes les cours de l'Europe : & lever une armée pour marcher dans le Palatinat, ſi les négociations étoient infructueuſes. Enfin il leur proteſta devant Dieu qu'il ne ſépareroit point le Parlement, juſqu'à ce que les affaires qui avoient été miſes ſous ſes yeux fuſſent totalement terminées. Jacques I. An. 1621.

LXIV. Diſgrace du Lord Chancellier Bacon.

Le Chancellier ayant été mis à la Tour, & ſe ſentant coupable des malverſations dont on le chargeoit, préſenta une pétition à la chambre des Pairs pour reconnoître ſes fautes & demander qu'il ne fut pas expoſé à la honte d'un jugement public. Ils inſiſtèrent à ce qu'il avouât chaque article particulier de l'accuſation, & malgré cette confeſſion détaillée, il

Jacques I. An. 1621.

fut privé de sa place de Chancellier, déclaré incapable d'avoir séance dans la chambre Haute du Parlement, condamné à une amende de quarante mille livres, & à demeurer en prison le temps qu'il plairoit à Sa Majesté. En considération de l'étendue de son génie, Jacques lui fit la remise de l'amende, & lui accorda même une pension considérable; ce qui le mit en état de rendre service au public par plusieurs productions littéraires très-estimées. Il regagna les bonnes graces de son Souverain en faisant le panégyrique de Henri VII. dont Jacques révéroit la mémoire, regardant ce Monarque comme un modèle de sagacité & d'habileté dans le gouvernement; mais les efforts qu'il faisoit pour l'imiter furent toujours infructueux. Ce fut dans ce Parlement que les deux factions connues par les noms de parti de la cour & parti de la nation, commencèrent à suivre un plan réglé d'opposition. Les Particuliers de l'une & de l'autre se levèrent alternativement pour se répondre réciproquement dans les deux chambres: & l'exercice même de la prérogative fut alors mis en dispute avec

*Wilson. Rushworth. Fuller.*

une liberté extrême & les plus vives altercations. (*d*)

Jacques I. An. 1621.

LXV. Dispute entre le Roi & la chambre des Communes sur le pouvoir d'ajourner.

Le Roi voyant que les Communes ne vouloient point accorder de nouveaux subsides, jusqu'à ce qu'elles fussent assurées s'il avoit dessein ou non de faire la guerre, envoya le Lord Tréforier pour ajourner le Parlement au quatorze Novembre. La chambre Basse regarda cette démarche comme une atteinte à ses privilèges, & demanda une conférence avec les Pairs, afin de présenter de concert une adresse à cette occasion. Jacques ayant déclaré qu'il ne souffriroit pas que sa prérogative fut mise en dispute. Les Lords refusèrent leur concours, & les Communes protestèrent que la résolution du Roi les

(*d*) Le Lord Spenser parlant librement sur le Gouvernement, voulut soutenir ses raisons par des exemples tirés de l'Histoire. Le Lord Arundel l'interrompant, lui dit : » Milord, quand ces évènements sont arrivés, vos ancêtres gardoient les moutons ! » Et les vôtres étoient poursuivis pour trahison, » répondit Spenser. On leur ordonna aussi-tôt de se retirer, & malgré la protection de la Cour, le Comte d'Arundel comme agresseur fut envoyé à la tour de Londres, d'où il ne sortit qu'après s'être soumis aux ordres de la Chambre. *Wilson.*

Jacques I. An. 1621.

empêcheroit de terminer ce qu'elles avoient commencé à l'avantage du public. Le Monarque ſe rendit à la chambre des Pairs, leur dit qu'il accordoit un délai de dix jours, & cette chambre après avoir eu une conférence avec les Communes en demanda un de quinze. Jacques le leur accorda; mais il inſiſta toujours ſur le droit de diſſoudre, proroger & ajourner le Parlement. Les Communes ſe déſiſtèrent de leurs prétentions, & le jour de l'ajournement elles dreſſèrent une déclaration, portant qu'elles ne pouvoient ſe diſpenſer de prendre part à l'invaſion du Palatinat, & au danger dont la religion Proteſtante étoit menacée, ajoutant qu'elles étoient prêtes de ſoutenir le Roi de tout leur pouvoir s'il vouloit ſe faire rendre juſtice par la force des armes, dans le cas où la négociation ſe termineroit ſans ſuccès.

*Rushworth.*

LXVI. Mort du Roi d'Eſpagne Philippe III.

La Bohême, la Moravie & la Siléſie s'étoient ſoumiſes à l'Empereur: le haut Palatinat avoit été conquis par le Duc de Bavière, & Spinola, après avoir fait auſſi pluſieurs conquêtes dans le bas Palatinat, conſentit à une trève de cinq ſemaines. L'Archiduc vou-

loit qu'on regardât cette condeſcendance comme une marque de ſon attention pour le Roi d'Angleterre: mais dans la vérité il étoit obligé de rappeller ſes troupes aux Pays-bas, parce que la trève de douze ans entre l'Eſpagne & la Hollande étoit expirée, & que cette ſuſpenſion donnoit le temps à l'Empereur de remplir les places avec ſes propres forces. Après l'expiration des cinq ſemaines, les troupes Eſpagnoles, demeurées ſous les ordres de Dom Gonçales de Cordoue, ayant été jointes par un renfort conſidérable, entreprirent le ſiège de Frankendal, défendu par quelques troupes Angloiſes que Vère commandoit: mais les Eſpagnols furent obligés de lever le ſiège aux approches de Mansfeldt, qui ſe retira lui-même en Alſace à l'arrivée du Comte de Tilly. Dans le cours de cette année, mourut Philippe III. Roi d'Eſpagne, qui eut pour ſucceſſeur ſon fils du même nom. Louis XIII. Roi de France, après avoir battu les Huguenots, entreprit le ſiège de Montauban; mais la valeur & l'opiniatreté des aſſiégés l'obligèrent de renoncer à cette entrepriſe.

Jacques I. An. 1621.

Jacques I. An. 1621.

LXVII. Négociation infructueuse de Jacques avec l'Empereur en faveur de son gendre l'Electeur Palatin.

L'Archiduc, pour détourner Jacques de secourir les Hollandois dans le renouvellement des hostilités entr'eux & l'Espagne, lui fit entendre qu'il étoit aisé de rétablir la paix dans l'Empire, pourvû que l'Electeur Palatin offrit une satisfaction convenable à l'Empereur. Il écrivit en faveur de Frédéric à Ferdinand, & la lettre fut communiquée à Jacques, qui crut fermement qu'à sa considération cette dispute seroit terminée à l'amiable. L'Empereur répondit à cette lettre, que vu les égards particuliers qu'il avoit pour le Roi d'Angleterne, il étoit disposé à conclure la paix avec l'Electeur Palatin, à des conditions équitables. Le Roi d'Espagne déclara à Ferdinand que s'il abandonnoit le Palatinat au Duc de Bavière, comme on le lui avoit rapporté, il ne devoit plus compter sur le secours de l'Espagne. Toutes ces lettres furent communiquées à Jacques ou à ses Ambassadeurs, & le fortifièrent dans son opinion que rien ne pourroit détruire les mesures qu'il avoit prises. Avec ces sentiments il envoya le Lord Digby en Ambassade à Vienne pour demander à l'Empereur que le ban Im-

périal contre l'Electeur Palatin fut révoqué ou au moins ſuſpendu, que Frédéric fut rétabli dans la poſſeſſion de ſes Etats héréditaires, & qu'à ces conditions le Roi l'obligeroit à faire une ſatisfaction convenable. Ferdinand montrant toujours la plus grande vénération pour le Roi de la Grande Bretagne, déclara qu'il ne demandoit qu'une telle ſatisfaction pour les injures qu'il avoit reçues : mais qu'ayant entrepris la guerre avec l'avis & le ſecours de pluſieurs Princes, il ne pouvoit prendre aucune réſolution définitive ſans leur conſentement : Qu'il alloit convoquer une diette à Ratisbone, & feroit part au Roi d'Angleterre de ce qui y ſeroit déterminé. L'Archiduc mourut vers le même temps à Bruxelles, & ſa veuve l'Infante Iſabelle ayant écrit à Ferdinand en faveur de l'Electeur Palatin, Digby ſaiſit cette occaſion de demander une trève pour le bas Palatinat, & l'Empereur promit d'y conſentir, pourvû que le Duc de Bavière en fut d'accord. Il conſeilla même à Digby de ſe rendre auprès de ce Prince, & de négocier la trève avec lui. Il le joignit dans le haut Palati-

Jacques I. An. 1621.

*Du Cheſne. Hiſt. d'Angleterre.*

*Rushworth.*

Jacques I. An. 1621.

nat ; mais lorſqu'il lui dit la cauſe de ſa venuë, le Duc lui répondit que le pays étoit preſque entièrement ſoumis, & que dans peu il feroit enſorte qu'il ne ſeroit plus beſoin d'hoſtilités. Jacques informé de cette réponſe porta ſes plaintes à l'Empereur de ce que le Duc avoit envahi le Palatinat, propoſa que ſon gendre renonçât à ſes prétentions ſur la couronne de Bohème, ſe ſoumît à l'Empereur & lui demandât pardon à genoux ; mais il déclara en même temps que s'il ne pouvoit rien obtenir en faveur de ſon gendre par les voyes de conciliation, il le ſoutiendroit par la force des armes. Ferdinand toujours réſolu d'amuſer & de tromper ce foible Prince, envoya le Comte de Schwartzenbourg en ambaſſade à Londres, ſous prétexte de concerter les conditions de la trève.

LXVIII. Il demande des ſecours au Parlement.

Lorſque Digby fut de retour en Angleterre, le Roi raſſembla le Parlement le douze Novembre, & envoya le Lord Tréſorier accompagné de l'Ambaſſadeur pour ſignifier ſes intentions aux deux chambres. Il leur dit que depuis leur ajournement, le Roi avoit par ſes proclamations remédié

à trente ſept des griefs dont le peuple s'étoit plaint : Qu'il avoit aſſemblé ſon Parlement ſur la promeſſe faite par les Communes de le ſecourir puiſſamment pour recouvrer le Palatinat : Qu'il avoit employé tous ſes efforts pour parvenir à une paix ſolide ; mais qu'ils n'avoient pas eu le ſuccès qu'il en avoit eſpéré : Qu'il avoit avancé quarante mille livres pour le payement des troupes deſtinées à la garde du Palatinat, & que tous ſes ſoins ſeroient infructueux ſi le Parlement ſe conduiſoit par de nouveaux principes au lieu de ſuivre les anciens. Le Lord Digby fit le récit des particularités de ſon ambaſſade, & le termina en aſſurant qu'il falloit néceſſairement une ſomme d'argent conſidérable pour faire ſubſiſter l'armée que commandoit le Comte de Mansfeldt, & pour envoyer un renfort de troupes Angloiſes dans le Palatinat. Jacques I. An. 1621.

LXIX. Diviſions entre le Roi & les Communes.

Les Communes qui ajoutoient peu de foi à la ſincérité de Jacques, & qui ne vouloient point accorder de ſubſides pour être diſſipés, dreſſèrent une remontrance dans laquelle elles imputèrent tous les griefs du Royau-

Jacques I. An. 1621.

me, & tous les dangers qui menaçoient la religion Proteſtante, principalement au projet de mariage entre le Prince de Galles & l'Infante d'Eſpagne, ainſi qu'à l'encouragement & à la tolérance en faveur des Papiſtes. Elles propoſèrent pour remède efficace à ces maux : que Sa Majeſté déclarât la guerre à ce Prince, dont les armes & les tréſors avoient entretenu les troubles dans le Palatinat ; que les loix contre les Papiſtes récuſants fuſſent miſes à éxécution, & que le Prince de Galles épousât une Princeſſe Proteſtante. Elles propoſèrent encore quelques autres meſures pour prévenir l'extenſion du Papiſme, & promirent d'accorder un ſubſide complet pour la défenſe du Palatinat ; mais elles demandèrent qu'en conſidération de cette conceſſion, le Roi donnât la ſanction Royale aux bills qu'elles préſenteroient avant la fin de la ſeſſion : & qu'il accordât une amniſtie générale, qui contint une décharge de tout ce qui étoit dû à la couronne avant ſon avènement, & s'étendit à pluſieurs autres tranſgreſſions détaillées dans la déclaration. Le Roi informé de cette conduite fut très ir-

rité de la remontrance qu'on vouloit lui préſenter, en ce que non-ſeulement elle le taxoit d'attachement à la religion Romaine, & de peu de ſincérité : mais encore en ce qu'elle attaquoit par les fondements ſa prérogative, puiſqu'on y vouloit règler ſa conduite & ſon adminiſtration. Il étoit alors à Newmarket, d'où il écrivit à l'Orateur pour lui commander d'empêcher les Communes de ſe mèler des affaires du Gouvernement, du mariage de ſon fils, & de l'honneur de ſes alliés. Il leur fit dire qu'il avoit le droit & le pouvoir de punir les fautes commiſes pendant la ſeſſion du Parlement, de même qu'en tout autre temps ; & qu'il ne manqueroit pas de l'exercer auſſi ſouvent que l'inſolence des membres lui donneroit lieu de le faire. Il conclut en les aſſurant que ſi elles touchoient à quelques-uns des points ſur leſquels il leur avoit précédemment défendu de délibérer il ne recevroit pas leur pétition, ou n'y feroit aucune réponſe. Cette lettre menaçante irrita plus les Communes qu'elle ne les intimida : elles connoiſſoient leurs propres forces & la foibleſſe du Souverain, & dreſſe-

Jacques I. An. 1621.

Jacques I. An 1621.

rent auſſi-tôt une pétition à laquelle elles joignirent la remontrance. Cette nouvelle pièce étoit très reſpectueuſe quant aux expreſſions, & très hardie pour le fond des choſes. Après avoir rappellé au Roi l'ardeur qu'elles avoient marqué pour le ſoutenir dans la défenſe du Palatinat, elles obſervoient que leur zèle pour la religion Proteſtante, & les intérêts de la famille de Sa Majeſté les avoient portées à lui repréſenter les dangers dont l'une & l'autre étoient menacées, & à lui indiquer les remèdes à ces maux : que par ſa lettre à leur Orateur il ſembloit avoir deſſein de les priver du droit Parlementaire de parler librement dans la Chambre, ainſi que de la Juriſdiction qu'elles éxerçoient ſur leurs membres : qu'elles le ſupplioient donc de ne point vouloir violer des privilèges qui étoient des droits inconteſtables & qu'elles tenoient de leurs ancêtres ; droits qu'il avoit lui-même confirmés dans ſes harangues au Parlement, & ſans leſquels il leur ſeroit impoſſible de diſcuter & terminer les affaires qui pouvoient faire la matière de leurs délibérations. Elles envoyèrent la pétition & la re-

montrance par douze Députés, que le Roi traita de la manière la plus indécente. Il reçut la pétition ; mais il refuſa la remontrance, & quelques jours après leur envoya ſa réponſe par écrit. Il les réprimandoit vivement de ce qu'elles avoient l'audace d'entreprendre ſur ſa prérogative ; leur parloit des meſures qu'il avoit priſes pour la défenſe du Palatinat : rejettoit le blâme de la guerre ſur ſon gendre : ſe plaignoit de ce qu'elles avoient attaqué les parties les plus eſſentielles de la Souveraineté en violant ſes alliances, préſumant de diriger ſa conduite dans la pourſuite de la guerre, & de lui dicter ce qu'il devoit faire au ſujet du mariage de ſon fils, ainſi que pour l'amniſtie qu'elles demandoient. Il ajoutoit qu'il étoit un vieux & ſage Roi, qui n'avoit pas beſoin de leur conſeil : Que ces matières étoient au deſſus de leur intelligence, & qu'elles devoient ſe ſouvenir du proverbe latin: *Ne ſutor ultrà crepidam*. Il dit qu'elles avoient mal entendu ſa lettre à leur orateur : que bien que leurs privilèges vinſſent des faveurs de ſes prédéceſſeurs & des ſiennes, il les leur conſerveroit ſoigneuſement tant qu'elles ne feroient point d'entre-

Jacques I. An. 1621.

Jacque 1. An. 1621.

priſes ſur ſa prérogative : mais que ſi elles vouloient y attenter, il les dépouilleroit bien-tôt de ces privilèges ſi vantés qui ne leur ſervoient qu'à vouloir flétrir les plus belles fleurs de ſa couronne. Les Communes allarmées de cette concluſion eurent recours à une proteſtation dans laquelle elles répétèrent toutes leurs premières prétentions ſur la liberté de parler & de donner des avis à la couronne ſans aucune reſtriction : ſoutenant que les libertés, franchiſes, privilèges & juriſdiction du Parlement étoient des droits indubitables qui avoient paſſé de père en fils aux ſujets d'Angleterre. Auſſi-tôt que Jacques fut inſtruit de leur deſſein il ſe rendit à la ville, ſe fit apporter le journal de la chambre des Communes, & déchira de ſa propre main la proteſtation qu'il déclara nulle & invalide, tant par rapport à la façon dont elle étoit exprimée, que par rapport à la matière qu'elle contenoit. Il prétendit qu'elle avoit été dreſſée par un committé, préſentée à une heure indue & d'une manière tumultueuſe, lorſqu'il n'y avoit dans la chambre qu'un petit nombre de membres.

*Rushworth. Wilſon. Coke.*

membres. Il la fit également déclarer nulle par un acte du conseil, & peu de jours après cet effort en faveur de sa prérogative, il déclara le Parlement dissous par une proclamation; il fit ensuite sentir les effets de sa vengeance aux membres de la chambre des Communes qui avoient parlé librement contre sa puissance & son administration. Cook, Philips, Selden, Pym & Mallery furent empriſonnés. Diggs, Crew, Rich & Sir Jacques Perror furent éxilés en Irlande, sous prétexte d'exécuter quelques commissions dans ce pays, & l'on en trouva également un pour renfermer les Comtes d'Oxford & de Southampton à la tour.

Jacques I. An. 1621.

Toute la nation se trouva alors partagée entre le parti de la cour & celui de l'opposition. Les Papistes & les Arminiens qui commencèrent à former une secte en Angleterre embrassèrent le parti du Roi, & les Puritains se déclarèrent contre. Les factions dégénérèrent en haine & en animosité mutuelle. Les Royalistes affectèrent de confondre tous ceux qui leur étoient opposés sous le nom de Puritains, & ceux-ci de leur côté

LXX. Jacque est haï dans son Royaume & mépriſé des étrangers.

An. 1622.

Jacques I. An. 1622.

accuſoient tous les Royaliſtes d'être Papiſtes & Arminiens. Les partiſans d'Arminius étoient alors autant favoriſés par les courtiſans, qu'ils en avoient d'abord été déteſtés, & Guillaume Laud qui avoit embraſſé leurs opinions, fut promû à l'Evêché de St. David. Jacques avoit attiré ſur lui non-ſeulement la haine d'une faction puiſſante dans ſon propre Royaume, mais encore le mépris de toutes les nations du Continent. On fit revivre en Angleterre les bruits ſcandaleux ſur les liaiſons de ſa mère avec David Riccio, & dans les Pays-bas Eſpagnols on le tourna en ridicule par des comédies, des peintures & des paſquinades. (*f*)

(*f*) Dans une pièce de Théâtre qui fut jouée à Bruxelles, on introduiſit un Courier qui faiſoit le récit de l'état fâcheux des affaires du Palatinat, qui ſeroit bien-tôt enlevé à l'Empereur, d'autant que le Roi de Dannemark avoit promis de fournir à l'Electeur qu'on en avoit chaſſé cent mille harangs ſalés : que les Hollandois devoient y envoyer autant de tinettes de beurre, & que le Roi d'Angleterre fourniroit cent mille Ambaſſadeurs. On repréſenta Jacques avec un fourreau ſans épée, & dans une autre pièce ſon épée étoit dans le fourreau, & un grand nombre de perſonnes faiſoient des efforts

Jacques I. An. 1622.

LXXI. Il met en liberté tous les Prêtres Catholiques prisonniers.

Le Roi continuoit toujours à négocier malgré ces insultes. Il envoya Digby en Espagne, & Weston à Bruxelle pour terminer les deux affaires importantes du mariage & du Palatinat, & dans la vue de remplir ses coffres il donna ordre aux Juges, chacun dans leurs districts de demander une bienveillance à ses sujets. Son imagination étoit toujours agréablement flattée de la dot de deux millions qu'il devoit recevoir de l'Infante d'Espagne, & ce fut par cette raison qu'il ordonna à Digby de conclure le mariage, sans rien stipuler pour la restitution du Palatinat, ne doutant pas qu'après la célébration, Philippe pût lui refuser cette faveur. Lorsque Digby qui, dans le cours de cette année fut créé Comte de Bristol, partit pour Madrid, le Roi envoya Gage à Rome pour presser la dispense, & afin de se rendre le Pape plus favorable, il fit expédier un ordre sous le grand sceau, adressé à tous les Juges

inutiles pour la tirer. Il parut encore avec ses poches retournées, & l'Electrice Reine de Bohème comme une coureuse Irlandoise qui portoit son enfant sur son dos, avec son mari derrière elle chargé du berceau. *wilson.*

Jacques I. An. 1622.

du Royaume, pour mettre en liberté les Papiſtes récuſants détenus dans les priſons. Cette démarche arbitraire qui diſpenſoit des loix du Royaume, excita de grandes clameurs dans la nation; mais l'Evêque de Lincoln, garde des ſceaux publia une juſtification de cette conduite du Roi. Il dit qu'il ſeroit peu convenable que Sa Majeſté ſollicitât les Princes étrangers en faveur de leurs ſujets Proteſtants, pendant qu'il ſe conduiroit avec de ſemblables ſévérités contre les Catholiques-Romains de ſon Royaume: d'autant plus que les Jeſuites Anglois avoient compoſé un ouvrage dans lequel ils exhortoient le Roi de France à faire contre les Huguenots des loix ſemblables à celles qui avoient été publiées contre les Catholiques de la grande Bretagne.

*Rushworth.*

LXXII. Les Impériaux réduiſent tout le Palatinat, à l'exception de Frankendal.

Le Comte de Schwartzenbourg arrivé en Angleterre, n'y apporta aucun pouvoir de conclure la trève, ce qui mettoit dans la néceſſité de négocier avec l'Archiducheſſe à Bruxelles, où nous avons déja dit que Weſton étoit paſſé en qualité d'Ambaſſadeur. Pour préparer la voye à cette négociation, il fut permis au Lord

Vaud, Papiſte de lever deux mille hommes en Angleterre, pour le ſervice de cette Princeſſe dans la guerre contre les Etats généraux; cependant le Prince Chriſtian de Brunswick, adminiſtrateur de l'Evêché d'Halberſtat, qui avoit accompagné l'Electeur Palatin à la Haye, leva une armée en Weſtphalie, & la fit paſſer en Alſace; mais trouvant contr'eux les troupes Eſpagnoles, le Comte d'Anhalt & l'armée de Bavière commandée par Tilly, ils ne pouvoient pénétrer dans le Palatinat, qu'avec les plus grandes difficultés. L'Electeur traverſa la France: & ſe rendit à l'armée de Manſfeldt, qui s'étoit avancé juſqu'à Germesheim, où il apprit que le Prince de Bade avoit été défait le ſix de Mai. Un mois après le Comte de Tilly mit en déroute l'Electeur Palatin & Mansfeldt qui prit la fuite à Manheim; il attaqua enſuite le Prince Chriſtian, qui fut défait, & cependant réuſſit à joindre l'Electeur avec la plus grande partie de ſes troupes. Les Eſpagnols & les Bavarois qui au moyen des renforts qu'ils avoient reçus formoient une armée combinée de cinquante mille hommes, entou-

Jacques I. An. 1622.

Jacques I. An. 1622.

rèrent celle de l'Electeur, qui fut encore obligé de retourner en Hollande. Le Prince de Brunſwick & Manſfeldt marchant aux Pays-bas furent attaqués dans le Brabant par Gonçales de Cordoue, & l'on combattit de part & d'autre avec un égal ſuccès. Le Prince de Brunſwick eut un bras emporté d'un boulet de canon, & Mansfeldt continua ſa route pour la Hollande. Tilly ne trouvant plus d'ennemis dans le Palatinat, réduiſit Heidelberg & Manheim, après quoi il mit le ſiège devant Frankendal.

LXXIII. Conférences infructueuſes à Bruxelles.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient, on ouvrit les conférences à Bruxelles ſuivant les deſirs de Jacques, pour travailler à la trève qu'il ſouhaitoit avec tant d'ardeur. Les Eſpagnols refuſèrent de traiter avec d'autres que ceux qui y avoient le principal intérêt, & l'Ambaſſadeur Anglois n'avoit pas de pouvoirs ſuffiſants de l'Electeur Palatin & de ſes alliés. Lorſqu'il les eut obtenus, l'Archiducheſſe déclara qu'elle n'avoit d'autre pouvoir qu'une ſimple lettre de l'Empereur, qui la prioit de prendre les meſures convenables avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & cette

Princeſſe, ainſi que le Comte de Schwartzenbourg prolongèrent la négociation ſous différents prétextes, juſqu'à ce qu'on eut pris Heidelberg, & que Manheim fut aſſiégé. Jacques écrivit au Monarque Eſpagnol pour lui demander que les affaires du Palatinat demeuraſſent juſqu'à l'expiration de la trève dans l'état où elles étoient, & qu'on levât le blocus de Manheim: mais avant que Philippe eût pu donner des ordres à ce ſujet, la place étoit rendue, & Tilly avoit inveſti Frankendall qui auroit été promptement réduit, ſi les débordements des rivières ne l'avoient forcé d'abandonner cette entrepriſe.

Jacques I. An. 1622.

*Hiſtoire de la rebellion de Bohème.*

LXXIV. Trève entre l'Empereur & l'Electeur Palatin.

Juſqu'alors la cour d'Eſpagne avoit amuſé Jacques par une négociation infructueuſe pour un mariage auquel la maiſon d'Autriche étoit très oppoſée. Le Pape ne vouloit accorder de diſpenſes qu'en ſtipulant de ſi grands avantages pour les Catholiques d'Angleterre, qu'il n'étoit pas vraiſemblable que Jacques voulut jamais y conſentir: mais ce Prince deſiroit ſi ardemment le mariage & les deux millions, qu'il ſouſcrivit à toutes les conditions qu'on voulut lui impoſer.

Jacques I. An. 1622.

Le Roi d'Eſpagne prévoyant que cette condeſcendance pourroit préparer les voyes au rétabliſſement du Papiſme dans les Etats de la grande Bretagne réſolut enfin d'accorder l'Infante au Prince de Galles. Il voyoit que le Roi d'Angleterre ne pouvoit être amuſé plus long-temps par des artifices dont il commençoit à connoître qu'il étoit la victime; Philippe prévoyoit que lorſqu'il ſeroit entièrement détrompé, il ſoutiendroit efficacement l'Electeur Palatin; & cette conſidération jointe au premier motif, détermina le Monarque Eſpa-

An. 1623.

gnol pour le mariage. Dans cette vue il écrivit à l'Archiducheſſe pour la prier de donner ordre à ſon Général de lever le ſiège de Frankendal, & de renouer le congrès à Londres pour une trève. Elle fut conclue pour dix-huit mois, ſous les conditions que Frankendal ſeroit remis entre les mains de l'Infante Iſabelle, qui rendroit cette place aux Anglois à ſon expiration, & que l'Electeur Palatin renonceroit à toutes liaiſons avec le Prince de Brunſwick & le Comte de Mansfeldt. Avant la concluſion de ce ridicule traité, l'Empereur avoit

transféré la dignité Electorale & le haut Palatinat au Duc de Bavière, malgre les vigoureuſes oppoſitions de pluſieurs Princes qui craignoient les ſuites d'un éxemple auſſi dangereux. Jacques I. An. 1623.

LXXV. Le Prince de Galles & Buckingham prennent la réſolution de paſſer en Eſpagne.

Le Roi d'Angleterre voyoit ſans émotion ſon gendre dépouillé de ſes Etats & de ſa dignité, & il ſe conſoloit d'être mépriſé de tout l'Univers par l'eſpérance du mariage, ſur lequel il avoit alors réellement raiſon de compter. Lui & le Prince de Galles avoient ſigné tous les articles préſentés par les cours de Rome & de Madrid, & avoient conſenti à tout ce qui leur avoit été propoſé pour la dot & le douaire de l'Infante. Les Comtes d'Olivarès & de Gondemar leur avoient fait voir l'approbation de Philippe dans un écrit ſigné de ſa propre main: on attendoit la diſpenſe de Rome au mois de Mars ou d'Avril au plus tard: on avoit réſolu de célébrer le mariage quatre jours après ſon arrivée, & que vingt jours après la cérémonie, l'Infante partiroit pour l'Angleterre. Il paroit que rien ne pouvoit plus retarder ce mariage ſi longtemps déſiré, lorſque tout fut renverſé par les ſuites de la démarche ri-

Jacques I. An. 1623.

dicule qui vint dans l'imagination du Prince de Galles & du Marquis de Buckingham. Soit que ce favori eut en vue de ſe procurer l'honneur d'avoir terminé une affaire auſſi importante, ſoit qu'il voulut contracter une liaiſon plus intime avec le Prince de Galles, ou enfin qu'il voulut faire parade de ſon crédit, & de ſa galanterie à la cour d'Eſpagne, il perſuada à Charles de ſurprendre Philippe par une viſite, qui ſuivant ſes idées Romaneſques attireroit ſur lui l'admiration & l'affection du Monarque & de ſes ſujets, & l'engageroit à prendre quelque réſolution favorable à l'Electeur Palatin, par reconnoiſſance d'une confiance auſſi généreuſe. Le Prince approuva cette propoſition : on prit le temps favorable pour la faire agréer au Roi, qui ſigna ſon conſentement avant d'avoir réfléchi ſur les conſéquences. Il permit que le Prince & Buckingham partiſſent déguiſés & accompagnés de Sir François Cottington Secrétaire de Charles, & d'Endimion Porter, Gentilhomme de ſa chambre. On fit choix de ces deux perſonnes, non-ſeulement par la confiance qu'on avoit en eux, mais en-

core parce qu'ils avoient déja été à la cour d'Eſpagne, & ſavoient la langue du pays. Cependant lorſque Jacques eut conſidéré plus murement cet étrange projet, la timidité de ſon caractère lui fit enviſager les ſuites dangereuſes que pouvoit avoir ſon éxécution, & le lendemain il fit part de ſes craintes à ſon fils & à ſon favori, les priant de ne plus penſer à une entrepriſe auſſi téméraire. Le Prince inſiſta ſur la promeſſe de ſon père : le Marquis lui fit des reproches de ce qu'il manquoit à ſa parole, mais lorſqu'on eut conſulté Sir François Cottington, & qu'il eut confirmé toutes les craintes du Roi, Jacques ſe répandit en pleurs & en lamentations, ſe recriant ſur ſon malheur, & diſant qu'il alloit perdre ſon cher Baby Charles. Buckingham s'emporta, fit des menaces à Cottington, & lui dit des invectives ſur ce qu'il avoit l'audace de donner ſon avis dans des affaires d'Etat : enfin le Roi qui ne pouvoit déſobliger ſon favori, renou-

Jacques I. An. 1623.

* Ce mot qui ſe prononce Bébé en François ſignifie une poupée, & Jacques ſe ſervoit de cette ridicule épithète pour marquer ſa tendreſſe envers ſon fils.

Jacques I. An. 1623.

vella ſon conſentement pour le voyage.

LXXVI. Charles y eſt reçu avec grand honneur & hoſpitalité.

Après les préparatifs néceſſaires, ils partirent pour la France qu'ils traverſèrent déguiſés, & oſèrent même ſe trouver à un bal dans Paris, où Charles vit la Princeſſe Henriette qu'il épouſa par la ſuite. Onze jours après ſon départ d'Angleterre il arriva à Madrid, où Philippe le reçut avec la plus grande cordialité. Il lui marqua une vive reconnoiſſance de la confiance généreuſe qu'il avoit en ſon honneur, lui donna une clef d'or qui ouvroit les portes de tous ſes appartements, & l'introduiſit dans ſon palais avec toute la pompe d'un couronnement. On ordonna publiquement au conſeil privé d'obéir au Prince comme au Roi lui-même: toutes les priſons d'Eſpagne furent ouvertes en conſidération de cet illuſtre étranger: les loix ſumptuaires furent ſuſpendues. & le Roi lui donna les honneurs de la préſéance par-tout où il ſe trouva avec lui, excepté dans l'appartement du Prince où il étoit regardé comme s'il eut été dans ſon propre palais en Angleterre. La ſeule réſerve qu'on garda fut au ſujet de l'In-

Jacques I. An. 1623.

fante que l'uſage d'Eſpagne ne lui permettoit de voir qu'en public, juſqu'à ce que les diſpenſes fuſſent arrivées. Enfin il n'étoit pas poſſible de ſe conduire avec plus de nobleſſe & de généroſité que le fit Philippe en cette occaſion. Il eſt vrai qu'il fit auſſi tous ſes efforts pour convertir le Prince à la religion Catholique, tant par des arguments Théologiques que par des raiſons politiques. Il reçut une lettre du Pape Gregoire XV. pour l'exhorter à rentrer dans le ſein de l'Egliſe, & à imiter ſes glorieux ancêtres qui s'étoient diſtingués ſi ſouvent dans la défenſe de la religion. Charles fit une réponſe civile, qui offença les petits eſprits proteſtants. Lorſque la diſpenſe arriva, on vit que le Pape en l'accordant y avoit ajouté de nouvelles conditions portant : Que l'Infante auroit une Egliſe dans Londres : Que les enfants qui naîtroient de ce mariage ſeroient élevés par la mère juſqu'à ce qu'ils euſſent atteint l'âge de dix ans : Que les nourices ſeroient Catholiques & choiſies par l'Infante, & que le Roi d'Angleterre donneroit des ſuretés pour l'accompliſſement des articles qui concernoient la reli-

Jacques I. An. 1623.

gion. Philippe consentit à être caution de Jacques, & Cottington lui porta ces nouveaux articles.

LXXVII. Jacques consent aux articles de mariage proposés par le Pape & le Roi d'Espagne.

Lorsqu'il arriva en Angleterre, le bruit se répandit que le Pape & le Roi d'Espagne demandoient une tolérance pour les Papistes Anglois. Jacques consulta son conseil à cette occasion, & reçut une lettre d'Abbot, Archevêque de Cantorbery, qui le conjuroit pour sa propre sureté, & pour le bonheur de la nation de ne pas consentir à des mesures aussi pernicieuses. Jacques sans aucun égard pour ses remontrances, signa, scella & jura l'éxécution des articles, où il promettoit par quelques-uns que les Catholiques-Romains ne seroient point troublés dans l'éxercice particulier de leur religion, & qu'il ne seroit fait aucunes nouvelles loix à leur préjudice. Cottington fut envoyé à Madrid avec ces conditions ratifiées, & le Roi fut si satisfait du succès de cette négociation, qu'il créa son favori Villiers Duc de Buckingham, quoiqu'il n'y eut alors personne en Angleterre qui portât un semblable titre. Sa condescendance étoit si grande, que Philippe com-

mença à douter de ſa ſincérité : il remit le départ de l'Infante au printems, & cependant ordonna à ſon Ambaſſadeur en Angleterre de demander au Roi qu'il commençât à éxécuter ſes engagements en faveur des Catholiques. Cette demande jetta Jacques dans un grand embarras : il craignoit les conſéquences qui pourroient ſuivre s'il proclamoit la tolérance : mais il remit entre les mains de l'Ambaſſadeur une déclaration de ſon Conſeil contenant ſes intentions à cet égard, & la cour d'Eſpagne parut ſatisfaite de cet expédient. Le Pape Gregoire mourut dans cet intervale, & le Nonce refuſa de livrer la diſpenſe, juſqu'à ce qu'elle fût confirmée par le nouveau Pontife. Ce fut Urbain XIII. qu'on éleva à la Papauté, & il différa cette confirmation, dans l'eſpérance de la converſion du Prince.

Jacques I. An. 1623.

LXXVIII. Le mariage eſt rompu par les intrigues de Buckingham.

Le Comte d'Olivarès, premier miniſtre de Philippe rappella à Buckingham qu'il avoit promis qne Charles deviendroit un Proſélyte à la religion Catholique, & le Duc lui donna un démenti formel. Ce miniſtre Anglois s'étoit rendu extrêmement odieux à tous les Eſpagnols par ſa légereté &

Jacques I. An. 1623.

ſa préſomption, & de ſon côté il avoit conçu autant de haine contre eux. Il voyoit que le caractère de Charles convenoit parfaitement avec la gravité & la réſerve Eſpagnole, & craignit que ſi ce mariage réuſſiſſoit, ſon crédit ne fut éclipſé par celui de cette nation à la cour d'Angleterre. Il avoit gagné le plus grand aſcendant ſur l'eſprit du jeune Prince, & quels que fuſſent les moyens dont il ſe ſervit, il eſt certain qu'il le détacha tout à coup de cette alliance. Il étoit plus difficile de faire renoncer le Roi à des eſpérances dont il avoit été flatté depuis ſi long-temps, lorſque le ſuccès les avoit enfin remplies. Pour y réuſſir, le Duc fit entendre à Jacques dans ſes lettres que Philippe n'avoit nullement intention de faire rendre le Palatinat, ni même de terminer le mariage: & que le Prince couroit grand riſque d'être retenu toute ſa vie en Eſpagne. Charles écrivit en même temps à ſon père, qu'il ne devoit plus compter ſur ſon retour; mais regarder à l'avenir l'Electrice Palatine comme ſon unique héritière.

*Clarendon.*

*Rymer. Coke.*

LXXIX. Le Prince & le Duc re-

Jacques allarmé par ſes lettres écrivit dans le premier mouvement

de ſa crainte au Duc de Buckingham de ramener inceſſamment ſon fils, & dépêcha auſſi-tôt des vaiſſeaux à Saint Andero en Biſcaye pour le tranſporter en Angleterre. Le Duc communiqua cet ordre à Philippe, l'aſſurant que le retour du Prince étoit abſolument néceſſaire pour calmer les craintes & les ſoupçons de la nation Angloiſe; mais qu'il laiſſeroit une procuration pour épouſer l'Infante en ſon nom, auſſi-tôt que la confirmation des diſpenſes ſeroit arrivée. Le Monarque Eſpagnol ne s'oppoſa point à ſon retour, & s'offrit d'être le Procureur du Prince: on dreſſa l'acte qui fut ſigné du Prince de Galles, & remis au Comte de Briſtol avec ordre de le donner à Philippe, dix jours après l'arrivée des diſpenſes. Le Roi d'Eſpagne accompagna ſon hôte à l'Eſcurial, où il fut traité magnifiquement, & lorſqu'il partit on éleva un obéliſque pour monument de l'amitié mutuelle. Le Prince, avant ſon embarquement envoya un de ſes domeſtiques porter une lettre au Comte de Briſtol à Madrid, pour lui deffendre de remettre la procuration au Roi, juſqu'à ce que Charles eut été

Jacques I. An. 1623.

paſſent en Angleterre.

Jacques I. An. 1623.

assuré que l'Infante ne prendroit pas le voile après la cérémonie. L'Ambassadeur voulant lever cette difficulté avant l'arrivée des dispenses, en demanda des suretés au Monarque Espagnol, qui lui fit une réponse satisfaisante, & il la communiqua aussitôt au Roi d'Angleterre & au Prince. Jacques n'avoit pas encore perdu l'espérance du mariage; mais il commençoit à devenir plus inquiet sur le sort de sa fille. Il marqua à Bristol qu'il comptoit recevoir avant Noel deux nouvelles agréables; celle du mariage de son fils, & celle du rétablissement de l'Electrice. L'Ambassadeur s'en entretint avec le Comte d'Olivarès, qui lui dit que jamais la procuration ne seroit demandée que le Roi n'eut auparavant donné sa promesse par écrit de faire rendre le Palatinat. Ce fut alors que le Prince de Galles découvrit au Roi l'aversion qu'il avoit conçue pour ce mariage. Il fut secondé par le Duc de Buckingham, qui depuis plusieurs années gouvernoit despotiquement Jacques, & il falloit réellement qu'il eut acquis une influence excessive sur son esprit pour le faire renoncer à une alliance, pour laquelle il

avoit pendant ſi long-temps ſacrifié les intérêts de ſa famille. Il défendit au Comte de Briſtol de délivrer la procuration, & auſſi-tôt que le Monarque Eſpagnol en fut informé, l'Infante quitta le titre de Princeſſe de Galles, qu'elle avoit pris depuis l'arrivée de la diſpenſe, & l'on ceſſa tous les préparatifs du mariage. Le Comte de Briſtol fut rappellé, & comme il ne s'étoit jamais abaiſſé devant le favori, il fut expoſé par la ſuite à tout ſon reſſentiment, que Charles adopta lorſqu'il fut monté ſur le trône.

Jacques I. An. 1623.

*Wilſon. Du Cheſne. Clarendon.*

LXXX. Jacques convoque un Parlement.

Depuis le retour du Prince, lui & Buckingham avoient totalement enlevé l'autorité au Roi Jacques, & ils gouvernoient le Royaume à leur volonté. Il paroît que le Duc avoit perſuadé à Charles que le Roi d'Eſpagne ne s'étoit pas conduit avec ſincérité, autrement il ſeroit difficile d'expliquer le deſir ardent qu'il marqua de déclarer la guerre à ce Monarque. La répugnance du Roi fut ſurmontée par l'impétuoſité de ceux qui le guidoient, & ils l'engagèrent à ſigner des ordres pour éxiger une bienveillance. Une partie fut levée de la manière la

Jacques I. An. 1624.

plus arbitraire, ſous prétexte de recouvrer le Palatinat: mais tout à coup les collecteurs ſe déſiſtèrent, & Jacques convoqua un Parlement. Buckingham jugeoit qu'il ſeroit très agréable à cette aſſemblée, après avoir rompu le mariage d'Eſpagne, pour lequel la nation avoit marqué tant d'éloignement. Dans la vue de s'acquérir la popularité, il affecta de careſſer les chefs des Puritains, de les conſulter ſur les moyens de réunir les terres des chapitres à la couronne, & même lorſque le Parlement fut aſſemblé, la harangue du Roi aux deux chambres fit voir évidemment que par le conſeil de ſon miniſtre il parloit ſuivant un ſyſtème totalement différent de celui qu'il avoit ſuivi juſqu'alors. Au lieu de s'étendre à l'ordinaire ſur ſa prérogative, il demanda modeſtement aux chambres leurs avis & leurs ſecours pour le mariage de ſon fils, le bonheur de ſa fille & de ſa famille, & la paix générale de l'Europe. Il leur parla du voyage du Prince en Eſpagne & de toutes les négociations qui avoient été faites pour le mariage, qui, diſoit-il, avoit été ſans effet par le défaut de ſincérité de la cour de Ma-

drid. Il les assura que son dessein n'avoit jamais eté d'accorder la tolérance aux Catholiques : protesta devant Dieu, que son intention étoit de maintenir les Communes dans la jouissance de tous leurs privilèges, & les conjura de prendre immédiatement en considération les sujets importants qu'il leur proposoit. Cette harangue fut très bien reçue de cette chambre, que Buckingham avoit remplie de ses créatures.

Jacques I. An. 1624.

LXXXI. Buckingham devient populaire.

Dans une conférence entre les Pairs & les Communes, où le Prince de Galles étoit présent, le Duc fit un long discours, expliqua les motifs du voyage du Prince en Espagne, la négociation pour le mariage & pour la restitution du Palatinat, & les raisons du retour précipité du Prince. Il prétendit que le Roi avoit été trompé par les faux rapports du Comte de Bristol : Que Philippe n'avoit jamais eu intention de conclure le mariage, ni de s'intéresser en faveur de l'Electeur Palatin, & que tout le blâme de cette affaire devoit retomber sur l'Ambassadeur d'Angleterre qui avoit abusé de la confiance de Sa Majesté. Il prit Charles à témoin de la vérité

Jacques I An. 1624.

de tout ce qu'il avançoit, & ſon diſcours fut généralement applaudi. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſe plaignit au Roi de ce que le Duc de Buckingham avoit parlé de ſon maître en termes peu reſpectueux : mais les deux chambres préſentèrent une adreſſe à Sa Majeſté, où elles lui déclarèrent que le Duc n'avoit rien dit qui put offenſer le Monarque Eſpagnol, & elles remercièrent ce Seigneur du récit éxact qu'il leur avoit fait. Le Roi ne leur ayant point dit que la négociation pour le mariage fut rompue, elles dreſſèrent une autre adreſſe pour conſeiller à Sa Majeſté de rompre le traité, & Jacques s'étant rendu à la chambre des Pairs, leur déclara qu'il étoit prêt de conſentir à leur requête, pourvû que les Chambres le miſſent en état de ſoutenir la guerre, qui en ſeroit infailliblement la ſuite. Il leur marqua même tant de condeſcendance, qu'il leur dit que les ſubſides ſeroient employés par des Commiſſaires nommés par le Parlement. Elles lui accordèrent trois ſubſides entiers & autant de quinzièmes aux mêmes termes, après quoi il dépêcha un courier à Madrid pour rompre abſolument toute négociation.

Le peuple informé de cette réſolution, célébra auſſi-tôt la rupture par des feux de joye, & par d'autres marques de l'allégreſſe publique. Les deux chambres préſentèrent une pétition au Roi, pour demander que les loix contre les Jéſuites & les Prêtres Catholiques-Romains fuſſent éxécutées : Qu'il donnât des ordres pour ſe ſaiſir des armes des Papiſtes récuſants, & les obliger de ſortir de Londres : Qu'il révoquât toutes les permiſſions accordées à ces récuſants, & empêchât le concours du peuple qui aſſiſtoit à la Meſſe dans les Chapelles des Ambaſſadeurs : Qu'il privât tous les Catholiques des poſtes dont ils jouiſſoient, & qu'il engageât ſa parole Royale de ne jamais ſuſpendre à l'avenir les loix contre les Papiſtes récuſants, ſous quelque prétexte que ce put être. Le Roi fit une réponſe très gracieuſe à cette pétition, les aſſurant en termes généraux, qu'il auroit attention à leurs demandes : mais il évita adroitement de s'expliquer ſur les articles qui tendoient à éloigner les Papiſtes de Londres, & à les dépouiller de leurs emplois. La mère & la femme de Buckingham, un des Secrétaires

Jacques I. An. 1624.

LXXXII. Pétition du Parlement au Roi contre les Papiſtes.

Jacques I. An. 1624.

d'Etat, & plusieurs personnes revêtues de places très considérables, étoient Catholiques-Romains ou fortement soupçonnés de l'être. Les Communes en présentèrent au Roi une liste de cinquante-sept : mais il ne voulut pas leur déclarer ses sentiments à ce sujet, & elles n'insistèrent pas davantage.

LXXXIII. L'Ambassadeur d'Espagne accuse secrettement Buckingham auprès du Roi

Le Marquis d'Innoiosa, Ambassadeur d'Espagne, irrité contre Buckingham pour avoir empêché le mariage, & traité son maître avec tant de mépris, saisit une occasion de remettre secrettement un papier entre les mains du Roi, qui se retira aussitôt dans son cabinet, & fut très surpris de voir qu'il contenoit une accusation contre le Duc, rédigée en différents articles propres à donner l'allarme à Sa Majesté, & à lui inspirer des craintes pour sa propre sureté. Ils portoient : Que le Roi étoit entouré de gens dévoués au Prince & au Duc, ce qui l'empêchoit d'être informé de ce qui se passoit en Parlement & même dans sa propre cour, où il étoit aussi prisonnier à tous égards que François I. l'avoit été à Madrid : Que le Prince & Buckingham

ham avoient réſolu de le priver du trône, & de commencer par l'engager dans une guerre, qui leur fourniroit un prétexte pour lever des troupes qui ſerviroient à le détrôner : Que les Emiſſaires du Duc faiſoient leurs efforts pour rendre Sa Majeſté odieuſe & mépriſable à ſes ſujets, & qu'ils avoient déja corrompu le Parlement : Que non-ſeulement Buckingham avoit rompu le mariage ; mais qu'il avoit de plus divulgué es ſecrets de ſon maître, & faiſoit les plus grands efforts pour le brouiller avec les Hollandois : Qu'il s'étoit laiſſé gagner par pluſieurs Ambaſſadeurs étrangers, & s'étoit mis à la tête des Puritains, quoiqu'il ſût très bien qu'ils avoient formé un projet pour faire paſſer la couronne à l'Electrice Palatine : Enfin il terminoit ce papier en demandant au Roi, que pendant que le Prince & le Duc ſeroient dans la chambre des Pairs, le Secrétaire de l'Ambaſſadeur eut un entretien avec Sa Majeſté, pour lever tous les doutes qu'elle pourroit avoir à ce ſujet. Jacques allarmé par cette accuſation, s'entretint en particulier avec le Secrétaire, & avec

Jacques I. An. 1624.

Jacques I. An. 1624.

un autre Eſpagnol nommé le Père Maeſtro, & dès le même jour il commença à paroître mélancholique & diſtrait. Il ne put cacher ſon chagrin à Buckingham, ni s'empêcher de donner à ce favori des marques de ſon mécontentement. Un jour qu'il étoit ſorti de Windſor avec le Prince, il dit au Duc de ſe tenir derrière, ſous quelque léger prétexte. Buckingham frappé de cet ordre, pria le Roi au nom de Dieu de lui dire en quoi il pouvoit lui avoir déplû, & Jacques répondit qu'il étoit bien malheureux de ſe voir abandonné de ceux en qui il avoit mis le plus d'affection. Le Duc ſe retira dans ſa maiſon accablé de triſteſſe; mais par le conſeil de l'Evêque de Lincoln il retourna auprès du Roi à Windſor, où il réuſſit à calmer ſes ſoupçons, à moins que Jacques ne diſſimulât ſa penſée par la crainte qu'il pouvoit avoir du reſſentiment du Duc. Il attendoit impatiemment l'arrivée du Comte de Briſtol, parce qu'il ſavoit toute la confiance qu'il pouvoit mettre en l'intégrité & la prudence de ce Seigneur. Avant la fin de la ſeſſion, le Duc de Buckingham irrité contre Lionnel Cranfield,

Comte de Middleſex & Lord Tréſorier, parce qu'il avoit refuſé de répondre à quelques demandes qu'il lui avoit faites pendant le ſéjour du Prince en Eſpagne, réſolut de faire voir qu'après avoir eû aſſez de crédit pour tirer ce Miniſtre de l'obſcurité, il auroit aſſez de pouvoir pour le punir de ſa préſomption. En conſéquence le Comte fut accuſé à l'inſtigation de Buckingham de pluſieurs malverſations, & quoique les preuves produites contre lui fuſſent très défectueuſes, il fut condamné à une amende de cinquante mille livres, & déclaré incapable de pouvoir prendre ſéance dans la Chambre des Pairs. Au commencement de cette pourſuite, le Roi, qui regardoit Middleſex comme un Miniſtre fidelle & capable, conjura le Prince & Buckingham d'employer leur crédit pour arrêter les procédures; mais ils demeurèrent inflexibles, & le Tréſorier fut obligé de ſe ſoumettre.

Jacques I. An. 1624.

*Coke. Wilſon. Clarendon.*

LXXXIV. Le Comte de Briſtol eſt arrêté.

Buckingham éxerçoit un tel deſpotiſme ſur l'eſprit du foible Roi, qu'à l'arrivée du Comte de Briſtol à Douvres, il lui envoya un ordre pour lui commander de ſe retirer dans ſa mai-

Jacques I. An. 1624.

ſon, juſqu'à ce qu'il eût répondu ſur quelques queſtions qu'on avoit à lui faire. Après la prorogation du Parlement ce Seigneur demanda à être interrogé, & l'obtint à force de ſollicitations. Les Commiſſaires nommés par le conſeil l'éxaminèrent ſcrupuleuſement, & déclarèrent qu'ils ne trouvoient rien de repréhenſible dans ſa conduite. Cependant on le laiſſa toujours aux arrêts, & on lui fit entendre que l'unique moyen de regagner la faveur de Sa Majeſté étoit de ſe reconnoître coupable de quelques défauts de conduite détaillés dans l'écrit qui lui fut préſenté. Il rejetta cette propoſition avec mépris, & le Roi dit à Buckingham que c'étoit éxercer une horrible tyrannie de vouloir forcer un homme innocent à ſe déclarer coupable : mais il n'eut pas aſſez de crédit pour le délivrer de cette oppreſſion, ni même pour le voir, quoiqu'il déſirât ardemment de profiter de ſes conſeils. Dans le même temps on envoya ſix mille hommes en Hollande pour ſervir dans l'armée des Etats Généraux, ſous les ordres du Prince d'Orange, & l'on commença à faire d'autres levées pour les

envoyer au Comte de Mansfeldt, dont le deſſein étoit de faire pendant l'hiver une irruption dans le Palatinat.

Jacques I. An. 1624.

LXXXV. Traité de mariage entre le Prince de Galles & Henriette de France.

Henri Rich, créé depuis peu Comte de Holland, avoit été envoyé en ambaſſade à la cour de France, pour ſonder les intentions de cette Puiſſance ſur un mariage entre le Prince de Galles & la Princeſſe Henriette, & la propoſition en fut très agréable au miniſtère François. On fit partir alors le Comte de Carliſle pour aider Holland dans cette négociation, & les conférences furent ouvertes à Compiègne, préciſément dans le temps que Jacques, ſuivant la promeſſe faite au Parlement ordonnoit de mettre à éxécution les loix contre les Papiſtes récuſants. Les Prêtres Catholiques d'Angleterre, implorèrent l'interceſſion de Louis XIII. qui par complaiſance pour leur demande, envoya l'Archevêque d'Embrun ſolliciter en leur faveur. Ce Prélat arriva déguiſé à Royſton & eut pluſieurs conférences avec le Roi, qui ſe déclara ami de la Religion Catholique; l'aſſura que les membres de cette Communion ne ſeroient jamais pourſuivis

Jacques I. An. 1624.

ſous ſon Gouvernement, & lui communiqua un ridicule projet pour une tolérance générale dans toute la Chrétienté. On continua à travailler fortement au traité de mariage, & après quelques débats il fut conclu ſous les auſpices du Cardinal de Richelieu. Les conditions portoient : Que la Princeſſe Henriette jouiroit de toutes les faveurs qui avoient été ſtipulées pour l'Infante, au ſujet de la Religion, & entr'autres articles Qu'elle guideroit l'éducation de ſes enfants juſqu'à l'âge de treize ans. Sa dot fut fixée à huit cents mille écus de France, & ſon douaire à ſoixante mille. Par trois articles ſecrets, le Roi de la Grande Bretagne s'obligea de faire remettre en liberté tous les Catholiques arrêtés pour la Religion depuis la dernière proclamation, de rendre les biens à ceux ſur leſquels ils avoient été ſaiſis, & de les protéger à l'avenir contre toutes pourſuites.

*Rushworth.*

LXXXVI. Les levées Angloiſes pour le Palatinat deviennent infructueuſes par le défaut de prévoyan-

Le Comte de Carliſle propoſa à Louis XIII. de former une ligue contre la maiſon d'Autriche : & la cour de France, non-ſeulement ſe porta avec joye à cet engagement ; mais elle promit encore de joindre un corps

de troupes à celles que Jacques avoit entrepris de lever pour le Comte de Mansfeldt. Ce fameux Général arriva en Angleterre, où il fut reçu avec de grands honneurs, & le Roi convint de lui fournir douze mille hommes pour faire une diverſion dans le bas Palatinat. Lorſque ce corps fut levé, Jacques fit demander à l'Infante la ville de Frankendal, qui lui avoit été remiſe entre les mains pour y demeurer juſqu'à l'expiration de la trève, & un paſſage libre pour la garniſon Angloiſe par les Etats de l'Eſpagne & de ſes alliés. Cette Princeſſe déclara qu'elle éxécuteroit ponctuellement les articles du traité de Londres en remettant Frankendal, & livrant paſſage aux troupes Angloiſes par les territoires qui appartenoient à elle & au Roi d'Eſpagne ; mais qu'elle ne pouvoit entreprendre de leur faire avoir de même le paſſage libre ſur les terres de l'Empire, & cette circonſtance ſervit à rendre le traité abſolument ſans effet pour le Roi d'Angleterre. Lorſque la trève fut expirée, le Gouverneur de Frankendal ſortit de la place avec toute la garniſon; mais perſonne ne s'étant préſenté pour Sa Majeſté

Jacques I. An. 1624.

ce du Miniſtère d'Angleterre.

Jaeques I. An. 1624.

Britannique, il y rentra auſſi-tôt, & en reprit poſſeſſion. On embarqua les troupes deſtinées pour le Comte de Mansfeldt dans la plus facheuſe ſaiſon de l'année : lorſqu'elles ſe préſentèrent devant Calais, les François refusèrent de les laiſſer débarquer, & le Général mit à la voile pour la Zélande, où il eſſuya le même refus. On entama une négociation : mais avant qu'on eut obtenu la permiſſion pour le débarquement, une maladie épidémique détruiſit les deux tiers de l'armée, & ceux qui reſtoient déſertèrent, ou prirent parti avec ceux de leurs compatriotes qui étoient au ſervice des Etats généraux. Ainſi tout l'armement fut perdu pour l'Angleterre par l'imprudence du miniſtère, faute d'avoir commencé par ſtipuler avec la France pour le débarquement des troupes.

LXXXVII. Mort & portrait de Jacques I. Roi de la Grande Bretagne. An. 1625.

La diſpenſe pour le mariage de Charles & de la Princeſſe Henriette arriva de Rome, chargée de nouveaux articles, portant: Que les domeſtiques des enfants qui naîtroient de ce mariage ſeroient des Catholiques nommés par la mère, & que le Roi d'Angleterre, ainſi que le Prince

de Galles jureroient l'éxécution de cette ſtipulation. Jacques refuſa de faire un nouveau ſerment, diſant que ſa parole ſuffiſoit, enſorte qu'il fallut faire venir une autre diſpenſe où cette clauſe fut retranchée : mais Jacques n'eut pas la ſatisfaction de voir ce mariage terminé. Vers le milieu du mois de Mars, il fut attaqué d'une fièvre tierce, qui en peu de jours le mit au tombeau dans la cinquante-neuvième année de ſon âge, dont il avoit règné vingt-deux ans en Angleterre. Buckingham fut ſoupçonné d'avoir précipité la fin de la vie de ſon Souverain, en lui appliquant des emplâtres ſur le ventre & ſur les poignets, & lui faiſant prendre des remèdes intérieurs à l'inſçu de ſes Médecins. Jacques étoit de moyenne taille, diſpoſé à devenir très gros, avoit le front grand & très peu de barbe, ſes yeux grands & languiſſants étoient dans un mouvement continuel, comme s'il eut cherché quelques nouveautés. Il avoit la langue ſi large, que lorſqu'il parloit ou qu'il buvoit, les ſpectateurs étoient obligés de s'écarter de lui. Ses genoux étoient ſi foibles qu'ils avoient peine à ſupporter le poids de ſon corps. Il

Jacques I. An. 1624.

*Wilſon.*

Jacques I. An. 1625.

avoit l'air commun, maladroit, ſale, ſans aucune apparence de dignité ni dans ſon extérieur, ni dans ſon eſprit. Nous avons vu dans le cours de ſon règne des éxemples fréquents de ſa vanité ridicule, de ſes préjugés, de ſa profuſion, de ſa folie & de la foibleſſe de ſon jugement. Cependant nous devons remarquer en ſa faveur qu'il fut toujours ennemi de la cruauté & de l'injuſtice, éxempt de tout excès, ſobre dans ſes mets, attaché à ceux qui le ſervoient, & deſirant gagner l'amour de ſes ſujets en leur accordant comme des faveurs ce qu'ils lui demandoient à titre des droits qu'ils reclamoient. Son règne, quoiqu'ignoble fit le bonheur de la nation, qui s'enrichit par un commerce que la guerre n'interrompit jamais. Il ne leva pas de forts impôts, & les Communes firent de grands progrès ſous ce Prince en faveur des libertés de la nation. (g)

(g) Jacques mourut à Théobald, d'où ſon corps fut tranſporté à Weſtminſter, & enterré dans cette Abbaye. Les enfants qu'il eut d'Anne de Dannemark furent: Henri Frédéric qui mourut Prince de Galles: Robert, qui ne vêcut pas juſqu'à l'âge de rai-

ſon: Charles, qui ſuccéda au trône: Eliſabeth, Electrice Palatine: Marguerite, Marie & Sophie, qui moururent dans l'enfance. *Carte.*

Jacques I. An. 1625.

En l'année 1609. il fut formé un nouvel établiſſement dans les Bermudes par Sir George Somers, qui, avec Sir Thomas Gates, s'étoit embarqué pour la Virginie, mais ils furent jettés ſur ces Iſles qui en prirent le nom d'Iſles de Somers.

Sous le règne de Jacques & ſous celui de ſon prédéceſſeur, l'Angleterre produiſit pluſieurs excellents Poëtes, dont les principaux furent Spencer, Sidney, Shakeſpear, & Jonhſon. Bacon excella dans la Phyſique, & Camden fut renommé comme Antiquaire & comme Hiſtorien. Jacques étoit Auteur lui-même, & compoſa le Baſilicon Doron, un Ouvrage ſur les ſorciers & les apparitions, avec un Commentaire ſur l'Apocalypſe, dans lequel il entreprit de prouver que le Pape étoit l'Antechriſt.

La quatorzième année du règne de ce Prince, Sir Hughes Middleton, ſimple particulier de Londres, procura à une partie de cette Capitale des eaux excellentes conduites par un Acqueduc de Ware dans le Comté d'Hertford; ce ſont ces eaux qui ont acquis depuis le nom de nouvelle Rivière.

## CHAPITRE II.

§. I. *Charles I. succède au trône d'Angleteterre. Son mariage.* §. II. *Les Communes lui sont opposées.* §. III. *Les troupes de mer refusent de combattre contre les Huguenots.* §. IV. *On dissout le Parlement.* §. V. *Expédition infructueuse contre les Espagnols.* §. VI. *Couronnement du Roi.* §. VII. *Il convoque un nouveau Parlement.* §. VIII. *Les Communes procédent avec une extrême vivacité.* §. IX. *Elles présentent une remontrance.* §. X. *Le Roi accuse le Comte de Bristol.* §. XI. *Les Communes accusent le Duc de Buckingham.* §. XII. *Le Roi dissout le Parlement. Remontrance des Communes. Déclaration du Roi* §. XIII. *Le Roi employe des moyens arbitraires pour lever de l'argent.* §. XIV. *Guerre contre la France* §. XV. *Expédition facheuse de l'isle de Ré.* §. XVI. *Le Roi convoque un troisième Parlement.* §. XVII. *Violente opposition dans la chambre des Communes.* §. XVIII. *Ells préparent la pétition de droit.* §. XIX. *Le*

*Roi y donne ſon conſentement.* §. XX. *Prorogation du Parlement* §. XXI. *Le Duc de Buckingham eſt aſſaſſiné à Portſmouth.* §. XXII. *Les Communes éxaminent les griefs en matière eccléſiaſtique.* §. XXIII. *Le Parlement eſt diſſous.* §. XXIV. *Pourſuites contre ſes membres.* §. XXV. *Paix avec la France & l'Eſpagne.* §. XXVI. *Guſtave Adolphe, Roi de Suède entre en Allemagne comme protecteur des Proteſtants.* §. XXVII. *Attachement de Laud aux cérémonies ſuperſtitieuſes.* §. XXVIII. *Les Puritains ſont traités avec rigueur.* §. XXIX. *Sir Thomas Wentworth eſt créé Préſident du Nord.* §. XXX. *Voyage du Roi en Ecoſſe.* §. XXXI. *Il veut rétablir l'Epiſcopat dans ce Royaume.* §. XXXII. *Laud ſuccède à Abbot dans le ſiège de Cantorbery.* §. XXXIII. *Sévérités éxercées contre Prynn & les autres Puritains.* §. XXXIV. *Taxe pour la conſtruction des vaiſſeaux dans toute l'Angleterre.* §. XXXV. *Fameux procès de Jean Hambden.* §. XXXVI. *Tumulte à Edimbourg au ſujet de la liturgie.* §. XXXVII. *Les Ecoſſois publient une proteſtation contre les canons & la li-*

*turgie.* §. XXXVIII. *Ils ſouſcrivent la ligue ſolemnelle & le Covenant.* §. XXXIX. *Le Roi envoye le Marquis d'Hamilton en qualité de haut Commiſſaire en Ecoſſe.* §. XL. *Sa Majeſté révoque la liturgie, & l'aſſemblée générale de Glaſgow eſt diſſoute par le Commiſſaire; mais elle continue malgré ſes ordres, & renonce à l'Epiſcopat.* §. XLI. *Le Roi prend la réſolution de les réduire par les armes.* §. XLII. *Le Comte de Holland ſe retire précipitamment devant l'armée des Covenentaires Ecoſſois.* §. XLIII. *Accomodement.* §. XLIV. *Conduite violente de l'aſſemblée Ecoſſoiſe & du Parlement.* §. XLV. *Ils envoyent des députés au Roi.* §. XLVI. *Lettre interceptée des Ecoſſois au Roi de France.* §. XLVII. *Préparatifs pour la guerre d'Ecoſſe.* §. XLVIII. *Le Roi aſſemble un Parlement. M. Pym expoſe les griefs de la nation.* §. XLIX. *Le Parlement eſt diſſous. La convocation continue & fait des canons.* §. L. *Conduite arbitraire de la cour.* §. LI. *Les Ecoſſois défont l'armée Royale à Newburn, & s'emparent de Newcaſtle.* §. LII. *Ils demandent la paix.* §. LIII. *On ouvre*

*les conférences à Ripon. Le Roi convoque un Parlement.*

AUSSI-TÔT après la mort de Jacques, ſon fils Charles fut proclamé Roi de la Grande Bretagne, de France & d'Irlande. Il confirma tous les grands officiers dans leurs places : nomma Sir Albert More Secrétaire d'Etat à la place de G. Calvert, Lord Baltimore qui s'étoit déclaré Catholique-Romain : accorda la grace à Cranfield, Comte de Middleſex : rappella par une proclamation tous les ſujets de la Grande Bretagne qui étoient actuellement au ſervice d'Allemagne, d'Eſpagne ou de Flandre : donna des commiſſions pour des lettres de repréſailles contre les Eſpagnols, ainſi que pour lever dix mille hommes, deſtinés en partie au ſervice de mer, & en partie pour le recouvrement du Palatinat. Ces troupes furent envoyées à Portſmouth pour y être embarquées, & l'on aſſigna les frais de leur ſubſiſtance & de leur habillement ſur différents Comtés, avec promeſſe d'en être enſuite rembourſés par l'Echiquier. Le mariage du Roi fut célébré par Procureur à Pa-

Charles I. An. 1625.

I. Charles I. ſuccède au trône d'Angleterre. Son mariage.

Charles I. An. 1625.

ris, & le Duc de Buckingham fut choisi pour amener la Reine en Angleterre. Elle arriva le douze Juin à Douvres, où Charles s'étoit rendu pour la recevoir, & les noces furent consommées à Cantorbery. Le seize du même mois, le Roi & la Reine firent leur entrée publique dans Londres, & le dix-huit le Parlement fut assemblé. Charles dans sa première harangue rappella aux deux chambres qu'elles avoient conseillé à son père de rompre les deux traités, & d'employer des moyens plus efficaces pour le recouvrement du Palatinat: qu'ainsi il avoit lieu d'attendre qu'elles l'aideroient à soutenir la guerre, puisqu'elle étoit une suite nécessaire de leurs avis. Il les pria de ne pas apporter de lenteurs dans leurs délibérations pour les subsides, & les assura de son attachement à la religion Protestante. Le Lord Coventry, Garde du sceau privé s'étendit sur les différents points de la harangue du Roi, recommenda ses besoins à leur générosité, & les assura de l'affection de Sa Majesté pour son Parlement & pour son peuple.

II. Les Communes lui sont opposées.

Cependant Buckingham perdit sa popularité: tant parce que les Com-

Charles I. An. 1625.

munes découvrirent qu'il les avoit trompées par de faux rapports ſur l'affaire d'Eſpagne, que parce qu'il ceſſa de faire ſa cour aux Puritains, dont le parti étoit devenu très puiſſant. La cour affectoit de confondre ſous la même dénomination tous les principaux chefs de la chambre baſſe, qui avoient formé un plan régulier pour diminuer la prérogative de la couronne, ainſi que pour aſſurer & augmenter les libertés des Communes. Elles regardoient la Hiérarchie comme le plus ferme ſoutien de la puiſſance royale, ce qui la leur faiſoit déteſter, & trouvoient les principes des Puritains qui mettoient tout de niveau plus conformes à leurs projets républicains. Ce parti étoit nombreux, riche, ardent, entreprenant & enthouſiaſte; ce qui rendoit ſes membres plus aiſés à être conduits par l'artifice & la diſſimulation, & c'eſt auſſi ce qui détermina les Communes à s'engager dans leurs ſentiments. Malgré les inſtances du Roi pour en obtenir de prompts ſecours, la première affaire à laquelle le Parlement travailla, fut une pétition des deux chambres contre les Papiſtes récuſants, ſur quoi

Charles I. An. 1625.

Charles leur fit une réponſe très gracieuſe, mais conçue en termes généraux. Elles firent citer enſuite le Docteur Montague, Chapelain du Roi à la barre de la chambre, pour avoir compoſé un ouvrage intitulé : Appel à Céſar, dans lequel il paroiſſoit favoriſer la doctrine Catholique, & ſoutenoit l'opinion qu'un Catholique-Romain vertueux pouvoit être ſauvé de la damnation éternelle. Il fut remis à l'Archevêque de Cantorbery, qui ſe contenta de l'exhorter à éviter d'écrire à l'avenir ſur ces ſortes de matières. Le Roi piqué de cette procédure, évoqua l'affaire devant ſon conſeil. Il ne put s'empêcher de marquer ſon mécontentement de la conduite des Communes, qui cependant lui accordèrent deux ſubſides, ce qui étoit bien éloigné de pouvoir ſuffire à ſes beſoins.

*Rushworth.*

III. Les troupes de mer refuſent de combattre contre les Huguenots.

La peſte faiſoit de grands ravages dans Londres, & le Parlement fut ajourné à Oxford ; mais il arriva un incident qui fit bien connoître quel étoit alors le caractère de la nation Angloiſe. Jacques immédiatement avant ſa mort avoit promis de prêter au Roi de France ſix vaiſſeaux pour

ſervir contre les Génois, & Louis XIII. réſolut de les employer au ſiège de la Rochelle contre ſes ſujets Proteſtants. Ils mirent à la voile pour Dieppe ſous les ordres de Pennington : mais auſſi-tôt que les Capitaines & les hommes d'équipage furent informés de cette deſtination, ils levèrent l'ancre & retournèrent en Angleterre. Le Roi en ayant été inſtruit, ordonna poſitivement à Pennington de repaſſer à Dieppe, & de livrer les vaiſſeaux aux François. Le Commandant obéit ; mais tous les hommes déſertèrent pour ne pas ſervir contre les Proteſtants de la Rochelle. Cependant les Huguenots étoient ſoutenus du Roi d'Eſpagne, & leur révolte empêcha Louis de ſeconder le Monarque Anglois dans ſes deſſeins contre la maiſon d'Autriche. Charles I. An. 1625.

IV. Le Roi diſſout le Parlement.

Lorſque le Parlement fut aſſemblé à Oxford, on commença dans la chambre des Communes par porter des plaintes contre le Duc de Buckingham & les autres miniſtres, qui avoient conſeillé au Roi de détourner les ſubſides accordés à ſon père. Les Chambres obſervèrent qu'on ne prenoit aucunes meſures pour protéger la nation contre

Charles I. An. 1625.

les Pyrates : Qu'il y avoit dans le Royaume un parti puiſſant qui favoriſoit ouvertement le Papiſme & l'Arminianiſme, & elles citèrent de nouveau Montague à la barre de la chambre, où il reçut une ſévère reprimande. Le Roi voyant qu'elles étoient plus occupées des griefs de la nation, que de le ſecourir dans ſes affaires : manda les deux chambres dans la ſalle du Collège de Chriſt, où il leur rappella encore les promeſſes qu'elles avoient faites de le ſoutenir dans la guerre, & les aſſura que les ſubſides qu'elles lui avoient accordés ne pouvoient ſuffire pour fournir aux frais de la flotte qu'on venoit d'équipper. Un des Secrétaires d'Etat s'étendit enſuite ſur la néceſſité d'accorder une ſomme plus forte pour les beſoins du Roi : mais les Communes, bien loin d'avoir égard à ces demandes, reçurent les plaintes contre le Duc de Buckingham & les partiſans du Papiſme. Enfin Charles, pour les rendre plus favorables à ſes vues, répondit en particulier ſur chacun des articles de leur première pétition, & leur accorda tout ce qu'elles deſiroient. Cette complaiſance ne put amollir leurs cœurs,

ni ouvrir leurs bourſes : elles revinrent toujours aux griefs de la nation & à l'état de la religion, juſqu'à ce que le Roi fatigué de voir toutes ſes meſures infructueuſes, déclara le Parlement diſſous, ſous prétexte que la peſte s'étendoit à Oxford. Les Communes avant leur ſéparation voulurent juſtifier leur conduite aux yeux du peuple, & publièrent une déclaration artificieuſe, où elles diſoient que leur deſſein étoit de ſoutenir Sa Majeſté dans toutes ſes juſtes entrepriſes, auſſi-tôt qu'elles auroient procuré la reformation des griefs dont la nation ſe plaignoit. Charles I. An. 1625. *Rushworth.*

V. Expédition infructueuſe contre les Eſpagnols.

Le Roi n'ayant rien à eſpérer du Parlement, leva de l'argent par forme d'emprunt, en vertu d'ordres ſur le ſceau privé : fit publier une proclamation pour rappeller tous les enfants de parents Anglois, qui étoient dans les Séminaires étrangers, ainſi que tous les ſujets de la Grande Bretagne & d'Irlande employés au ſervice de la maiſon d'Autriche, & en même temps le conſeil privé publia un ordre de déſarmer tous les Papiſtes récuſants. La flotte deſtinée à agir contre l'Eſpagne, compoſée de quatre-vingt vaiſſeaux,

Charles I. An. 1625.

avec dix régiments d'Infanterie à bord, mit à la voile au mois d'Octobre, sous les ordres d'Edouard Cecil, qui venoit d'être créé Vicomte de Wimbleton. Ses instructions portoient : qu'il croiseroit dans une certaine latitude pour enlever les gallions Espagnols à leur retour des Indes Occidentales. Il fut trompé dans son attente ; mais il auroit pu prendre ou détruire un grand nombre de riches gallions ou gallères qui étoient dans la baye de Cadix, si le Comte d'Essex, qui commandoit l'avant-garde les eut attaqués avant qu'ils eussent eu le temps de se retirer sous le canon de Port-Royal, & de couler à fonds quelques vaisseaux dans le canal pour en empêcher l'entrée. Mille hommes débarquèrent avec Sir Jean Burg, & le fort de Puntal se rendit à la première sommation. Le reste de l'Infanterie débarqua le lendemain, & marcha vers le pont de Suezzo : mais ayant pris leurs logements dans un endroit où il y avoit beaucoup de vin, les soldats en burent avec tant d'excès, que la confusion se mit dans les troupes, & que les officiers furent obligés d'abandonner cette entreprise. L'ar-

mée se rembarqua aussi-tôt, & la flotte retourna en Angleterre vers le milieu de Décembre, sans avoir rien fait de remarquable. Charles I. An. 1625.

VI. Couronnement du Roi.

Les finances du Roi étant totalement épuisées, il publia une proclamation pour ordonner à tous ceux qui possédoient quarante livres de rente en fonds de terre, & qui n'avoient pas encore été reçus Chevaliers de se présenter pour être admis à cette dignité : mais il retira peu d'avantage de ce moyen, & se trouva dans la nécessité de convoquer un nouveau Parlement. Cependant il fut couronné à Westminster par les mains de Laud, Evêque de Bath & Wells, qui s'étant approché de lui, lorsqu'il se fut assis sur le trône, prononça un discours en latin contre l'usage, dans lequel il lui dit : » Asseyez-vous & » demeurez ferme à l'avenir dans » cette place de dignité royale dont » vous êtes l'héritier légitime & incon- » testable par la succession qui vous » vient de vos ancêtres, & qui vous a » été aujourd'hui remise au nom & par » l'autorité du Seigneur tout puissant, » par les mains de nous Evêques & » serviteurs de Dieu quoiqu'indignes.

Charles I. An. 1625.

» De même que vous les voyez plus » proches de l'autel, daignez auſſi » leur continuer plus abondamment » vos faveurs & votre protection » royale : afin que le Seigneur tout » puiſſant dont ils ſont les Miniſtres » & les Intendants établiſſe votre trô- » ne dans la droiture, pour qu'il puiſ- » ſe ſubſiſter juſques dans l'éternité, » comme le ſoleil qui eſt devant lui, » & que vous ſoyez un fidèle témoin » dans le ciel. » Le renouvellement de cette invocation dont on avoit ceſſé de ſe ſervir depuis le couronnement de Richard II. irrita exceſſivement les Puritains, & il eſt certain que c'étoit une preuve ridicule que Laud donnoit à contretemps de ſa ſuperſtition.

VII. Il convoque un nouveau Parlement.

Le Roi, pour ſe délivrer des chefs de l'oppoſition, les nomma Shériffs des Comtés, afin qu'ils ne puſſent avoir ſéance dans la chambre des Communes ; mais cette précaution ne lui réuſſit pas comme il l'eſpéroit. Le même eſprit s'étoit répandu dans tout le Royaume, & le nouveau Parlement hérita des principes du précédent. Le Lord Garde du ſceau privé ouvrit la ſeſſion par une harangue, dans laquelle il s'étendit ſur les vertus

An. 1626.

du

du Roi, & au nom du Monarque recommanda l'unanimité. Il assura les Chambres de l'affection de Sa Majesté pour ses sujets, & les exhorta à faire des loix avantageuses au peuple. Les Communes présentèrent une adresse au Roi, pour le remercier de sa réponse gracieuse à la pétition du dernier Parlement, & commencèrent ensuite à prendre les griefs en considération. On établit un committé pour les affaires secrettes, un autre pour chercher les moyens de remédier à ces griefs, & un troisième pour éxaminer l'état de la religion. Ce dernier étoit le plus important, & avoit pour Président le fameux Pym. On y dénonça deux livres composés par Montague, & ils furent condamnés comme erronés, Papistes & Arminiens. Charles demanda un subside, & fit ses efforts pour le mériter, en ordonnant aux Juges de mettre à éxécution les loix contre les Papistes récusants : mais les Communes insistèrent toujours sur les griefs, & obligèrent même les Commissaires que le Parlement avoit nommés pour l'emploi des subsides accordés sous le dernier règne, de rendre compte de leur administration. Char-

Charles I. An. 1625.

Charles I. An. 1626.

les, non-seulement les pressoit d'accorder le subside, sans lui faire attendre des délais qui seroient très préjudiciables aux affaires; mais de plus dans une lettre à l'orateur, il lui marqua de faire observer aux membres de la chambre Basse, qu'il ne pourroit recevoir un subside disproportionné à ses besoins, & pour qu'ils ne pussent les ignorer, il les leur exposa en cinq articles qui accompagnoient cette lettre. Les Communes piquées d'une demande aussi précise, présentèrent une adresse conçue en termes très respectueux; mais en même temps elles lui dirent qu'elles espéroient que Sa Majesté recevroit gracieusement les représentations de son Parlement, qui lui exposeroit les causes de la disette de l'Etat, ainsi que les griefs de la nation, & elles protestèrent qu'elles lui donneroient ensuite de tels secours, qu'ils le mettroient en sureté dans son Royaume, & le rendroient formidable aux étrangers. Charles, craignant qu'elles n'accusassent Buckingham dont elles se plaignoient vivement, comme de l'auteur de tous les griefs, écrivit une seconde lettre à l'orateur, & dit clairement qu'il ne souffriroit pas

qu'on procédât contre aucun de ſes domeſtiques, & encore moins contre ceux qui rempliſſoient les premières places auprès de ſa perſonne. Il ajoutta qu'il ne concevoit pas les raiſons que les Communes pouvoient avoir d'attaquer Buckingham, dont elles avoient paru ſi contentes dans le premier Parlement de ſon règne, pour le ſervice qu'il avoit rendu à la nation. Il déclara que le Duc, bien loin d'avoir augmenté ſa fortune, l'avoit conſidérablement diminuée, & qu'il n'avoit rien fait que de l'ordre exprès de ſon maître; enfin il les pria de terminer l'affaire du ſubſide, qu'autrement elles ſeroient les premières à ſouffrir de leurs délais. Cette lettre ne fit aucun effet, & elles perſiſtèrent toujours à vouloir accuſer Buckingham. Le Docteur Turner, un des membres propoſa la queſtion, ſi elles pouvoient procéder ou non contre le Duc ſur les bruits publics, & il fut décidé pour l'affirmative. Le Roi demanda que Turner fut puni de ſa préſomption; mais on n'eut aucun égard à ſon meſſage: cependant elles réſolurent de lui accorder trois ſubſides & trois quinzièmes, ſous la condition que le bill ne

Charles I. An. 1626.

*Rushworth.*

Charles I. An. 1626.

passeroit, que lorsqu'il auroit réformé les griefs.

VIII. Les Communes procèdent avec une extrême vivacité.

Charles fatigué de cette conduite, convoqua les deux chambres à Whitehall, & remercia les Lords de leur fidélité & de leur modération : mais il dit aux Communes qu'il les avoit mandées pour les convaincre qu'elles agissoient contre les constitutions du Royaume. Le Lord du sceau privé les harangua ensuite au nom de Sa Majesté, & leur dit qu'aucun Prince n'avoit jamais été plus attaché aux légitimes usages des Parlements que leur Souverain : mais aussi qu'aucun Monarque n'étoit plus jaloux de sa prérogative, & qu'il ne souffriroit jamais qu'elle fut violée sous prétexte de la liberté Parlementaire. Il se plaignit de ce que M. Cook & le Docteur Turner avoient tenu dans la chambre des discours séditieux pour faire mépriser son gouvernement, & du peu d'attention qu'on avoit fait aux messages de Sa Majesté, lorsqu'elle avoit demandé que ces membres fussent punis de leur insolence. Il justifia la conduite de Buckingham, par le propre témoignage du Roi, & insista pour qu'elles se désistassent d'informations aussi irré-

gulières. Il ſe plaignit auſſi de ce que des membres, qui n'avoient ni l'âge, ni l'éducation, ni l'expérience oſoient mépriſer ſon conſeil d'Etat, dit : qu'ils avoient parlé ſur les affaires de manière à porter préjudice aux négociations avec les Puiſſances étrangères : que leurs committés non - ſeulement avoient éxaminé les lettres de ſes Secrétaires ainſi que les ſiennes propres, mais qu'ils avoient même ordonné aux clercs d'office de produire des mémoires & des notes ſecrettes faites pour le ſervice de S. M. Il déclara que les ſubſides que les Chambres vouloient paſſer étoient inſuffiſants pour remplir les objets auxquels ils étoient deſtinés, & leur donna ordre de lui faire ſavoir le ſamedi ſuivant quelles ſommes elles y ajouteroient : leur fit entendre que ſi elles ne lui accordoient pas des ſecours proportionnés aux beſoins des affaires, il ne pouvoit leur promettre de les tenir plus long-temps aſſemblées, au lieu qu'en ſe rendant à ſa demande, il conſentiroit qu'elles continuaſſent à tenir leurs ſéances tant que la ſaiſon pourroit le permettre. Lorſque ce Lord eut terminé ſon diſcours, le Roi leur parla encore lui-

Charles I. An. 1626.

Charles I. An. 1626.

même des deux traités qui avoient été rompus de l'avis exprès du Parlement. Il obſerva que M. Cook avoit dit, qu'il valoit mieux être dévoré par les étrangers que d'être ruiné par les impôts ; mais que pour lui il croyoit plus honorable à un Souverain d'être accablé de ſes ennemis étrangers, que d'être mépriſé de ſes propres ſujets : enfin il leur dit qu'ayant inconteſtablement le droit d'aſſembler & de diſſoudre le Parlement, il dépendroit de leur conduite d'être continuées ou congédiées. Auſſi-tôt que les Communes furent de retour dans leur chambre, elles ordonnèrent de fermer les portes & de poſer les clefs ſur la table, pour qu'aucun des membres ne put ſe retirer juſqu'à ce qu'elles euſſent délibéré ſur la déclaration de Sa Majeſté.

IX. Elles préſentent une remontrance.

Charles, informé de leur réſolution, ordonna qu'il fut tenu ſans perdre de temps une conférence entre les deux chambres, & envoya le Duc de Buckingham pour leur expoſer ſes intentions, de manière à adoucir ce qui avoit pu paroître dur dans ſes expreſſions. Le Duc leur dit les raiſons qui portoient Sa Majeſté à les preſſer ſi vivement pour les ſubſides, & les

assura qu'elle n'avoit aucune intention d'interrompre leurs délibérations sur les griefs de la nation. Il prit cette occasion de justifier sa conduite & d'exalter ses services : après quoi le Lord Conwai, Sécrétaire d'Etat entreprit de prouver que les subsides avoient été employés suivant les intentions du Parlement. Quoique les Communes fussent en quelque sorte appaisées par cette complaisance du Roi, elles lui présentèrent une remontrance pour se justifier elles-mêmes de l'imputation d'irrégularité & de présomption, lui représenter que c'étoit un privilège indubitable du Parlement, que de délibérer sur les griefs de la nation, & le supplier humblement de ne point prendre connoissance de tout ce qui pouvoit être dit dans la liberté de leurs débats ; mais de suspendre son jugement, jusqu'àce qu'il put être instruit de leurs résolutions. Le Roi, très embarrassé par le défaut d'argent, jugea que les Communes refuseroient toujours de délibérer sur cet article, jusqu'à ce qu'elles eussent satisfaction, & consentit enfin qu'elles reçussent l'accusation contre le Duc de Buckingham.

Charles I. An. 1626.

Charles I. An. 1626.

X. Le Roi accuſe le Comte de Briſtol.

Leurs délibérations ſur cette matière furent retardées par un incident imprévu. Le Comte de Briſtol, qui avoit été confiné dans ſa maiſon depuis ſon retour d'Eſpagne, envoya une pétition à la Chambre des Lords, pour leur repréſenter qu'il n'avoit point été mandé par un writ au Parlement, & pour les prier d'intercéder auprès de Sa Majeſté, afin qu'il pût jouir des priviléges que lui donnoit ſa qualité de Pair du Royaume. Les Lords préſentèrent une adreſſe au Roi à ce ſujet, & il leur accorda leur demande; mais en même temps le garde du Sceau privé écrivit à Briſtol, au nom du Roi, pour qu'il n'obéit pas au Writ de convocation. Ce Seigneur envoya cette lettre avec une ſeconde pétition à la Chambre des Pairs, demandant qu'ils lui permiſſent de produire ſes articles d'accuſation contre le Duc de Buckingham, qui avoit (diſoit-il) trompé le dernier Roi, ainſi que Sa Majeſté actuellement règnante, la Nation & le Parlement. Charles irrité de cette nouvelle démarche envoya un meſſage aux Lords, pour leur dé-

clarer que ſon intention étoit d'accuſer le Comte de Briſtol de haute trahiſon. Ce Seigneur fut auſſi-tôt arrêté & conduit à la barre de la Chambre, où le Procureur général fit la lecture des articles d'accuſation, au nom du Roi, qui les avoit corrigés de ſa propre main. En même temps la Chambre reçut l'accuſation du Comte contre Buckingham, & contre le Lord Conway, Secrétaire d'Etat. Celle du Roi contre Briſtol contenoit trois parties: ſa conduitte avant ſon Ambaſſade d'Eſpagne: celle qu'il avoit tenue pendant cette Ambaſſade, & la façon dont il avoit agi depuis ſon retour en Angleterre: mais il ſe juſtifia ſur tous les chefs, de façon que ſes accuſateurs retirèrent très peu d'honneur de leurs pourſuites. Charles I, An. 1626.

XI. Les Communes accuſent le Duc de Buckingham.

Peu de jours après, les Communes dreſſèrent les articles contre le Duc de Buckingham, & ſir Dudley Diggs l'accuſa dans la Chambre des Pairs de malverſations, complicité de trahiſon * & de divers autres crimes & fautes, ſpécifiés en treize

* Je traduis par complicité de trahiſon le mot Anglois Miſpriſion Of Treaſon: c'eſt

Charles I. An. 1626.

articles, où il étoit chargé d'avoir achetté & vendu des places honorables & lucratives; d'avoir une fois extorqué de l'argent de la Compagnie des Indes Orientales, & d'avoir appliqué des emplâtres & donné des Médecines au Roi Jacques dans ſa dernière maladie ſans l'avis des Médecins. Ces charges furent ſoutenues par ſir Jean Elliot, qui éxagéra chaque circonſtance de l'accuſation, & parla du Duc avec autant de violence que de mépris. Lui & Diggs furent le lendemain conſtitués priſonniers à la Tour, & le Roi eut l'imprudence de déclarer dans la Chambre des Lords, qu'il ſerviroit lui même de témoin pour juſtifier le Duc ſur chaque article d'accuſation. Les Communes exceſſivement irritées de ce qu'on avoit empriſonné leurs membres, ſous prétexte d'avoir parlé peu reſpectueuſement du Roi, ſignèrent une proteſtation portant, que ſir Dudley Diggs n'avoit point dit les paroles dont on l'accuſoit, & elles déclarèrent publiquement que ni lui ni Elliot n'avoit pas éxcédé leur Commiſſion.

le crime d'avoir eu connoiſſance d'une trahiſon, & d'avoir manqué à la déclarer.

Le Roi avoit eſpéré d'intimider la Chambre ; mais ſe voyant trompé dans ſon attente, il mit les membres en liberté, & les Pairs lui préſentèrent une adreſſe pour qu'il en fît de même à l'égard du Comte d'Arundel, arrêté ſous un ſemblable prétexte. Le Roi avoit beaucoup de répugnance à leur accorder leur demande ; mais ils la réïtérerent & inſiſtérent à dire que l'empriſonnement du Comte étoit une atteinte donnée à leurs priviléges, ſur quoi il conſentit quoiqu'avec beaucoup de peine à lui rendre la liberté.

Charles I. An. 1626.

XII. Le Roi diſſout le Parlement. Remontrance des Communes. Déclaration du Roi.

Pendant tous ces mouvements, la place de Chancellier de l'univerſité de Cambridge devint vacante par la mort du Comte de Suffolk, & le Duc de Buckingham, ſoutenu du Roi fut choiſi pour lui ſuccéder. Les Communes en furent très offenſées, & ſe plaignirent avec raiſon de ce qu'il avoit été élu pendant qu'il y avoit une accuſation contre lui, dont un des Chefs étoit le grand nombre de places qu'il occupoit, & il eſt certain que ce mépris du Roi pour les accuſateurs, étoit une démarche très contraire à la politique. Enfin

Charles I. An. 1626.

le Duc donna ſa réponſe aux articles d'accuſation, & les Communes en demandèrent une copie ; mais Charles pour les détourner de cet objet écrivit à l'Orateur, afin qu'il préſſât la Chambre de paſſer le Bill pour le ſubſide avant la fin de la ſemaine ſuivante, qu'autrement il ſeroit obligé de prendre des meſures différentes, d'autant que les beſoins de l'Etat étoient trop preſſants pour ſouffrir un plus long délai. La Chambre baſſe au lieu d'obéïr, envoya une pétition contre les Papiſtes récuſants, avec une liſte de cinquante-neuf Catholiques déclarés, ou réputés tels qui rempliſſoient des places dans le Gouvernement. Les Communes demandérent enſuitte audience au Roi : l'Orateur lui donna une déclaration pour juſtifier leur conduitte, & une pétition pour demander que le Duc de Buckingham fut éloigné de la Perſonne & des Conſeils de ſa Majeſté. Charles irrité de la nature & de la liberté de cette adreſſe, réſolut de ſéparer le Parlement, & les Communes inſtruites de ſon deſſein dreſſérent une remontrance, dont on donna une copie à chacun des

Membres. Les Lords également informés de ſon intention lui préſentèrent une adreſſe pour l'en détourner; mais leurs efforts furent inutiles, & il déclara le Parlement diſſous. Dans la Remontrance, qui avoit été faite principalement contre le Duc de Buckingham, les Communes ſe plaignoient de la diſſolution des Parlements précedents : de ce que le Roi avoit dit que ſon deſſein étoit de les ſupprimer totalement : & de ce qu'il avoit levé la taxe de tonnage & poundage, abrogée par la mort de ſon Père, ſans qu'elle eut été renouvellée par les Communes. Elles le conjuroient d'abandonner le Duc à la juſtice de la Nation, & de l'écarter entiérement de ſes Conſeils, qu'autrement tout l'argent qu'on pourroit accorder à Sa Majeſté tourneroit au préjudice du Royaume par le mauvais uſage qui en ſeroit fait. Charles publia une Déclaration pour juſtifier la diſſolution du Parlement, où il avança que par les inſinuations de quelques eſprits turbulents de la Chambre baſſe, les Communes au lieu de le mettre en état de ſoutenir la guerre dans laquelle il s'étoit

Charles I. An. 1626.

Charles I. An. 1626.

engagé par le Conſeil du Parlement, ne faiſoient aucune attention à toutes ſes lettres ni aux meſſages qu'il leur avoit adreſſés, pour leur faire connoître la néceſſité d'un prompt ſecours: mais au contraire ne s'attachoient qu'à pourſuivre ſes fidelles & innocents ſerviteurs, & faiſoient tous leurs efforts pour attenter à ſa prérogative.

XIII. Le Roi employe des moyens arbitraires pour lever de l'argent.

Charles avoit hérité des ſublimes notions de ſon Père ſur la puiſſance Royale, & marquoit pour les Communes un mépris que Jacques n'avoit jamais oſé faire paroître ouvertement. Son caractère étoit plus inflexible, ſon eſprit plus ferme que celui de ſon prédéceſſeur, & il croyoit que ſa propre gloire & ſon devoir envers ſes ſucceſſeurs étoient intéreſſés à s'oppoſer aux entrepriſes du Parlement, ou à les prévenir. Il publia une proclamation pour ſupprimer la remontrance, & une autre qui deffendoit toutes diſputes pour ou contre l'Arminianiſme: enſuite il ordonna au Procureur Général de préſenter une information contre Buckingham dans la Chambre étoilée, pour avoir donné les médeci-

nes au feu Roi; mais cette affaire n'y fut jamais décidée. Pour ſuppléer aux ſubſides Parlementaires, il établit une commiſſion chargée de compoſer avec les Papiſtes récuſants. Il renouvella toutes les fermes des tenanciers de la Couronne, emprunta une ſomme de chaque Pair, & demanda à la Ville de Londres un prêt de cent mille livres, qui lui fut refuſé. Il mit une taxe ſur les ports de mer, pour l'armement d'une Flotte, qui pût protéger le Commerce de la Nation, & continua à éxiger le tonnage & le poundage. Il déclara que le Royaume étoit menacé d'une invaſion: ordonna un jeûne pour détourner la colère de Dieu, & leva un corps de troupes, ſous prétexte de deffendre la Nation. Le vingt-ſept Août, ſon Oncle, le Roi de Dannemarck, qu'il avoit engagé dans une alliance contre l'Empereur, fut totalement défait par le Comte de Tilly, qui lui prit tout ſon bagage & ſon artillerie, & Charles fut obligé de trouver de l'argent pour réparer ce déſaſtre. Pour y parvenir, il crut que le moyen le plus convenable étoit celui d'un emprunt gé-

Charles I. An. 1626.

Charles I. An. 1626.

néral : & il nomma des Commiſſaires qui furent envoyés dans les différents Comtés, avec des inſtructions pour demander à chaque particulier une ſomme proportionée à ſes biens, éxaminer ſous le ſerment ceux qui refuſeroient, pour connoître ſi quelqu'un les avoit détournez de ſoutenir le Roi dans ſes beſoins, & pour remettre au Conſeil les noms, qualités & demeures de ceux qui auroient ainſi refuſé. On publia une liſte des ſouſcripteurs volontaires, pour que leur éxemple en put attirer d'autres : on donna ordre à toute la nobleſſe & à toutes les perſonnes riches de demeurer dans leurs maiſons de Campagne juſqu'à ce que la ſouſcription fut terminée, & afin d'intimider ceux qui ſeroient diſpoſés à un refus, ſir Randolphe Crew, Lord Grand juſticier fut privé de ſa place, pour avoir marqué qu'il déſaprouvoit cette impoſition. Outre cet acte de ſévérité, on mit des ſoldats dans les maiſons de ceux qui tardoient à payer leur quote-part, & lorſque ces hôtes incommodes les inſultoient ou leurs cauſoient quelque dommage, ils ne pouvoient avoir

*Rushworth.*

recours aux tribunaux ordinaires de la justice ; mais on les obligeoit de s'adresser au conseil de guerre, que le Roi avoit établi pour son armée. Malgré toutes ces mesures l'argent venoit si lentement à l'échiquier que le Conseil crut nécessaire d'employer des moyens violents. Les Négociants & les Bourgeois qui refusèrent le prêt, furent enrollés pour soldats : les personnes de plus haut rang furent envoyées en éxil sur leur second refus dans les Comtés les plus éloignés de leurs demeures, & l'on empriſonna à Londres ceux qui refusèrent de se soumettre à cette sentence. Des Ecléſiastiques vendus à la Cour furent employés à prêcher l'obéissance passive. Sibthorp dit en chaire que les sujets étoient punissables quand ils refusoient d'obéir à leurs Souverains, lors même que leurs commandements étoient contraires aux loix de Dieu, de la nature & de la Nation. Manwaring soutint que le Roi n'étoit pas obligé d'observer les loix du Royaume : mais que les sujets étoient tenus en conscience de lui obéir sans aucune réserve, sous peine de damnation éternelle. Abbot

Charles I. An. 1627.

Charles I. An. 1627.

Archevêque de Cantorbery, fut ſuſpens de toutes fonctions Archiépiſcopales & confiné dans ſa maiſon de campagne, pour avoir refuſé d'approuver le Sermon de Sibthorp. Manwaring ayant été condamné dans le Parlement ſuivant par la Chambre des Lords, à payer une amende de mille livres, à faire une rétractation publique à la barre des deux Chambres, à être mis en priſon, ſuſpens & déclaré incapable d'aucun emploi civil ou écléſiaſtique, reçut ſon pardon du Roi, & fut depuis prômu à un Evèché.

*Franklin.*
*Rushworth.*

XIV. Guerre contre la France.

Cette conduite ne pouvoit manquer d'exciter de violentes fermentations dans le Royaume, & les ſeuls moyens que pouvoit prendre le Roi pour appaiſer tous ces troubles étoient de faire promptement la paix avec l'Eſpagne, & de ſe réconcilier ſincèrement avec les Communes; mais il étoit également éloigné de l'un & de l'autre. Buckingham n'étoit pas encore vengé du Comte d'Olivarès, & le reſſentiment de Charles contre la Chambre baſſe étoit conſidérablement augmenté par l'inſolence qu'elle avoit eue d'empièter plus qu'il n'a-

voit jamais été fait pendant les autres règnes ſur ſa prérogative & ſon adminiſtration. Il ſemble que le favori même travailloit à la ruine du Prince: au lieu de le dégager de la guerre facheuſe qu'il avoit entrepriſe, il attira ſur lui un autre ennemi toujours plus formidable que la Maiſon d'Autriche. Buckingham pendant ſon ambaſſade à Paris, avoit oſé aſpirer dans ſes galanteries à la perſonne même de la Reine de France, Anne d'Autriche, femme de Louis XIII. On prétend qu'il fit impreſſion ſur le cœur de cette Princeſſe, ce qui lui attira la jalouſie du Cardinal de Richelieu, & que ce Miniſtre prit des meſures pour arrêter les progrès de leurs amours, & tendre des pièges à la vie du Seigneur Anglois. Le Duc, inſtruit de ſes deſſeins réſolut de ſe venger du Cardinal, & à ſon retour en Angleterre porta ſon Souverain à déclarer la guerre à la France. Au moins aſſure-t-on que ce fut la cauſe de la rupture, & Buckingham étoit d'un caractère à ſe conduire par de ſemblables motifs. On commença par renvoyer les Chapelains & les domeſtiques de la Reine, en quoi l'on

Charles I. An. 1627.

Charles I. An. 1627.

violoit ouvertement les articles du mariage, & le Duc penſoit que cet affront engageroit le Roi de France à commettre des hoſtilités : mais le Monarque ſe contenta de porter ſes plaintes contre cette contravention. Enfin le Miniſtre trouva des prétextes, & Charles déclara en plein conſeil qu'il étoit réſolu de faire la guerre à la France, parce que cette cour avoit refuſé d'accorder un paſſage aux troupes Angloiſes que commandoit le Comte de Mansfeldt: qu'elle opprimoit les Huguenots, & que la flotte Françoiſe avoit pris quelques vaiſſeaux Anglois. M. de Soubiſe, frère du Duc de Rohan, ſollicitoit un ſecours pour les habitants de la Rochelle, menacés d'un ſiège ; & l'on arma pour cette expédition une flotte nombreuſe, qui mit à la voile de Portſmouth au commencement de Juillet ſous les ordres du Duc de Buckingham en qualité d'Amiral & de Commandant en chef.

XV. Expédition malheureuſe de l'Iſle de Ré.

Les Rochellois, qui n'avoient pas été prévenus de cette expédition, refuſèrent de recevoir le ſecours Anglois dans leur ville, ſous prétexte qu'ils ne pouvoient faire cette démarche ſans le concours des autres Pro-

teſtants avec leſquels ils étoient ligués: mais la vérité eſt qu'ils craignoient de tels alliés, parce qu'ils ſoupçonnoient que Soubiſe & Blancard, qui avoient négocié pour eux à la cour d'Angleterre, étoient convenus de livrer la place entre les mains des Anglois. Buckingham, ainſi trompé dans ſon attente, fit une deſcente dans l'Iſle de Ré avec ſept mille hommes, & obligea le Commandant François nommé Thoiras de ſe retirer dans le fort de Saint-Martin. Il eſt vraiſemblable que s'il l'avoit attaqué ſans perdre de temps il l'auroit forcé de ſe rendre: mais le Duc qui ignoroit totalement l'art de la guerre: lui donna le temps de pourvoir à ſa défenſe, & en entreprit le ſiège dans les formes. Auſſitôt que la cour de France fut inſtruite de cette invaſion, elle envoya le Comte de Schomberg avec ſix ou ſept mille hommes dans l'Iſle de Ré, où ils entrèrent ſans trouver aucune oppoſition de la part des navires Anglois, & obligèrent Buckingham de lever le ſiège avec tant de précipitation que les deux tiers de ſon armée furent taillés en pièces avant qu'il eut pû ſe rembarquer. Il fut le dernier à

Charles I. An. 1627.

Charles I. An. 1627.

quitter le rivage : mais cette preuve de ſon courage perſonnel étoit un foible motif de conſolation pour la perte & le chagrin que cauſa à ſa patrie ſon manque de conduite, & pour la haine & les malédictions qu'il eut à eſſuyer de ſes compatriotes.

XVI. Le Roi convoque un troiſième Parlement.

Charles ne fut pas découragé par cette perte : mais il réſolut de faire de nouveaux efforts contre la France, & les Rochellois ſe voyant prêts d'être aſſiégés lui demandèrent du ſecours avec les plus preſſantes ſollicitations. Le Roi propoſa de leur accorder leur demande, mais ſes finances étoient totalement épuiſées, & preſque tous ſes matelots & ſes ſoldats avoient déſerté faute de paye. On avoit agi avec tant de rigueur contre ceux qui avoient refuſé le prêt, que Charles devoit attendre la plus vigoureuſe oppoſition du premier Parlement qui ſeroit aſſemblé. Sir Jean Elliot avoit préſenté une pétition au Roi pour demander ſon élargiſſement, mais on n'y eut aucun égard : cinq autres Gentilshommes, empriſonnés pour le même refus, préſentèrent également leur requête, demandant la liberté, non comme une gra-

*Clarendon.*
*Rushworth.*

ce, mais comme un privilège des sujets d'Angleterre, d'autant qu'on n'avoit assigné aucune cause de leur empriſonnement. Cette affaire fut éxaminée ſolemnellement devant tous les Juges du Royaume, qui refusèrent de les admettre à donner caution en vertu de l'*Habeas Corpus*, & les renvoyèrent en priſon. * Après ces actes de puiſſance arbitraire : Charles ne devoit nullement compter ſur la complaiſance d'un Parlement : cependant la néceſſité des affaires étoit devenue ſi grande que par l'avis de Sir Robert Cotton, il fit publier des Writs pour convoquer cette aſſemblée. Il rappella l'Archevêque Abbot de ſa maiſon de campagne, où il avoit été confiné : fit remettre en liberté l'Evêque de Lincoln, le Comte de Briſtol, & vingt-ſept autres perſonnes qui avoient été empriſonnées au ſujet du prêt, & pluſieurs d'entr'eux furent choiſis pour Membres

Charles I. An. 1628.

* On appelle *Habeas Corpus* l'Ordonnance que rend le Chancelier, ou un juge de l'Echiquier pour mettre en liberté en donnant caution tout priſonnnier qui n'eſt point arrêté pour crime d'état, ni pour autre crime qui mérite une peine capitale.

Charles I. An. 1628.

du nouveau Parlement, qui s'assembla vers le milieu de Mars.

XVII. Violente opposition dans la Chambre des Communes.

Le Roi dans sa première harangue aux deux Chambres leur dit qu'il les avoit convoquées pour qu'elles lui accordassent les secours nécessaires, & que si elles négligeoient de contribuer autant que les besoins de l'Etat le demandoient, il se serviroit pour la décharge de sa conscience des moyens que Dieu lui avoit mis entre les mains, afin de sauver ce que la folie de certaines personnes mettoit en danger. Le Lord Garde des Sceaux enchérit suivant l'usage sur le texte du Roi. Il exposa la situation de toutes les Puissances de l'Europe : s'étendit sur l'ambition de la maison d'Autriche, *sur ce qu'il appelloit* la perfidie de la cour de France, & les dangers auxquels la Grande Bretagne étoit exposée de la part d'adversaires aussi formidables. Il éxagéra les besoins, & éleva le mérite du Roi : répéta la ridicule assertion que la guerre avoit été originairement entreprise de l'avis du Parlement : leur rappella les menaces de Charles dans le cas de désobéissance, & les conjura de ne point retarder ni épargner les secours. Les Communes

Communes commencèrent, ainſi que dans le Parlement précédent par les griefs de la nation, & prirent particulièrement en conſidération le logement des ſoldats par billets, les prêts forcés, l'empriſonnement de ceux qui les refuſoient, & le refus du privilège d'*Habeas corpus*, par lequel tout ſujet Anglois eſt admis à donner caution. Sir François Seymour, Sir Thomas Wentworth, depuis Comte de Strafford, Sir Robert Philips & Sir Edouard Coke furent ceux qui ſe diſtinguèrent le plus par la liberté de leurs refléxions. Le premier, entr'autres expreſſions auſſi fortes dit: » Pouvons nous marquer notre affec- » tion pendant que nos craintes ſub- » ſiſtent, ou parler de donner juſqu'à » ce que nous ſachions ſi nous avons » quelque choſe à pouvoir donner? » Wentworth s'écria » Que ne nous a- » t-on pas enlevé, ou plutôt que nous » a-t-on laiſſé? en arrachant les raci- » nes de toute propriété on nous a » ôté tous les moyens de ſecourir le » Roi, & de nous ſatisfaire nous- » mêmes par des preuves volontaires » de notre devoir & de notre atta- » chement. » O ancêtres imprudents!

Charles I. An. 1628.

Charles I. An. 1628.

(s'écria Philips) O pères ſans prévoyance ! » d'avoir apporté tant de » ſoins pour nous aſſurer la poſſeſſion » de nos terres & la liberté des Par- » lements, en négligeant notre liber- » té perſonnelle & en nous laiſſant » dans les priſons ſuivant la volonté » de ceux qui nous y font mettre, » ſans y apporter aucun remède : ſi » c'eſt-là ce qu'on appelle la loi, » qu'apellerons-nous nos libertés ? » Pourquoi nous amuſerons-nous à » diſputer ſur la conſtitution, les » franchiſes & les propriétés ? Qu'eſt- » ce qu'un homme pourra dire qui lui » eſt propre, s'il n'a pas la liberté de » ſa perſonne ? » Sir Edouard Coke prouva par les Statuts que le Roi n'avoit pas le pouvoir de lever des taxes ſous l'apparence de prêts forcés, & il répéta un article de la grande Chartre qui porte qu'aucun homme libre ne peut être arrêté, empriſonné ni privé de ſa liberté de quelque maniere que ce ſoit, excepté par un jugement légal de ſes Pairs, ou par une loi expreſſe du Royaume. Ce fut en vain que les partiſans de la cour entreprirent d'adoucir ces chefs de l'oppoſition, & de leur perſuader de

commencer par les ſecours: en vain le Secrétaire Cook leur préſenta des propoſitions de la part du Roi, la Chambre refuſa de les entendre, juſqu'à ce qu'on eût diſcuté ce qui concernoit les griefs. Par contradiction des ſentiments du Roi & de la détermination des Juges, il fut ordonné: Qu'aucun ſujet ne ſeroit arrêté ni empriſonné ſans une cauſe connue: Que tout priſonnier jouiroit du privilège *Habeas corpus*, lors même qu'il auroit été arrêté par ordre du Roi ou du conſeil: Que tout homme libre ayant par un droit ancien & indubitable, l'abſolue & entière propriété de ſes biens, aucune taxe, taille, prêt ou bienveillance ne pourroient lui être impoſées par d'autre autorité que par celle du Parlement. Les Communes permirent enſuite au Secrétaire de faire la lecture des propoſitions du Roi, qui contenoient en ſubſtance: Qu'il fût équippé trente vaiſſeaux pour la défenſe des côtes, dix pour ſecourir la Rochelle, & pareil nombre pour la garde de l'Elbe, du Sund & de la mer Baltique: Qu'on pourvût à la ſubſiſtance de onze mille hommes, deſtinés pour une expédition au con-

Charles I. An. 1628.

Charles I. An. 1628.

tinent; & de quatre mille, qui devoient être envoyés en qualité de troupes auxiliaires au Roi de Dannemark : Qu'on fournît les forts & les magasins des munitions de guerre & de bouches nécessaires : Qu'on fit construire tous les ans vingt vaisseaux pour renforcer la marine : Qu'on réparât les fortifications des places : Qu'on payât les arrérages dûs à l'artillerie, aux Entrepreneurs des vivres, à la flotte, & aux marchands dont les vaisseaux avoient été employés pour le service militaire : Enfin qu'on établît un magasin pour les troupes de terre.

XVIII. Elles prèparent la pétition de droit

Les Communes, sans entrer dans la discussion des articles particuliers résolurent d'accorder un secours considérable, & reprirent ensuite l'éxamen des Griefs. Sur ce que le Conseil avoit fait confiner dans leurs maisons plusieurs particuliers pour avoir refusé de payer le prêt, & en avoit envoyé d'autres pour servir dans les armées en pays étrangers, la Chambre vota : qu'aucun sujet libre ne pourroit être arrêté ou éxilé en quelqu'endroit que ce fut par ordre du Roi & du Conseil, sans le con-

cours de l'autorité des loix du Royaume, ou ſans un acte du Parlement. Le Roi commençant à craindre cet eſprit qui s'emparoit des Communes, envoya le Secrétaire Cook deux fois ſucceſſives avec des meſſages très gracieux, en conſéquence deſquels elles réſolurent d'accorder cinq ſubſides, mais elles revinrent auſi-tot à leur ancien objet, & demandèrent une conférence avec la Chambre haute. Charles preſſoit toujours l'affaire des ſubſides par des meſſages réitérés, auxquels il joignoit quelques menaces, & les membres du parti de la Cour s'efforçoient d'intimider l'oppoſition en repréſentant avec force le danger de porter le Roi à gouverner ſans Parlements. Les Communes furent allarmées ſans être épouvantées : elles préſentèrent une pétition contre la nouvelle méthode de loger des ſoldats dans les maiſons des particuliers ; mais au-lieu de leur répondre, on les exhorta à procéder ſans perdre de temps à l'affaire des ſubſides. Leur opiniâtreté croiſſoit à proportion de l'impatience du Roi. Elles réſolurent de lui faire achetter ces ſubſides par

Charles I. An. 1628.

Charles I. An. 1628.

quelques conceſſions conſidérables : préparèrent une autre remontrance, intitulée la Pétition de droit, pour aſſurer la liberté des ſujets, & l'envoyèrent à la Chambre des Lords pour qu'ils en fiſſent la lecture & concouruſſent avec elle. Cette Chambre propoſa quelques changements, mais ils furent rejettés par les Communes.

XIX. Le Roi donne ſon conſentement

Le Roi manda les Lords & les Communes à Whitehall : le Lord garde des Sceaux leur dit en ſon nom : que Sa Majeſté regardoit la grande chartre & les ſix ſtatuts faits pour l'expliquer comme des conſtitutions inaltérables & en pleine force ; qu'il maintiendroit ſes ſujets dans la liberté de leurs perſonnes & de leurs biens, & qu'il les gouverneroit ſuivant les loix & ſtatuts du Royaume. Il les aſſura qu'ils trouveroient autant de ſureté dans ſa parole & ſa promeſſe Royale, que dans tel ſtatut qu'ils puſſent faire, & leur demanda de concourir unanimement pour terminer la principale affaire. Les Communes furent mécontentes de cette déclaration, qu'elles regardèrent comme un ſubterfuge pour

éluder leurs intentions. Sir Thomas Wenworth obſerva qu'il ne ſuffiſoit pas qu'ils fuſſent eux mêmes ſatisfaits : mais qu'ils devoient auſſi travailler à ſatisfaire la poſtérité, & que leurs loix & leurs libertés ayant été publiquement violées, il faloit néceſſairement demander une réparation publique. Ils furent de nouveau importunés par des meſſages, & on leur fit entendre que la ſeſſion ne continueroit pas plus de quinze jours : mais ils demeurèrent toujours fermes dans leur réſolution. L'Orateur, dans ſon adreſſe pour remercier le Roi de ce qu'il avoit déclaré ſon intention de gouverner ſuivant les loix, demanda s'il donneroit ſon conſentement Royal à un bill pour la ſureté de leurs droits & privilèges. Le Lord garde des Sceaux répondit au nom de Charles, que la parole de Sa Majeſté étoit plus ſûre qu'un bill, que cependant ils pourroient en préparer un pour confirmer la grande chartre & les ſix ſtatuts ; mais ſans aucune éxplication, addition ni paraphraſe. La pétition fut dreſſée en conſéquence : les Communes fixèrent le temps pour le payement des ſub-

Charles I. An. 1628.

Charles I. An. 1628.

ſides afin que le Roi n'eut pas à ſe plaindre de leur retard à ce ſujet, & le même jour elles envoyèrent la pétition à la Chambre haute, pour demander le concours des Lords. Dans une conférence entre les deux Chambres, le Lord garde des Sceaux produiſit une lettre du Roi aux Pairs, dans laquelle il déclaroit ſa réſolution de défendre à l'avenir d'empriſonner telle perſonne que ce fut pour refuſer de prêter de l'argent, ou pour telle autre cauſe qui n'intéreſſeroit pas directement le bien public. Il promettoit auſſi que les cauſes d'empriſonnement ſeroient toujours ſpécifiées; & que l'on ſeroit admis au cautionnement ſuivant les loix du Royaume. Comme la Chambre baſſe n'avoit pas pris connoiſſance de cette lettre, les Lords propoſèrent une clauſe additionelle à la pétition: mais les Communes la rejetèrent & les Lords n'inſiſtèrent pas à ce qu'elle fut ajoutée. Les deux Chambres réſolurent alors de préſenter la pétition, & de ſupplier Sa Majeſté de vouloir bien y répondre en plein Parlement, pour qu'elle put être enregiſtrée comme une conſtitution fon-

damentale. Elle contenoit une énumération des ſtatuts qui avoient été violés précédemment, avec une humble prière, où elles demandoient que perſonne à l'avenir ne pût être forcé de rien payer ſous les noms de Don, Prêt, Bienveillance ou taxe, ſans un acte du Parlement; que perſonne ne pût être arrêté, moleſté ni inquiété pour cauſe de refus en pareilles occaſions: que Sa Majeſté eut la bonté de faire retirer les ſoldats & matelots qu'on avoit logés dans les maiſons des particuliers, & qu'elle ne mît point à l'avenir de ſemblables charges ſur ſes ſujets: que les commiſſions pour procéder par la loi martiale fuſſent révoquées & annullées, & qu'il n'en fut plus expédié de pareilles à l'avenir. Elles démandoient toutes ces choſes comme leurs droits & libertés, ſuivant les loix & les ſtatuts du Royaume, ſuppliant Sa Majeſté de déclarer que tout ce qui avoit été fait par le paſſé au préjudice de ſes ſujets ne tireroit point à conſéquence, & ne pourroit ſervir d'exemple pour l'avenir: que pour plus de ſatisfaction & de ſureté envers le peuple, le Roi déclareroit auſ-

Charles I. An. 1628.

Charles I. An. 1628.

ſi : que tous les Officiers & Miniſtres le ſerviroient ſuivant les loix & ſtatuts du Royaume, qui tendent à l'honneur de Sa Majeſté & à la proſpérité de ſes ſujets. Cette pétition ayant été luë devant le Roi il y répondit en ces termes. « Le Roi veut » que droit ſoit fait, ſuivant les » loix & coutumes du Royaume : » que ces ſtatuts ſoient mis à due » éxécution : que ſes ſujets ne puiſ- » ſent avoir ſujet de ſe plaindre d'au- » cuns torts ni d'aucune oppreſſion » contraires à leurs juſtes droits & » libertés, à la conſervation deſquels » il ſe tient autant obligé en conſcien- » ce qu'à celle de ſa propre préro- » gative. » Les Communes mécontentes de cette réponſe vague & échapatoire, mirent de côté le bill des ſubſides, & rappelèrent encore ſur le tapis les Griefs de la Nation. Ce fut alors qu'elles prononcèrent contre le Docteur Manwaring la ſentence dont nous avons parlé précédemment. Le Roi envoya un meſſage aux Communes pour qu'elles ne fiſſent aucun changement dans ſa réponſe, & qu'elles terminaſſent la ſeſſion en peu de jours, ce qui leur fit juger que

*Rushworth.*

Buckingham leur avoit rendu de mauvais offices. Sir Jean Elliot ſe leva pour parler, mais l'Orateur lui impoſa ſilence, & lui dit qu'il avoit des ordres particuliers du Roi à cet effet. La Chambre auſſi-tôt dreſſa une déclaration portant : » Que de- » puis le commencement de ce Parle- » ment aucun membre n'avoit man- » qué de reſpect à Sa Majeſté ! » Enſuite il fut ordonné dans un Commité de toute la Chambre qu'aucun membre ne ſe retireroit ſous peine d'être mis à la Tour ; mais l'Orateur eut la permiſſion de ſortir, & il ſe rendit auprès du Roi, pour l'informer de tout ce qui ſe paſſoit. Pendant ce temps les Communes délibérèrent ſur une remontrance à Sa Majeſté, dans laquelle Duc de Buckingham ſeroit accuſé comme principale cauſe de toutes les infortunes de la Nation. Le garde des Sceaux leur porta un ordre du Roi de s'ajourner au lendemain, ou il leur remit un autre meſſage portant, que Sa Majeſté n'avoit aucune intention de les priver de leurs juſtes droits ; mais ſeulement de les empêcher de blâmer ſon Conſeil, ſa conduite paſſée & ſes Miniſtres. Il leur deman-

Charles I. An. 1628.

Charles 1. An. 1628.

doit de ne point entamer des affaires qui éxigeoient plus de temps qu'elles ne leur en pouvoient donner, & leur promettoit que ſi elles ſe ſéparoient lui & elles en bonne intelligence, il les convoqueroit dans peu afin qu'elles puſſent éxaminer les autres affaires en y donnant le temps néceſſaire. Sans avoir égard à ſa promeſſe ni à ſa demande, elles procédèrent à la remontrance, & demandèrent le concours des Lords pour ſupplier Sa Majeſté de donner une réponſe plus claire & plus ſatisfaiſante à la pétition de droit. Charles ainſi preſſé par les deux chambres crut enfin devoir céder à leurs inſtances, & la pétition de droit ayant été lue de nouveau en ſa préſence, il prononça la formulle ordinaire de conſentement. » Que ceci faſſe droit » comme il eſt deſiré. » Cette conceſſion fut reçue avec de grandes acclamations & des réjouiſſances publiques, & les Communes ne retardèrent plus le bill des ſubſides qui fut auſſi-tôt paſſé : cependant l'eſprit de mécontentement continua toujours à ſubſiſter.

XX. Prorogation du Parlement.

Si l'on peut accuſer Charles d'avoir formé le projet de ſe rendre abſolu,

on doit auſſi convenir que les chefs du Parlement paroiſſoient réſolus à violer & réduire les droits indubitables attachés à ſa prérogative. La confirmation de leurs droits & privilèges fut ſi bien reçue dans toutes les parties du Royaume, que ces chefs commencèrent à craindre que le Roi ne vint à gagner l'amour de ſon peuple. Ils réſolurent de finir leur remontrance, & d'y inſérer des ſoupçons de griefs qui puſſent ſervir à inſpirer aux ſujets la haine & le mépris contre leur Souverain. Ils trouvèrent un ordre du Roi pour le payement de trente mille livres à Sir Guillaume Balfour & à Sir Jean Dolbeir, qui avoient levé un corps de cavalerie Allemande pour les faire paſſer en Angleterre. Ils éxaminèrent des commiſſions données à certaines perſonnes pour trouver des moyens de lever de l'argent, ſoit par des impôts ſur le peuple ou autrement. Ils commencèrent une enquête ſur la conduite du Duc de Buckingham, & eurent recours à ce qui concernoit la religion, comme à un moyen plus propre à échauffer les eſprits, que tout ce qu'ils pouvoient faire entrer dans cette remontrance. Ils déclarè-

Charles I. An. 1628.

Charles I. An. 1628.

rent que le Duc de Buckingham étoit la cauſe de tous les malheurs de la nation, ainſi que de l'accroiſſement du Papiſme : & que Néal & Laud, Evêques de Wincheſter & de Bath étoient les protecteurs de l'Arminianiſme. Toutes ces circonſtances furent portées dans la remontrance avec une récapitulation détaillée de tous les mauvais ſuccès par mer & par terre, des éxactions arbitraires & des malverſations qu'ils imputoient aux pernicieux conſeils du Duc de Buckingham. Le Roi reçut cette adreſſe avec le chagrin le plus ſenſible, & dit à la chambre Baſſe qu'il termineroit la ſeſſion le vingt-ſix du mois. Les Communes commencèrent auſſi-tôt à préparer une autre remontrance, ſur ce que le Roi levoit les droits de tonnage & poundange ſans le conſentement du Parlement. Elles repréſentèrent que cet impôt étoit de la nature des autres qui devoient être accordés par les Communes, en vertu du droit inhérent & héréditaire des ſujets, fondé ſur l'ancienne & originale conſtitution du Royaume, & confirmé par divers ſtatuts. Elles déclarèrent que la perception de ces droits ſur les mar-

chandiſes, ainſi que la levée de toute autre taxe ſans le conſentement du Parlement, étoit une violation des libertés fondamentales du Royaume, & ne pouvoit s'accorder avec la réponſe que Sa Majeſté avoit faite à la pétition de droit. Le Roi informé du projet de cette nouvelle remontrance ſe rendit à la chambre des Pairs, & y manda les Communes. Il rappella aux deux chambres la proteſtation qu'elles lui avoient faite dans leur pétition de droit, que leur intention n'étoit nullement d'entreprendre ſur ſa prérogative, d'autant qu'elle ne dépendoit certainement pas de leur pouvoir. Il leur déclara en même temps, que dans ſa réponſe à la pétition il n'avoit point entendu accorder aucun privilège nouveau à ſes peuples, ni renoncer au droit de tonnage & poundage, qui étoit un des principaux moyens de ſoutenir ſa couronne. Enſuite il donna ſon conſentement au bill des ſubſides, & prorogea le Parlement au vingt Octobre.

Charles I. An. 1628.

*Rushworth.*

Après ſa ſéparation, le Roi retira les copies du ſermon de Manwaring, qui les avoit tant offenſé, & fit empriſonner quelques Jéſuites : mais en

XXI. Le Duc de Buckingham eſt aſſaſſiné à Portſmouth.

Charles I. An. 1628.

même temps il établit une commiſſion pour compoſer avec les Papiſtes récuſants. Weſton Catholique déclaré fut nommé Lord grand Tréſorier, & enſuite Comte de Portland. Laud paſſa à l'Evêché de Londres, & Montague, auteur de l'appel à Céſar fut promû au ſiège de Chicheſter. On avoit préparé un armement conſidérable pour ſecourir la Rochelle, qui étoit étroitement aſſiégée. Le Comte de Denbigh y fit voile pour s'y rendre; mais il n'attaqua pas la flotte Françoiſe, & il revint honteuſement. Pour effacer cette tache, le Duc de Buckingham réſolut lui-même de ſe charger du commandement, & ſe rendit à Portſmouth, où la flotte & les troupes étoient déja préparées pour cette expédition. Le matin du jour de Saint Barthélemi, le Duc eut une converſation aſſez vive avec Monſieur de Soubize & quelques Gentilshommes François, qui faiſoient tant de geſtes en parlant, ſuivant l'uſage de leur nation, que les ſpectateurs, n'entendant pas la langue, jugèrent que cette converſation étoit accompagnée d'une grande animoſité. Après cet entretien, le Duc voulut paſſer dans un autre ap-

partement ; mais en ſe retournant pour parler à Sir Thomas Fryar, il fut poignardé de la main d'un homme caché, qui lui laiſſa le couteau dans la poitrine. Le Duc s'écria : » Le villain m'a » tué », arracha l'inſtrument de ſa bleſſure, & tomba mort ſur le plancher. La maiſon fut auſſi-tôt remplie de tumulte & de conſternation., & l'on arrêta les François qu'on ſoupçonna d'avoir fait ce meurtre, ſur ce qu'ils avoient marqué tant de vivacité en parlant. Cependant on trouva près de la porte un chapeau, dans lequel on vit un papier, où étoient écrites quatre ou cinq lignes de la remontrance, qui déclaroient le Duc de Buckingham ennemi du Royaume, avec quelques courtes éjaculations au deſſous. On ne douta pas qu'il n'appartint à l'aſſaſſin, qui paſſa devant la porte avec grande tranquillité, & déclara en même temps qu'il étoit l'auteur de ce meurtre. Quelques-uns des officiers du Duc tirèrent leurs épées pour le tuer, & il ouvrit les bras pour recevoir leurs coups : mais les autres s'opposèrent prudemment à leur deſſein, penſant qu'il pourroit faire quelques découvertes importantes. Son

Charles I. An. 1628.

Charles I. An. 1628.

nom étoit Felton, Gentilhomme, qui avoit ſervi en qualité de Lieutenant dans l'expédition de l'iſle de Ré, où ſon Capitaine avoit été tué, & il avoit ſollicité la compagnie que le Duc accorda à un autre officier. Felton regarda ce paſſedroit comme un affront & une injure qui ne pouvoit être réparée: elle fit une profonde impreſſion ſur ſon eſprit naturellement ſombre & chagrin: il quitta le ſervice: devint fanatique dans la religion, & lorſque les Communes publièrent leur remontrance, il regarda comme un acte de devoir de détruire celui qu'elles avoient déclaré auteur de toutes les calamités de la nation. Cette réflexion jointe à l'eſprit de vengeance, le jetta dans un enthouſiaſme déſeſpéré, qui le conduiſit à Portſmouth, où il lui fut aiſé de trouver une occaſion pour éxécuter ſon deſſein, dans la foule de ceux qui ſe rendoient tous les jours à l'appartement du Duc. Il déclara que perſonne n'avoit été inſtruit de ſon projet: qu'il l'avoit formé uniquement par des motifs de conſcience: paroiſſant convaincu d'avoir rendu un ſervice ſignalé à ſa nation: cependant il marqua depuis,

lorſqu'on inſtruiſit ſon procès une grande contrition de ſon crime, dont il conçut une véritable horreur. Le Roi aſſiſtoit au Service Divin à Southwick, dans le voiſinage de Portſmouth, lorſque Sir Jean Hippefley entra dans ſa chapelle, & lui dit en ſoupirant le deſtin déplorable de ſon favori. Il reçut cette nouvelle ſans changer de contenance : mais après avoir fini ſes prières, il ſe retira dans ſa chambre, & s'abandonna aux plus violents tranſports de douleur, effet naturel d'une amitié vive & ſenſible. Cependant il avoit plutôt ſujet de ſe réjouir de la mort d'un homme, dont la vie auroit été une occaſion continuelle de dégoût & de diſputes entre le Souverain & le peuple. Ce Seigneur avoit de grandes qualités, ſoit naturelles, ſoit acquiſes. Son imagination étoit vive, & ſon eſprit aſſez cultivé. Il étoit brave, affable & libéral : mais ardent, téméraire, impétueux, d'un génie porté à l'oppreſſion du peuple, & tellement eſclave de ſes paſſions, qu'il ne ſe faiſoit aucun ſcrupule de ſacrifier les intérêts de la nation à ſon reſſentiment particulier. Après la mort de Buckingham, le

Charles I. An. 1628.

*Clarendon.*

Charles I. An. 1628.

Comte de Lindſey fut nommé Amiral & Commandant de la flotte & de l'armée deſtinées à ſecourir la Rochelle: mais avant qu'il eut atteint les côtes de France, le Cardinal de Richelieu avoit fait élever un môle prodigieux pour fermer l'entrée du port ; ce qui empêcha le ſecours Anglois d'y parvenir, & les habitants furent obligés de ſe rendre à diſcrétion à la vue de leurs alliés.

XXII. Les Communes examinent les griefs en matière eccléſiaſtique

Le Parlement ſe raſſembla au mois de Janvier, & les Communes nommèrent un committé pour éxaminer les plaintes de pluſieurs marchands, dont les effets avoient été ſaiſis par les officiers des péages, ſur ce qu'ils avoient refuſé de payer le droit de tonnage & poundage. Le Roi manda les deux chambres à Whitehall : leur déclara qu'il n'avoit jamais eu la penſée de jouir de cet impôt, à autre titre, que de don volontaire du peuple, & demanda qu'on renonçât de part & d'autre à toute jalouſie mutuelle. Peu de jours après il envoya un meſſage aux Communes, pour les prier de paſſer le bill de tonnage & poundage : mais elles prétendirent que les affaires de religion étoient les plus

An. 1629.

preſſantes. Elles ſe plaignirent de ce que les loix n'étoient point éxécutées contre les Papiſtes récuſants : qu'au contraire les Papiſtes jouiſſoient des emplois les plus lucratifs : qu'on ajouttoit tous les jours quelque choſe aux cérémonies de la religion : que Cozens, doyen de Durham avoit introduit dans ſon Egliſe les Anges, les Saints, les Autels & les Cierges allumés le jour de la Chandeleur : enfin que l'Arminianiſme étoit ouvertement encouragé. Malgré les meſſages réitérés de Charles, qui les preſſoit de terminer l'affaire du tonnage & du poundage, elles ordonnèrent des informations pour découvrir la cauſe des griefs en matière de religion. Dans une proteſtation formelle, elles déclarèrent que leur croyance étoit contenue dans les trente-neuf articles, rédigés par les docteurs de l'Egliſe Anglicane, & marquèrent leur horreur contre les Jéſuites & les Arminiens. Elles ſollicitèrent le Roi de proclamer un jeûne, & préſentèrent une adreſſe qui contenoit une eſpèce de juſtification, ſur ce qu'elles avoient mis en délibération les affaires de la religion par préférence à toute autre. Buckin-

Charles I. An. 1629.

Charles I. An. 1629.

gham, l'objet de leur averſion étoit mort, & leur reſſentiment ſe tourna avec une nouvelle force contre Laud, Evêque de Londres, qui en qualité de directeur ſpirituel du Roi encourageoit les hautes notions du Monarque ſur la Hiérarchie & la prérogative. Elles le regardoient comme un Eccléſiaſtique ſuperſtitieux, chef de la ſecte Arminiene, dont le crédit avoit fait obtenir la grace à Montague, Cozens, Sibthorpe & Manwaring qui avoient même été promus à des Evêchés ou à de riches bénéfices: enfin les Communes déclamoient contre le Prélat, non-ſeulement comme ennemi implacable des Puritains, mais encore comme oppoſé à la liberté de ſa patrie.

XXIII. Le Parlement eſt diſſous.

Pendant que la chambre des Communes étoit ainſi occupée à éxaminer les griefs eccléſiaſtiques, les officiers des péages mirent le ſcellé ſur les magaſins d'un marchand, nommé Rolls, membre de cette chambre, parce qu'il avoit refuſé de payer les droits de tonnage & poundage. On commença auſſi-tôt un procès à la cour de l'Echiquier contre les refuſants; mais les Communes envoyèrent un meſſage,

aux Barons de cette cour, portant: Qu'elles étoient réſolues de ne rien décider pour le bill de tonnage & poundage, juſqu'à ce que Rolls eut été remis en poſſeſſion de ſes effets. Les officiers comparurent à la barre de la chambre, & déclarèrent que Sa Majeſté leur avoit ordonné de ne faire aucune autre réponſe, ſinon que les effets avoient été ſaiſis pour les droits dus au dernier Roi. Dans un committé de toute la chambre, on agita la queſtion ſi l'on devoit procéder contre les officiers du péage? Il y eut de violents débats, & Sir Jean Finch orateur ayant été requis de recueillir les voix, dit qu'il ne pouvoit le faire ſans déſobéir aux ordres du Roi. Auſſitôt le Parlement fut ajourné au vingt-cinq Février, & enſuite au deux de Mars par de nouveaux ordres de Sa Majeſté. Lorſqu'ils ſe raſſemblèrent, la même queſtion fut remiſe ſur le tapis, & l'orateur refuſa encore de recueillir les voix, déclarant au nom du Roi, que la chambre étoit ajournée au dix de Mars, après quoi il voulut ſe retirer: mais Holles & Valentine le retinrent par force dans ſon ſiège, juſqu'à ce que le plus grand

Charles I. An. 1629.

Charles I. An. 1629.

nombre eut dreſſé tumultuairement une proteſtation, par laquelle tous les partiſans du Papiſme & de l'Arminianiſme, tous ceux qui conſeilloient le Roi ou qui l'aidoient dans la levée du tonnage & du poundage avant qu'il eut été accordé par le Parlement, & tous ceux qui ſe ſoumettoient à le payer étoient déclarés ennemis de l'Etat & traîtres aux libertés de l'Angleterre. Le Roi jugeant qu'il n'avoit rien à eſpérer d'un Parlement auſſi animé, ne fut pas faché de ce prétexte pour le diſſoudre, & il publia une proclamation pour marquer ſes intentions à ce ſujet. Le lendemain, neuf membres de la chambre Baſſe furent cités à comparoître devant le conſeil : quatre obéirent & furent mis à la tour pour avoir refuſé de rendre compte de ce qui s'étoit paſſé dans leur chambre, pendant que l'orateur avoit été retenu dans ſon ſiège. Les papiers de Holles, Elliot & Selden furent ſaiſis, & l'on publia une proclamation pour arrêter ceux qui avoient manqué de comparoître. Le dix Mars, le Roi ſe rendit à la chambre, & déclara le Parlement diſſous après une courte harangue, dans laquelle il remercia les Lords de leur

leur conduite fidèle & soumise, marquant son ressentiment contre quelques vipères de la chambre Basse, qui avoient fasciné les yeux de leurs confrères par les brouillards de l'insolence & de la sédition. Charles I. An. 1629.

XXIV. Poursuites contre ses Membres.

Charles ne voulant pas qu'on lui put reprocher d'avoir éxercé un pouvoir despotique pour la punition des chefs du peuple, proposa quelques questions aux Juges, & en conséquence de leurs réponses, ordonna au Procureur Général d'instruire le procès contre les membres empriſonnés pour leur conduite violente, illicite & séditieuse dans la chambre des Communes. L'Alderman Chambers fut poursuivi pour avoir dit que les marchands étoient plus opprimés en Angleterre qu'en Turquie, & il fut condamné à une amende exorbitante, dont le payement le réduisit à une extrême pauvreté. Long fut obligé de payer deux mille livres pour avoir violé son ferment en prenant séance à la chambre Basse, après l'avoir prêté comme Shériff du Comté de Wilt.* Ce fut en vain que les membres empriſonnés ré-

*Ces deux ferments étoient incompatibles, en ce que celui de Shériff oblige à la

Charles I. An. 1629.

clamèrent le privilège *habeas corpus* : ils furent retenus depuis le mois de Mars juſqu'au mois d'Octobre, après quoi la cour du banc du Roi prononça qu'ils demeureroient en priſon le temps qu'il plairoit à Sa Majeſté. Elliot fut de plus condamné à une amende de deux mille livres, Valentin à une de cinq cents, & Holles fut contraint de payer mille marcs. Une conduite auſſi arbitraire & auſſi peu populaire ne pouvoit manquer d'irriter le mécontentement de la nation. La populace murmuroit ouvertement, & répandoit des libelles contre l'Evêque Laud & contre le Tréſorier Veſton, qu'on regardoit comme les auteurs de tous ces conſeils violents. Le Roi publia une longue déclaration pour ſa défenſe, dans laquelle il juſtifioit les meſures qu'il avoit priſes, & particulièrement les diſſolutions du Parlement par rapport à la conduite inſolente & ſéditieuſe de ſes membres : mais cette apologie fut de très peu de poids auprès de la nation, & l'on regarda toujours les membres empriſonnés comme des martyrs de la

réſidence dans le Comté pour lequel le ſujet eſt nommé.

liberté du peuple: Cette diſpute paſſoit pour une conteſtation entre la couronne & les ſujets, ainſi il n'eſt pas étonnant que les partiſans du Roi ne fiſſent pas le plus grand nombre. On entendoit ſe plaindre de toutes parts que Charles vouloit détruire les privilèges du Parlement: que le commerce étoit ruiné, la religion en danger, & le Royaume prêt à être réduit en eſclavage, ſans que rien pût le ſauver, ſi ce n'étoit un nouveau Parlement. Le Roi informé de ces clameurs fit ſes efforts pour les arrêter par une proclamation, qui deffendoit à toutes perſonnes de diſcourir à ce ſujet. Il parut alors un ouvrage ſatyrique, intitulé: Avis au Roi pour réprimer l'inſolence des Parlements; & la chambre Etoillée le déclara un libelle ſéditieux.

Charles I. An. 1629.

L'impoſſibilité de ſoutenir la guerre ſans ſubſides obligea Charles de prendre la réſolution de conclure la paix avec la France, ce qu'il fit par la médiation de Veniſe, à condition que les articles du mariage de la Reine ſeroient confirmés, & qu'il abandonneroit les huguenots à la merci de leur Souverain. Depuis le commen-

XXV. Paix avec la France & l'Eſpagne.

*Rushworth Clarendon.*

Charles I. An. 1629.

cement de cette guerre, la France & l'Eſpagne s'étoient tenues uniquement ſur la défenſive; ces Puiſſances n'ignoroient pas que les diſputes de Charles avec ſon Parlement le mettoient hors d'état de rien éxécuter d'important à leur préjudice, & elles ne voulurent former contre lui aucun plan d'opérations, crainte qu'il ne ſervit à rétablir l'union dans ſon Royaume contre l'ennemi commun. Elles rendirent même la liberté aux priſonniers Anglois qu'on avoit faits dans les expéditions honteuſes de Cadix & de l'Iſle de Ré. La paix avec la France fut ſuivie d'un traité avec l'Eſpagne, qui fut ratifié l'année ſuivante ſans aucune difficulté. Les cinq ſubſides accordés par le Parlement produiſirent ſi peu que le Roi ordonna de lever le Tonnage & le Poundage avec la plus grande rigueur. * Les Officiers des Douannes furent autoriſés à entrer dans les mai-

* Les ſubſides n'étoient pas d'une ſomme fixe, mais une eſpèce de Capitation proportionnée au bien de chacun. Ils ſe levoient par des gens plus attachés au Parlement qu'au Roi, ce qui en diminuoit conſidérablement le produit dans les temps de troubles.

ſons, à forcer les magaſins, les caiſſes & les cabinets, pour faire la recherche des effets dont on avoit manqué de payer les droits, & ſous prétexte de ces recherches ils commirent un nombre infini de fraudes & d'actes d'oppreſſion. Pour empêcher que les clameurs du peuple ne dégénéraſſent en ſoulèvement, le conſeil donna ordre d'armer les milices & d'en faire la revue, afin d'intimider la populace : pendant que d'un autre côté on l'amuſoit par des Ordonnances pour mettre à éxécution les loix contre les Papiſtes. Le Roi faiſoit auſſi tous ſes efforts pour remplir ſes coffres en accordant des privilèges excluſifs pour la vente de pluſieurs marchandiſes néceſſaires ou utiles, ce qui remplit le Royaume de monopoles, au grand préjudice du commerce & des manufactures. Le Presbytérianiſme avoit fait des progrès très étendus en Angleterre, & le Roi, de l'avis de l'Evêque Laud, envoya des inſtructions aux Prélats, pour leur enjoindre entr'autres choſes de prendre un ſoin particulier, à ce qu'aucun Miniſtre Puritain ne fut admis dans l'Egliſe, & à découvrir tous ceux qui

Charles I. An. 1629.

An. 1630.

Charles I. An. 1630.

ne ſuivroient pas les Rits preſcrits par les Canons. Les Presbytériens avoient conçû une haine implacable contre Laud, tant à ce ſujet que pour d'autres cauſes, qui marquoient combien il leur étoit oppoſé, & ils lui firent par la ſuite éprouver bien rigoureuſement leur vengeance (*h*).

XXVI. Guſtave Adolphe Roi de Suède entre en Allemagne & ſe déclare protecteur des Proteſtants.

La puiſſance de la Maiſon d'Autriche étoit devenue ſi formidable en Allemagne que tous les Potentats voiſins en furent allarmés, & aucun Prince ne parut plus propre à réprimer ſon ambition que Guſtave Adolphe, Roi de Suède, ſur qui la France & l'Angleterre jettèrent les yeux. Il étoit animé par le deſir de ſoutenir les libertés de l'Empire : mais la guerre de Pologne qui l'occupoit alors l'empêchoit de ſuivre ſon inclination. Le différent fut compromis par l'entremiſe des deux couronnes ; la cour de France le regardoit comme un inſtrument propre à s'oppoſer à l'accroiſſement d'une Puiſſance rivale, & Charles d'Angleterre eſpéroit que ce Monarque pourroit rétablir le

(*h*) Le vingt-neuf Mars la Reine accoucha d'un Prince qui reçut au baptême le nom de Charles.

Prince Palatin. Il forma dans cette vue une convention particulière avec Guſtave, & lui fournit un ſecours de ſix mille hommes, commandés par le Marquis d'Hamilton, au nom duquel ils furent levés parce que le Roi vouloit ſauver les apparences avec la maiſon d'Autriche. Le Monarque Suédois ne remplit pas ſes engagements, & après avoir remporté pluſieurs glorieuſes victoires il refuſa de rétablir le Roi de Bohème, à moins que ce ne fut ſous des conditions ſi dures que ce Prince ne pouvoit les accepter avec honneur. Charles, ſe voyant trompé, rappella ſes troupes, qui avoient rendu de grands ſervices au Roi de Suède, & fit auſſi revenir Vane, qui avoit accompagné ce Monarque en qualité d'Ambaſſadeur d'Angleterre.

Charles I. An. 1630.

XXVII. Attachement de Laud aux cérémonies ſuperſtitieuſes.

Entre les moyens que Charles pratiqua pour lever de l'argent fut celui de nommer des Commiſſaires, pour compoſer avec ceux qui après avoir été ſommés de ſe trouver à ſon couronnement & de recevoir l'honneur de la Chevalerie avoient manqué à obéir. Sous le règne d'Edouard II. une ancienne coutume fut revêtue de

*Rushvvorth.*

Charles I. An. 1630.

la forme de loi, portant que quiconque poſſédoit vingt livres de rente en fonds de terre ſeroit armé Chevalier, & preſque tous les Monarques qui lui avoient ſuccédé avoient mis cette loi à éxécution. Charles conſidérant la différence de la valeur de l'argent ſous le règne d'Edouard & ſous le ſien, fit ſeulement ſommer ceux dont le revenu annuel montoit à quarante livres: cependant cet adouciſſement fut encore regardé comme une condition très dure, d'autant que vingt livres du temps d'Edouard en valoient quatre-vingt ſous le règne de Charles. Un grand nombre avoient donc refuſé d'obéir à la citation, & ils furent alors condamnés à l'amende pour cette déſobéiſſance; mais on tira une ſomme conſidérable par compoſition avec ceux qui y avoient manqué. Un autre ſujet de mécontentement

An. 1631.

quoique moins vif fut la conduite de Laud par rapport à la religion. Ce Prélat, irreprochable dans ſes mœurs, étoit par ſuperſtition ou par haine contre les Puritains, attaché inflexiblement à quelques cérémonies puériles qui irritèrent exceſſivement tous les fanatiques d'Angleterre. Ils

regardèrent comme des innovations intolérables ce qu'il fit à la conſécration de l'Egliſe de Sainte Catherine. L'orſqu'il s'approcha de la porte occidentale on entendit une voix forte qui s'écrioit » Ouvrez, ouvrez-vous » portes éternelles pour que le Roi de gloire puiſſe entrer ! » Les portes furent ouvertes auſſi-tôt : l'Evêque entra : tomba ſur les genoux, les yeux & les mains levés au ciel, & dit par une eſpèce d'exclamation » ce » lieu eſt ſaint, ce terrein eſt ſaint : » au nom du Père, & du Fils & du » Saint Eſprit, je le déclare ſaint. » En avançant vers le chœur, il prit pluſieurs fois de la pouſſière ; la jetta en l'air : s'inclina à diverſes repriſes devant la table de la communion : fit le tour de l'Egliſe en proceſſion avec ſes aſſiſtants en chantant des Pſeaumes : répèta une formule de prières, & prononça à haute voix ces mots » Nous » conſacrons cette Egliſe, & nous la » ſéparons devant toi, comme un » lieu ſaint, pour qu'il ne ſoit point » profané par des uſages communs. » Se tenant debout devant la table de la communion, il anathèmatiſa ſolemnellement tous ceux qui ſouilleroient

Charles I. An. 1631.

Charles I. An. 1631.

ce lieu ſacré, & prononça un grand nombre de bénédictions ſur ceux qui avoient contribué à bâtir & orner cet édifice. A la fin de chaque malédiction & de chaque bénédiction il s'inclinoit du côté de l'orient & s'écrioit: » Que tout le peuple diſe Amen. » Après le ſermon il procéda à l'adminiſtration du Sacrement, s'avança vers la table de la communion, fit pluſieurs génufléxions, & s'inclina très bas par ſept fois devant le pain & le vin. Après avoir levé le coin du voile qui couvroit l'Euchariſtie, il la recouvrit auſſitôt, recula trois pas, & fit trois profondes inclinations, qui alloient preſque juſqu'au proſternement. Il ſe raprocha enſuite, découvrit le pain & fit une révérence profonde: obſerva les mêmes cérémonies en découvrant & prenant la coupe qui contenoit le vin, & après avoir communié lui-même, il adminiſtra le Sacrement à quelques-uns des aſſiſtants. Il ſemble que Laud en pratiquant ces minuties, copiées d'un Pontifical Romain vouloit porter le peuple au déſeſpoir, puiſqu'il ſavoit que de ſemblables cérémonies n'avoient point été en uſage dans l'Egliſe

d'Angleterre depuis la réformation, & qu'il n'avoit pas l'eſprit aſſez foible pour les croire eſſentielles à la religion. Quels que fuſſent ces motifs, il eſt certain que ce Prélat convenoit très peu pour être à la tête de l'Egliſe dans ces temps critiques, & qu'il étoit un guide ſpirituel très pernicieux pour la conſcience du Roi, qu'il gouvernoit avec une autorité deſpotique. Elevé à cette prééminence il mépriſoit les clameurs du peuple & défioit ſes ennemis : trois Docteurs en Théologie d'Oxford, ayant prêché contre l'Arminianiſme furent exclus de cette Univerſité ; & d'autres qui entreprirent de les défendre furent privés de leurs places par le crédit du Prélat. Pendant qu'il fut à la tête de l'adminiſtration Hiérarchique, lui & ſes adhérents entretinrent le Roi dans la haute idée qu'il avoit de ſa prérogative, quoiqu'ils euſſent réſolu d'en rendre la puiſſance Eccléſiaſtique abſolument indépendante. Ils repréſentoient le caractère ſacerdotal comme ſacré & irrévocable : Les Evêques tenoient les cours Eccléſiaſtiques en leur propre nom, ſans aucun renvoi ni égard pour l'autorité

Charles I. An. 1631.

*Rushworth.*

Charles I. An. 1631.

Royale, & Charles fermoit les yeux ſur les entrepriſes de ce corps, qui paroiſſoit en toutes autres occaſions totalement dévoué à ſa couronne & à ſa perſonne.

XXVIII. Les Puritains ſont traités avec rigueur.

An. 1632.

Le Roi continuoit toujours à ſceller des Patentes ſous le grand ſceau: Il forma une compagnie de fabricateurs de ſavon : retira un avantage conſidérable des cartes à jouer, & même accorda un privilège excluſif pour le commerce du vieux linge propre à faire le papier. Il ordonna par une proclamation à tous Seigneurs, Gentilshommes, Eccléſiaſtiques & autres de ſe retirer dans quarante jours au lieu de leur réſidence, pour ne pas dépenſer inutilement leur argent dans Londres, à moins qu'ils n'euſſent des affaires particulières dans cette capitale; ceux qui manquèrent d'obéir furent cités à la chambre Etoillée, & condamnés à de groſſes amendes applicables à Sa Majeſté. Il nomma auſſi des Commiſſaires pour punir ceux qui avoient augmenté Londres par de nouveaux bâtiments, au mépris des défenſes précédentes. La ville elle-même fut condamnée à une amende de quinze cents marcs, pour avoir

négligé de prendre connoiſſance de la mort d'un nommé Lamb, maſſacré par la populace qui le croyoit un conſpirateur. Pendant que les Puritains du commun étoient perſécutés par la chambre Etoillée & par les autres cours de Juſtice, la haute-Commiſſion & les cours des Evêques ſe conduiſoient avec ſévérité envers les Presbytériens, qui ſembloient ſe multiplier ſous le poids de la perſécution. Comme ils étoient en général des Fanatiques qui ſe portoient aiſément à des ſaillies d'enthouſiaſme peu réglées, on trouvoit aiſément des prétextes pour les punir dans leurs perſonnes ou dans leurs biens. Sherfield, Greffier de Salisbury fut condamné à une amende de cinq cents livres par la chambre Etoilée, pour avoir briſé un panneau de vîtres dans l'Egliſe de S. Edmond, parce que l'hiſtoire de la création y étoit peinte, & Dieu le père repréſenté ſous la figure d'un vieux homme. Cette peinture très groſſièrement éxécutée offençoit les yeux de Sherfield, qui avec le conſentement du Sacriſtain la fit ôter par un vitrier; mais en lui donnant quelques ordres, il rompit avec ſa cane

Charles I. An. 1632.

Charles I. An. 1632.

un des panneaux, & fut auſſi-tôt pourſuivi par le Procureur-général, pour avoir, au mépris des Canons, oſé faire un changement dans l'Egliſe ſans une permiſſion ſpéciale de l'Ordinaire.

XXIX. Sir Thomas Wentworth eſt créé Préſident du nord.

Ces exemples de rigueur ne pouvoient manquer d'irriter le peuple, & même d'aliéner les eſprits d'un grand nombre de ſujets contre l'Egliſe qui pratiquoit de telles ſévérités. Cependant celle d'Angleterre a toujours été la plus charitable & la plus oppoſée à la cruauté & aux perſécutions : mais peu de perſonnes penſent avec aſſez de juſteſſe pour diſtinguer les principes & la doctrine d'une Egliſe d'avec le caractère de ſes Paſteurs. Charles pour affoiblir l'eſprit de démocratie travailla à découvrir les chefs de l'oppoſition, & attira alors dans ſon parti Sir Thomas Wentworth qui avoit été l'un des principaux. Il devint bien-tôt zèlé partiſan de l'autorité Royale, & fut par la ſuite la victime de la jalouſie & du reſſentiment de cette chambre, ſur les délibérations de laquelle il avoit eu tant d'influence. Le Roi le créa Préſident du conſeil du nord, cour de

judicature établie à York ſous le règne de Henri VIII. pour le ſoulagement des pauvres plaideurs des Comtés d'York, de Northumberland, de Cumberland, de Weſtmoreland, & de l'Evêché de Durham, afin qu'ils ne fuſſent pas obligés d'apporter leurs cauſes aux cours de Weſtminſter. Celle du nord entièrement conduite par les inſtructions ſecrettes du Roi, ſans aucune autre dépendance, devint un grief ſi terrible pour la nation, que dans un des Parlements ſuivants, M. Hyde, depuis Comte de Clarendon, dit à la chambre des Lords, que de cinquante-huit articles d'inſtructions donnés à cette chambre du Nord, il n'y en avoit pas un qui ne contredit ou ne tranſgreſſât les loix du Royaume.

Charles I. An. 1632.

Le Roi qui depuis trois ou quatre ans gouvernoit ſans Parlement, commença à ſe trouver dans un état beaucoup plus agréable, qu'il n'en avoit encore joui depuis ſon avènement au trône. Ses revenus lui venoient par des canaux certains: le peuple commençoit à s'accoutumer à ces impôts, contre leſquels il avoit tant déclamé, en les regardant comme des actes d'un pouvoir arbitraire; & quoiqu'il y eut

Charles I.. An. 1632.

quelques particuliers de traités avec rigueur, la nation en général étoit riche & à ſon aiſe ſous l'adminiſtration de Charles. La juſtice étoit éxercée avec la plus grande impartialité : le Roi perſonnellement pouvoit être regardé comme un éxemple éclatant de vertu, de piété & de modération. Les eſprits les plus méchants étoient forcés de le reconnoître pour chaſte, tempéré & dévot : mari affectionné, père tendre, ami zèlé & maître rempli de douceur. Peut-être avoit-il trop de déférence aux ſentiments & aux ſollicitations de la Reine : Princeſſe accomplie, à qui l'on ne pouvoit reprocher que trop d'attachement à ſa religion, & un peu de violence dans ſes conſeils.

XXX. Voyage du Roi en Ecoſſe.

An. 1633.

Charles prit ce temps de tranquillité pour viſiter ſon ancien Royaume d'Ecoſſe, où il fut couronné avec une grande magnificence, & le Parlement aſſemblé à Edimbourg, lui accorda le ſubſide le plus conſidérable qui eut jamais été donné aux Souverains de ce Royaume. L'argent d'Angleterre avoit alors cours en Ecoſſe, & la nobleſſe de ce pays commençoit à égaler les courtiſans Anglois par la ſplen-

deur des équipages & des habits. Charles ſuivoit le même projet de ſon père pour amener les Ecoſſois à ſe conformer à l'Egliſe Anglicane dans le culte religieux ; & il ſe fit accompagner de Laud pour en faciliter l'éxécution. Il commença par faire paſſer deux actes au Parlement, dont le premier étoit intitulé : Acte concernant la prérogative du Roi & l'habillement du Clergé. Il ne contenoit que la confirmation d'un ſtatut paſſé ſous le règne précédent, pour autoriſer le Roi à donner les ordres qu'il jugeroit convenables ſur les habits des Eccléſiaſtiques. L'autre acte étoit pour ratifier & approuver tous les ſtatuts faits en faveur des libertés & franchiſes de la vraye Egliſe de Dieu, & de la religion actuellement profeſſée dans le Royaume. Ces deux actes trouvèrent de grandes oppoſitions de la part des Presbytèriens : ils regardoient le premier comme un préliminaire pour conduire à l'uſage du ſurplis, qui étoit en abomination à leurs yeux, & ces mots » actuellement profeſſée « leur parurent une expreſſion équivoque, tendante au rétabliſſement du gouvernement Epiſcopal. Leur Egliſe étoit

Charles I. An. 1633.

*Rushworth.*

Charles I. An. 1633.

régie par les ſynodes provinciaux & les aſſemblées générales : quoique les Evêques ſubſiſtaſſent toujours, mais ſans aucun crédit ni juriſdiction : cependant les bills paſſèrent, mais ils produiſirent une grande fermentation & beaucoup de mécontentement dans la nation.

XXXI. Il veut rétablir l'Epiſcopat dans ce Royaume.

Les Religionaires Ecoſſois ne furent point trompés dans leurs conjectures. Le deſſein de Charles étoit réellement d'y introduire les rits de l'Egliſe Anglicane, & d'y rétablir l'Epiſcopat dans ſa première puiſſance & dans toute ſa ſplendeur. L'Evêque Laud prêcha dans la Chapelle Royale d'Edimbourg ſur les avantages de la conformité, & ſur le reſpect qu'on devoit avoir pour les cérémonies de l'Egliſe. Il propoſa enſuite aux Evêques Ecoſſois de recevoir la liturgie Anglicane pour s'y conformer dans leur ſervice : mais ils lui objectèrent que cette conduite alarmeroit la jalouſie de la nation, qui regarderoit cette liturgie comme l'avant-coureur des loix d'Angleterre, & comme une entrepriſe ſur l'indépendance de leur Royaume. En conſéquence ils demandèrent qu'il fut compoſé une autre

liturgie pour l'uſage de l'Egliſe Ecoſſoiſe, qui ſeroit la même en ſubſtance que celle d'Angleterre; mais qui en différeroit ſeulement en quelques points de peu d'importance. Le Roi embraſſa cet avis, quoiqu'il fut contraire aux ſentiments de Laud: Il étoit lui-même jaloux de l'indépendance du Royaume où il étoit né, & choiſit un nombre d'Evêques Ecoſſois, qu'il chargea de ſe compoſer eux-mêmes une liturgie. Il érigea Edimbourg en Evêché: nomma l'Archevêque de S. André Chancellier du Royaume, & admit pluſieurs autres Prélats tant dans le conſeil privé que dans le collège de Juſtice. Cette preuve de ſon attachement à la Hiérarchie étoit alors très peu convenable: les Evêques par ces promotions attirèrent ſur eux la haine & l'envie des Seigneurs qui reſpectoient leur dignité Eccléſiaſtique, mais qui ne pouvoient ſouffrir de les voir occuper des emplois civils, auxquels ils croyoient avoir plus de droit que ces Evêques. *Clarendon.*

Charles I. An. 1633.

XXXII. Laud ſuccède à Abbot dans le ſiège de Cantorbery.

Abbot, Archevêque de Cantorbery, mourut peu de temps après le retour du Roi en Angleterre, & il eut pour ſucceſſeur dans le ſiège Métropolitain

Charles I. An. 1633.

Laud, qui ſe crut alors en état d'étendre les cérémonies qu'il n'avoit oſé pleinement établir pendant la vie de ſon prédéceſſeur. On impoſa un ſerment extraordinaire aux Marguilliers des Paroiſſes, par lequel ils s'obligèrent d'informer contre tous ceux qui s'écarteroient des devoirs preſcrits par l'Egliſe, tels qu'ils étoient ſpécifiés dans un corps d'inſtructions dreſſé pour leur direction. Les Presbytériens avoient marqué une extrême averſion pour certaines Fêtes de campagne, pour les dédicaces des Egliſes, les fêtes des nouvelles mariées, & d'autres fêtes du peuple. Cette antipathie étoit occaſionnée tant par le caractère ſombre, naturel à leur ſecte, que par conſidération pour les mœurs, en ce que ces fêtes étoient ſouvent accompagnées d'intempérance & d'irrégularité : mais le Roi ſe laiſſa perſuader de renouveller la proclamation de ſon père au ſujet des mêmes fêtes & des divertiſſements du Dimanche, tels qu'ils avoient été recommandés dans le livre des amuſements. Le Doyen & le Chapitre de S. Paul tranſportèrent la table de communion dans l'Egliſe de S. Gré-

goire, tenant à cette Cathédrale du milieu du chœur au fond de l'Egliſe, où elle fut environnée d'une baluſtrade, & on lui donna le nom d'Autel, comme dans la Cathédrale & dans la Chapelle du Roi. Ils prétendirent qu'au milieu du chœur cette table étoit expoſée à des indécences ſcandaleuſes de la part du peuple qui dormoit deſſus pendant le ſermon : mais cette raiſon ne fut pas ſatisfaiſante pour les paroiſſiens, qui pourſuivirent le Doyen & le Chapitre pardevant la cour Eccléſiaſtique : ſur quoi le conſeil donna ordre au juge de la cour des Arches de confirmer ce changement. Le Roi éxamina enſuite cette affaire dans ſon conſeil, & approuva la ſentence qui avoit anticipé le jugement de la cour. Il y eut de ſemblables diſputes dans pluſieurs autres Paroiſſes, & la cour de Haute-commiſſion punit toujours les Miniſtres ſuſpects de principes Puritains (*i*).

Charles I. An. 1633.

(*i*) Cette année la Reine accoucha d'un ſecond fils, qu'on nomma Jacques, & qui fut enſuite Duc d'York. L'Electeur Palatin & ſon frère arrivèrent en Angleterre ; & l'on préſenta au Roi un nommé Parr jouiſſant d'une ſanté parfaite à l'âge de cent cinquante-deux ans.

Charles I. An. 1633.

XXXIII. Sévérités éxercées contre Prynn & les autres Puritains.

Guillaume Prynn, Avocat de Lincoln, Puritain dur & insolent, composa un gros volume intitulé : *Histrio Martyx*, contre les représentations de théâtre, les bals & les mascarades, dans lequel il inséra plusieurs réfléxions violentes qui paroissoient attaquer le Roi, la Reine & la Hiérarchie. Il fut cité à la chambre Etoillée, & l'on condamna son Ouvrage à être brûlé par la main de l'éxécuteur : l'auteur fut exclus du barreau, déclaré déchu des degrés qu'il avoit reçus dans l'Université d'Oxford, eut les oreilles coupées au pilori, fut condamné à une amende de cinq mille livres au profit du Roi, & à être renfermé pour toute sa vie. L'imprimeur fut aussi condamné à une amende de cinq cents livres, & le Chapelain d'Abbot pour avoir approuvé ce livre, fut obligé d'en payer une de cinquante. Le but de cette conduite sévère étoit de mortifier les Presbytériens, dont le parti quoique nombreux étoit excessivement odieux au Roi, à ses ministres, au conseil privé, à la chambre Etoilée, à la haute commission, aux Prélats, à presque toute la noblesse, aux Justiciers & aux

An. 1634.

Juges de paix dans tout le Royaume. L'Archevêque Laud étoit ennemi déclaré, non-ſeulement des Presbytèriens de la Grande Bretagne, mais encore des Hollandois, des Wallons & des réfugiés François qui avoient formé différentes congrégations depuis le règne d'Edouard VI. en conſéquence de la liberté qu'on leur avoit accordée de célébrer le Service Divin, chacun ſuivant ſon uſage. Tous les membres de ces congrégations qui étoient nés dans le Royaume eurent ordre de ſe conformer au culte de l'Egliſe Anglicane, & les étrangers de naiſſance, qui par conſéquent auroient dû avoir la liberté de ſuivre les rits qui leur étoient propres, furent auſſi contraints d'adopter la liturgie de la même Egliſe traduite en François & en Flamand, afin que leurs enfants fuſſent élevés à ſe ſoumettre au gouvernement. Ce fut en vain qu'ils réclamèrent leurs privilèges, accordés & confirmés par quatre Monarques ſucceſſifs: ce fut en vain qu'ils implorèrent la protection de l'Archevêque; il leur déclara que le Roi vouloit être obéi, & qu'il feroit pourſuivre les réfractaires ſuivant les loix & les conſtitutions de l'Egliſe.

Charles I. An. 1634.

An. 1635.

Charles I. An. 1635.

XXXIV. Taxe pour la conſtruction des vaiſſeaux dans toute l'Angleterre.

La taxe appellée Ship-money, ou taxe des vaiſſeaux avoit été éxigée de toutes les villes maritimes pour ſervir à équipper une flotte qui protégeât le commerce, & la ville de Londres ayant été taxée à ſept vaiſſeaux, le Lord Maire & le commun conſeil, dans une pétition à Sa Majeſté, repréſentèrent que par d'anciens privilèges, par les conceſſions & actes des Parlements, ils avoient toujours été éxempts de ſemblables impoſitions : mais leurs repréſentations furent inutiles, & le Roi perſiſta dans ſa réſolution. Il étendit même cette taxe aux provinces les plus éloignées de la mer, ſous prétexte que la nation étoit menacée d'un prochain danger par la ligue conclue entre la France & les Provinces unies. Les ordres pour la lever étoient abſolument arbitraires & directement oppoſés à la déclaration que le Roi avoit faite ſur la pétition de droit, ce qui fut cauſe que pluſieurs perſonnes refusèrent de contribuer, & que quelques autres attaquèrent juridiquement les collecteurs, pour s'être immiſcés dans la levée d'un impôt contraire aux loix. Le Roi réſolut de ſoutenir ſes premières démarches après

*Rushworth.*

après avoir obtenu la ſanction des Juges, qui ayant été conſultés à ce ſujet, décidèrent en faveur de la prérogative. Il renouvella en même temps les commiſſions pour confirmer les titres défectueux de ceux qui poſſédoient des terres de la couronne, & l'on fit des objections ſi fortes contre tous ces titres, qu'ils furent obligés de compoſer pour des ſommes d'argent : autrement leurs terres auroient été réunies au domaine du Roi. Pour avoir un prétexte de lever la taxe des vaiſſeaux dans tout le Royaume, le Roi publia une proclamation, par laquelle il fit deffenſe à tous étrangers de pêcher ſur les côtes de la Grande Bretagne & des iſles adjacentes, ſans en avoir ſa permiſſion formelle. Cette prohibition intéreſſoit particulièrement les Hollandois par rapport à la pêche du hareng ; ce qui donna lieu à Grotius de compoſer le fameux ouvrage, intitulé : *Mare liberum*, auquel Selden répondit par un autre traité ſous le titre de *Mare clauſum*.

Charles I. An. 1635.

An. 1636.

Le Roi, ſans entrer dans ces diſcuſſions, équippa une flotte, dont il donna le commandement au Comte de Northumberland, qui attaqua les

XXXV. Fameux procès de Jean Hamden.

Charles I. An. 1636.

vaiſſeaux deſtinés à la pêche : quelques-uns furent coulés à fond, & les autres furent contraints de ſe retirer dans les ports d'Angleterre, où on leur fit payer trente mille florins pour avoir la liberté de pêcher pendant cette ſaiſon. Charles retira auſſi une ſomme conſidérable au moyen d'une commiſſion établie pour faire des recherches ſur ceux qui contre les loix avoient converti leurs terres labourables en pâturages. Sir Antoine Roger fut pour cette faute condamné par la chambre Etoillée à une amende exceſſive, dans la vue d'épouvanter les autres délinquants, & de les porter à compoſer ſans perdre de temps. Charles voyant que pluſieurs perſonnes refuſoient toujours de payer la taxe des vaiſſeaux, publia la déciſion des Juges, qui déclaroient que dans un danger national, le Roi avoit le pouvoir de lever une taxe pour la défenſe du Royaume, & qu'il étoit ſeul Juge de ce danger, ainſi que du temps & de la manière de s'y oppoſer. Malgré cette opinion, Jean Hambden ayant été taxé à vingt Shellings pour un bien qu'il poſſédoit dans le Comté de Buckingham, il réſolut de ſoutenir un pro-

cès, plutôt que de ſe prêter à un impôt auſſi contraire aux loix du Royaume & à la liberté des ſujets. La cauſe fut plaidée dans la cour de l'Echiquier devant tous les Juges, de la manière la plus ſolemnelle, & en effet c'étoit la diſpute la plus intéreſſante qui eut encore été diſcutée dans aucune cour de Juſtice, puiſqu'il s'agiſſoit de confirmer ou d'annuller un privilège que tous les membres ſenſés de la nation conſidéroient comme un des plus importants pour les ſujets. Cette affaire devint la matière de toutes les converſations, & le peuple en attendoit la déciſion avec autant d'inquiétude que d'impatience: mais après pluſieurs plaidoyers qui durèrent depuis le mois de Novembre juſqu'au mois de Juin ſuivant, les Juges ordonnèrent que M. Hambden payeroit la taxe, & tout le Royaume fut ſaiſi d'indignation. Un Théologien nommé Burton, & un Médecin nommé Bartwick qui avoient publié des libelles ſéditieux & ſchiſmatiques furent condamnés par la chambre Etoillée au même châtiment que Prynne avoit ſouffert, & celui-ci pour une nouvelle faute fut encore condamné à une amende de cinq

Charles I. An. 1636.

Charles I. An. 1636.

mille livres, & à perdre le reſte de ſes oreilles.

XXXVI. Tumulte à Edimbourg au ſujet de la liturgie.

An. 1637.

Le Roi n'étoit pas tellement occupé de ces affaires, qu'elles puſſent lui faire négliger le deſſein qu'il avoit formé de changer l'état de la religion en Ecoſſe. Les Evêques de ce Royaume nommés pour compoſer une liturgie avoient commencé par former un corps de canons que Laud approuva, & Charles renvoya cet ouvrage en Ecoſſe, pour y être comme l'étendard de la diſcipline Eccléſiaſtique. Le prétexte dont on ſe ſervit pour l'y introduire, fut que les actes de l'aſſemblée générale n'étoient point imprimés, & que par conſéquent le peuple ne pouvoit en avoir connoiſſance. Rien n'étoit plus abſurde que la conduite de Charles en cette occaſion. Les canons, par une bévue groſſière de ceux qui les avoient compilés, enjoignoient de ſe conformer à la nouvelle liturgie qui n'étoit pas encore compoſée : on les recommandoit comme un abrégé des actes eccléſiaſtiques, & l'on y ſuppoſoit la Hiérarchie & la Juriſdiction Epiſcopale dans toute ſa vigueur, quoique cinquante ans après la réformation, les aſſem-

blées générales euſſent toujours condamné & rejetté l'Epiſcopat, & que dans tous leurs actes ils euſſent reconnu le gouvernement Presbytèrien. La liturgie étant finie, le Roi donna ordre d'en faire la lecture le jour de Pâques dans toutes les Egliſes d'Edimbourg : mais le Comte de Traquair, Tréſorier d'Ecoſſe lui ayant repréſenté les ſuites dangereuſes que pouvoit avoir cette démarche, ſi la populace entendoit cette lecture ſans être préparée à la recevoir, elle fut remiſe au ving-trois Juillet. Ce fut alors que le Chancellier, accompagné du conſeil, de quelques Evêques, des Lords de la ſeſſion & des Magiſtrats de la ville, ſe rendit à la Cathédrale pour mettre les ordres du Roi à éxécution. A peine le Doyen eut ouvert le livre & commencé à lire, que la populace qui étoit dans l'Egliſe l'interrompit avec de grands cris & des èxécrations, enſorte qu'il ne lui fut plus poſſible de ſe faire entendre. L'Evêque d'Edimbourg monta en chaire pour les appaiſer par de douces remontrances : mais les mêmes clameurs & les mêmes malédictions s'élevèrent contre lui, & on lui lança des pierres

Charles I. An. 1637.

Charles I. An. 1637.

& des bâtons qui mirent ſa vie en grand danger. Le Chancellier & les Juges furent traités avec la même inſolence : enfin les Magiſtrats de cette ville ayant réuſſi à faire ſortir ces furieux, on ferma les portes, & l'on acheva le ſervice, quoiqu'il fut continuellement interrompu par la populace mutinée qui étoit dans les rues voiſines. Ils continuèrent à marquer le plus grand mépris pour le ſervice, & à menaçer les Prélats, brisèrent les fenêtres de l'Egliſe avec des pierres & avec tout ce qu'ils trouvèrent ſous leurs mains, & lorſque l'Evèque d'Edimbourg en ſortit, il eut beaucoup de peine à n'être pas maſſacré. Les autres Egliſes de la ville furent remplies d'un ſemblable tumulte, & cependant il parut que perſonne de quelque conſidération n'y avoit part. Un grand concours de peuple s'étant rendu à Edimbourg au mois d'Octobre, le conſeil craignit une nouvelle ſédition, & publia trois proclamations, une pour transférer le conſeil à Dundée, une autre pour donner ordre à tous les étrangers de ſortir de la ville, & la troiſième pour condamner un livre écrit contre les cérémonies

Anglicanes & Papiſtes impoſées à l'Egliſe d'Ecoſſe. Le lendemain la populace aſſiégea le lieu où le conſeil étoit aſſemblé, demandant avec les plus horribles imprécations que l'Evêque de Galloway leur fut livré entre les mains. En même temps ils entourèrent la maiſon de ville où étoient les Magiſtrats, leur préſentèrent une pétition tendante à ce que la liturgie fut ſupprimée, & à ce que certains miniſtres auxquels on avoit impoſé ſilence pour leur conduite turbulente & ſéditieuſe fuſſent rétablis dans leurs fonctions. Le Comte de Traquair fut renverſé par terre dans la rue, la multitude s'écriant : » Dieu confonde la » liturgie & tous ceux qui la ſoutien- » nent. » Enfin ils ſe diſpersèrent ſur les inſtances de quelques bourgeois, pour leſquels ils avoient une vénération particulière, & on leur défendit par une autre proclamation de s'aſſembler de nouveau dans les rues. Bien loin d'être intimidés par ces deffenſes, ils demandèrent encore à grands cris que leurs Miniſtres fuſſent rétablis. On préſenta une pétition au Chancellier, au nom de tous les habitants d'Edimbourg, hommes, fem-

Charles I. An. 1637.

Charles I. An. 1637.

mes, enfants & domeſtiques, & une autre au nom des Seigneurs, Gentilshommes & Bourgeois contre la liturgie & les canons. Les chaires retentiſſoient de déclamations contre ces ouvrages, qu'on appelloit les avant-coureurs du Papiſme & de la puiſſance arbitraire. Les Evêques furent traités de miniſtres de Satan, de l'Antechriſt & de la corruption, & la populace fut comparée à l'aneſſe de Balaam, dont le Seigneur avoit ouvert la bouche. Le Roi informé de ces troubles, au lieu de prendre les meſures convenables pour appaiſer la fermentation, donna ordre à ſes miniſtres en Ecoſſe de publier une proclamation ambigue, dans laquelle il déclaroit ſon averſion pour les ſuperſtitions Papiſtes, & que ſon intention étoit de n'introduire que ce qui pourroit tendre à l'avancement de la religion actuellement profeſſée dans ſon

An. 1638.

Royaume d'Ecoſſe. Il en envoya enſuite une autre au conſeil qui avoit été transféré à Stirling, dans laquelle il déclaroit que ſon deſſein étoit de pardonner le crime que le peuple avoit commis en s'aſſemblant, compoſant, ſignant & préſentant les pétitions

au Chancellier, pourvû que les mutins se retiraſſent dans leurs maiſons, & ſe comportaſſent à l'avenir en bons & fidèles ſujets. Il leur défendit de s'aſſembler ſous peine de trahiſon : défendit auſſi que perſonne n'approchât de Stirling ſans permiſſion, & donna ordre à tous Seigneurs, Gentilshommes & autres qui n'avoient pas ſéance au conſeil ou dans les cours de Juſtice, de quitter cette ville dans ſix jours, ſous peine d'être déclarés traîtres.

Charles I. An. 1638.

XXXVII. Les Ecoſſois publient une proteſtation contre les canons & la liturgie.

Rien n'étoit plus propre à enflammer & à pouſſer aux plus grands excès cet eſprit de mécontentement & d'animoſité qui s'étoit emparé de la nation. Le peuple étoit oppoſé au Gouvernement Epiſcopal par des principes de religion ; mais les Seigneurs & les poſſeſſeurs des terres étoient guidés par des motifs plus charnels. Ils connoiſſoient l'attachement du Roi pour le Clergé : avoient vu les efforts qu'il avoit faits pour le rétablir dans ſon ancienne puiſſance, & dans toute ſa dignité : craignoient qu'on ne les forçât de reſtituer les terres eccléſiaſtiques, ne voyoient qu'en frémiſſant les plus grandes places de l'Etat remplies par

Charles I. An. 1638.

des Prélats, & avoient encore pour guides la jalouſie nationale contre toutes les innovations qui venoient d'Angleterre. Quelques uns d'entr'eux y ajoutoient des motifs de conſcience, mais la religion étoit le prétexte univerſel. Les miniſtres Presbytériens ſervoient d'inſtruments pour fomenter le fanatiſme populaire, allarmoient les eſprits foibles par la crainte du Papiſme, calomnioient les Evêques, & déclamoient contre les chaînes de l'eſclavage religieux, qu'on avoit diſoient-ils forgées pour les faire porter à la nation. Auſſi-tôt que la dernière proclamation eut été publiée à Stirling, le Comte de Hume, & le Lord Lindſey, accompagnés de pluſieurs autres Seigneurs & d'un grand concours de peuple, ſe rendirent à la place du Marché, & ſans avoir égard à la préſence ni à l'autorité du Conſeil, lurent publiquement une proteſtation portant: qu'ils avoient deſſein de répréſenter leurs griefs au Roi; qu'ils ne pouvoient ſe ſoumettre aux Evêques en qualité de juges, avant qu'ils ſe fuſſent juſtifiés des crimes dont ils étoient chargés; qu'aucune procla-

mation ou acte du Conſeil, paſſés en préſence de ces Prélats ne pourroit nuire à ceux qui faiſoient la proteſtation : quaucun de leurs aſſociés ne ſeroit expoſé à nul danger dans ſa vie ou dans ſa fortune, & ne pourroit encourir aucune peine eccléſiaſtique ou civile pour avoir refuſé d'acquieſcer aux ſuſdits actes, livres, canons, rits, ordonnances & proclamations compoſées & publiées contre les décrets de l'aſſemblée générale, ou contre les loix du Royaume : Que dans le cas où cette diſpute produiroit quelque déſordre il ne leur ſeroit point imputé, d'autant que le Conſeil avoit refuſé de recevoir la remontrance & le déclinatoire qui lui avoient été préſentés; enfin que leurs pétitions ne tendoient qu'au maintien de la vraie religion en Ecoſſe, & à l'honneur de Sa Majeſté. La même proteſtation fut auſſi lue à Linlithgow & à Edimbourg.

Charles I. An. 1638.

XXXVIII. Ils ſouſcrivent la ligue ſolemnelle & le covenant.

Ils établirent enſuite un Conſeil pour la direction de leurs affaires, formèrent quatre offices ou tables compoſées de Seigneurs, de Gentilshommes, de Bourgeois, & de Mi-

Charles I. An. 1638.

niſtres, entre leſquels ils élurent des Députés dont ils compoſèrent une table ou conſeil général deſtiné à prendre des réſolutions ſuivant les inſtructions reçues de leurs conſtituants. Toute l'autorité du Royaume fut réunie en ces tables, dont on éxécuta les délibérations avec la plus grande éxactitude. La première affaire importante dont ils ſe chargèrent, fut de compoſer la ligue ſolemnelle, ou le covenant, qui n'étoit autre choſe qu'une aſſociation du peuple pour marquer ſon éloignement & ſon horreur de toutes nouveautés en matière de religion; s'engager par un ſerment ſolemnel à ſoutenir de leurs vies & de leurs fortunes la doctrine Presbytérienne; déclarer qu'ils vouloient s'employer de tout leur pouvoir à défendre la perſonne & l'autorité de Sa Majeſté, & maintenir la religion, ainſi que les libertés & les loix du Royaume contre telle perſonne que ce put être. Cette aſſociation qui rappelloit la confeſſion de foi, ſignée du dernier Roi en deux temps différents de ſon règne, étoit d'autant plus dangereuſe qu'elle renfermoit une eſpèce d'indépendance de

l'autorité Royale, & reſtraignoit la fidélité des aſſociés dans des bornes conditionelles. Auſſi-tôt qu'elle fut publiée, le peuple s'empreſſa de venir en foule pour ſouſcrire, & elle fut ſignée de preſque toutes les perſonnes de quelque conſidération dans le Royaume, à l'exception des Conſeillers privés, des Juges, des Evêques, & de ceux qui jouiſſoient de quelque place dépendante de la couronne; enſorte qu'on peut le conſidérer comme un acte national pour la défenſe de la liberté de religion. On ne peut diſconvenir qu'une telle aſſociation ne fut illicite & ſéditieuſe, & que ſon objet ne fut directement contraire à la ſuprématie du Roi, reconnue dans l'aſſemblée de Glaſgow, de même que dans une ſuite d'actes du Parlement, par leſquels l'Epiſcopat avoit été rétabli & confirmé en Ecoſſe depuis quarante ans: mais les Covenantaires ſoutenoient que l'acquieſcement à la ſuprématie avoit été éxtorqué par violence; que les actes du Parlement avoient été paſſés ſuivant la volonté d'une puiſſance arbitraire, ſans le conſentement du Clergé, & qu'ils étoient

Charles I. An. 1638.

Charles I. An. 1638.

diamétralement opposés aux sentiments de la nation.

XXXIX. Le Roi envoye le Marquis d'Hamilton en Ecosse avec le titre de haut Commissaire.

Malgré tous ces désordres, le Roi persistoit dans le dessein d'introduire en Ecosse la liturgie & les canons. Il envoya le Marquis d'Hamilton pour être son représentant dans ce Royaume, sous le titre de haut Commissaire, dans l'espérance que ce Seigneur auroit assez d'adresse & de crédit pour réduire les mécontents à l'obéissance : sans leur donner aucune satisfaction, au moins en matière importante sur leurs prétendus griefs. Les tables qui prévirent une tempête commençèrent à faire des préparatifs pour leur deffense. Elles essayèrent de s'emparer d'un vaisseau chargé d'armes que le Roi envoyoit pour être deposé dans le Château d'Edimbourg ; mais n'ayant pu y réussir, elles mirent une garde devant cette forteresse, pour empêcher qu'on ne les y put faire entrer, & en même temps firent venir une provision pareille pour leur propre usage. Lorsque le Commissaire fut arrivé en Ecosse il demanda aux mécontents qu'ils renonçassent au covenant ; qu'ils rentrassent dans dans l'obéissance & fis-

ſent ſçavoir au Roi ce qu'ils déſiroient pour leur ſatisfaction. Ils inſiſtèrent à ce qu'il fut tenu une aſſemblée générale & un Parlement libre, déclarant que jamais ils ne s'étoient écartés de l'obéiſſance, mais qu'ils renonceroient plutôt à leur baptême qu'au covenant. Le Marquis publia une proclamation, par laquelle le Roi aſſuroit à ſes ſujets d'Ecoſſe : Qu'il n'avoit nul deſſein d'introduire des nouveautés : Qu'il ne ſeroit pris aucunes meſures contraires aux loix, & qu'il convoqueroit une aſſemblée générale & un Parlement, auſſitôt que les circonſtances pourroient le permettre. Les covenantaires répondirent par une proteſtation publique qu'une ſimple proclamation ne pouvoit ſuffire pour les Griefs : qu'on laiſſoit toujours aux Evêques la liberté de pratiquer les innovations dont ils ſe plaignoient ; & que les loix auxquelles le Roi promettoit de ſe conformer étoient les mêmes qui ſervoient à les tenir dans l'oppreſſion. Le Commiſſaire ayant été témoin occulaire de l'état des affaires en Ecoſſe jugea qu'il devoit néceſſairement en inſtruire lui-même le Roi, & lui communiquer ſes propres obſervations. En

Charles I. An. 1638.

Charles I. An. 1638.

conſéquence il ſe rendit à Londres: & peu de temps après retourna à Edimbourg, muni des pouvoirs néceſſaires pour convoquer le Parlement & l'aſſemblée générale. Avant de conſentir à la convocation de cette aſſemblée, il leur propoſa onze articles: mais voyant leur opiniâtreté, il les réduiſit à deux: Qu'aucun Laïque n'auroit voix dans l'élection des miniſtres députés à l'aſſemblée, & que cette aſſemblée ne pourroit rien déterminer que par voye de remontrance, conformement aux actes du Parlement. Les covenantaires les rejettèrent avec mépris, & déclarèrent que leur deſſein étoit de convoquer une aſſemblée générale, même ſans la permiſſion du Roi. Le Marquis réſolut de faire un nouveau voyage à la Cour, & en même temps il gagna ſur eux de lui promettre qu'ils ne procéderoient point à l'élection des membres avant le vingt Septembre; mais ils profitèrent de cet intervalle pour prendre des précautions qui puſſent les aſſurer d'une aſſemblée propre à remplir leurs vues.

XL. Le Roi révoque la li-

Le commiſſaire à ſon retour publia une proclamation, portant, que

le Roi révoquoit la liturgie, le livre des canons, la haute commiſſion & les cinq articles de Perth ; qu'à l'avenir les Evêques pourroient être cenſurés par l'aſſemblée générale, & que tous les ſujets d'Ecoſſe ſouſcriroient la confeſſion de foi, avec un ſerment qui y étoit joint, très différent de celui du covenant. Il convoqua enſuite l'aſſemblée générale à Edimbourg pour le mois de Mai de l'année ſuivante. Les tables proteſtérent contre cette proclamation, parce que le nouveau ſerment, en les obligeant de maintenir la religion telle qu'elle étoit actuellement, auroit été fait en faveur des innovations confirmées par des actes de Parlement. On préſenta au Presbytère d'Edimbourg une accuſation, ſignée d'un grand nombre de Seigneurs, de Gentilshommes, de Miniſtres & de Bourgeois contre les Evêques, portant qu'ils n'avoient pas rempli les conditions ſuivant leſquelles l'aſſemblée générale de Montroze avoit conſenti, ſous le régne précédent qu'ils fuſſent admis en Parlement. Par ces conditions ils s'étoient obligés à agir ſeulement comme députés de

Charles I. An. 1638.

turgie, &c. L'aſſemblée générale de Glaſgow eſt diſſoute par le Commiſſaire : mais elle continue malgré ſes ordres, & rejette l'Eſpiſcopat.

Charles I. An. 1638.

l'Egliſe; à ne rien propoſer ſans un ordre exprès de l'Egliſe; à ne conſentir qu'à ce qui pourroit être à l'avantage de l'Egliſe, ſous peine de privation & à être reſponſables envers l'aſſemblée générale de leur conduitte au Parlement. Le jour qu'on ouvrit l'aſſemblée, le Commiſſaire vit clairement que les laïques auroient le plus d'influence, par le nombre des anciens & des aſſeſſeurs qui en faiſoient partie: & tout ce qu'il put faire pour le ſervice du Roi, fut d'encourager & d'exciter des diſputes, afin d'avoir un prétexte pour la diſſoudre. Les Evêques préſentèrent un déclinatoire ſuivant lequel l'aſſemblée étoit nulle, & le Commiſſaire s'étendit en proteſtations contre leur conduitte. Enfin les voyant déterminés à juger les Evêques, il déclara l'aſſemblée diſſoute, comme illicite * en ce qu'il avoit été introduit des anciens, pris du nombre des laïques pour donner leurs voix

* Le mot *unlawfull* en Anglois ſe rendroit mieux en François par Illégal que j'ai quelquefois employé: cependant on m'a fait obſerver qu'il n'étoit pas encore généralement admis, & je ne m'en ſervirai plus à l'avenir. Il en ſera de même de quelques-

dans les délibérations, en ce que les membres avoient été choisis par des anciens aussi laïques, contre l'usage ordinaire, en ce que plusieurs membres opposés aux tables, quoiqu'ils fussent en petit nombre, avoient été rejettés sans raison, & en ce que les Evêques étoient en danger d'être jugés par leurs ennemis déclarés. Malgré la sentence de dissolution, l'assemblée de Glasgow se continua elle-même en vertu de sa propre autorité, & passa plusieurs actes par lesquels non seulement elle condamna la liturgie, les canons & la haute commission : excommunia quatorze Evêques & rejetta le Gouvernement Episcopal; mais de plus elle eut l'audace de casser plusieurs actes du Parlement, favorables à l'Episcopat : de déclarer nulles les souscriptions de ceux qui avoient signé la confession de foi, conformement aux ordres de Sa Majesté ; & elle expliqua même cette confession dans le sens qu'elle emportoit implicitement l'abolition de l'Episcopat. Le Commissaire

Charles I. An. 1638.

*Nelson. Rushworth.*

autres mots fort expressifs, qui pourroient être conservés dans une Traduction : mais il faut se conformer à la tyrannie de l'usage.

Charles I. An. 1638.

publia une autre explication pour prouver que l'épiſcopat ſubſiſtoit toujours, & que toutes perſonnes qui avoient ſigné la commiſſion étoient obligées de la ſoutenir : mais l'aſſemblée fit encore une nouvelle réponſe.

XLI. Le Roi prend la réſolution de les réduire par les armes.

An. 1639.

Auſſi-tôt que le Roi fut informé de la conduite des Ecoſſois, il réſolut de les réduire par la force des armes. Il ſomma la Nobleſſe de ſe trouver au rendez-vous à Yorck, le premier jour d'Avril, avec ordre à chacun d'y amener autant de cavaliers qu'il en pourroit lever. Il obtint une forte contribution du Clergé par le moyen de l'Archevêque Laud, & les Catholiques, exhortés & animés par la Reine furent très libéraux en cette occaſion. Le commandement de la flotte, compoſée de ſeize gros vaiſſeaux, fut donné au Marquis d'Hamilton. Le Roi partit pour Yorck le ſept Avril, & trouva que ſon armée montoit à près de vingt mille hommes : non compris cinq mille, qui étoient à bord de la flotte, ſes propres gardes & les garniſons de Berwick & de Carliſle. Les covenantaires n'étoient pas demeurés dans l'inaction, & ils avoient même prévenu les prépara-

tifs du Roi. Ils avoient reçu des ſecours d'armes, d'officiers, d'artillerie & de munitions, de Suéde, d'Allemagne & de Hollande, avoient établi une correſpondance avec les Puritains d'Angleterre, ſans l'avis deſquels ils ne faiſoient aucunes démarches importantes. Charles les accuſoit avec raiſon de révolte, pendant que de leur côté ils faiſoient leurs efforts pour perſuader à la nation Angloiſe qu'ils avoient pris les armes uniquement pour la défenſe de leur liberté en matière de religion. Ils leurs repréſentoient qu'ils étoient leurs frères en détreſſe; & les exhortoient à embraſſer cette occaſion de délivrer leur pays de l'oppreſſion. Pour donner des preuves de leurs intentions pacifiques, ils obéirent ſcrupuleuſement à la proclamation du Roi, qui leur deffendoit d'approcher de dix milles des frontières d'Angleterre. Charles jugeant que cette obéiſſance étoit l'effet de leur crainte, envoya une autre proclamation à Edimbourg, pour leur ordonner de mettre bas les armes, ſous peine d'être déclarés coupables de haute trahiſon, avec offre de pardon à ceux

Charles I. An. 1639.

Charles I. An. 1639.

qui rentreroient dans leur devoir; mais les Magiſtrats d'Edimbourg ne voulurent pas en permettre la publication.

XLII. Le Comte de Holland ſe retire précipitamment devant l'armée des Covenantaires Ecoſſois.

Nelſon.

Dans cette ſuppoſition, le Roi envoya le Comte de Holland avec un corps de trois mille hommes d'infanterie & de deux mille de cavalerie, pour reconnoître & intimider les covenantaires, dont le Chef nommé Leſley étoit un officier expérimenté, qui avoit ſervi avec réputation dans l'armée de Guſtave Adolphe. le Comte croyoit vraiſemblablement qu'ils ſe retireroient à ſon approche : mais il les trouva placés avantageuſement ſur une éminence, au nombre de cinq mille hommes de pied & de deux cents Cavaliers, & leur vue fit une telle impreſſion ſur lui, qu'il ſe retira avec quelque précipitation aux quartiers du Roi dans le voiſinage de Berwick. Charles, bien loin de blâmer ſa conduite, marqua une grande ſatisfaction de ſon retour. Il connut alors qu'on l'avoit mal informé des forces des covenantaires, qui avoient déja réduit les Châteaux d'Edimbourg & de Dumbarton. On prétend que les Ecoſſois qui

étoient auprès de ſa perſonne & dans ſon armée l'avoient trompé dans le rapport qu'ils lui avoient fait de l'état des révoltés, & qu'ils les inſtruiſoient de tout ce qui ſe paſſoit à la Cour & dans le camp. Le Marquis d'Hamilton, reſta avec ſa flotte dans le golphe de Forth, eut ordre d'éviter les hoſtilités, & le Roi voyant que les ſeigneurs & tous ceux qui le ſuivoient répugnoient généralement à la continuation de la guerre, chercha l'occaſion de la terminer ſans répandre de ſang. Charles I. An. 1639.

XLIII. Accommodement.

Les covenantaires inſtruits de ſes diſpoſitions pacifiques, écrivirent avec beaucoup de ſoumiſſion aux Comtes d'Arundel, d'Eſſex & de Holland, pour implorer leurs bons offices auprès de Sa Majeſté, proteſtant que rien n'étoit plus éloigné de leur penſée que de faire une invaſion en Angleterre. Eſſex, qui haïſſoit & mépriſoit les Ecoſſois, ne daigna pas répondre à leur lettre, & la renvoya au Roi; mais les deux autres ſeigneurs tinrent une conduite différente. Ils jugèrent que les covenantaires avoient la raiſon de leur côté, & tournèrent toutes leurs vues vers

Charles I. An. 1639.

la pacification. Lorſque ces lettres eurent produit leur effet, le Lord Dumfermling arriva du camp Ecoſſois avec un trompette, & préſenta au Roi une humble requête par laquelle ils ſupplioient Sa Majeſté de nommer des Commiſſaires pour un traité. Charles demanda que la derniére proclamation qu'il avoit envoyée à Edimbourg fut lue dans l'armée d'Ecoſſe: le Lord Leſley y conſentit, après quoi ſix commiſſaires furent nommés pour traiter avec les révoltés, & les conférences furent terminées par la paix ſous les conditions: Que les troupes Ecoſſoiſes ſeroient congédiées en vingt-quatre heures après que le Roi auroit rendu une déclaration portant: que toutes les affaires eccléſiaſtiques ſeroient décidées par l'aſſemblée générale, & toutes les affaires civiles par le Parlement: que les Forts Royaux, les Châteaux & les munitions de guerre ſeroient rendus à Sa Majeſté, qui rappelleroit ſa flotte des côtes d'Ecoſſe, & rendroit toutes les perſonnes, les vaiſſeaux & les effets qui auroient été ſaiſis: enfin qu'il ne ſeroit tenu aucunes autres aſſemblées que celles qui

qui ſeroient autoriſées par actes du Parlement, il ne fut fait aucune mention de la cauſe de cette guerre dans les articles de pacification. Les Ecoſſois congédièrent leur armée après qu'ils furent ſignés, & le Roi nomma le Comte de Traquair pour ſon haut commiſſaire à l'aſſemblée ſuivante. Ce ſeigneur, très attaché au Roi, & dévoué à l'Archevêque de Cantorbery reçut des inſtructions par leſquelles il paroît que Charles avoit deſſein de temporiſer, & il eſt vraiſemblable qu'il y avoit auſſi peu de ſincérité de la part des covenantaires, qui congédièrent leurs troupes de façon à pouvoir les raſſembler avec autant de facilité que de diligence.

Charles I. An. 1639.

*Rushworth.*

XLIV. Conduite violente de l'aſſemblée Ecoſſoiſe & du Parlement

Le Roi ne ſe croyoit pas aſſez fort pour réduire les Ecoſſois par les armes, & il commençoit à douter de la fidélité de ſes ſujets Anglois, pendant que les Ecoſſois de leur côté ne feignoient de ſe ſoumettre, que par déférence pour leurs partiſans d'Angleterre, dans la vue de rejetter tout l'odieux d'une autre rupture ſur le Roi & ſur ſon conſeil. Lorſque l'aſſemblée générale ſe tint à Edimbourg,

Charles I
An. 1639.

les Evêques de l'avis du Roi préſentèrent un déclinatoire au Commiſſaire, qui l'envoya à Sa Majeſté, ſans en avoir communiqué le contenu aux membres. L'aſſemblée paſſa un acte, qui imputoit tous les troubles du Royaume à la liturgie, aux canons, à la conſécration, à l'ordination, à la haute commiſſion, aux cinq articles de Perth, aux changemens du gouvernement de l'Egliſe par le rétabliſſement de l'Epiſcopat, à l'introduction des Eccléſiaſtiques dans les emplois civils, & à la ſuppreſſion ou à l'interruption des aſſemblées générales, toutes innovations qu'elle abolit, & le Commiſſaire confirma ſes réſolutions. Par d'autres actes, elle demanda au Commiſſaire & au conſeil d'ordonner que tous les ſujets d'Ecoſſe ſouſcriviſſent le Covenant; & il enjoignit à tous les membres de l'Egliſe de le ſigner avec une clauſe expreſſe, portant: Qu'ils le recevroient tel qu'il avoit été expliqué par l'aſſemblée, c'eſt-à-dire, comme annullant les articles de Perth, le gouvernement Epiſcopal, & l'élévation des Eccléſiaſtiques aux emplois civils. Les membres réſolurent enſuite de préſenter une pétition

au Roi, pour demander que leurs actes fussent ratifiés en Parlement, & sans consulter le Commissaire, ils ordonnèrent qu'il seroit tenu une autre assemblée à Aberdeen au mois de Juillet de l'année suivante. Le Parlement s'assembla aussi-tôt après qu'ils furent séparés, & l'on présenta un nombre d'actes si préjudiciables à la prérogative royale, que Charles, par une lettre à Traquair lui donna ordre de proroger le Parlement jusqu'au deux Juin de l'année suivante : & que s'il y trouvoit quelque opposition, il déclarât les membres qui continueroient à s'assembler coupables de haute trahison.

Charles I. An. 1639.

XLV. Ils envoient des députés au Roi.

Cet ordre ayant été notifié au Parlement, il se sépara aussi-tôt : mais auparavant les membres dressèrent une déclaration, portant : Que le Comte de Traquair n'avoit pas le pouvoir de proroger le Parlement sans son propre consentement : Que l'ordre avoit été obtenu sur de fausses informations : Que le Comte de Traquair & le conseil avoient violé les privilèges du Parlement, & qu'ils se séparoient uniquement pour donner au Roi une preuve de leur obéissance ; quoiqu'ils eus-

Charles I. An. 1639.

ſent droit de continuer leurs ſéances malgré la prorogation. Ils laiſſèrent un committé pour préſenter une humble pétition à Sa Majeſté, & elle fut portée à Londres par le Comte de Dumfermling & le Lord Loudon, nommés leurs députés à cette occaſion: mais le Roi refuſa de leur accorder audience, parce qu'ils avoient fait ce voyage ſans la permiſſion du haut Commiſſaire. Lorſqu'ils furent de retour en Ecoſſe, Traquair fut rappellé à la cour, & il fit ſon rapport au conſeil de tout ce qui s'étoit paſſé depuis la pacification: ſur quoi il fut unanimement réſolu que les Ecoſſois ſeroient ramenés à leur devoir par la force des armes. Cependant le Roi

An. 1640.

permit au committé d'Edimbourg d'envoyer ſes députés, & les deux mêmes Seigneurs, accompagnés de deux collègues ſe rendirent à Londres. Ils préſentèrent une pétition au nom de la dernière aſſemblée générale, demandant: que leurs actes ou conſtitutions fuſſent ratifiés en Parlement: & une autre pour demander qu'ils puſſent être entendus en préſence de quelques Conſeillers des deux Royaumes. Ils refuſèrent de parler

devant un committé du conſeil d'Angleterre, diſant qu'ils n'étoient pas venus pour juſtifier la conduite du Parlement d'Ecoſſe auprès du Roi, ni du conſeil d'Angleterre, qui n'avoit aucune juriſdiction ſur eux. Alors Sa Majeſté leur accorda une audience, en préſence du committé, & Loudon, dans une longue harangue fit ſes efforts pour juſtifier tout ce qui s'étoit paſſé en Ecoſſe: mais le Roi ne fut pas ſatisfait de toutes les raiſons qu'il allégua, & le conſeil déclara que les députés d'Ecoſſe n'avoient pas de pouvoirs ſuffiſants pour traiter d'un accommodement.

Charles 1. An. 1640.

XLVI. Lettre interceptée des Ecoſſois au Roi de France.

Charles ſe plaignit de l'inſolence & de la conduite irrégulière de leur Parlement: taxa les Covenantaires d'avoir, depuis la dernière pacification, levé des troupes, reçu des armes, de l'artillerie & des munitions des Princes étrangers, d'avoir impoſé des taxes ſur les ſujets: d'avoir répandu des libelles diffamatoires contre ſon gouvernement par tout le Royaume d'Angleterre: d'avoir empêché le Gouverneur pour le Roi, du château d'Edimbourg, de réparer les murs de cette fortereſſe, d'avoir em-

Charles I. An. 1640.

pêché la garniſon de raſſembler des proviſions : d'avoir fortifié d'autres places dans des vues de rebellion, & d'avoir ſollicité le ſecours des Puiſſances étrangères contre leur propre Roi. Cette dernière imputation étoit ſoutenue par une lettre interceptée, où ils écrivoient au Roi de France du même ſtyle dont les ſujets ſe ſervent envers leur Souverain : imploroient ſon ſecours, & lui recommandoient Colvil, en qualité de leur agent. Elle étoit ſignée de Rothes, Montroſe, Montgommery, Loudon, Leſley, Forreſter & Marr. Le Lord Loudon, interrogé ſur cette lettre, qui étoit ſans datte, déclara qu'elle avoit été écrite avant la pacification. Cependant il fut mis à la Tour ; & le Roi, tirant avantage de cette circonſtance, prétendit que les Ecoſſois avoient deſſein d'introduire une armée d'étrangers dans leur pays, & qu'il étoit abſolument néceſſaire de faire des préparatifs pour la défenſe de l'Angleterre. Charles ſe conduiſoit certainement de la manière la plus arbitraire, & la plus contraire à la ſaine politique, en voulant éxercer la ſuprématie ſur l'Egliſe d'Ecoſſe, malgré le génie de cette na-

tion & l'oppoſition de leurs conſciences, enflammées par les impreſſions les plus dangereuſes du fanatiſme. De leur côté les Ecoſſois étoient coupables de trahiſon, en prenant les armes contre leur Souverain, & demandant l'abolition du gouvernement Epiſcopal, quoiqu'il eut été fondé ſur des actes du Parlement: mais ſi jamais la réſiſtance peut être excuſable, ce doit être dans une telle circonſtance, où le peuple eſt menaçé de l'eſclavage civil & religieux. *

Charles I. An. 1640.

XLVII. Préparatifs pour la guerre d'Ecoſſe.

Le Roi déterminé à faire la guerre, chercha tous les moyens poſſibles de raſſembler une forte armée. Il donna ordre à chaque Comte de lever un certain nombre de troupes, & éxigea avec la plus grande rigueur le payement de la taxe des vaiſſeaux. Il avoit alors un prétexte très ſpécieux pour lever cet impôt. La flotte Hollandoiſe, commandée par l'Amiral Tromp, avoit

* J'ignore ſi cette maxime eſt reçue dans le ſyſtème Proteſtant: mais elle eſt univerſellement condamnée dans la religion Catholique, dont les membres ſe font gloire de ſuivre les traces de leurs premiers fondateurs, qui jamais n'opposèrent que la douceur & la patience aux perſécutions les plus violentes.

Charles I. An. 1640.

attaqué une eſcadre Eſpagnole ſous les ordres de Dom Antonio de Ocquendo, pendant qu'elle étoit à l'ancre aux Dunes, ſous la protection de Pennington, Amiral d'Angleterre, & quarante vaiſſeaux Eſpagnols avoient été pris ou coulés à fond. Charles fut exceſſivement irrité de cette inſulte faite à la vue de ſes pavillons : mais la ſituation de ſes affaires ne lui permettoit pas de rompre alors avec les Hollandois, qui au commencement de l'année ſuivante envoyèrent une magnifique ambaſſade pour lui faire des excuſes, & lui propoſer un mariage entre le Prince d'Orange & ſa fille aînée. Le Comte de Northumberland, fut nommé Général de l'armée deſtinée contre l'Ecoſſe, & il eut pour Lieutenant Wentworth, Gouverneur d'Irlande, créé depuis peu Comte de Strafford. Le Roi conſultoit ce Seigneur, ainſi que le Marquis d'Hamilton & l'Archevêque de Cantorbery dans les affaires les plus importantes, & ils lui conſeillèrent de convoquer un Parlement. Cependant il emprunta de l'argent de ſes Conſeillers pour l'aider aux frais de ſes préparatifs de guerre : ils contribuèrent abondam-

*Nelſon.*

ment à le ſoutenir dans ſes beſoins, & leur éxemple fut ſuivi par quelques autres Seigneurs: ce qui le mit en état de faire cet armement ſans avoir recours aux ſubſides.

Charles 1. An. 1640.

XLVIII. Le Roi aſſemble un Parlement. M. Pym expoſe les griefs de la nation.

Le Parlement s'étant aſſemblé le vingt-trois Avril, Sir Jean Finch, nommé depuis peu Lord Garde des ſceaux, fit une harangue au nom du Roi en préſence des deux chambres: s'étendit ſur l'inſolence des Ecoſſois rebelles, & demanda un prompt ſecours, propre à les faire rentrer dans l'obéiſſance. Le Roi confirma ce qu'il avoit avancé, & ordonna qu'on fit la lecture de la lettre des Seigneurs Ecoſſois au Roi de France. Les Communes après avoir choiſi leur orateur & reglé leurs committés, bien loin de prendre feu contre l'inſolence des Ecoſſois, & d'accorder immédiatement les ſecours, ſuivant l'éxemple de leurs prédéceſſeurs, s'attachèrent à la matière des griefs, & reçurent pluſieurs pétitions, contenant des plaintes ſur la taxe des vaiſſeaux, les monopoles, la chambre Etoillée & celle de haute commiſſion. M. Pym, dans un long diſcours, entreprit de démontrer que les droits de la na-

Charles I. An. 1640.

tion avoient été violés par les entrepriſes ſur les libertés du Parlement, les innovations en matière de religion, & les invaſions ſur les biens des particuliers. La chambre donna ordre de repréſenter les regiſtres qui contenoient le procès contre M. Hambden, au ſujet de la taxe des vaiſſeaux. L'orateur du Parlement précédent, interrogé ſur le refus qu'il avoit fait de recueillir les voix, déclara qu'il s'étoit conduit par un ordre exprès de Sa Majeſté, & auſſi-tôt il fut décidé que cet ordre étoit une violation de leurs privilèges. Les deux chambres furent mandées à Whitehall, où le Lord Garde des ſceaux leur dit que l'armée étoit en marche, & que ſi elle n'étoit payée régulièrement, les deſſeins de Sa Majeſté deviendroient infructueux. Il les aſſura que le Roi n'avoit aucune intention de changer la taxe des vaiſſeaux en un revenu annuel : leur expoſa la néceſſité d'équipper une flotte nombreuſe : s'étendit ſur la promptitude avec laquelle le Parlement d'Irlande avoit accordé un ſecours : leur demanda qu'ils reglaſſent la taxe de tonnage & poundage : leur déclara que Sa Majeſté avoit une ferme inten-

tion de remédier à tous les abus, & les exhorta à renoncer à toutes jalousies & à tous soupçons. En même temps on mit en liberté le Lord Loudon par la médiation du Marquis d'Hamilton, qu'on prétend qui favorisoit dans son cœur les Covenantaires.

Charles I. An. 1640.

XLIX. Le Parlement est dissous. La convocation continue & fait des canons.

Ces assurances ne firent aucune impression sur les Communes, qui continuèrent à délibérer au sujet des griefs. Le Roi leur envoya un message, pour demander qu'elles lui fissent une réponse positive sur les secours : mais elles ne marquèrent aucune envie de le satisfaire. Alors Sir Henri Vane, Secrétaire d'Etat proposa au nom de Sa Majesté: que si elles vouloient accorder douze subsides*, payables en trois ans, & en passer immédiatement l'acte, avec la clause que la session ne seroit pas terminée par cette affaire : le Roi non-seulement s'abstiendroit pour le présent de lever la taxe des vaisseaux ; mais que de plus il consen-

* Il paroît que sous ce règne agité de différents troubles, le subside ne montoit pas à plus de cinquante mille livres sterling, ce qui auroit fait six cents mille livres pour les douze, & environ treize millions deux cents mille livres monnoye de France.

Charles I. An. 1640.

tiroit à ce qu'elle fut totalement abolie de la manière que les Communes le jugeroient convenable. Cette propoſition occaſionna de violents débats: malgré les clameurs de l'oppoſition, le plus grand nombre paroiſſoit diſpoſé à donner ſatisfaction au Roi; mais pendant tout le jour, la chambre ne put prendre une réſolution fixe. Cependant quelques eſprits mal intentionnés firent entendre à Sa Majeſté que les Communes avoient deſſein de paſſer le lendemain une délibération contre la guerre d'Ecoſſe, & Charles ajouttant foi avec trop de crédulité à ce rapport, qui n'avoit aucun fondement, ſe rendit le matin à la chambre des Pairs, où il déclara le Parlement diſſous. Auſſi-tôt après cette diſſolution, qu'il juſtifia par une longue déclaration, le conſeil donna ordre de faire l'éxamen des papiers du Lord Brook, qu'on ſoupçonnoit d'entretenir correſpondance avec les Ecoſſois rebelles. Sir Henri Bellaſis & Sir Jean Hotham furent empriſonnés pour avoir refuſé de répondre aux queſtions qu'on leur fit à la barre du conſeil, & M. Crew fut mis à la Tour, parce qu'il ne voulut pas livrer au

*Rushworth. Clarendon.*

conſeil les pétitions préſentées au committé des affaires de religion, dont il avoit été Préſident. Quoique le Parlement fut diſſous, la convocation continua ſes ſéances, ſous le nom de Synode, & fit même quelques canons. Il en fut paſſé un entr'autres pour obliger tous Eccléſiaſtiques & tous ceux qui recevroient les degrés dans les Univerſités, de faire un ſerment, portant : qu'ils approuvoient la doctrine & la diſcipline de l'Egliſe d'Angleterre, & qu'ils ne conſentiroient jamais à aucune des altérations que pourroient faire dans le gouvernement Eccléſiaſtique les Archevêques, Evêques, Doyens, Archidoyens, &c. Après avoir compoſé les canons & le ſerment que les membres de la convocation n'avoient aucun pouvoir légitime d'impoſer, ils accordèrent un ſubſide conſidérable pour le ſoutien de la guerre d'Ecoſſe, & enſuite ils ſe ſéparèrent.

Charles I. An. 1640.

La diſſolution du Parlement excita de nouvelles fermentations dans le peuple, & ſon mécontentement fut encore beaucoup augmenté par la faveur que les Catholiques-Romains recevoient publiquement de la cour,

I. Conduite arbitraire de la cour.

Charles I. An. 1640.

où ils étoient protégés & même caressés, ce qu'ils devoient au crédit de la Reine, qui avoit persuadé à son mari de recevoir le Comte Rozetti, Agent du Pape, avec un caractère public. Le Roi pour lever l'argent nécessaire à la guerre qu'il vouloit entreprendre, ordonna à chaque Comté d'avancer les sommes dont on avoit besoin pour habiller leurs troupes respectives, & pour les conduire au rendez-vous général. Il acheta à crédit tout le poivre qui étoit dans les comptoirs de la Compagnie des Indes orientales, & le fit ensuite vendre argent comptant. Il emprunta pour quarante mille livres d'argent en lingots, que plusieurs particuliers avoient envoyé à la monnoye; mais il rembourſa très éxactement par la suite. Il demanda un prêt de trois cents mille livres à la ville de Londres, qui le refusa, & il en fut tellement irrité, qu'il résolut d'en tirer vengeance. Cette ville avoit précédemment reçu une Patente pour l'établissement d'une Colonie a Londondery en Irlande; & elle fut accusée pardevant la chambre Etoillée d'avoir usurpé une plus grande quantité de

terres qu'il ne lui en avoit été accordé par cette patente. On la condamna à être privée de ce don, & à payer une forte amende. Cependant la Patente lui fut depuis rendue : mais on la pourſuivit encore pardevant la même Chambre, ſur ce que le Lord Maire & les Shériffs avoient négligé de faire ſaiſir les biens & effets de ceux qui avoient refuſé de payer la taxe des vaiſſeaux. Une telle rigueur exercée envers la capitale, aliena les cœurs des habitants contre le Roi, & ils cherchèrent à leur tour à ſatisfaire leur vengeance. Les Ecoſſois continuoient toujours à fomenter l'animoſité du peuple avec leurs proteſtations & leurs déclarations artificieuſes qu'ils répandoient dans tout le Royaume par des gens qui le parcouroient ſous l'habit de Colporteurs, & par d'autres agents déguiſés.

Charles I. An. 1640.

Le Comte de Northumberland étant tombé dangereuſement malade, & le Comte de Strafford ſon Lieutenant étant obligé de reſter à Londres, comme un membre néceſſaire du conſeil du Cabinet, le Lord Conway s'avança à Newcaſtle avec trois mille hommes d'infanterie & quinze cents de cava-

II. Les Ecoſſois défont l'armée Royale à Newburn & s'emparent de Newcaſtle.

Charles I. An. 1640.

lerie. Il y apprit que l'armée Ecoſſoiſe étoit en marche pour l'Angleterre. Leſley, à la tête de vingt-deux mille Covenantaires, paſſa la Tweed à Coldſtream le vingt Août, & peu de jours après campa à Newburn ſur les bords de la rivière Tyne, environ à quatre milles de Newcaſtle. Il trouva le Lord Conway retranché de l'autre côté pour garder le gué, & il réſolut de le traverſer à la vûe de l'armée Angloiſe. Il fit dreſſer quelques batteries qui mirent le déſordre dans la cavalerie de Conway : paſſa la rivière, & après une légère eſcarmouche, il mit les Anglois en déroute au premier choc. Conway ſe retira précipitamment à Durham, & ne ſe croyant pas encore en ſureté dans cette place, il retourna à Northallerton où il joignit l'armée du Roi. Cependant les Ecoſſois ſurpris eux-mêmes de leur ſuccès, s'emparèrent de Newcaſtle, où ils trouvèrent une grande abondance de munitions & d'artillerie deſtinés pour le ſervice de Sa Majeſté. L'action de Newburn, peu conſidérable en elle-même, eut des ſuites très importantes. Le Comte de Strafford, homme d'un caractère

haut & ſévère, s'attira la haine de l'armée par la manière dure dont il réprimenda les officiers & les ſoldats de Conway, pour le peu de courage qu'ils avoient marqué au paſſage de la Tyne. Ces troupes de leur côté voulant s'excuſer, éxagérèrent le nombre, la valeur & la diſcipline de l'ennemi, ce qui fit une profonde impreſſion dans toute l'armée, qui ne marchoit déja qu'avec répugnance à cette guerre. Charles I. An. 1640.

LII. Ils demandent la paix.

Les mécontents bien aſſurés que le temps n'étoit pas convenable pour les punir, déclamoient hautement contre l'adminiſtration. Les Ecoſſois ſe conduiſirent avec la plus grande modération, & déclarèrent qu'ils ne marchoient point en ennemis contre les Anglois: qu'ils les conſidéroient comme leurs amis & leurs frères dans l'oppreſſion: mais que leur unique objet étoit de ſe procurer un accès auprès de Sa Majeſté pour lui faire connoître leurs griefs. Ils proteſtèrent que leurs intentions étoient abſolument pacifiques: & publièrent deux manifeſtes, où ils expoſoient la juſtice de leur cauſe; les artifices de leurs ennemis, entre leſquels le Comte de

Charles I. An. 1640.

Strafford & l'Archevêque de Cantorbery tenoient le premier rang : la néceſſité où ils avoient été de prendre les armes pour leur propre défenſe : la droiture de leurs intentions, dont ils appelloient Dieu même à témoin, & l'intérêt qu'avoit l'Angleterre à ſoutenir la même cauſe pour la défenſe de ſa religion & de ſes libertés. Enſuite ils envoyèrent une pétition au Roi, pour le ſupplier dans les termes les plus ſoumis, d'écouter leurs plaintes, & de prendre les avis du Parlement d'Angleterre pour réprimer les abus dont ils ſe plaignoient. Charles avoit convoqué une aſſemblée de la Nobleſſe à York, afin de la conſulter ſur la ſituation actuelle des affaires ; & il fit dire aux Ecoſſois de lui expoſer leurs demandes. Ils le firent par les propoſitions ſuivantes : Que les actes de la dernière aſſemblée fuſſent ratifiés en Parlement : que le château d'Edimbourg & les autres fortereſſes d'Ecoſſe ne ſerviſſent à l'avenir que pour la défenſe du Royaume : que les Ecoſſois qui ſe trouveroient en Angleterre ou en Irlande, ne fuſſent aſſujettis à aucune peine pour avoir ſouſcrit le cove-

nant, & ne fuſſent point ſoumis à aucun ſerment ni ſouſcription contraires aux loix du Royaume : que les auteurs de ces troubles fuſſent punis comme incendiaires, convenablement à leurs fautes : que les vaiſſeaux pris ſur les Ecoſſois fuſſent reſtitués, ainſi que toutes leurs marchandiſes, & qu'on les dédommageât des pertes qu'ils avoient faites : qu'ils fuſſent indemniſés de tous les dommages qu'ils avoient ſoufferts depuis le commencement des troubles : que les proclamations qui les déclaroient traîtres fuſſent révoquées : enfin que Sa Majeſté, avec l'avis de ſon Parlement d'Angleterre, retirât toutes ſes garniſons de leurs frontières, afin de rétablir une communication & un commerce libre entre les deux nations.

Charles I. An. 1640.

LIII. On ouvre les conférences à Ripon. Le Roi convoque un Parlement.

Le Roi ſe trouva alors dans un très grand embarras. La ville de Londres qui favoriſoit les Ecoſſois, lui avoit préſenté une pétition pour ſe plaindre des impoſitions illicites, des monopoles, des progrès du Papiſme, & pour lui demander l'aſſemblée d'un Parlement, comme l'unique moyen de réparer les griefs de la nation.

Charles I. An. 1640.

On lui préſenta une autre remontrance tendante au même objet ſignée des Comtes de Bedford, Eſſex, Hartford, Warwick, Briſtol & Mulgrave, des Lords Say & Seal, Edouard Howard, Bolingbroke, Mendeville, Brook & Paget: Enfin les Gentilshommes du Comté d'York préſentèrent auſſi une adreſſe, dans laquelle ils ſupplioient Sa Majeſté de faire la paix avec l'Ecoſſe & de convoquer un Parlement. Le Roi dans une harangue aux Seigneurs de cette Province, leur déclara que ſa réſolution étoit d'en aſſembler un pour le troiſième jour de Novembre; & il leur demanda leur avis pour ce qui concernoit la ſubſiſtance de ſes troupes, & les réponſes qu'il devoit faire aux propoſitions des Ecoſſois. Le réſultat de leurs délibérations fut de conſeiller au Roi de nommer des Commiſſaires pour traiter avec les révoltés. On fit choix de ſeize Pairs, conjointement avec les Comtes de Traquair, Moorton, Lanerk & quelques autres en qualité d'aſſiſtants, & en même temps on réſolut d'emprunter deux cents mille livres de la ville de Londres ſur le crédit des Pairs, qui don-

neroient des ſuretés pour le rembourſement de cette ſomme. Les Ecoſſois de leur côté nommèrent des Commiſſaires, & la négociation fut ouverte à Ripon le premier jour d'Octobre. Ils commencèrent par repréſenter que leur armée étoit entretenue par des contributions levées ſur le Cumberland, la ville de Newcaſtle, & l'Evêché de Durham, & inſiſtèrent à ce que le Roi leur fournît quelques proviſions pour leur ſubſiſtance pendant qu'on travailleroit au traité. Ils refuſèrent de conférer avec le Comte de Traquair, prétendant qu'il étoit un des incendiaires contre leſquels ils demandoient juſtice. Après quelques diſputes on convint des articles préliminaires pour ſubvenir aux beſoins de l'armée Ecoſſoiſe, ce qui fut reglé à huit cents cinquante livres par jour, & pour rétablir un commerce libre entre les deux nations. Les Ecoſſois prolongèrent artificieuſement la ratification des articles juſqu'au ſeize Octobre, & dans ce temps même ils n'avoient pas encore établi les conditions de la trève, & encore moins diſcuté les articles du traité. Ils prévoyoient que les Seigneurs ſe-

Charles I. An. 1640.

Charles I. An. 1640.

roient obligés de ſe rendre au Parlement, ce qui feroit renvoyer les conférences à Londres, & ils ſavoient que cette ville leur étoit favorable. Ils ne furent pas trompés dans leur attente, & la négociation fut transférée dans cette capitale, ſur la demande des Commiſſaires Anglois.

*Rushvvorth. Clarendon.*

## CHAPITRE III.

§. I. *Le parti des Puritains a le deſſus dans la chambre des Communes.* §. II. *Ils délibèrent ſur les griefs.* §. III. *Le Comte de Strafford eſt accuſé.* §. IV. *L'Archevêque Laud eſt auſſi accuſé.* §. V. *Les Miniſtres du Roi ſont pourſuivis rigoureuſement par les Communes.* §. VI. *Projets contre la Hiérarchie.* §. VII. *Bill pour exclure les Evêques du Parlement.* §. VIII. *Pourſuites contre les Catholiques.* §. IX. *Grande popularité des Ecoſſois.* §. X. *Le Roi paſſe un acte pour rendre les Parlements triennaux, & leur accorde d'autres conceſſions.* §. XI. *Accuſation & Jugement contre le Comte de Strafford.* §. XII. *On prononce contre lui un bill d'Attainder.* §. XIII. *Projet de quelques Officiers pour faire ſervir l'armée aux intérêts du Roi.* §. XIV. *Strafford eſt décapité.* §. XV. *Charles fait de vains efforts pour s'oppoſer aux Communes.* §. XVI. *Il viſite ſon Royaume d'Ecoſſe.* §. XVII. *Il donne ſon conſentement à pluſieurs actes du Parlement*

*d'Ecoſſe favorables aux peuples.* §. XVIII. *Pourſuites contre pluſieurs Evêques dans la chambre des Communes d'Angleterre.* §. XIX. *Portraits du Comte d'Eſſex, des Lords Say & Kimbolton, de Pym, d'Hambden, de Saint Jean, de Fiennes, de Vane & d'Hollis.* §. XX. *Revolte en Irlande.* §. XXI. *Réſolution priſe dans le Parlement d'Angleterre pour réduire les Irlandois révoltés.* §. XXII. *Remontrance dreſſée par le plus grand nombre de la chambre des Communes.* §. XXIII. *Elle eſt préſentée au Roi à Hamptoncour.* §. XXIV. *Diſpute entre le Roi & les Communes touchant le bill pour lever des ſoldats par force.* §. XXV. *Les Communes demandent que Lunsford ſoit dépouillé de la Lieutenance de la Tour. Le Comte de Newport perd ſa place de Conétable.* §. XXVI. *Tumulte à Weſtminſter ſoutenu par les Communes.* §. XXVII. *Proteſtation de douze Evêques, qui ſont accuſés de haute trahiſon & mis à la Tour.* §. XXVIII. *Le Roi ordonne au Procureur Général d'accuſer de haute trahiſon cinq membres de la chambre des Communes.* §. XXIX. *Charles*

*ſe*

*se rend en personne à la chambre des Communes pour faire arrêter les cinq membres.* §. XXX. *Il fait une harangue au Lord Maire & au Commun Conseil à Guildhall.* §. XXXI. *Les Communes forment une accusation contre le Procureur Général.* §. XXXII. *Le Lord Digby se retire dans le Continent.* §. XXXIII. *Les deux chambres nomment Sir Jean Hotham Gouverneur de Hull, & font faire le blocus de la Tour de Londres.* §. XXXIV. *On envoye quelques troupes Ecossoises vers le Nord de l'Irlande.* §. XXXV. *Pétitions présentées à la chambre des Communes par les apprentifs, les portiers, les femmes, le Lord Maire & les Aldermans, ainsi que par plusieurs Comtés.* §. XXXVI. *Harangue emportée de Pym, dans une conférence entre les deux chambres.* §. XXXVII. *Elles présentent une adresse au Roi, au sujet de la milice.* §. XXXVIII. *Elles préparent une ordonnance pour l'établissement de la milice. La Reine se retire en Hollande.* §. XXXIX. *Le Roi refuse son consentement à l'ordonnance.* §. XL. *Elle est publiée par les deux chambres, qui présentent*

*à Newmarket une déclaration au Roi.* §. XLI. *Le Roi consent au bill pour exclure les Evêques d'avoir séance en Parlement, & à celui pour lever des soldats par force.* §. XLII. *Il propose de marcher en personne contre les rebelles d'Irlande.* §. XLIII. *Résolutions arbitraires des deux chambres au sujet de la milice.* §. XLIV. *Grandes contestations sur cette affaire.* §. XLV. *Sir Jean Hotham refuse au Roi de le recevoir dans Hull.* §. XLVI. *On se prépare des deux côtés à la guerre.* §. XLVII. *Le Roi lève des gardes du corps pour sa propre défense.*

Charles I. An. 1640.

I. Le parti des Puritains a le dessus dans la chambre des Communes.

LE Parlement étant assemblé fut beaucoup plus nombreux qu'il n'avoit coutume de l'être, tous les membres regardant cette conjoncture comme une crise nationnalle. Le Roi dans sa harangue, représenta la nécessité d'un secours pour l'entretien de ses troupes, celle de chasser les Ecossois révoltés pour que toute la nation put être délivrée de ses craintes, & les Comtés septentrionaux déchargés de ces hôtes incommodes qu'ils étoient forcés d'entretenir.

Après que les Communes eurent, suivant le desir du Roi rempli la place d'orateur par le choix de Guillaume Lenthal, jurisconsulte assés renommé, elles établirent un committé pour les élections. Elles résolurent ensuite de prendre un jour réglé dans chaque semaine, où elles formeroient un committé de toute la Chambre, pour délibérer sur l'état de la religion, les griefs, les cours de justice, le commerce & les affaires d'Irlande. Le fanatisme s'étoit alors généralement répandu avec tous ses principes d'égalité universelle. Les chefsdes Communes, avoient d'abord affecté la sévérité Puritaine dans leurs paroles & dans leurs actions, pour influer plus efficacement sur l'esprit de la populace, mais ils furent peu-à-peu infectés de cet enthousiasme, qui dans les commencements n'avoit été qu'un instrument dont ils s'étoient servi. Plusieurs d'entr'eux devinrent réellement Religionaires, pendant que d'autres mêlèrent l'esprit de Puritanisme à l'hypocrisiequ'ils n'abandonnèrent pas. Les membres en général desiroient un changement dans l'administration : un petit nombre

Charles I. An. 1640.

Charles I. An. 1640.

d'hommes modérés ſouhaitoient ſeulement d'aſſurer la liberté du peuple : d'autres vouloient humilier & affoiblir la prérogative Royale, & un parti beaucoup plus violent portoit ſes deſſeins juſqu'à l'annéantiſſement total de la hiéarchie & du gouvernement Monarchique ; mais dans les commencements ils cachèrent avec ſoin leur projet ſous les apparences d'un Presbytérianiſme rigide, & ce furent ceux qu'on diſtingua enſuite par le nom d'indépendants. Il étoit alors de mode de prendre un parti en matière de religion ; les orateurs les plus éloquents de la Chambre introduiſirent dans leurs harangues une eſpéce de jargon ſpirituel, toutes leurs comparaiſons ſe prenoient dans l'écriture, & ils les ſoutenoient d'un air de prophétie & d'inſpiration Divine.

II. Elles délibèrent ſur les griefs.

Au commencement de la ſeſſion, un grand nombre de pétitions furent préſentées par différents particuliers, ainſi que par des aſſemblées de peuple, & des multitudes nombreuſes de gens venus à cheval des divers Comtés, pour demander la réformation des griefs tant dans

Charles 1. An. 1640.

l'Egliſe que dans l'Etat. M. Pym membre pour Taviſtock en Cornouaille ſe ſignala dans une harangue étudiée, où il fit une récapitulation des différents griefs & des plus légères apparences de conduitte irrégulière dont l'adminiſtration du Roi étoit accuſée. Il les partagea en trois chefs, ſur ce qu'ils attentoient à la liberté du Parlement, préjudicioient à la réligion & attaquoient les libertés de la nation. Il compara les innovations en matière de religion à la parabole des os deſſechés dans les prophéties d'Ezéchiel. Ils commencent par s'unir enſemble, les nerfs & la chair s'y joignent; ils ſont enſuite couverts de la peau, & enfin ils deviennent inſpirés de l'eſprit de vie. Il ſe plaignit de ce que les membres du Parlement avoient été privés de la liberté de déclarer ouvertement leurs ſentiments: de ce que quelques uns d'entr'eux avoient été empriſonnés: pourſuivis dans des cours inférieures, & retenus en captivité, pour avoir dit leur penſée dans la chambre: de ce qu'on avoit deffendu à l'Orateur de recueillir les voix: de ce que pluſieurs Parlements avoient été bruſquement

Charles I. An. 1640.

diſſous : de ce que les loix contre les Papiſtes étoient ſuſpendues, & les perſonnes de cette communion favoriſées par des places honorables & lucratives : de ce qu'on leur accordoit un libre accès à la Cour, où ils communiquoient leurs conſeils & leurs deſſeins, & de ce qu'il y avoit publiquement un Nonce en Angleterre pour agir par l'autorité du Pape. Il s'étendit en invectives ſur les principes Papiſtes qui ſe trouvoient dans les livres, les ſermons & les diſputes : ſur les nouvelles cérémonies introduites dans la Réligion : au nombre deſquelles il mettoit l'uſage des Autels, les Images, les Crucifix & les génuflexions : ſur les pourſuites qui ſe faiſoient contre les proteſtants qui differoient des autres en des matières indifférentes en elles mêmes : ſur les entrepriſes de la juriſdiction eccléſiaſtique, qui ſans aucun droit faiſoit empriſonner & condamnoit à des amandes, prétendoit que la puiſſance étoit attachée à leurs ordres, *Jure divino*, compoſoit & publioit des canons, & donnoit des ordres pour les viſites. Pour les griefs en matière ci-

vile: il s'étendit ſur l'exaction du tonnage & du poundage, ſur les compoſitions pour la Chevalerie, ſur l'impôt de la taxe des vaiſſeaux, ſur l'accroiſſement arbitraire des forêts, ſur les profits qu'on retiroit des compoſitions pour permettre des choſes qui portoient dommage à la nation, * ſur les commiſſions pour les bâtiments & les dépopulations: ſur les charges militaires levées contre les loix par des Warrants du Roi, des lettres du Conſeil & des ordres des Lieutenants des Comtés: ſur les déclarations faites par les juges hors juſtice, ſur les Monopoles, la Chambre étoilée, les Edits du Roi & les proclamations pour le ſoutien de ces Monopoles, ſur l'ambition & la corruption du clergé qui prêchoit que les Rois avoient l'autorité de droit divin & la puiſſance abſolue: enfin ſur l'interminiſſion des Parlements. Il y eut encore pluſieurs autres harangues auſſi violentes prononcées par le Lord Digby, par ſir Benjamen Rudyard, & par pluſieurs autres membres.

Charles I. An. 1640.

*Rushvvorth. Vvhitlock.*

* C'eſt ce qu'on nomme en Angleterre Nuiſances.

Charles I. An. 1640.

III. Le Comte de Strafford eſt accuſé.

Les Communes demandèrent aux Lords de ſe joindre à elles pour ſupplier le Roi d'ordonner un jeûne, ce qui fut éxécuté. On établit un commité pour éxaminer le nombre des Papiſtes de la Ville de Londres & des environs, & le Lord Digby propoſa de faire une remontrance ſur les griefs de la nation, mais elle fut remiſe à un autre temps. La Chambre regla que tous ceux de ſes membres qui ſeroient entrés dans les Monopoles ſeroient réputés incapables d'avoir ſéance en Parlement. Entre les pétitions préſentées à la Chambre furent celles de Prinn, de Bartwic & de Burton, qui avoient été traittés ſi rigoureuſement pour leurs libelles contre le Gouvernement. Par un ordre arbitraire du Conſeil, on les avoit éxilés dans les Iſles de Scilly, Jerſey & Guernſey, privés de toute communication & de l'uſage des plumes, ancre & papier. La Chambre des Communes caſſa alors la ſentence comme illicite, & les Juges eurent ordre de leur faire réparation. Lorſqu'ils deſcendirent en Angleterre, le peuple les reçut en foule avec de grandes acclamations. On les

traitta magnifiquement ſur la routte, & ils entrèrent en triomphe à Londres au milieu des plus vives démonſtrations de l'affection publique. Lilburn, Leighton, Jennings & Smart, qui avoient été empriſonnés pour la même faute furent auſſi remis en liberté, & obtinrent des dédomagements contre les Juges & les Miniſtres. La Chambre recevoit avec ardeur toutes les pétitions de ceux qui avoient été pourſuivis par les Miniſtres du Roi, ou qui ſe plaignoient des innovations du clergé : mais leur principal reſſentiment étoit contre l'Archevêque Laud & le Comte de Strafford, qu'ils regardoient comme les plus dangereux ennemis du puritaniſme dans l'Egliſe & dans l'Etat. Le onze Novembre, Pym, après avoir demandé que les portes de la Chambre fuſſent fermées & que les clefs fuſſent miſes ſur la table, déclara qu'il avoit à préſenter pluſieurs articles de plainte, qui pouvoient tendre à une accuſation de haute trahiſon contre le Comte de Strafford. Le committé éxamina les charges dans une autre chambre, & dans ſon rapport dit qu'il y avoit

Charles I. An. 1640.

Charles I. An. 1640.

des fondements ſuffiſants pour une accuſation : ſur quoi il fut ordonné à Pym de ſe rendre à la Chambre des Pairs, & d'accuſer le Comte de haute trahiſon, au nom des Communes. Il avoit prévû cet orage, & propoſé au Roi de ſe retirer dans ſon gouvernement d'Irlande, mais Charles avoit une telle confiance en ſa capacité & ſon attachement, qu'il inſiſta pour le garder auprès de ſa Perſonne, l'aſſurant qu'il le défendroit contre la fureur des Communes. Auſſi-tôt qu'il eut été accuſé, les Lords le commirent à la garde de l'huiſſier de la verge noire, & peu de jours après il fut envoyé à la Tour. On préſenta enſuitte à la Chambre pluſieurs pétitions contre ſir François Windebank, Secrétaire d'Etat, portant qu'il favoriſoit les Catholiques Romains, & avoit mis en liberté pluſieurs Prêtres convaincus. Il fut ſommé de comparoître & de répondre ſur ces charges : mais il jugea qu'il ſeroit plus ſur pour lui de ſe retirer au continent.

IV. L'Archevêque Laud eſt auſſi accuſé.

Les Communes prirent en conſidération les nouveaux canons, le ſerment & la taxe ſur le clergé, im-

Charles I. An. 1640.

posés par la convocation : déclarèrent unanimement que cette assemblée n'avoit pas le pouvoir d'établir des constitutions, des canons, ni d'autres actes sans le consentement du Parlement : Que les derniers canons contenoient des principes contraires à la prérogative Royale, aux loix fondamentales du Royaume, anx droits des Parlements, à la liberté, & à la propriété des sujets, tendoient par conséquent à la sédition & pouvoient avoir les plus dangereuses conséquences. On établit ensuite un commité de trente neuf-membres pour faire une enquête contre les promoteurs de ces canons, & pour dresser une accusation contre l'Archevêque de Cantorbery, pour avoir entrepris de renverser les loix & la Religion du Royaume. Les commissaires Ecossois, qui agissoient de concert avec le parti Puritain présentèrent en même temps une accusation contre ce Prélat, qu'ils taxoient d'être l'auteur de tous les troubles d'Ecosse, en ce qu'il avoit imposé le livre des canons & la liturgie sur les habitans de ce Royaume, & avoit excité une guerre entre le

Charles I. An. 1640.

Roi & ſes ſujets. L'Archevêque ayant été également accuſé par les Communes fut mis ſous ſure garde, & enſuitte envoyé priſonnier à la Tour. Matthieu Wren, Evêque d'Ely, ſoupçonné du deſſein de ſortir du Royaume, fut obligé de donner une caution de dix mille livres. Le Lord garde des Sceaux Finch ſe voyant menacé de ſemblables pourſuites, prit la fuitte en Hollande: fut déclaré traitre par les Communes, & le Roi remit les Sceaux à ſir Edouard Lyttleton. Brampſton, Davenpor & Crawley, trois des Juges, furent auſſi obligés de donner caution. Tels furent les moyens dont on ſe ſervit pour tenir en crainte les Miniſtres du Roi: mais ce qui contribua le plus à intimider ſes partiſans fut l'uſage qu'on prit de voter contre quelque partie de leur conduite, comme contraire aux loix.

V. Les Miniſtres du Roi ſont pourſuivis rigoureuſement par les Communes.

On préſenta des pétitions contre ceux qui avoient eu part aux Monopoles, innovations, ou autres ſujets qui faiſoient partie des griefs, & la Chambre des Communes les éxamina & les déclara délinquants, comme ayant commis des fautes pu-

niſſables ſuivant les loix, ce qui les mit dans la crainte des pourſuites. Un nombre beaucoup plus grand étoient dans une apréhenſion continuelle de ſe voir recherchés, enſorte que tous les partiſans de Charles frappés de terreur prirent le parti de ſe ſoumettre, & qu'il fut abandonné de preſque tous ceux qui lui avoient été attachés. Il jugea que le torrent étoit trop fort pour s'y oppoſer, acquieſca ſans héſiter à leurs meſures, & il paroît même que dès le commencement de ce Parlement il étoit ſincérement diſpoſé à ſe reconcilier avec les Communes. Le Lord Falkland avoit parlé avec force contre la taxe des vaiſſeaux, & la Chambre déclara qu'elle avoit été levée contre les loix du Royaume, les priviléges des ſujets & la pétition de droit: Que les ſentimens des juges qui l'avoient favoriſée étoient également contraires aux loix du Royaume, aux droits & propriétés des ſujets, aux déciſions du Parlement & à la pétition de droit; & que les ordres émanés du Roi à cette occaſion étoient illicites par les mêmes qualifications. Il fut établi un committé pour éxa-

Charles I. An. 1640.

Charles I. An. 1640.

miner les Juges, & s'informer par qui & de quelle manière ils avoient été ſollicités & menacés, lorſqu'ils avoient donné une déciſion auſſi contraire aux loix. Le committé pour éxaminer les droits des ſujets eut ordre de dreſſer les accuſations contre le Lord garde des Sceaux Finch, & les autres Juges qui avoient ſouſcrit la déciſion : de recevoir les informations ſur le refus d'admettre les ſujets au privilége *Habeas corpus* : ſur les prohibitions : ſur les opinions extrajudiciaires des juges concernant la juriſdiction des cours Eccléſiaſtiques, & de la cour de l'amirauté, & ſur la conduitte illicite des cours. Les Lords ordonnèrent que l'enregiſtrement du jugement rendu contre M. Hambden, dans l'affaire de la taxe des vaiſſeaux, & les opinions des Juges ſur cette affaire ſeroient batonnés en leur preſence : ce qui ouvrit la voye à paſſer un acte pour la ſuppreſſion de la taxe des vaiſſeaux, & le Roi y donna ſon conſentement par la ſuitte.

VI. Leurs projets contre la Hiérarchie.

Les Chefs de la Chambre des Communes avoient réſolu l'abolition de la Hiérarchie. Les Presbyté-

riens haïſſoient les Evêques comme leurs ennemis & leurs perſécuteurs en matière de Religion. Les Républicains les conſidéroient comme un poids mort dans la Chambre des Lords, qui cependant faiſoit pencher la balance du côté du Roi, d'autant qu'ils étoient toujours unis dans leur dévouement au Monarque & à ſa prérogative. Pour ouvrir la route à leur excluſion de la chambre haute, il fut préſenté un grand nombre de pétitions contre les prélats ; une entr'autres fut donnée contre l'Archevêque Laud, au nom de Wilson, Miniſtre qui avoit été ſuſpens. Smart ſe plaignit d'avoir été dépouillé de ſon bénéfice & mis en priſon par un jugement de haute commiſſion, à l'inſtigation du Docteur Cozens, doyen de Durham, parce qu'il n'avoit pas voulu ſe conformer aux innovations que ce Doyen avoit introduittes. Smart fut mis en liberté, & Cozens déclaré délinquant. La ville de Banbury préſenta une pétition contre les innovations : Deux habitants de Cheſter ſe plaignirent d'avoir été cruellement traités par la cour de haute-Commiſſion d'York, pour avoir viſité Prynn dans le châ-

Charles I. An. 1640.

Charles I. An. 1640.

teau de Caernarvon. Il fut auſſi préſenté une pétition ſouſcrite par un grand nombre de perſonnes de la ville de Londres & de pluſieurs Comtés, contenant vingt-huit griefs qui procédoient du gouvernement Epiſcopal. La ville de Gloceſter & pluſieurs Miniſtres de l'Egliſe d'Angleterre, préſentèrent de ſemblables adreſſes: elles furent reçues avec ardeur par les Communes, qui nommèrent un commité pour éxaminer la Juriſdiction & la conduite des deux cours de haute-Commiſſion, dans les provinces de Cantorbery & d'York, & il en fut établi un autre pour prendre connoiſſance de ce qui concernoit la dernière convocation.

VII. Bill pour exclure les Evêques du Parlement.

An. 1641.

Le Roi allarmé de cette conduite ſe rendit à la chambre des Pairs, où dans une harangue aux Lords & aux Communes, il leur recommanda de pourvoir promptement à l'entretien de la flotte & de l'armée: leur dit, qu'il faiſoit une grande diſtinction entre réformer le gouvernement ou le changer: qu'en conſéquence il ne pouvoit conſentir à ce que les Evêques fuſſent exclus de la chambre Haute, ni au bill qu'il avoit appris que les

Communes mettoient en délibération pour rendre les Parlements triennaux. Le même jour il leur fut présenté une pétition contre Matthieu Wren, qui par ſes oppreſſions & ſes innovations pendant qu'il étoit Evêque de Norwick, avoit forcé plus de cinquante familles de cette ville à ſe retirer dans la nouvelle Angleterre. La chambre délibéra enſuite ſur la remontrance des miniſtres de Londres contre les Evêques, & ſur les droits des Prélats pour avoir ſéance en Parlement. Il y eut de violents débats à cette occaſion. Les partiſans de l'Epiſcopat ſoutenoient que les Prélats avoient ſéance en Parlement dès le commencement de la conſtitution, comme repréſentants du Clergé : & l'autre parti prétendoit qu'ils n'y avoient eu d'abord ſéance que comme poſſeſſeurs de Baronies temporelles, pour leſquelles ils devoient hommage au Souverain. Cette diſpute fut ſoutenue de part & d'autre avec autant de ſcience que d'élocution. Le treize Février la chambre donna ordre de dreſſer un bill pour abolir la ſuperſtition. Le premier Mars il fut établi un committé pour mettre en ordre les

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641.

raiſons de priver les Eccléſiaſtiques de tous emplois ſéculiers, & le neuf on dreſſa un autre bill contre la pluralité des bénéfices. Sur le rapport du Commité établi pour l'éxamen des remontrances contre les Evêques, la chambre déclara que la puiſſance légiſlative & judiciaire des Evêques dans la chambre des Pairs étoit un grand obſtacle à l'accompliſſement de leurs fonctions ſpirituelles, & étoit auſſi très préjudiciable à l'Etat: Qu'il étoit par conſéquent néceſſaire de ſupprimer cette puiſſance; & qu'il ſeroit dreſſé un bill à ce ſujet. Il fut paſſé une ſemblable délibération par rapport au pouvoir judiciaire des Evêques & des autres Eccléſiaſtiques dans les places de juges de paix, de la chambre Etoillée, & dans toute autre cour de juriſdiction. Enfin le bill pour exclure les Eccléſiaſtiques de tous les emplois ſéculiers paſſa dans la chambre des Communes, & fut porté à celle des Lords où il trouva de grandes oppoſitions. Les Communes projettèrent auſſi-tôt un autre bill pour l'abolition totale de l'Epiſcopat; mais les Lords leur déclarèrent qu'ils étoient prêts d'accéder au premier, excepté dans la clauſe

qui privoit les Evêques d'avoir ſéance en Parlement. Dans une conférence tenue enſuite entre les deux chambres, les Lords déclarèrent : qu'ils ne pouvoient concevoir qu'on diſputât ſur le droit des Evêques, ſoit qu'on voulut ſe fonder ſur les loix communes ou ſur les ſtatuts du Royaume : qu'ils ne voyoient pas que ce droit occaſionnât aucun inconvénient : mais qu'ils étoient prêts de concourir avec les Communes pour les exclure d'avoir ſéance dans la chambre étoillée, ainſi que dans le conſeil, & pour leur interdire l'éxercice de tous emplois ſéculiers. Le lendemain la chambre baſſe préſenta aux Lords neuf raiſons pour exclure les Evêques du Parlement, & le ſept Juin les Pairs votèrent que les Evêques ſeroient maintenus dans le droit d'y avoir ſéance. Le quinze la chambre baſſe vota que tous les Doyens, Chapitres, Archidiacres, Prébandiers, Chantres, Chanoines & leurs officiers ſeroient totalement ſupprimés, & que leurs revenus ſeroient employés à l'encouragement des études, des ſciences & d'autres pieux uſages : que le Roi ſeroit indemniſé pour les rentes, premiers

Charles I. An. 1641.

Charl. II. An. 1641.

fruits & autres droits, & qu'on assigneroit une subsistance convenable à ceux qui seroient ainsi privés de leurs bénéfices, à moins qu'ils ne fussent délinquants.

VIII. Poursuites contre les Catholiques.

Pendant tous ces mouvements les Catholiques ne furent pas oubliés. Le committé choisi pour éxaminer la proclamation du Roi contre les récusants, ayant rapporté qu'elle ne répondoit pas à l'attente de la chambre, les Communes demandèrent que le Général de l'armée renvoyât tous les officiers Papistes, & supplièrent le Roi de priver de leurs places tous les Gouverneurs Catholiques. On dressa une remontrance contre le Nonce du Pape Rozetti, qui résidoit en Angleterre, sous prétexte d'être nécessaire à la Reine dans ses affaires de conscience, & les Juges de paix eurent ordre de poursuivre les récusants suivant toute la rigueur des loix. Plusieurs conférences furent tenues entre les deux chambres, au sujet d'un Jésuite, nommé Goodman, qui avoit été condamné à mort, & dont le Roi avoit toujours fait différer l'éxécution. Elles présentèrent conjointement une remontrance à Sa Majesté, pour la

ſupplier de ne point arrêter le cours de la Juſtice ſur ce Jéſuite & cet Apoſtat, & Charles répondit que la mort de Goodman ſeroit préjudiciable aux Proteſtants étrangers. Cependant cet homme demanda lui-même à être mis à mort, plutôt que d'être l'occaſion de quelques diſputes entre le Roi & le Parlement, & les deux chambres, adoucies ſans doute par cette généreuſe requête, ceſſèrent d'inſiſter ſur ſon éxécution. Les Communes ayant eu avis de quelque ſecret deſſein formé par les Papiſtes, ordonnèrent au Lord Maire de Londres d'empêcher le concours du peuple à la Chapelle de la Reine & à celle des Ambaſſadeurs étrangers : & l'on projetta un bill pour déſarmer tous les Papiſtes du Royaume. Les membres prirent enſuite en conſidération l'affaire de la contribution fournie par les Catholiques pour le ſoutien de la guerre d'Ecoſſe : mais la Reine les appaiſa par un meſſage, dans lequel elle convint d'avoir agi pour ſoutenir le Roi dans ſes beſoins, proteſtant qu'elle ignoroit que les moyens dont elle s'étoit ſervi fuſſent contraires aux loix, & les aſſurant qu'elle ſe conduiroit à

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641.

l'avenir avec plus de circonſpection. Elle promit auſſi de ſon propre mouvement que Rozetti ſeroit renvoyé dans ſon pays: mais elle retarda l'accompliſſement de cette promeſſe juſqu'à ce que leur patience fut épuiſée, & alors ils donnèrent ordre de l'amener à la barre de la chambre pour y être interrogé, ce qui le fit retirer très précipitamment. Le père Philippe, Confeſſeur de la Reine fut éxaminé par les Communes, qui envoyèrent aux Lords une accuſation contre lui, & une autre contre le Supérieur des Capuçins de Sa Majeſté : mais ces deux accuſations ne furent pas ſuivies.

*Nalſon. Rushvvorth. Clarendon.*

IX. L'Archevêque Laud eſt auſſi accuſé.

La vigueur des Communes étoit due en grande partie au ſéjour que l'armée Ecoſſoiſe faiſoit toujours à Newcaſtle. Le Comte de Rothes & le Lord Loudon, qui étoient les principaux Députés pour négocier le traité, entretenoient une intime correſpondance avec les chefs de la chambre Baſſe, & influoient beaucoup ſur toutes leurs meſures. Ces Commiſſaires furent logés magnifiquement dans la ville de Londres, près de l'Egliſe de Sainte Antholine, qui leur fut aſſignée pour le lieu de leurs dévotions, où leurs

Chapelains éxerçoient publiquement le culte Presbytèrien, & par leurs prédications ils acquirent un grand crédit parmi les Puritains Anglois. Leurs prières & leurs ſermons n'étoient que des rapſodies d'un jargon inintelligible, qui convenoit admirablement à l'ignorant fanatiſme alors répandu dans toutes les parties de la nation. La chambre des Communes établit un Commité pour renouveller le traité de Rippon avec les Commiſſaires Ecoſſois, & l'on paſſa un ordre pour que dans toutes les occaſions on leur donnât la dénomination de nos frères d'Ecoſſe. Il fut réſolu que l'armée Ecoſſoiſe, auſſi-bien que l'armée Angloiſe, ſeroit payée par le Parlement. On accorda deux ſubſides à cet effet, & en même temps il fut fait un emprunt dans la ville de Londres ſur le crédit des membres particuliers. On leva enſuite une capitation & pluſieurs autres impôts; mais ils ne purent ſuffire pour toute la dépenſe néceſſaire. Les membres du Parlement jugeoient que ce corps étant endetté, ce ſeroit une raiſon plauſible pour continuer ſes ſéances: regardoient les Ecoſſois comme des confédéres dont la pré-

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641.

fence tenoit le Roi dans la dépendance, & ils réſolurent de retenir ces étrangers juſqu'à ce qu'ils euſſent totalement abattu la prérogative Royale.

X. Le Roi paſſe un acte pour rendre les Parlements triennaux, & leur accorde d'autres conceſſions.

Ils commencèrent alors à lui porter les plus grands coups : dans le cours de cette ſeſſion, Charles donna ſon conſentement à un acte pour établir les Parlements triennaux ; à un ſecond pour abolir la chambre étoillée & la haute-commiſſion ; à un troiſième pour réduire les forêts aux anciennes limittes qu'elles avoient ſous Edouard I. à un quatrième pour annuller les ſtatuts paſſés ſous le règne d'Edouard II. au ſujet de la Chevalerie : enfin à un cinquième pour abolir la taxe des vaiſſeaux. Les Communes en accordant le tonnage & poundage votèrent que cet impôt ſeroit levé ſeulement pendant deux mois, & renouvellèrent enſuite ce don de temps à autre, dans la vûe de convaincre le Roi qu'il n'avoit aucun droit indépendant de le lever ſans le conſentement du Parlement. La cour du Maréchal, celle des Mines d'étaim, ainſi que les Conſeils du nord & du pays de Galles furent abolies comme illicites

&

& ſentant l'oppreſſion. La nation marqua la plus grande joie à ces conceſſions du Roi, qui ſe trouva abandonné de ſes partiſans, & eut le chagrin de voir les Ecoſſois careſſés par le Parlement, qui au lieu de le mettre en état de chaſſer ces rebelles d'Angleterre, leur fit un préſent de trois cents mille livres pour les récompenſer d'avoir fait une invaſion dans le Royaume. Enfin il fut obligé de leur accorder toutes leurs demandes dans un traité qui fut ratifié par les Parlements des deux nations. Charles pour rendre les chefs du peuple favorables à ſon Gouvernement, & les adoucir pour le Comte de Strafford, admit dans ſon conſeil les Comtes de Hertford, de Bedford, d'Eſſex, de Briſtol & de Warwick, les Lords Say, Saville & Kimbolton. Juxon Evêque de Londres, & ami de Laud, remit le bâton de tréſorier: & Olivier-Saint-Jean fut nommé Solliciteur général. L'intention du Roi étoit auſſi de nommer Hollis pour remplir la place de Secrétaire vacante par la fuite de Windebank: Pym pour celle de Chancellier de l'Echiquier, à la place du Lord Cottington

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641. *Rushworth. Clarendon.*

qui avoit rèſigné : de nommer le Lord Say maître des Gardes, le Comte d'Eſſex Gouverneur, & Hambden Précepteur du jeune Prince : mais ce changement total dans le Miniſtère n'eut pas ſon effet ; parce que le Roi fut prévenu que tous ces ſujets ne changeroient rien dans leurs meſures après leurs promotions.

XI. Accuſation & procès du Comte de Strafford.

Les ſacrifices qu'il avoit déja faits n'apportèrent aucun changement à leurs pourſuites contre Strafford. Ce Seigneur étoit conſidéré comme le principal ſoutien de la prérogative : les Communes le regardoient comme un apoſtat, & les Ecoſſois le haiſſoient comme un ennemi implacable & déclaré de leur nation. La chambre baſſe établit un Commité de treize membres pour préparer l'accuſation contre lui, & l'on y joignit un Commité des Lords autoriſés à éxaminer les témoins, & les papiers ſur quelques points de la conduite du Comte. Ils prêtèrent les uns & les autres ſerment de garder le ſecret, pour que ce Seigneur trouvât de plus grandes difficultés à éluder leurs recherches & à préparer ſes défenſes. Le Roi eut l'imprudence de conſentir à ce qu'ils éxaminaſſent ſes conſeillers privés ſus les opinions portées

à la barre. Sir George Ratcliffe, ami & confident du Comte, fut accuſé de haute-trahiſon, amené d'Irlande & mis en priſon, pour priver Strafford d'un ami intime qui auroit pu juſtifier ſa conduite. La chambre des Communes d'Irlande envoya auſſi un Commité pour aſſiſter au procès de cet infortuné Seigneur qui avoit été leur Gouverneur, & il ſembloit que les trois Royaumes ſe fuſſent réunis pour le perdre. Les articles d'accuſation au nombre de vingt-huit, le chargeoient d'avoir éxercé un pouvoir illicite & tendant à l'oppreſſion en pluſieurs occaſions, tant comme Préſident du nord que comme Lord Lieutenant d'Irlande : d'avoir été cauſe de la guerre avec les Ecoſſois, contre leſquels il avoit injuſtement irrité Sa Majeſté : d'avoir levé une armée de Papiſtes Irlandois pour réduire le Royaume en eſclavage, & d'avoir conſeillé au Roi d'établir un gouvernement abſolu ſur les ruines de la conſtitution. La Salle de Weſtminſter fut changée en une vaſte cour de Judicature pour ce procès important. Le Comte d'Arundel y préſida en qualité de Grand Sénéchal, les Pairs pri-

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641.

rent ſéance en robbes comme Juges, & les Communes furent au rang des accuſateurs ; mais les Evêques ſe retirèrent ſuivant l'uſage & les canons, qui leur défendent d'aſſiſter à aucun jugement à mort : Au fond étoit un fauteuil & un manteau pour le Roi, & de chaque côté on avoit pratiqué une gallerie fermée où Charles & la Reine aſſiſtoient ſans être vûs : enfin Whitelock fut nommé Préſident du Commité choiſi pour l'accuſation.

Le procès commença le ſecond jour de Mars : les articles d'accuſation furent expoſés avec tout le venin de la malignité, & toute l'énergie de l'éloquence. Le Comte ſe conduiſit avec autant de dignité que de tranquillité & de courage. Ses défenſes furent ſoutenues d'un ſtyle noble, élégant & perſuaſif. Il ſe juſtifia ſur tous les chefs, à l'exception de quelques expreſſions dures, & de quelques indiſcrétions qu'on auroit dû oublier, & regarder uniquement comme des infirmités de la nature humaine. Rien n'avoit encore été produit qui put ſervir à ſoutenir la charge de haute-trahiſon, juſqu'au douze Avril que Pym préſenta à la chambre des Communes un papier

contenant quelques nottes produites par le Secrétaire Vane ſur les opinions apportées à la table du conſeil. Le jeune Vane déclara qu'il les avoit trouvées par hazard dans le cabinet de ſon père, & comme elles pouvoient ſervir de preuve contre le Comte, ſes accuſateurs en firent la lecture le lendemain en pleine aſſemblée. Elles étoient intitulées : Il n'y a aucun danger d'entrer en guerre avec l'Ecoſſe, ſoit offenſive, ſoit défenſive. On y trouvoit que le Comte avoit conſeillé au Roi d'emprunter une ſomme d'argent de la ville de Londres, & de lever la taxe des vaiſſeaux : qu'il avoit dit que Sa Majeſté n'étoit plus tenue de s'aſſujettir à aucune règle du Gouvernement, puiſqu'elle avoit ſuivi les voyes légales & avoit été refuſée, & qu'enfin elle avoit une armée en Irlande qu'elle pouvoit employer à réduire ce Royaume à ſon obéiſſance. Le Comte dans ſa défenſe obſerva que c'étoit une rigueur exceſſive de pourſuivre pour trahiſon ſur les opinions préſentées au conſeil, & qu'il n'étoit nullement prouvé qu'il ſe fut ſervi de l'expreſſion : » Ce Royaume ; » ſur quoi le

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641.

Marquis d'Hamilton, le Comte de Northumberland, le Lord Tréſorier & le Lord Cottington qui étoient préſents déclarèrent ſur leur honneur que jamais ils ne lui avoient entendu dire ces mots, mais que quand il s'en ſeroit ſervi, l'expreſſion: Ce Royaume » ne pouvoit s'appliquer raiſonnablement à l'Angleterre qui n'étoit pas coupable de déſobéiſſance, mais à l'Ecoſſe qui étoit alors le ſujet immédiat de leurs délibérations, & dans un état actuel de rebellion. Après cette réponſe Strafford récapitula les points principaux de ſa première défenſe qu'il termina en diſant : » Mi» lords, ſi j'ai abuſé de votre patience » plus long-temps que je n'aurois dû » le faire, ce n'eſt que pour l'intérêt » de ces chers gages que ma laiſſé une » Sainte actuellement dans le Ciel. » Ce qu'il dit en montrant ſes enfants & repandant quelques larmes. Après un moment de ſilence il ajouta : » ſi » mes fautes n'intéreſſoient que moi » ſeul ce ſeroit ſans doute peu de » choſe ; mais que mon indiſcrétion » s'étende ſur ma poſtérité, c'eſt ce » qui me perce juſqu'au fond du » cœur..... Vous pardonnerez mes

» foibleſſes : j'aurois bien quelque » choſe à ajouter, mais je m'en ſens » incapable, ainſi je ne parlerai pas... » Quant à préſent, Milords, j'ai été » bien inſtruit par la miſéricorde de » Dieu tout-puiſſant, que les afflic- » tions de cette vie ne peuvent entrer » en comparaiſon avec l'étendue im- » menſe de la gloire éternelle dans » laquelle nous ſerons plongés : auſſi » Milords, c'eſt avec la plus grande » tranquillité d'eſprit que je me ſou- » mets à votre jugement, & ſoit » que vous prononciez pour ma vie » ou pour ma mort : *Te Deum lau-* » *damus.* » Le Préſident même du Commité chargé de l'accuſation, dit en propres termes : que ce grand & excellent perſonnage parla avec une grace & une éloquence ſi pathétique, qu'à l'exception d'un petit nombre de ſes auditeurs, tous les autres eurent le cœur pénétré de pitié & de remords.

Charles I. An. 1641.

XII. On prononce contre lui un bill d'attainder.

Ce Seigneur & ſon conſeil employèrent des raiſons ſi fortes pour ſa défenſe, que les Communes ne trouvèrent d'autre moyen de le perdre que celui d'un bill d'Attainder, qui paſſa dans la Chambre le vingt-un

Charles I. An. 1641.

Avril, après de violents débats, & fut auſſi-tôt envoyé aux ſeigneurs. Le premier Mai le Roi aſſembla les deux Chambres, leur demanda avec les plus vives inſtances de ne point procéder ſévérement contre le Comte de Strafford, dit que dans ſa conſcience il ne pouvoit le comdamner de trahiſon; mais que par rapport à ſes manques de conduite, il promettoit de ne ſe jamais ſervir de lui dans le gouvernement, en aucune place de confiance, & encore moins en celle de Conétable. Le jour ſuivant on ſolemniſa les nôces du Prince d'Orange, & de la Princeſſe Marie, & les Miniſtres populaires prêchèrent ſur la néceſſité de faire juſtice de quelques * grands délinquants. Le trois, une multitude de peuple s'aſſembla à Weſtminſter, armés d'épées & de bâtons, demandants à grands cris qu'on fit juſtice du Comte de Strafford. Ils déclamoient contre le déclin du Commerce: le défaut de ſubſiſtance & affichèrent à Weſtminſter les noms de tous les

* Ce mot étoit paſſé en uſage pour marquer ceux qui avoient manqué à leur devoir en matière importante.

membres qui avoient voté pour le Comte. Les Lords & les Communes dreſſèrent au nom de la nation une proteſtation de maintenir la Religion Proteſtante contre le Papiſme : de défendre la perſonne du Roi, la puiſſance du Parlement & les droits & libertés du Royaume. Après l'avoir ſouſcrite ils ordonnèrent qu'elle le ſeroit de tout le peuple d'Angleterre. On préſenta un bill pour la continuation du Parlement, portant qu'il ne pourroit être prorogé, ajourné ni diſſous ſans le conſentement des deux Chambres, juſqu'à ce qu'on eut remédié aux griefs, & que de plus ils auroient le pouvoir de lever de l'argent. Le plus grand nombre des Pairs vota que le Comte de Strafford étoit coupable de haute trahiſon, & l'acte d'attainder fut porté au Roi, ainſi que l'autre bill, ce qui le jetta dans le plus grand embarras. Ses conſeillers le portoient à abandonner le Comte pour appaiſer un peuple furieux : Strafford même dans une lettre qu'il écrivit à Sa Majeſté, l'exhorta courageuſement à acheter par ſon ſacrifice ſa reconciliation avec ſes ſujets : la Reine qui n'ai-

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641.

moit pas ce ſeigneur, & qui étoit épouvantée de la crainte d'une rebellion, employa tout ſon crédit pour perſuader au Roi de conſentir aux demandes du Parlement. Dans cette agitation, Charles accablé d'importunités donna commiſſion à trois Lords de paſſer le bill qui devoit priver Strafford de la vie & enlever au Roi toute ſon autorité. Lorſque le Secrétaire Carleton informa le Comte de ce qui venoit de ſe paſſer, il treſſaillit dans ſon fauteuil avec des marques du plus grand étonnement, & mettant la main ſur ſa poitrine, il s'écria: » Ne mettez point » votre confiance aux Princes ni dans » les enfants des hommes, car vous » ne trouverez en eux aucun ſalut » ! Charles ſaiſi de remords de ce qu'il venoit de faire, envoya par le Prince une lettre à la Chambre des Lords pour les prier de conférer avec les Communes, & ſauver la vie au Comte de Strafford, mais on n'eut aucun égard à ſa demande.

XIII. Projets de quelques officiers pour faire ſervir l'armée aux intérêts du Roi.

Le Parlement devint encore plus irrité qu'il ne l'avoit été juſqu'alors, par la découverte de deux projets, qu'on prétend qui étoient ſoutenus par

Sa Majeſté. Le premier étoit de faire échapper Strafford par le moyen du Capitaine Billingsbey, qui ſe préſenta avec deux cents hommes & un ordre du Roi pour entrer dans la Tour : mais le Lieutenant ſir Guillaume Balfour, ſoupçonnant ſon intention refuſa de l'y recevoir. On eſſaya de gagner cet Officier en lui offrant une ſomme d'argent très-conſidérable s'il vouloit ſe prêter à l'évaſion du Comte ; mais il étoit ſi fortement attaché aux covenantaires ſes compatriotes, qu'il rejetta cette offre & fit part de tout ce qui ſe paſſoit aux Chefs populaires des Communes. l'autre projet étoit une aſſociation des Officiers de l'armée pour défendre la perſonne du Roi & le Gouvernement contre ceux qui paroiſſoient vouloir renverſer les conſtitutions de l'Egliſe & de l'Etat. Les perſonnes principalement intéreſſées dans cette affaire étoient le Lord Piercy, Jermyn, O Neale, Goring, Wilmot Pollard & Ashburnham, qui avoient différents emplois dans l'armée. Ils étoient irrités de quelques marques de partialité que les Communes avoient fait paroître pour les Ecoſſois, &

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641.

étoient ſans doute enflammés d'indignation de voir le Monarque ſi rigoureuſement traitté par ſon Parlement. Ils dreſſèrent une formule en forme de pétition au Roi & au Parlement, pour être ſouſcrite par l'armée, qui ſe ſeroit engagée par cet acte à garder Sa Majeſté & les deux Chambres contre tout danger de tumulte de la part des mécontents, & à garentir la nation de toutes innovations. Cette formule fut ſignée des lettres initialles du Roi, en ſigne d'approbation : mais Gorings, Gouverneur de Portſmouth découvrit ce ſecret aux Chefs de la Chambre baſſe. Pym en fit ſon rapport dans une harangue furieuſe : Piercy & Jermyn prirent auſſi-tôt la fuite au continent : Gorings fut éxaminé à la barre de la Chambre & avoua que les aſſociés s'étoient engagés au ſecret par ſerment, ce qui fut nié par Pollard, Wilmot & Ashburnham, mais Piercy le confirma dans une lettre au Comte de Northumberland. Cette aſſociation fut regardée comme une dangereuſe conſpiration, & ce fut à cette occaſion que tous les membres des deux Cham-

bres signèrent la protestation, excepté Southampton & Roberts. Pour entretenir toujours la fermentation dans le peuple, on lui donnoit continuellement de nouvelles allarmes. Un grand concours de Papistes s'étoient disoit-on assemblés dans le Comté de Lancaster : Les mécontents de cette communion s'étoient joints dans le Surry & avoient formé une conspiration dans des cavernes soutèraines : On supposoit des complots ridicules pour irriter la populace, & l'on avoit soin de répandre des bruits d'invasions & de soulèvements. Le peuple ainsi emflamé éclattoit en violences & en tumultes : Ils entouroient en foule le Palais de Whitehall, & demandoient justice par les clameurs & les menaces les plus outrageantes.

Charles I. An. 1641.

XIV. Strasfort est décapité.

Dans cet état d'anarchie & de révoltes il n'est pas étonant qu'on ait eu fort peu d'égard à la recommendation du Roi en faveur de Strafford. Le douze Mai cet infortuné seigneur fut conduit à l'Echaffaud sur l'Esplanade de la Tour, & comme il passoit devant l'appartement de l'Archevêque, il lui parla à sa fenêtre le priant de l'assister de ses

Charles I. An. 1641.

prières. Laud rappellant toute ſa force, encouragea le Comte par des exhortations ſpirituelles prononcées d'une voix tranquille & ſoutenues d'expreſſions conſolantes. Strafford ainſi animé parut ſur ſon dernier théâtre avec cette ſérénité, l'effet du vrai courage & de la paix intérieure. Il marqua ſes craintes qu'une réforme commencée par l'effuſion du ſang innocent n'eut pas une fin heureuſe. Il déclara ſon attachement à la religion Proteſtante, telle que l'Egliſe Anglicane la profeſſoit, ſa fidélité au Roi, & ſon affection pour la paix & le bonheur du Royaume. Lorſqu'il eut dit le dernier adieu à ſon frère & à ſes amis » Voila un coup (dit-» il) qui va rendre ma femme veu-» ve, mes chers enfants orphelins, » priver mes domeſtiques d'un maî-» tre indulgent & me ſéparer d'un » frère que j'aime & de tous mes amis ». En ſe préparant à ſe mettre ſur le Billot » Je rends graces à » Dieu (ajouta-t-il) de ne point » craindre la mort, & de n'être troublé d'aucunes terreurs, je vais poſer » ma tête avec autant de tranquili-» té que je l'aye jamais fait pour me » repoſer. » Il ſoumit enſuite ſon col

à l'éxécuteur qui d'un ſeul coup ſépara la tête du corps. Tel fut le ſort de ſir Thomas Wentworth, Comte de Strafford, ſeigneur doué de rares talents, d'un courage invincible, &d'une fidélité inviolable : mais dont le caractère étoit haut, mépriſant, deſpotique & porté à l'oppreſſion. Il avoit ſans doute conſeillé au Roi de maintenir ſon autorité par la force des armes ; mais il étoit abſolument innocent de toutes les meſures par leſquelles Charles s'étoit jetté dans ce labyrinte de troubles & de malheurs auxquels il n'avoit aucune part. Elles avoient été priſes & ſuivies avant qu'il entrât dans l'adminiſtration, & le bill d'attainder qui le priva de la vie, eſt un reproche éternel pour les deux Chambres du Parlement.

Charles I. An. 1641.

*Rushworth. Whitelock. Clarendon.*

XV. Charles fait de vains efforts pour s'oppoſer aux Communes.

Le Roi fut exceſſivement irrité de la mort de Strafford, & jugea qu'il avoit tout à craindre de la violence de ceux qui l'avoient déja traitté avec tant de cruauté & de mépris. Guidé par la terreur, il réſolut de les appaiſer par toutes ſortes de condeſcendances. Ce fut alors que la taxe des vaiſſeaux & la Chambre

Charles I. An. 1641.

étoilée furent abolies : Wilmot, Ashburnham & Pollard furent exclus de la Chambre & empriſonnés pour avoir eu part au projet de ſéduire l'armée. Toutes les taxes que le Roi avoit impoſées, l'extenſion des forêts & l'uſage d'empriſonner ceux qui refuſeroient de ſe ſoumettre à ces impots furent déclarés contraires aux loix, & la plus grande partie des Monopoles furent ſupprimés. Ce fut vers le même temps que les Communes paſſerent le bill contre les pluralités, condamnèrent les canons & le ſerment établis par la derniére convocation: portèrent une accuſation aux Lords contre treize Evêques qui avoient aſſiſté à cette aſſemblée, & abolirent la haute commiſſion. Le Docteur Wren, Evêque de Norwick pour avoir introduit des innovations & des cérémonies ſuperſtitieuſes dans l'Egliſe, fut déclaré indigne & incapable de tenir ou exercer aucun office ou dignité dans l'Egliſe ni dans le Gouvernement, & les Lords ſuivant les deſirs de la Chambre baſſe, le mirent à la Tour : votèrent la ſuppreſſion des Doyens & des Chapitres, & ordonnèrent à tous les ſu-

jets de souscrire la protestation. Le Lord Digby, fils du Comte de Bristol, qui avoit d'abord été dans l'opposition, mais qui s'étoit distingué depuis dans la défense de Strafford fut alors admis à la Chambre des Pairs, & devint le premier Ministre & confident du Roi. Lorsque les Communes demandèrent que l'armée Irlandoise fut congédiée, Charles leur déclara qu'il avoit promis d'envoyer quatre mille hommes pour le service d'Espagne. La Chambre basse supplia Sa Majesté de retracter sa promesse: mais le Roi insista pour la remplir, disant que son honneur y étoit engagé, & la Chambre fit publier une déclaration, portant que quiconque feroit passer des troupes Irlandoises en pays étranger seroit regardé comme ennemi de l'Etat. Cette démarche empêcha réellement le projet du Roi, d'autant qu'aucun capitaine de Vaisseau ne voulut s'exposer à sa perte inévitable, en se prêtant à ce service. Charles I. An. 1641. *Nalson.*

XVI. Il visite son Royaume d'Ecosse.

Lorsque le traité avec les Ecossois fut conclu, Charles permit au Parlement de ce Royaume de s'assembler, & déclara que son intention étoit d'y assister en personne. Les Communes

Charles I. An. 1641.

ſoupçonnèrent qu'il avoit deſſein de ſe mettre à la tête de ſon armée dans le Nord, ſous prétexte de viſiter ſon Royaume d'Ecoſſe : demandèrent une conférence avec les Lords, & propoſèrent que les deux armées fuſſent renvoyées avant le départ du Roi, qui à leur requête, le retarda juſqu'au dix d'Août. En conſéquence l'une & l'autre furent congédiées, & les Ecoſſois retournèrent dans leur pays, très ſatisfaits de leur expédition. Le Roi partit alors pour ſon voyage : mais les inquiétudes du Parlement ſubſiſtant toujours, il y fut propoſé de former un committé des deux chambres, pour accompagner Sa Majeſté en Ecoſſe, ſous prétexte de conférer avec le Parlement de ce Royaume, mais en effet pour ſervir d'eſpions de la conduite du Roi. Le Comte de Bedford avoit été nommé en qualité de Pair ; mais il refuſa, & le Lord Howard d'Eſcrick fut le ſeul membre de cette chambre qui fit le voyage. Du côté des Communes le committé fut compoſé de Nathaniel Fiennes, Sir Guillaume Armyne, Sir Philippe Stapleton & Jean Hambden. Cependant elles continuèrent toujours leurs ſéances, prirent divers griefs en con-

sidération, & résolurent de s'ajourner depuis le neuf Septembre jusqu'au douze Octobre. Aussi-tôt que cette résolution fut connue, un grand nombre des membres des deux chambres se retirèrent à la campagne, & quelques Presbytèriens rigides, profitant de cette circonstance, proposèrent de faire des changements au livre des prières communes: mais ils trouvèrent une opposition si forte de la part de M. Hyde, depuis Comte de Clarendon, qu'il ne fut pris aucune résolution à ce sujet. Les Lords pendant la dispute votèrent que l'on continueroit à se servir du livre des communes prières, sans y faire aucun changement: ce qui occasionna une conférence entre les deux chambres. Les Communes demandoient que les Lords concouruſſent avec elles pour former une déclaration qui défendit toutes les dernières innovations dans l'Eglise, & tous divertissements les jour du Seigneur. Les Lords de leur côté demandèrent le concours des Communes, en publiant un ordre de leur chambre pour défendre tout changement dans le culte Divin établi par les loix. La chambre Basse rejetta

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641.

abſolument cette propoſition, & ordonna que ſa déclaration fut imprimée & publiée par tout le Royaume. En même temps elle nomma un committé de quarante trois membres pour les affaires importantes pendant leur ajournement : les Lords en établirent un autre pour leur chambre, après quoi le Parlement s'ajourna au vingt Octobre.

*Rushvvorth. Vvhitelock.*

XVII. Il donne ſon conſentement à pluſieurs actes du Parlement d'Ecoſſe, favorables au peuple.

Le Roi, accompagné du Duc de Lennox, auquel on avoit ajouté depuis peu le titre de Richemond, du Marquis d'Hamilton & du Lord Willoughby, ſe rendit en poſte à Edimbourg, où il crut devoir acquieſcer à tout ce que lui propoſa le Parlement d'Ecoſſe. Jacques Graham, Comte de Montroſe étoit alors priſonnier dans le château d'Edimbourg, où il avoit été renfermé par le crédit d'Argyle ſon rival en popularité & en ambition. Pendant le traité de Rippon, Montroſe, quoiqu'il eut d'abord été Covenantaire, avoit écrit une lettre au Roi pour lui donner des aſſurances d'une inviolable fidélité : mais elle fut découverte, ce qui le rendit ſuſpect & odieux à tout le parti Presbytérien. Il engagea enſuite les Comtes de Mareſchal Wig-

ton, Athol, Mar & pluſieurs autres Seigneurs dans une aſſociation pour ſoutenir l'autorité Royale. Cette ligue ayant tranſpiré, lui & ſes confédérés furent cités devant un committé des Etats, où ils déclarèrent qu'ils n'avoient aucun deſſein de rien entreprendre qui fut contraire au bien public. Le Comte fut encore cité par le Parlement, qui ordonna de l'arrêter priſonnier dans le château d'Edimbourg, où il étoit demeuré juſqu'alors. Le Roi, pour ſe concilier l'affection de la nation Ecoſſoiſe, promut Argyle à la dignité de Marquis, Loudon à celle de Comte, le Général Leſley fut créé Comte de Leven: Henderſon, Gilleſpy & d'autres prédicateurs populaires furent gratifiés par des penſions. Dans le Parlement, les Lords des articles furent exclus: on fit une loi pour que les étrangers ne puſſent être créés Pairs d'Ecoſſe, ſans avoir les qualités néceſſaires, dont une des principales étoit de poſſéder des biens fonds dans le Royaume. Il fut paſſé un bill pour rendre les Parlements triennaux, & l'on ordonna qu'il ne ſeroit nommé aucun membre du conſeil privé, Juge ou Officier d'E-

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641.

tat, ſans l'approbation du Parlement. Le Lord Henri Ker, fils du Comte de Roxburgh, envoya par le Comte de Crawford un cartel au Marquis d'Hamilton, pour le défier à un combat ſingulier, comme traître à Dieu, à ſon Roi & à ſa patrie. Le Marquis ſe plaignit de cette inſolence au Roi & au Parlement, & le Lord fut obligé de demander pardon à genoux en préſence de cette aſſemblée. Auſſitôt après que ces troubles furent appaiſés, Hamilton & Argyle ſe retirèrent bruſquement du Parlement, ſous prétexte d'un complot formé contre leurs vies par le Comte de Crawford & par quelques Gentilshommes qui furent auſſi-tôt arrêtés; mais quand on en fit l'information, on trouva que c'étoit une fauſſe allarme, concertée probablement entre les Commiſſaires Anglois alors à Edimbourg, & les deux Marquis, pour entretenir l'une & l'autre nation dans l'inquiétude.

*Guthry.*

XVIII. Pourſuites contre pluſieurs Evêques dans la chambre des Communes d'Angleterre.

On donna avis de cette prétendue conſpiration à Pym, Préſident du committé établi pour l'abſence du Parlement, & auſſi-tôt que les chambres furent aſſemblées, il leur fit ſon rapport de cette affaire. Les Communes

demandèrent une conférence avec les Lords, & leur marquèrent toutes les craintes qu'elles avoient d'une conspiration dangereuse des Papistes en Ecosse : ensuite elles proposèrent de faire garder soigneusement les villes de Londres & de Westminster, & de mettre le Royaume en état de défense. Les Pairs consentirent à cette proposition, & les deux chambres demandèrent la garde du Comte d'Essex, que le Roi avoit nommé depuis peu Général des troupes au midi de la rivière Trent. Le lendemain, il s'éleva de violents débats dans la chambre des Communes, sur la déclaration publiée avant l'ajournement, à laquelle plusieurs personnes refusoient de se soumettre, disant qu'une telle ordonnance ne pouvoit avoir force de loi. Leur attention se tourna ensuite à la poursuite des Evêques qui avoient assisté à la dernière convocation, & au bill pour exclure les Prélats d'avoir séance en Parlement. Dans une conférence avec les Lords, Pym fit une harangue contre les Evêques, & Saint Jean exposa les raisons pour les priver d'avoir voix en Parlement. Il dit qu'ils n'avoient aucun droit inhé-

Charles I. An 1641.

*Nalson.*

Charles I. An. 1641.

rent, ſemblable à celui des Lords, qui étoient Pairs du Royaume : d'autant que les Prélats n'étoient les repréſentatifs d'aucune claſſe de l'Etat, ni même du Clergé, qui étoit repréſenté différemment dans la convocation : qu'ils ne pouvoient agir comme Lords temporels dans les cauſes de vie & de mort, & que pluſieurs actes avoient été paſſés ſous les règnes précédents ſans leur conſentement, tels que celui ſous Eliſabeth, au ſujet du livre des prières communes : que ſous le règne de Henri VIII. & dans l'affaire du Docteur Standish, les Juges avoient déclaré que le Roi avoit le pouvoir de convoquer un Parlement ſans envoyer de Writs aux Evêques : que du temps d'Edouard I. le Clergé avoit été exclus d'un Parlement tenu à Carliſle : qu'il ne paroiſſoit nullement par les anciens actes que les Prélats votaſſent ſur les affaires qui concernoient le Clergé, puiſqu'ils portoient que le Roi ayant conſulté avec les Comtes, les Barons & les autres nobles, donnoit ſon conſentement à l'acte, ou ſe ſervoit de cette formule : » Cet acte eſt paſſé avec le conſente-

*Rushworth.* » ment des Comtes, Barons & autres » Laïques, »

» Laïques », ſans aucune mention des Evêques. Ce projet d'excluſion trouva tant d'oppoſition dans la chambre des Lords, où les Evêques mêmes votoient qu'il fut renvoyé à un autre temps. Charles I. An. 1641.

Si les chefs de l'oppoſition n'avoient eu d'autre deſſein que de réformer les griefs de la nation & aſſurer la liberté du peuple, leurs objets auroient été alors remplis, & ils auroient dû être contents de la victoire qu'ils avoient remportée ſur la prérogative : mais il ſembloit que leurs vues s'étendoient à proportion de leurs ſuccès, & ils réſolurent d'humilier tellement le Roi, qu'il n'eut jamais le pouvoir de les punir de tous les chagrins qu'ils lui avoient cauſés. Ils ſe déterminèrent à abolir la Hiérarchie, non-ſeulement parce qu'elle étoit le principal ſoutien du gouvernement Monarchique, mais encore parce qu'ils la regardoient comme le boullevard & le retranchement qui s'oppoſoit au torrent du Puritaniſme, devenu aſſez enflé pour ſubmerger les trois Royaumes. Les chefs qui conduiſoient tout le parti ed l'oppoſition dans les deux chambres, étoient le Comte d'Eſſex : les Lords Say & Kimbolton pour

XIX. Portrait du Comte d'Eſſex, des Lords Say & Kimbolton, de Pym, d'Hambden, de S. Jean, de Fiennes, de Vane & d'Hollis.

Charles I. An. 1641.

les Pairs : Pym, Hambden, Saint Jean, Fiennes, Vane & Hollis pour les Communes. Eſſex étoit un Seigneur populaire, d'un eſprit ſolide & d'une grande autorité dans le Parlement : la vanité & l'ambition étoient ſes défauts dominants, & il ſe laiſſoit guider en grande partie dans ſa conduite par ſon animoſité perſonnelle contre la cour, qui lui avoit marqué trop d'indifférence. Le Lord Vicomte Say étoit réſervé, ambitieux, Puritain juſqu'au bigotiſme, & le miniſtère trouvoit toujours en lui un adverſaire infatigable dans toutes ſes meſures arbitraires. Le Lord Kimbolton avoit acquis une grande popularité par ſon caractère affable, ſa généroſité & ſon adreſſe inſinuante. Il déſapprouvoit par principes les maximes de la cour : & s'étoit attaché de même au parti de l'oppoſition, où il avoit acquis la plus haute eſtime. Pym étoit de tous les membres du Parlement celui qui avoit le plus d'expérience, d'un eſprit propre aux affaires, profond dans ſes réfléxions & pénétrant par ſa ſagacité, rempli de principes républicains, mais ſans être inſpiré par les fureurs du Fanatiſme. Jean Hamben doué

d'autant de courage, que d'adreſſe & de diſcernement, parloit dans la chambre des Communes avec autant d'art que d'énergie, & cachoit le génie le plus entreprenant ſous les dehors de la timidité, de l'humilité & de la modération. Saint Jean, fils naturel du Lord Bolingbroke, & Avocat de profeſſion, avoit pour ſon partage l'induſtrie, l'eſprit ſombre, couvert & réſervé: orgueuilleux, vindicatif, ennemi de l'Egliſe par principes, & de la cour par reſſentiment, pour avoir été empriſonné ſur le ſoupçon de quelques pratiques ſéditieuſes. Nathaniel Fiennes, ſecond fils du Lord Say avoit hérité des principes de ſon père, tant dans la religion que dans la politique. Après avoir acquis des connoiſſances profondes dans l'Univerſité d'Oxford, il avoit demeuré quelque temps à Genève, en Suiſſe & en Ecoſſe, où il s'étoit confirmé dans ſon averſion pour l'Egliſe Anglicane, & étoit enfin devenu fameux par ſes harangues en faveur du peuple dans la chambre des Communes. Sir Henri Vane, fils du Secrétaire, avoit les plus grands talents naturels & la plus profonde diſſimulation: d'un eſprit

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641.

vif & pénétrant, il parloit facilement & avec force : après ſes études dans le collège de la Magdelaine à Oxford, il avoit paſſé à Genève, où il avoit conçu la haine la plus envenimée contre la diſcipline & la liturgie de l'Egliſe Anglicane. Il fit un voyage dans la nouvelle Angleterre, pour y jouir de la liberté de conſcience, & lorſqu'il fut de retour, on le nomma adjoint au Tréſorier de la Marine. Il devint ennemi du Comte de Strafford, parce que ce Seigneur s'étoit fait donner le titre de Baron Raby, maiſon qui appartenoit à la famille de Vane, & il le pourſuivit avec toute l'ardeur que la vengeance peut inſpirer. Ce fut dans cette pourſuite qu'il cultiva l'amitié de Pym & de ſes aſſociés, & qu'il s'attira la confiance de tout le parti. Entre tous ces Démagogues, il n'y en avoit aucun auſſi fameux & auſſi eſtimé que Denis Hollis, frère du Comte de Clare, auſſi recommendable par ſes rares qualités, que par ſes mœurs irréprochables. Il avoit d'abord été oppoſé à la cour & au Duc de Buckingham, avoit ſouffert une longue priſon & de ſévères pourſuites dont il avoit conſervé le ſouvenir avec le reſ-

sentiment le plus amer. Sir Gilbert Gerard, Strode, Haslerigg, Hotham, Cholmley & Stapleton étoient subordonnés à ces chefs, & suivoient aveuglement toutes leurs impressions. Les Communes n'étant pas encore satisfaites de toutes les concessions qu'elles avoient extorquées de leur Souverain, & méditant de plus grands changements dans la constitution, paroissoient alors craindre la reconciliation du Roi avec son peuple. Pour exciter de nouveau le feu de leur animosité mutuelle, elles résolurent de dresser & publier une remontrance sur l'état du Royaume, dans laquelle elles pussent récapituler avec éxagération tous les actes de mauvaise conduite & toutes les mesures arbitraires dont on pouvoit charger le Roi depuis son avènement au trône, afin d'allarmer la nation par le tableau de dangers imaginaires. Elles croyoient par ce moyen pousser Charles à prendre quelques mesures qui put occasionner de nouveaux troubles, & leur fournir un prétexte de retarder l'établissement des revenus que Sa Majesté attendoit comme un juste retour de toute sa condescendance.

Charles I. An. 1641. *Clarendon.*

Charles I. An. 1641.

XX. Révolte en Irlande.

Pendant que le committé s'occupoit à composer cette fameuse remontrance, l'ouvrage fut interrompu par un incident inopiné, & d'une telle importance, qu'il attira toute leur attention. Ce fut la révolte de l'Irlande. Les anciens Catholiques-Romains de ce pays, depuis l'accroissement du Puritanisme dans leur patrie, avoient été traités avec une rigueur extrême, ce qui enflamma par de nouveaux motifs leur haine invétérée contre les auteurs de la religion Protestante. Lorsqu'ils réfléchirent sur l'état actuel de l'Angleterre, où la constitution étoit, pour ainsi dire, détruite & la puissance du Souverain anéantie par les factions des Communes: qu'ils considérèrent que les trois armées d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande avoient été renvoyées, à l'exception d'un petit corps de troupes répandu de côté & d'autre dans leur propre pays en compagnies séparées: ils jugèrent que cette conjoncture étoit la plus favorable qu'ils pussent jamais trouver pour recouvrer leurs anciennes possessions & rétablir l'éxercice de leur religion. Ils étoient encore excités par la crainte d'une persécution plus vive, ani-

mée par les principes Puritains de ce temps, dont ils avoient tout à redouter, puiſque les Covenantaires Ecoſſois & leurs frères d'Angleterre avoient menacé publiquement d'exterminer tous les Papiſtes d'Irlande. Leur courage étoit auſſi excité par les ſuccès des Ecoſſois qui avoient reduit le Roi à ſouſcrire à toutes leurs demandes. Leurs Prêtres les exhortoient à prendre les armes pour la défenſe de leur religion & de leur liberté. Le Cardinal de Richelieu les encourageoit par des promeſſes de ſecours, & leurs compatriotes qui ſervoient dans les armées étrangères leur promettoient auſſi de les diſcipliner, & les conduire dans une entrepriſe auſſi louable. Les Proteſtants d'Irlande étoient en très petit nombre, par comparaiſon à celui des naturels du pays, au milieu deſquels ils vivoient dans la plus parfaite ſécurité. Il y avoit à Dublin un magaſin d'armes, d'artillerie & de munitions preſque ſans aucune garde, & les Lords Juſticiers Sir Guillaume Parſons & Sir Jean Borlace étoient abſolument incapables de tenir les rênes du gouvernement dont ils s'étoient chargé. Toutes ces conſidé-

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641.

rations ayant été murement examinées par Roger More, homme de courage & de capacité, il les communiqua au Lord Maguire & à Sir Phelim Oneal, deux des plus puiſſants Chieftains Irlandois. Enfin tous les membres de la nation s'engagèrent dans une conſpiration pour chaſſer les Anglois. Ils réſolurent de ſe ſoulever en un même jour dans toutes les provinces; d'attaquer les établiſſements Anglois; & le Lord Maguire, joint avec Roger More ſe chargea de ſurprendre le château de Dublin. Tous les préparatifs de la révolte étoient faits: Maguire & More s'étoient déja rendus à Dublin avec un nombre aſſez conſidérable de leurs confédérés, & ſe préparoient à attaquer le château le lendemain matin: lorſqu'un Proteſtant, nommé Oconnolly découvrit tout le complot aux Juges. Ils ſe retirèrent auſſi-tôt au château avec du renfort, donnèrent l'allarme à la ville, & ſe rendirent maîtres de Maguire; mais Roger More réuſſit à s'échapper. Cependant cette découverte n'empêcha pas le ſoulévement général, qui commença par l'Ulſter. Après avoir pillé les malheureux Anglois,

ils les massacrèrent ensuite sans aucune distinction d'age ni de sexe. Sir Phelim O Neale & ceux qui le suivoient éxercèrent des actes de cruautés si affreux, que la seule description ne peut être entendue sans horreur. La mort & la désolation se répandirent également dans les autres Provinces, & s'étendirent jusques sur les cabanes les plus misérables: quoique les rebelles y paruſſent un peu moins avides de sang. Ils dépouilloient les malheureux Anglois de tous leurs vêtements, chassoient les hommes, les femmes & les enfants entièrement nuds dans les campagnes, où ils périssoient par la faim, & par les inclémences d'un hyver rigoureux. Les chemins couverts de ces infortunés préſentoient des spectacles de misère & d'horreur, capables d'attendrir les cœurs des sauvages les plus barbares. Des corps glacés, des morts, des mourants, des vieillards & des infirmes périssant de faim & de froid, des enfants qui demandoient par leurs gémissements du pain & quelque abri: des mères versant des larmes de sang sur les corps expirants de leur malheureuse postérité: des femmes éperdues

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641.

jettant de grands cris, l'expreſſion de leur crainte & de leur terreur: des maris pouſſant des hurlements affreux, formoient le tableau le plus terrible & le plus varié des malheurs & du déſeſpoir où la nature humaine peut être réduite. La nature la plus ſauvage & la plus inculte n'eut jamais commis de telles horreurs: mais eſt-il quelques bornes qui puiſſent arrêter une religieuſe frénéſie? * D'éxécrables bigots non-ſeulement s'applaudiſſoient des malheurs où ils plongeoient ces infortunés: mais encore ils triomphoient dans l'eſpérance que de ces maux ils paſſeroient aux ſupplices de la damnation éternelle. Ce fut dans cet état déplorable que pluſieurs milliers ſe traînèrent juſqu'à Dublin, où ils furent reçus avec compaſſion & traités avec humanité. Un grand nombre moururent de maladies juſqu'alors inconnues, & occaſionnées par les maux compliqués de l'eſprit & du

* La refléxion de M. Smollett n'eſt pas bien juſte: le fanatiſme porte certainement aux plus grands excès, & nous en avons trop d'éxemples pour en pouvoir douter: mais je crois qu'il n'agit avec cette violence que lorſqu'il trouve déja des eſprits diſpoſés à la cruauté: des hommes dont le caractère

corps qu'ils avoient ſoufferts : pluſieurs ſuccombèrent ſous le poids de la douleur & de l'affliction, & d'autres refusèrent tout ſecours pour ne pas ſurvivre à leurs familles & à leurs amis. Il périt plus de quarante mille de ces malheureuſes victimes, barbarie ſi horrible, qu'à peine en trouveroit-on quelque autre éxemple dans les annalles de tous les ſiècles & de toutes les nations. Les Juſticiers aſſemblèrent ceux que les rebelles n'avoient pas enveloppés, & les joignirent à ceux qui étoienr déja enrollés pour le ſervice ; ce qui forma en tout ſix mille hommes : mais ſix cents qui furent détachés pour ſecourir Tredagh, aſſiégée par les Irlandois furent mis en déroute & paſſés au fil de l'épée. Le Comte d'Ormond, Lieute-

Charles I. An. 1641.

Temple.

Carte

n'a point été adouci par l'éducation. Qu'on liſe les Relations des guerres que les ſauvages ſe font entre eux, des barbaries q'ils éxercent ſur leurs priſonniers ſans que la religion y ait aucune part, & l'on y trouvera encore plus d'horreurs. Les Irlandois leur reſſembloient à beaucoup d'égards : ils étoient aigris par la perſécution, mais ils auroient commis les mêmes cruautés, quelque motif qu'ils euſſent eu pour ſe déterminer à la révolte.

Charles I. An. 1641.

nant général proposa d'attaquer les révoltés avant qu'ils fussent armés & disciplinés : mais les Justiciers qui étoient Puritains, soit qu'ils fussent guidés par la crainte ou par des motifs encore plus criminels, résolurent de se tenir sur la défensive. Les Anglois du Pale ( nom donné aux descendants des premiers qui s'étoient établis en Irlande, & avoient toujours conservé la religion de leurs pères ) marquèrent l'horreur qu'ils avoient de cette révolte, & reçurent des armes pour la défense du gouvernement : mais ils se joignirent peu de temps après aux Irlandois naturels, sous le Lord Gormanstone, ensorte que la principale armée des rebelles montoit déja à vingt-mille hommes, qui menaçoient de faire le siège de Dublin. Pour attirer le peuple sous leurs étendars, ils prenoient le nom de l'armée de la Reine, protestoient que leur intention étoit de soutenir la prérogative Royale contre l'insolence du Parlement Puritain, & Sir Phelim O Neale ayant trouvé une patente du Roi dans la maison du Lord Caulfield qu'il avoit massacré, en attacha le sceau à une fausse commission qu'il publia avoir reçue de Sa Majesté.

Charles I. An. 1641.

XXI. Réſolution priſe dans le Parlement d'Angleterre pour réduire les Irlandois révoltés.

Auſſi-tôt que le Roi fut informé de cette révolte par une lettre du nord de l'Irlande, il envoya un meſſage en faire part au Parlement d'Angleterre, & demanda de prompts ſecours à celui d'Ecoſſe. Malgré toutes les proteſtations de fidélité des membres du dernier envers le Roi, & d'attachement à la religion Proteſtante, ils s'excuſoient de rien accorder, diſant que l'Irlande dépendoit de l'Angleterre, & que le Parlement pourvoiroit ſans doute à ſa ſureté, au lieu qu'ils ne pouvoient prendre part à cette affaire ſans courir riſque d'exciter la jalouſie de leurs frères. Les Communes d'Angleterre, informées de tous ces malheurs, réſolurent avec le concours de la Chambre haute d'emprunter cinquante mille livres de la ville de Londres pour ſecourir l'Irlande : de demander le conſentement des Lords pour ôter au Lord Weſton le gouvernement de l'iſle de Wight, parce qu'il étoit ſoupçonné de Papiſme, de s'aſſurer des principaux Catholiques-Romains d'Angleterre, & de détruire le Monaſtère des Capucins de la Reine. On prit auſſi des précautions à l'égard des étrangers non Proteſtants. Après

Charles I. An. 1641.

quoi il fut voté : qu'on fourniroit deux cents mille livres pour la guerre d'Irlande : qu'on lèveroit huit mille hommes pour les faire paſſer dans ce Royaume : qu'on établiroit à Cheſter un magaſin d'armes & de munitions pour la ville de Dublin, & que celles qui étoient à Carliſle ſeroient envoyées à Carrickfergus : que le Commité établi pour les affaires d'Irlande délibéreroit ſur les moyens de récompenſer ceux qui s'engageroient volontairement pour ce ſervice : d'accorder le pardon à ceux des rebelles qui ſe ſoumettroient, & de mettre à prix la tête de leurs chefs : enfin qu'on éxamineroit juſqu'à quel point on pourroit faire uſage de l'aſſiſtance des Ecoſſois pour en tirer le plus grand avantage, & qu'on paſſeroit un bill pour enroller de force des ſoldats & les envoyer en Irlande.

XXII. Remontrance dreſſée par le plus grand nombre de la chambre des Communes.

Malgré cette ardeur apparente & les inſtances réitérées des juſticiers, les ſecours qu'on envoya furent ſi peu conſiderables qu'il ſembloient plutôt deſtinés à entretenir la guerre qu'à ſoumettre les rebelles. Les Puritains avoient trouvé leur avantage dans l'invaſion des Ecoſſois, & ils

réſolurent alors de profiter également de la révolte d'Irlande pour fomenter les craintes du peuple, & tenir le Roi dans la dépendance. Charles qui vouloit prouver la fauſſeté des calomnies que les Irlandois avoient répandues contre lui, preſſoit le Parlement avec les plus fortes inſtances de prendre des meſures pour réprimer les révoltés, & cette vivacité ſervit de prétexte aux Communes pour répandre des ſoupçons ſur ſon intégrité. Elles affectoient de craindre qu'il n'eut formé le deſſein de réduire le Parlement en eſclavage lorſque le Royaume ſeroit dégarni de troupes, & craignoient réellement qu'il n'eut trop d'influence ſur une armée qu'il auroit levée. Il avoit eu l'imprudence de déclarer qu'il s'en rapportoit à leurs ſoins & à leur ſageſſe pour la conduite & le ſoutien de cette guerre, dans l'eſpérance que le Parlement procéderoit avec plus de vigueur dans une affaire auſſi importante pour la nation, & l'on interpréta cette expreſſion dans le ſens le plus illimité, juſqu'à annéantir totalement l'autorité Royale. Les chambres levèrent

Charles I, An. 1641.

Charles I. An. 1641.

de l'argent pour la guerre d'Irlande; mais la plus grande partie fut réservée pour d'autres uſages : on enleva les armes des magaſins du Roi & elles furent enſuitte employées contre ſa propre perſonne. Le Parlement leva des troupes & nomma des Officiers, ce qui lui donna la plus grande influence ſur l'armée, & quoiqu'il ſe paſſât un temps conſidérable avant qu'il partit aucunes troupes, on n'en rejetta point la faute ſur ce corps, mais ſur les mécontents qui étoient autour de la perſonne du Roi, dans la vue de mortifier & d'irriter Sa Majeſté. Les chambres envoyèrent de nouvelles inſtructions à leur committé en Ecoſſe, portant : qu'elles avoient tout lieu de croire que la révolte d'Irlande étoit l'effet des mauvais conſeils donnés par ceux qui conſervoient encore des places de confiance & d'honneur auprès de Sa Majeſté. Demandérent : que le Roi écartât ces conſeillers pernicieux, qu'autrement on prendroit des meſures plus efficaces pour prévenir les dangers dont la nation étoit menacée. Cette adreſſe fut l'avant-coureur de la remon-

trance qui fut apportée à la chambre le vingt deux Novembre. Elle contenoit un appel au peuple, conçu avec la plus violente malignité contre le Roi, dont l'adminiſtration fut chargée de tout ce qui pouvoit avoir la plus légère apparence des griefs, que la nation avoit diſoit-on ſoufferts depuis le commencement de ſon règne. On lui attribuoit tous les malheurs occaſionnés par les accidents de la guerre, qu'on éxagéroit dans les termes les plus outrés & les plus hyperboliques. Il ſubſiſtoit toujours dans la chambre un parti modéré, qui s'oppoſa vigoureuſement à la remontrance : il y eut de violents débats, & les Communes demeurèrent aſſemblées juſqu'à trois heures du matin ; enfin elle paſſa à la pluralité de neuf voix ſeulement. Lorſque pluſieurs des membres modérés ſe furent retirés accablés de fatigues, la remontrance fut imprimée ſans perdre de temps, en conſéquence d'une autre délibération qui éprouva auſſi une forte oppoſition, & paſſa cependant ſans qu'ils daignaſſent même la communiquer à la chambre haute.

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641.

XXIII. Elle eſt préſentée au Roi à Hamptoncour.

Le Roi arriva d'Ecoſſe le vingt cinq Novembre, fut reçu dans la Ville de Londres avec des démonſtrations extraordinaires de joye & de reſpect, & lorſqu'il fut rendu à Whitéhall, il congédia la garde que le Comte d'Eſſex avoit donnée pour la protection du Parlement. Les deux chambres demandèrent que cette garde fut continuée, mais Charles fit réponſe qu'il n'y avoit aucune néceſſité de la conſerver; qu'elle ne ſervoit qu'à fomenter les craintes & les ſoupçons du peuple: & il promit que dans le cas de néceſſité il leur en donneroit une nouvelle, ſous les ordres du Comte de Dorſet, ce qu'ils rejettèrent. Le Roi s'étant retiré quelques jours après à Hamptoncour, les Communes lui envoyèrent une députation chargée de la remontrance à laquelle elles avoient joint une pétition, portant: que le parti mal intentionné, dont la conduite tendoit évidemment à l'avantage & à l'acroiſſement du Papiſme étoit guidé par les Jeſuittes, & par d'autres émiſſaires de la Cour de Rome, qui avoient même corrompu pluſieurs Evêques, & trou-

vé moyen de s'insinuer dans le conseil privé, & dans les emplois qui donnoient accès auprès de Sa Majesté. Elles demandoient en conséquence que le Roi concourut avec son peuple, par la voye Parlementaire, à pourvoir à la sureté du Royaume contre les desseins pernicieux des Papistes : qu'il consentît au projet d'exclure les Evêques du Parlement, de restraindre le pouvoir qu'ils avoient usurpé sur le Clergé, d'abolir les innovations & les vexations qu'ils avoient introduites, & de faire éxécuter les excellentes loix qui avoient été faittes pour assurer la liberté des sujets : qu'il écartât de son conseil ceux qui favorisoient l'oppression sous laquelle gémissoit le peuple, & qu'il n'employât dans l'administration que des personnes agréables à son Parlement, malgré toutes les sollicitations qu'on pourroit lui faire pour d'autres. Quoique le Roi dût être excessivement irrité de cette pétition, ainsi que de la remontrance qui étoient en effet des manifestes contre lui, imprimés & publiés contre sa volonté expresse, il fit une réponse très modérée en termes

Charles I. An. 1641.

Charles I. An. 1641.

généraux à la pétition ; & quelque temps après il publia une déclaration pour répondre à la remontrance : mais il avoit alors ſi peu de crédit dans la nation qu'elle ne fit preſque aucun effet qui lui fut favorable. Au commencement de Décembre, le Roi ſe rendit à la chambre des Lords, où il paſſa le droit de tonnage & poundage pour quelques mois ſeulement, & dit aux deux chambres, que bien loin de ſe repentir d'avoir paſſé les bills qui lui avoient été préſentés pendant cette ſeſſion, il tiendroit toujours la même conduite en ſemblable occaſion, & leur accorderoit ce qu'ils pourroient demander de raiſonnable pour le maintien des libertés & de la religion de ſes ſujets. Il leur recommanda de ne point perdre de temps pour le ſecours d'Irlande, & les pria de nommer des Commiſſaires, qui traitaſſent avec les deux Seigneurs députés par le Parlement d'Ecoſſe, pour entendre leurs propoſitions, ſur les ſecours qui pourroient être envoyés de ce Royaume en Irlande. On établit auſſi-tôt un committé pour cette affaire, & comme les Irlandois rebelles dans un

mémoire aux juſticiers avoient demandé la liberté de conſcience, les Communes d'Angleterre deſirèrent d'avoir une conférence avec les Lords : mais les deux chambres déclarèrent ſolemnellement qu'elles ne conſentiroient jamais à tolérer la religion Romaine en Irlande. Charles I.. An. 1641.

XXIV. Diſpute entre le Roi & les Communes touchant le bill pour lever des ſoldats par force

Le Roi & le parti Puritain paroiſſoient également entretenir des ſoupçons & des craintes réciproques. Les Communes avoient deſſein d'employer dix mille Ecoſſois à la réduction de l'Irlande, afin que l'Angleterre ne demeurât pas ſans défenſe : mais le Roi vouloit envoyer un nombre égal d'Anglois & d'Ecoſſois, ce qui fut approuvé des Lords. Les Communes déclarèrent qu'à moins de paſſer le Bill pour enroller des ſoldats par force, il étoit impoſſible de lever des troupes en Angleterre pour ce ſervice. Elles avoient déja fait empriſonner le Lord Dillon & le Lord Taaffe, que les Lords juſticiers d'Irlande envoyoient au Roi chargés des propoſitions des révoltés, & elles ſaiſirent leurs papiers dans l'eſpérance d'y trouver quelque choſe qu'elles pourroient tour-

Charles I. An. 1641.

ner au préjudice de leur ſouverain. La chambre demanda au Roi qu'il déclarât les Irlandois rebelles & traîtres, & il publia une proclamation à ce ſujet : mais par un ordre du Secrétaire, l'imprimeur n'en tira que cinquante éxemplaires. Charles ayant appris qu'on vouloit exciter un tumulte à Weſtminſter, ordonna au Shériff de placer une garde près du Parlement : mais la chambre des Communes la congédia auſſi-tôt. Le Roi informé qu'on avoit apporté à cette chambre un Bill pour enroller des Soldats par force, qu'il y avoit une clauſe contraire à ſa prérogative de lever des troupes, & que ce bill avoit déja été envoyé aux Lords, réſolut d'empêcher qu'il ne devint une loi avant que d'avoir reçu quelque modification. Il aſſembla les deux chambres & leur dit qu'il paſſeroit le bill pourvû qu'elles y inſéraſſent cettte clauſe » ſauf les droits du Roi & du peuple. » On nomma auſſi-tôt un committé des deux chambres pour prendre cette affaire en conſidération, & ſur leur rapport les Lords & les Communes votèrent : que le Roi avoit violé les privilèges

du Parlement en proposant une limitation pour un bill qui ne lui avoit pas encore été présenté : en prenant connoissance d'un bill pendant qu'il étoit en délibération, & en marquant son ressentiment contre celui ou ceux qui avoient donné quelques avis au sujet du bill pendant qu'il étoit débattu. Charles I. An. 1641.

XXV. Les Communes demandent que Lunsford soit dépouillé de la Lieutenance de la tour. Le Comte de Newport est fait Conétable.

Les Communes publièrent ensuite une déclaration, & présentèrent une adresse sur le même sujet, à quoi Charles répondit par écrit que rien n'étoit plus éloigné de son intention que d'entretenir quelques pensées tendantes à violer leurs privilèges. Il leur donna quelques temps après un sujet de plainte en ôtant la Lieutenance de la tour à Sir Guillaume Balfour, qui étoit leur créature, pour la donner au Colonel Lunsford, homme d'un génie entreprenant dont la réputation n'étoit pas bien nette. Les Londonois donnèrent aussi-tôt une pétition contre cet officier, qu'ils représentèrent comme un homme sans mœurs, & après avoir insisté sur l'importance de cette place, ils supplièrent les Communes de prendre cette affaire en considération,

Charles I. An. 1641.

La chambre baſſe requit le concours des Lords pour demander à Sa Majeſté par une pétition qu'elle donnât cette place à ſir Jean Conyers, mais les Pairs refuſèrent de concourir pour une demande auſſi évidemment contraire à la prerogative Royale. Les communes irritées de ce refus votèrent que : Lunsford n'étoit pas un homme propre à remplir cette place : publièrent une déclaration où étoient motivées les cauſes de leurs craintes & de leur oppoſition contre lui : ſe plaignirent des obſtacles continuels qu'elles rencontroient dans la chambre haute, remplie d'Evêques, & de Lords Papiſtes, proteſtèrent contre tous les malheurs qui pourroient arriver, ſi le commandement de la Tour demeuroit entre les mains de Lunsford, & demandèrent en même temps que le Comte de Newport réſidât dans le lieu dont il étoit conétable. Les apprentifs s'étant aſſemblés en grand nombre préſentèrent une pétition au Roi contre les Papiſtes, contre ceux qui faiſoient des innovations & contre les Evêques, ce qui remplit toute la ville de tumulte. Charles dépouilla

pouilla Lunsford de ſon office, mais en même temps il ôta le gouvernement à Newport, ſur ce qu'on lui avoit rapporté que pendant ſon abſence en Ecoſſe, le Comte dans une aſſemblée à Kenſington, où l'on parloit d'une conſpiration dans ce Royaume avoit dit: » Si cette conſ- » piration eſt réelle, nous avons ſa » femme & ſes enfants en notre » pouvoir. » Cependant Newport proteſta qu'il ne s'étoit jamais ſervi de cette expreſſion. Charles I. An. 1641.

XXVI. Tumulte à Weſtminſter, ſoutenu par les Communes.

Les chefs de l'oppoſition pour préparer la voie à l'excluſion des Evêques, crurent devoir faire élever contre eux les clameurs du peuple, & enployèrent leurs Emiſſaires à exciter quelques tumultes. Une grande multitude de Populace aſſemblée à Weſtminſter, s'écria: » Point d'Evêques, » point d'Evêques, » & inſulta quelques Prélats qui ſe rendoient au Parlement. Le Capitaine Hyde & quelques autres Officiers réformés qui étoient préſents tirèrent leurs épées, & propoſèrent de châtier ces têtes-rondes; mais n'étant pas ſoutenus, ils furent arrêtés & conduits devant les Communes qui les envoyèrent en

Charles I. An. 1641.

priſon. C'eſt de ce jour que commença l'épithète de têtes-rondes qui leur fut donnée par alluſion aux cheveux courts des apprentifs, qui de leur côté donnèrent à leurs antagoniſtes le nom de cavaliers. Quelques heures après cette avanture, Lunsford & pluſieurs autres Officiers tombèrent l'épée à la main ſur cette multitude, & bleſſèrent environ vingt apprentifs. Une multitude innombrable de populace courut auſſi-tôt en foule à Weſtminſter armés d'épées & de bâtons, & les deux villes furent remplies de rumeur & de confuſion. LeLord Maire de Londres fit fermer les portes, & le Roi donna ordre de faire venir des troupes règlées de Whitehall. Les Lords commandèrent par leur Huiſſier à la populace de ſe retirer; mais cette multitude n'y ayant aucun égard, ils demandèrent le concours des Communes, pour publier une déclaration contre le tumulte, & donner une garde à Sa Majeſté. La chambre baſſe prétendit que l'heure étoit trop avancée pour délibérer, & cependant donna pouvoir à un Commité de mettre en liberté pluſieurs des mutins qu'on avoit arrêtés. Le tumulte con-

tinuant le lendemain, elles ne firent aucunes démarches pour diſperſer le peuple, & M. Pym ayant été exhorté d'employer ſon crédit à ce ſujet, on prétend qu'il répondit: » Dieu dé- » fend d'empêcher le peuple d'obte- » nir l'effet de ſes juſtes deſirs. »

Charles I. An. 1641.

XXVII. Proteſtation de douze Evêques qui ſont accuſés de haute-trahiſon & mis à la tour.

Douze Prélats s'étant rendus à la maiſon de l'Archevêque d'York, ſouſcrivirent une proteſtation qui fut préſentée au Roi & aux Lords. Elle portoit: qu'ayant un droit inconteſtable de voter en Parlement, ils étoient prêts de remplir leur devoir s'ils n'en étoient empêchés par la force ou par la violence: qu'ils déteſtoient toutes les opinions tendantes à l'avancement du Papiſme: qu'après avoir été inſultés & avoir eu leur vies en danger, ils ne pouvoient ſe rendre davantage à la chambre des Pairs, juſqu'à ce qu'on eut pris des meſures pour leur ſureté, après quoi ils proteſtoient contre toutes loix, délibérations & réſolutions qu'on pourroit faire en leur abſence. Auſſi-tôt que les Lords eurent reçu cette proteſtation, qui en effet étoit une démarche tendante à diſſoudre ou ſuſpendre le Parlement, ils demandèrent une conférence avec

Charles 1. An. 1641.

les Communes, qui après avoir pris cette affaire en conſidération réſolurent d'accuſer les Evêques de haute trahiſon, pour avoir attenté à renverſer les loix fondamentales & l'eſſence même du Parlement. Cette réſolution fut éxécutée ſans délai, & les douze Evêques furent mis en priſon. Le lendemain les Communes envoyèrent une députation au Roi pour lui demander une garde pour leur ſureté, ſous les ordres du Comte d'Eſſex en qui elles avoient confiance; & le Roi ayant requis que leur demande fut rédigée en un meſſage par écrit, elles ſe pourvurent en même temps d'un grand nombre de hallebardes, comme pour ſe défendre elles-mêmes. Elles appréhendoient Lunsford & ſes confédérés, ainſi que les Etudiants en droit qui avoient paru en corps à Whitehall, où ils avoient offert leurs ſervices à Sa Majeſté qui les avoit reçus très gracieuſement. Le Roi qui de ſon côté craignoit les ſuites de ces aſſemblées tumultueuſes de la populace, envoya ordre au commun conſeil de prendre des meſures pour prévenir ces concours irréguliers. Dans ſa réponſe au meſſage des Communes, il leur dit;

que leurs craintes n'avoient aucun fondement : qu'il les protégeroit avec autant de ſoin qu'il en pourroit apporter pour la défenſe de ſa femme & de ſes enfants : mais que ſi cette aſſurance ne leur ſuffiſoit pas, il leur donneroit une garde dont il ſe rendroit lui-même reſponſable. Charles I. An. 1641.

XXVIII. Le Roi ordonne au Procureur-général d'accuſer de haute trahiſon cinq membres de la chambre des communes.

Les ſoupçons & l'éloignement réciproque ſubſiſtant toujours entre le Roi & le Parlement, ils devinrent ſi violents, que des deux côtés on prévit une rupture ouverte, & que chacun fit ſes efforts pour en trouver un prétexte dans la conduite de ſon adverſaire. Ce fut dans cette conjoncture critique, où le Roi fit la démarche la plus imprudente qui ait jamais été imaginée par le miniſtre le plus foible & le plus inconſidéré. Le Lord Digby lui perſuada d'accuſer de haute trahiſon en Parlement les membres les plus populaires. Le trois Janvier, le Procureur Général ſe rendit à la chambre des Pairs, & leur déclara que le Roi lui avoit ordonné d'accuſer de haute trahiſon le Lord Kimbolton, Denzil Hollis, Arthur Haſlerig, Jean Pym, Jean Hambden & Guillaume Strode: en même temps il leur remit An. 1642.

Charles I. An. 1642.

les articles généraux des charges qu'il avoit reçus des propres mains de Sa Majeſté. On les accuſoit d'avoir fait leurs efforts pour renverſer le gouvernement, dépouiller le Roi de ſa prérogative, & revêtir les ſujets d'un pouvoir arbitraire ſur les vies, les biens & la liberté du peuple: d'avoir calomnié le Roi pour le rendre odieux à ſes ſujets: d'avoir voulu perſuader à la dernière armée de déſobéir aux ordres de Sa Majeſté, & de les aſſiſter pour l'éxécution de leurs perfides deſſeins: d'avoir traitreuſement incité & invité une Puiſſance étrangère à faire une invaſion en Angleterre: d'avoir eſſayé de renverſer les fondements & d'altérer l'eſſence des Parlements: enfin d'avoir employé la force & la terreur, & encouragé les tumultes contre le Roi & le Parlement. Le Procureur Général ajoutta que le Roi demandoit qu'il fut établi un committé pour éxaminer les témoins, ſous le ſerment du ſecret, & que les Lords s'aſſuraſſent des perſonnes des accuſés. Les Pairs nommèrent auſſitôt un committé pour éxaminer la régularité de cette procédure, & pour conſulter les regiſtres, à l'effet de con-

noitre si avant ce temps un Pair du Royaume avoit jamais été ou non accusé à la barre des Lords par le Procureur Général du Roi. En même temps ils firent passer l'accusation des cinq membres de la chambre Basse aux Communes, qui étant informées que les officiers du Roi avoient appose les sceaux sur les cabinets des membres accusés, envoyèrent leur Sergent pour les arracher, & mettre en prison ceux qui les avoient appliqués. Elles ordonnèrent en même temps, que si la même violence étoit faite à quelque autre membre, il put requérir l'assistance du Conétable, * pour arrêter & retenir l'officier qui en seroit chargé.

Charles I. An. 1642.

XXIX. Charles se rend en personne à la chambre des Communes pour faire arrêter les cinq membres.

Dans une conférence avec la chambre Haute, les Communes s'étendirent sur cette insulte, & comme le Roi avoit une forte garde à Whitehal, elles proposèrent que le Parlement prit la même précaution, ou qu'il s'ajournât dans quelque lieu de sureté. Pendant qu'on délibéroit à ce sujet, un

* On appelle Conétable, à Londres, des Officiers de justice, dont les fonctions sont à-peu-près les mêmes que celles de nos Commissaires au Châtelet de Paris.

Charles I. An. 1642.

Sergent d'armes ſe rendit à la chambre Baſſe, & demanda au nom du Roi que les membres accuſés lui fuſſent livrés. Les Communes envoyèrent une députation à Sa Majeſté, pour lui dire, qu'elles prendroient ſon meſſage en conſidération, & l'aſſurer en même temps que les cinq membres accuſés étoient prêts de répondre à tous les articles ſuivant les loix. En conſéquence il leur fut ordonné de ſe trouver tous les jours à la chambre. Le Roi remit au lendemain matin à leur faire réponſe: mais il déclara que le Sergent avoit agi conformément à ſes ordres. Les Communes s'étant aſſemblées le jour ſuivant, furent informées que le Roi s'approchoit avec le corps des penſionnaires, & un grand nombre de gens armés. Les cinq membres ſe retirèrent auſſi-tôt; mais à peine eurent-ils quitté la chambre, que le Roi y entra, & s'avançant vers le ſiège de l'orateur, lui dit: » Avec vo» tre permiſſion, Monſieur l'orateur, » j'ai beſoin de votre ſiège pour un » moment ». Le Roi s'aſſit, & après avoir jetté les yeux de toutes parts, il dit à la chambre qu'il étoit faché de la circonſtance qui le forçoit de ſe

rendre auprès d'eux: qu'il venoit en perſonne pour ſe ſaiſir des cinq membres qu'il avoit accuſés de haute trahiſon, puiſqu'ils ne vouloient pas les livrer à ſon Sergent d'armes. Il s'adreſſa enſuite à l'orateur, & lui demanda s'ils étoient ou non dans la chambre? Celui-ci tombant ſur ſes genoux, répondit: que dans la place qu'il occupoit, il n'avoit d'yeux pour voir, ni d'oreilles pour entendre, que ce qu'il plaiſoit à la chambre de lui preſcrire, & il ſupplia S. M. de lui pardonner s'il ne pouvoit lui faire d'autre réponſe. Le Roi continuant à regarder de tous côtés dans la chambre, dit, qu'il voyoit bien que les oiſeaux étoient envollés; mais qu'il eſpéroit qu'ils s'en aſſureroient, & les lui remettroient entre les mains. Il déclara que ſon intention étoit de faire inſtruire leur procès ſuivant la méthode légale & juridique, & de maintenir tout ce qui avoit été fait en faveur de ſes ſujets. Lorſqu'il ſe retiroit, un grand nombre des membres crièrent » Privilège, Privilège », & il entendit cette exclamation. La chambre fut ajournée au lendemain, où les membres votèrent: que le Roi avoit violé leurs privilèges, & qu'ils

Charles I. An. 1642.

*Rushworth. Nalſon. Whitelock.*

Charles I. An. 1642.

ne s'aſſembleroient plus dans le même lieu, à moins qu'ils n'obtinſſent ſatisfaction, & une garde pour leur ſureté. Ils choiſirent un committé de vingt-quatre membres, pour tenir ſes ſéances à Guildhall, & délibérer ſur les meſures qu'il y avoit à prendre pour la ſureté du Royaume & le maintien des privilèges du Parlement. Ils informèrent enſuite les Lords de ce qui s'étoit paſſé le jour précédent, & s'ajournèrent du cinq Janvier au onze du même mois.

XXX. Il fait une harangue au Lord Maire & au commun conſeil à Guildhall.

Le Roi donna ordre au Lord Maire de Londres d'aſſembler le commun conſeil à Guildhall, où il ſe rendit, & eut le chagrin en paſſant par les rues d'entendre tout le peuple crier » Privilège, Privilège », & l'on jetta même un papier dans ſon caroſſe avec ces mots: » A vos tentes, O Iſrael! » * Il dit au commun conſeil qu'il venoit demander les perſonnes accuſées de haute trahiſon, qu'on lui avoit aſſuré être cachées dans la ville. Il requit leur aſſiſtance pour faire arrêter les délinquants, & pour les faire juger

* Par alluſion aux mêmes mots employés par les Iſraëlites lorſqu'ils ſe ſéparèrent de Roboam. *Rois*, Liv. III. Chap. XII. ℣. 16.

Charles I. An. 1642.

ſuivant les loix, en déclarant ſur ſa parole Royale, que ſon intention étoit de défendre la religion Proteſtante juſqu'au dernier jour de ſa vie contre tous ſes ennemis. Cette déclaration fit très peu d'effet ſur les citoyens, qui étoient généralement de la faction des Puritains, & avoient été traités ſévèrement ſous ſon adminiſtration. Au lieu de répondre à la demande du Roi, le commun conſeil lui préſenta une pétition, pour lui expoſer le déclin du commerce, & la terreur des citoyens, occaſionnée par les progrès de la révolte d'Irlande que fomentoient les Papiſtes d'Angleterre. On ſe plaignoit dans cette pétition du délai qu'on apportoit à envoyer des ſecours deſtinés pour ce Royaume, comme d'un complot contre la religion Proteſtante ; de ce qu'on avoit changé le Lieutenant de la Tour ; des armements extraordinaires à Withehall ; des efforts qu'on avoit faits pour gagner les étudiants en droit ; de la méſintelligence entre le Roi & le Parlement, & de ce que Sa Majeſté étoit entrée dans la chambre pour en faire arrêter quelques membres contre les privilèges de ce

Charles I. An. 1642.

corps. Charles répondit ſur chaque article, & conclut par des aſſurances d'une eſtime particulière pour la ville de Londres. Le lendemain il publia une déclaration, portant injonction à tous les Magiſtrats & Officiers de Juſtice d'arrêter les membres accuſés, & de les faire conduire à la Tour; mais on n'eut pas plus d'égard à ſes ordres qu'à ſes proteſtations. Le committé des vingt-quatre décida: que la publication des articles dont on chargeoit les membres accuſés étoit une violation manifeſte des privilèges du Parlement, & un acte ſéditieux, tendant à l'interruption de la paix publique: que ces privilèges ne pouvoient être convenablement ſoutenus, à moins qu'il ne plût à Sa Majeſté de nommer ceux qui lui avoient conſeillé de faire mettre les ſceaux ſur les cabinets des membres accuſés, d'envoyer un Sergent d'armes avec ordre de les arrêter dans la chambre des Communes, de s'y rendre elle-même & de faire publier les charges, en forme de proclamation; & qu'on lui en demandoit les noms, afin que ces conſeillers pernicieux fuſſent punis comme ils le méritoient.

Le Roi craignant d'être exposé à quelque insulte de la part d'une populace aussi tumultueuse, se retira à Windsor, & la chambre des Communes s'étant assemblée le onze Janvier à Westminster, le committé s'y rendit par eau, accompagné d'un grand nombre de mariniers qui entreprirent de les défendre contre toutes violences. Charles voulant réparer la démarche inconsidérée qu'il avoit faite, envoya un message aux deux chambres, pour leur déclarer qu'il se désistoit de ses poursuites contre le Lord Kimbolton & les cinq membres: que son intention étoit de procéder contre eux par des moyens plus réguliers, & qu'il auroit autant d'attention à conserver les privilèges du Parlement, qu'à soutenir sa couronne & sa propre vie. Il répéta les mêmes assurances dans un second message, & les pressa de délibérer sur la situation de l'Irlande, dont l'état actuel demandoit autant de vigueur que de diligence. Bien loin d'être satisfaites par cette condescendance, les chambres confirmèrent la résolution de leur committé, en lui donnant la forme de déclaration. Elles formèrent une ac-

Charles I. An 1642.

XXXI. Les Communes forment une accusation contre le Procureur-général.

Charles I. An. 1642.

cuſation contre le Procureur Général pour avoir violé leurs privilèges, en préſentant des articles contre leurs membres à la chambre Haute, quoique ce fut par le commandement exprès de Sa Majeſté: & demandèrent au Roi par une pétition de leur communiquer les preuves qu'il pourroit produire contre les ſix membres. Le Roi laiſſa à leur choix qu'il fut procédé contre eux par devant le Parlement, ou ſuivant les loix communes: mais elles rejettèrent l'alternative, & s'en tinrent à leur première demande. Charles, dans un troiſième meſſage ſe déſiſta entièrement de toute pourſuite, & pour donner une preuve de ſon affection à ſes ſujets, il offrit d'accorder un pardon général dans la forme qui ſeroit la plus agréable au Parlement. Cette nouvelle condeſcendance ne fit encore aucun effet en ſa faveur: les chambres demandèrent par une autre pétition qu'il lui plût de livrer à la Juſtice ces Conſeillers pernicieux qui l'avoient ſéduit: & les Lords paſſèrent une ſentence contre Sir Edouard Herbert, Procureur Général, qui le déclara incapable d'éxercer aucun autre emploi

Rushworth.

que celui dont il jouiſſoit actuellement, avec ordre de l'empriſonner pour le temps qu'il plairoit à la chambre. Charles I. An. 1642.

L'éloignement réciproque entre le Roi & le Parlement augmentoit de jour en jour; & Sir Jean Biron, Lieutenant de la Tour fut ſommé de comparoître à la barre de la chambre des Communes, pour expoſer les raiſons qui l'avoient porté à envoyer des armes & des munitions à Whitehall, dans le temps que le Roi s'étoit rendu à la chambre Baſſe; mais il s'excuſa d'obéir à cette citation, ſur ce qu'il avoit des ordres exprès du Roi de ne point quitter ſa garniſon. Les Communes rejettèrent les offres que le Roi leur avoit faites de leur donner une garde, commandée par le Comte de Lindſey, & elles donnèrent ordre au Major Général Skippon de les accompagner tous les jours avec deux compagnies de la Milice de Londres. Informées que le Lord Digby avoit aſſemblé environ deux cents officiers à cheval à Kingſton ſur la Tamiſe, elles envoyèrent des ordres aux Shériffs des Comtés voiſins d'aſſembler leurs milices, & d'attaquer ceux qui for-

XXXII. Le Lord Digby ſe retire au continent.

*Nalſon.*

Charles I. An. 1642.

meroient quelque entrepriſe contre la paix du Royaume : défendirent au Colonel Goring, Gouverneur de Portſmouth de livrer la place à telle perſonne que ce fut, ni de recevoir aucunes troupes, ſans en avoir des ordres du Roi, notifiés par les deux chambres du Parlement : répandirent le bruit que Charles avoit formé le deſſein de ſurprendre cette place, & firent même entendre quelques témoins à ce ſujet. Les Lords envoyèrent un ordre exprès au Lord Digby de revenir prendre ſéance au Parlement ; mais il ſavoit combien il étoit ſuſpect aux deux chambres, comme le principal Conſeiller & confident du Roi, & il ſe retira prudemment hors du Royaume.

XXXIII. Les deux chambres nomment Sir Jean Hotham Gouverneur de Hull, & font faire le blocus de la tour de Londres.

Les Lords & les Communes s'unirent pour nommer Sir Jean Hotham Gouverneur de Hull, où étoit un magaſin d'armes que le Roi avoit achetées pour la guerre d'Ecoſſe. Hotham reçut une défenſe de la part du Parlement, dont il étoit membre, de livrer la place à telle perſonne que ce pût être, à moins qu'elle ne fut munie d'une commiſſion émanée du Roi & des deux chambres. Il fut enſuite préſenté

un bill pour s'ajourner à quelque place de ſureté, d'autant que les membres ſe croyoient en danger à Weſtminſter. Ils défendirent au Comte de Newport, Grand Maître de l'artillerie, & au Lieutenant de la Tour de livrer aucun canon ni aucunes munitions de guerre : ordonnèrent aux Shériffs de Londres & de Weſtminſter d'établir un corps de garde continuel pour tenir la Tour bloquée : s'emparèrent de quelques ſelles deſtinées pour Kingſton ; & ſur les faux rapports de Baghshaw, un de leurs propres membres, ils chargèrent Skippon, qu'ils avoient élevé à la dignité de Major Général, d'envoyer un parti de Cavalerie à la découverte juſqu'à Windſor. Les Comtes d'Eſſex & de Holland ayant reçu ordre de ſe rendre auprès du Roi, l'un comme Lord Chambellan, & l'autre comme premier Gentilhomme de la chambre, les Lords leur défendirent de s'abſenter du Parlement, où leur préſence étoit néceſſaire pour le ſervice du public : actes d'uſurpation qui prouvoient évidemment que l'autorité Royale étoit déja totalement annéantie.

Charles I. An. 1642.

Charles I. An. 1642.

XXXIV. On envoye quelques troupes Ecossoises vers le nord de l'Irlande.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, l'état des protestants en Irlande demeuroit dans une facheuse situation. Charles offrit de lever dix mille hommes pour ce service : mais le Parlement insista sur l'acte pour enroller des soldats par force, dans la vue d'étendre son influence en accordant des commissions à ses adhérents. Les Communes avoient envoyé à cet effet un Bill à la chambre haute ; mais il n'y étoit pas encore passé. Cependant les Commissaires Ecossois offrirent leur médiation pour compromettre les différents entre le Roi & le Parlement : mais ils n'avoient pas commencé par faire part de leurs intentions à Charles, & il rejetta cette offre comme une insulte, au lieu que les deux Chambres les remercièrent de cette marque de leur affection. Le Roi consentit à la proposition faite par le commité des affaires d'Irlande, de transporter sans perdre de temps au nord de ce Royaume, deux mille cinq cents hommes de troupes Ecossoises déja levées, & de les mettre en possession de

Carrickfergus pour y établir leur quartier général.

Charles I. An. 1642.

Les Communes continuoient toujours à entretenir leur popularité, & à allarmer la nation par des terreurs imaginaires. Les membres accusés avoient été conduits en triomphe à la chambre, accompagnés d'une cavalcade de citoyens. Il fut présenté des pétitions par les apprentifs, les portefaix, même par une multitude de femmes, avec celle d'un brasseur à leur tête, qui se comparoit à la femme de Tekoah, disant qu'elles avoient autant de droit que les hommes pour donner leur avis dans les dangers publics, puisque le Christ étoit mort pour un sexe ainsi que pour l'autre. Les habitans des Comtés de Buckingham, Hertford & Essex présentèrent de semblables adresses, où ils se plaignoient du déclin du commerce, de l'accroissement du papisme, & du parti des mal intentionnés qui séduisoient le Roi. Ils y demandoient que ces conseillers pernicieux fussent éloignés de Sa Majesté : que le Royaume fut mis en état de défense par ordre des deux chambres ;

XXXV. Pétitions présentées à la chambre des Communes par les apprentifs, les portefaix, les femmes, le Lord Maire, & les Aldermans, ainsi que par plusieurs Comtés.

Charles I. An. 1642.

que les Evêques fuſſent privés d'avoir voix & ſéances en Parlement, à quoi ils ajoutèrent une proteſtation qu'ils haſarderoient leurs vies & leurs fortunes pour l'avancement de cet excellent ouvrage. Tous ceux qui préſentèrent ces pétitions furent remerciés & même careſſés de Pym & de ſes aſſociés, au lieu que ceux qui leur en adreſſèrent en faveur de l'Egliſe & de la Monarchie, furent découragés, empriſonnés, & pourſuivis comme délinquants. Le commité pour les affaires d'Irlande, ayant demandé à la ville de Londres cent mille livres par voye d'emprunt pour ſecourir ce Royaume, le Maire & les Aldermants préſentèrent une pétition aux Communes, pour leur expoſer l'impoſſibilité où ils étoient de lever aucune ſomme par voye d'impoſition ſans le conſentement des prêteurs, qu'il ne leur étoit pas poſſible d'obtenir, parce que les ſommes qu'ils avoient déja fournies n'avoient pas été rembourſées ni employées au ſecours d'Irlande pour lequel on les avoit demandées. Ils ajoutèrent que les citoyens étoient découragés par le refus que le Roi faiſoit

*Rushvvorth. Clarendon.*

d'employer treize mille Ecoſſois pour ce ſervice : par le délai de paſſer le bill pour enroller des ſoldats par force, & par le peu d'attention qu'on avoit à déſarmer les papiſtes, à mettre le Royaume en état de défenſe, & à donner la Lieutenance de la tour à un ſujet en qui la nation put prendre confiance. Ils ſe plaignirent de ce que les Vaiſſeaux du Roi étoient occuppés à tranſporter les délinquants hors du Royaume : de ce qu'un grand nombre de gens inconnus ſe cachoient aux environs de Covent-Garden, pour quelque pernicieux deſſein : de ce que par la méſintelligence qui ſubſiſtoit entre le Roi & le Parlement, la violation des privilèges, la négligence à ſupprimer les protections, punir les délinquants & exécuter les Prêtres & les Jéſuites condamnés, le commerce étoit en décadence ; l'argent devenoit très rare, & les ouvriers étoient rèduits au déſeſpoir. Ils ajoutèrent que tous ces maux venoient de ce qu'on employoit des gens du parti, des mal intentionnés dans les places d'honneur & de confiance, auprès de la perſonne de Sa Majeſté, & de ce qu'ils étoient

Charles I. An 1642.

Charles I. An. 1642.

ſoutenus par le crédit des Evêques & des Lords Papiſtes, qui avoient ſéance dans la chambre des Pairs.

XXXVI. Harangue emportée de Pym, dans une conférence entre les deux chambres.

Dans une conférence entre les deux chambres, ces pétitions furent communiquées aux Lords par Monſieur Pym qui ſe ſervit de cette occaſion pour prononcer une harangue des plus violentes, où il s'étendit ſur les gémiſſements, les douleurs, les terreurs & les perplèxités de la nation, la variété des dangers dont elle étoit menacée, les calamités qui en étoient l'origine, & la multiplicité des cauſes d'où venoient les ſources de ces calamités. Il prétendit que le Royaume étoit expoſé aux invaſions des Princes étrangers déja en armes pour profiter de ces diviſions inteſtines; qu'il couroit les plus grands dangers par la multitude des Papiſtes répandus dans la nation, par les ſoulevements de la populace, & par la révolte d'Irlande. Il imputa ces dangers aux obſtacles qu'on rencontroit dans la réformation de l'Egliſe, à la puiſſance des Evèques, à la corruption du clergé, à l'interruption du commerce dont les Communes n'étoient

point chargées, & aux délais qu'on apportoit à ſecourir les Proteſtants d'Irlande, en faveur deſquels cette chambre avoit fait les plus grands efforts. Il ajouta que pluſieurs de ceux qui étoient actuellement à la tête de la révolte, avoient obtenus des paſſeports de Sa Majeſté : que les Communes avoient été arrêtées dans la pourſuite des délinquants : que les vaiſſeaux du Roi étoient employés à tranſporter en pays étranger ceux qui ſe déroboient par la fuitte à la juſtice du Parlement : que le Royaume étoit expoſé à une invaſion & à un ſoulèvement par le dépériſſement de la flotte & des fortifications, auſſi bien que par le défaut d'un pouvoir convenable pour régler la milice : Que les délibérations du Parlement avoient été interrompues par de violentes conſpirations, par la violation des privilèges, & par les efforts répétés pour répandre des ſemences de diviſion entre les deux chambres : que tous ces maux avoient leur origine dans les conſeils pernicieux qui ſéduiſoient Sa Majeſté : que c'étoit cette maligne influence qui avoit oc-

Charles I. An. 1642.

Charles I. An. 1642.

caſionné la guerre avec l'Ecoſſe, la révolte d'Irlande, la coruption de la religion, la perte de la liberté nationale, les horribles attentats qu'on avoit faits pour détruire l'exercice des Parlements. Il harangua ſur l'innocence & l'intégrité des Communes ſi baſſement calomniées par le parti mal intentionné, & il conjura les Lords de concourir vigoureuſememt avec elles, dans les efforts qu'elles faiſoient pour ſauver la nation. Tout lecteur intelligent peut voir aiſement que la crainte d'une invaſion étoit chimérique, & que le Royaume n'étoit menacé d'aucun autre danger que des troubles civils qu'ils fomentoient eux mêmes. Pym fut remercié ſolemnellement par l'orateur au nom des Communes, pour ſon excellente harangue, & l'on ordonna qu'elle fut imprimée & publiée. Le Roi ſe voyant accuſé d'avoir accordé des paſſeports aux rebelles, envoya un meſſage à la chambre, pour demander réparation d'une calomnie auſſi noire. Cette chambre ſoutint ce que Pym avoit avancé, & nomma pluſieurs perſonnes qui avoient obtenues des paſſeports d'Irlande: mais le

le Roi affirma qu'ils avoient été accordés pendant ſon ſéjour en Ecoſſe, & avant qu'il eut connoiſſance de l'ordre donné pour interdire l'entrée des Ports du Royaume. La chambre repliqua par une déclaration, où elle ſoutint ce que Pym avoit avancé, & elle refuſa abſolument d'accorder la ſatisfaction que le Roi demandoit.

Charles 1. An. 1642.

*Rushworth.*

XXXVII. Elles préſentent une adreſſe au Roi au ſujet de la milice.

Charles qui avoit tout à craindre de la méchanceté d'une telle faction, envoya un meſſage aux deux chambres, pour leur propoſer d'éxaminer promptement & ſérieuſement les moyens néceſſaires pour maintenir l'autorité Royale, aſſurer les revenus de la couronne, conſerver les privilèges du Parlement, les libertés & propriétés des ſujets, la ſureté de la religion Proteſtante telle qu'on la profeſſoit en Angleterre, & pour régler les cérémonies du culte Divin, de manière qu'elles ne puſſent à l'avenir cauſer aucun ſujet de diſpute. Il ajouta que tous ces objets particuliers étant rédigés & réduits en un corps, lui & le Parlement ſeroient bien mieux en état d'en juger. Il leur fit obſerver qu'il étoit aiſé de voir par toutes ſes conceſſions combien il avoit toujours

Charles I. An. 1642.

été éloigné de former aucun de ces deſſeins que les craintes & les jalouſies de quelques perſonnes lui attribuoient ; & qu'il étoit également diſpoſé à ſurpaſſer les éxemples des Princes les plus indulgents dans les graces & les faveurs qu'il accorderoit à ſes ſujets. Les Communes le remercièrent de la bonté qu'il leur marquoit : promirent de travailler ſérieuſement à ce qu'il leur propoſoit, & lui dirent qu'elles deſiroient le concours des Lords pour ſupplier Sa Majeſté de mettre la milice, la tour de Londres & toutes les autres fortereſſes du Royaume entre les mains des ſujets qui lui ſeroient recommandés par les deux chambres. Le Roi répondit à cette adreſſe, que ſi le Chevalier Jean Biron étoit jugé indigne de conſerver la Lieutenance de la tour, il lui ôteroit cette place, qu'autrement il ne pouvoit conſentir que ſes Officiers fuſſent expoſés à de tels affronts ſans les avoir mérités: qu'il ne donneroit jamais cet emploi à aucun ſujet que le Parlement eut quelque raiſon de ſoupçonner : mais qu'il vouloit s'en reſerver la nomination, comme un joyau inſéparable de ſa couronne, & un droit dont

il étoit revêtu par les loix fondamentales du Royaume : qu'à l'égard de la milice qui devoit uniquement dépendre de ſon autorité, il croyoit néceſſaire de l'établir de la façon la plus convenable pour la ſureté du Royaume, & qu'auſſi-tôt que les deux chambres auroient formé un projet fixe à ce ſujet, il leur feroit connoître ſes ſentiments, de façon à ſatisfaire ſon propre honneur & à donner à ſes ſujets toute la ſureté qu'ils pouvoient ſouhaiter. En même temps voulant leur prouver le deſir qu'il avoit de les contenter, il ôta la Lieutenance de la tour à Sir Jean Biron, & la donna à Sir Jean Connyers que les Communes lui avoient recommandé pour cet emploi.

Charles I. An. 1642.

XXXVIII. Elles préparent une ordonnance pour l'établiſſement de la milice. La Reine ſe retire en Hollande.

Malgré toute cette condeſcendance, les deux chambres lui préſentèrent une adreſſe pour le ſupplier de commettre la tour de Londres, les autres places fortes & la milice du Royaume aux perſonnes qu'ils lui propoſeroient ; & il leur dit de faire une liſte des ſujets qu'ils croyoient propres à commander dans les forteresſes & à mettre à la tête de la milice, en les aſſurant qu'il employeroit ceux

Charles I. An. 1642.

qu'ils lui recommanderoient, pourvû qu'il n'eût pas de juſtes cauſes d'excluſion. Le Parlement prépara auſſitôt une ordonnance pour le règlement de la milice, & y joignit une liſte de ceux qu'il recommandoit pour Lieutenants des Comtés, à quoi les chambres ajoutèrent une pétition, dans laquelle elles demandoient le conſentement du Roi. Charles voyant que leurs demandes augmentoient à meſure qu'il ſe rendoit à tous leurs deſirs, prévit que cette conteſtation le conduiroit à une guerre civile, & jugea qu'il étoit temps de pourvoir à ſa propre ſureté & à celle de ſa famille. Il envoya la Reine en Hollande, ſous prétexte d'accompagner la Princeſſe Marie qui ſe rendoit auprès de ſon mari le Prince d'Orange; & comme il manquoit d'argent, il lui donna quelques-uns des joyaux de la couronne pour qu'elle les vendît s'il étoit néceſſaire. Il avoit fait ſes efforts par le moyen du Comte de Newcaſtle pour s'aſſurer du magaſin de Hull, avant qu'Hotham fut chargé du commandement de cette place, & il entretenoit de ſecrettes correſpondances avec Goring, Gouverneur de

Portſmouth. En conſidérant l'état des affaires ſans partialité, on ne peut blâmer le Roi des précautions qu'il prenoit contre les deſſeins d'une faction puiſſante qui ſembloit avoir juré ſa ruine, parce que les chefs jugeoient qu'elle pouvoit ſeule les garantir de la vengeance de la Royauté offenſée. Du plus haut degré d'une Monarchie à laquelle toutes les autres puiſſances portoient envie, il étoit tombé à l'état de la plus honteuſe dépendance: dépouillé de ſa prérogative, & de tous les avantages qui peuvent faire deſirer à un Monarque d'hériter du trône de ſes ancêtres: privé de ſon honneur & de ſa réputation, ainſi que de l'amour de ſes ſujets, par les artifices les plus bas de la malice & de la calomnie: expoſé à toutes ſortes d'inſultes & de mortifications; privé de ſes amis; abandonné de ſes conſeillers; obligé de ſacrifier ſes meilleurs Miniſtres à la rage d'un parti inflexible, & de ſe ſéparer peut-être pour toujours de ce qui étoit le plus cher à ſa tendreſſe. Il voyoit encore la puiſſance Royale foulée aux pieds, la conſtitution de l'Etat altérée & renverſée, & la Hiérarchie à laquelle il

Charles I. An. 1642.

Charles I. An. 1642.

étoit attaché par les principes de conſcience, dans le plus imminent danger d'être anéantie par le fanatiſme & la frénéſie religieuſe.

XXXIX. Le Roi refuſe ſon conſentement à l'ordonnance

Lorſque l'Ordonnance fut préſentée au Roi, il leur dit: qu'étant ſur la route de Douvres avec la Reine & la Princeſſe, il ne pouvoit leur répondre ſur une affaire auſſi importante, & qu'il le feroit à ſon retour. Les deux chambres lui envoyèrent une ſeconde pétition, & il leur répondit: qu'il nommeroit des Commandants pour la milice ſuivant leur recommandation, excepté pour la ville de Londres & les autres corporations, qui par leurs chartres avoient le droit de faire cette nomination: mais qu'il ne pouvoit ſe dépouiller pour un temps indéfini d'un pouvoir dont il étoit revêtu par les loix de Dieu & des hommes pour la défenſe du peuple, & que par cette raiſon il deſiroit que cette affaire fut reglée par un acte du Parlement à la ſatisfaction de tous ſes ſujets. Les chambres votèrent que cette réponſe étoit inſuffiſante, & dreſſèrent une troiſième pétition qui lui fut remiſe à Théobalds où il s'étoit retiré. Elles lui répétoient

leurs anciens discours de jalousies, de craintes, de dangers & de pernicieux conseils, & déclaroient que s'il persistoit dans son refus, l'ordonnance passeroit par l'autorité des deux chambres; le prioient en même temps d'établir sa résidence dans quelque endroit proche de Londres, de donner ordre que son Alteſſe Royale fixât sa demeure dans le Palais de S. James, & demandoient la permission de lui faire observer que le pouvoir de régler ce qui concernoit la milice ne pouvoit être accordé à aucune communauté ou corporation sans l'autorité du Parlement. » Vous parlez, (dit le Roi dans sa réponse,) » de » jalousies & de craintes; mettez vos » mains sur vos têtes & demandez à » vous-même si je ne dois pas aussi » être troublé par des craintes & des » jalousies? » Il leur dit que sa réponse au sujet de la milice étoit tellement d'accord avec la justice & la raison qu'il ne pouvoit y rien changer : qu'il desiroit ardemment de pouvoir résider surement & honorablement auprès de son Parlement : qu'il prendroit soin de son fils de façon à remplir son devoir auprès de Dieu comme père,

Charles I. An. 1642.

Charles I. An. 1642.

& envers ſes Etats comme Roi, les aſſura ſur ſon honneur que toutes ſes penſées étoient pour donner la paix & rendre juſtice à ſes ſujets, & que pour ſa propre conſervation il s'en repoſoit ſur la bonté & la providence du Tout-puiſſant.

XL. Elle eſt publiée par les deux chambres qui préſentent à Newmarket une déclaration au Roi.

En conſéquence de cette réponſe, les Communes votèrent que le Roi avoit refuſé d'accorder les demandes des deux chambres au ſujet de la milice, & déclarèrent: que ce refus lui avoit été ſuggéré par les ennemis de l'Etat: qu'il mettoit au haſard la paix & la ſureté du Royaume: que l'éloignement de Sa Majeſté mettroit le Royaume en danger, & nuiroit aux opérations du Parlement: qu'il ſeroit fait une enquête pour connoître & punir comme ils le méritoient les auteurs de ces pernicieux avis: que les Lords ſeroient invités à concourir avec les Communes dans ces délibérations, & à nommer un committé qui ſe joindroit avec un des Communes pour délibérer ſur les meſures qu'il y avoit à prendre dans des circonſtances auſſi critiques. Enſuite les deux chambres publièrent leur ordonnance pour établir la milice ſous les ordres des

chefs qu'elles nommèrent pour les différents Comtés & corporations. Le neuf Mars, le Roi étant à Newmarket, il lui fut préſenté une déclaration des deux chambres, où elles expoſoient les motifs de leurs craintes & de leurs ſoupçons, fondés ſur un prétendu complot contre la religion & la paix du Royaume, formé par les Conſeillers pernicieux qui ſéduiſoient Sa Majeſté. Elles y imputoient la révolte d'Irlande aux intrigues des Papiſtes Anglois, ſoutenue par le Gouvernement : entroient dans le détail de toutes les violations de privilèges qu'elles avoient éprouvées, entre leſquels elles rapportoient ce que le Roi avoit dit : qu'il déſiroit ardemment de pouvoir réſider ſurement & honorablement auprès de ſon Parlement. Elles le ſupplioient d'écarter de lui ces Conſeillers qui étoient les auteurs de tous les dangers & les troubles auxquels la nation avoit été expoſée, & de venir faire ſa réſidence avec le Prince dans le voiſinage de Londres. Le Roi ainſi pouſſé juſqu'à perdre la patience, dit au committé qu'il vouloit prendre du temps pour répondre à une déclaration auſſi extraordinaire,

Charles I. An. 1642.

Charles I. An. 1642.

& auſſi peu attendue ; que Dieu feroit connoître quelque jour l'origine de tous les complots & les trahiſons, & qu'il ſeroit alors bien juſtifié aux yeux de ſon peuple. » Je vous avoue » mes craintes ( ajouta-t-il ), & je » prends Dieu à temoin qu'elles ſont » plus grandes pour la vraye religion » Proteſtante, pour mon peuple & » pour les loix, que pour mes propres » droits & ma propre ſureté : quoi- » que je puiſſe dire avec vérité que les » uns & les autres ſont également en » danger. Je prie Dieu de me traiter » moi & les miens, comme il ſait que » mes intentions ſont droites pour le » maintien de la vraye religion Pro- » teſtante, ainſi que pour l'obſerva- » tion & le ſoutien des loix du Royau- » me ». Cependant Charles ne put entendre la lecture de la déclaration ſans donner des marques évidentes d'émotion. Il l'interrompit pluſieurs fois, en s'écriant : » Que cela eſt faux ; » c'eſt un menſonge ». Lorſqu'il remit le lendemain ſa réponſe par écrit au committé, le Comte de Pembroke lui demanda s'il ne donneroit pas ſon conſentement à ce que la milice fut établie pour quelque temps ſuivant

les desirs du Parlement ? Mais il répondit avec chaleur : » Non, par » Dieu, non pas seulement une heu» re ».

Charles I. An. 1642.

XLI. Le Roi consent au bill pour exclure les Evêques d'avoir séance au Parlement & à celui pour lever des soldats par force.

On ne doit pas être surpris que la patience du Roi fut épuisée, après avoir cédé si fréquemment à ce que les chambres demandoient. Il avoit déja passé les deux bills qu'elles sollicitoient avec tant d'ardeur ; l'un pour exclure les Evêques d'avoir séance en Parlement, & l'autre pour enroller des soldats par force, & dans le message qu'il leur avoit envoyé, il leur avoit fait dire : qu'il passoit ces deux bills pour la satisfaction de son peuple, & pour lui faire connoître le desir ardent qu'il avoit de trouver quelques moyens qui pussent appaiser les troubles de la nation : qu'il feroit publier une proclamation, pour ordonner que les loix contre les réfractaires fussent éxécutées avec vigueur ; que du consentement du Parlement, il banniroit tous les Prêtres Catholiques du Royaume dans le terme de vingt jours : qu'il laisseroit aux deux chambres le soin de réformer le gouvernement & la liturgie de l'Eglise : que si le Parlement jugeoit sa présence né-

Charles I. An. 1642.

ceſſaire pour la réduction des rebelles d'Irlande, il expoſeroit volontiers ſa perſonne dans cette guerre : enfin ſur la pétition qu'il avoit reçue des habitants du Suffolk pour lui repréſenter la décadence des manufactures de drap, il recommandoit fortement aux deux chambres de prendre cette affaire en conſidération, & promettoit de concourir avec ardeur à toutes les réſolutions qu'elles pourroient prendre pour l'encouragement du commerce. Les chambres lui préſentèrent une adreſſe de remerciment pour avoir donné ſon conſentement aux deux bills; mais elles n'eurent aucun égard au ſurplus de ſon meſſage. Avant que la Reine s'embarquât pour la Hollande, elles lui avoient envoyé une députation pour ſe juſtifier ſur le bruit qui s'étoit répandu qu'elles avoient deſſein d'accuſer cette Princeſſe de haute trahiſon. Elles avoient intercepté & ouvert quelques lettres que le Lord Digby, alors à Midlebourg en Zélande écrivoit à la Reine & à Sir Louis Dives; ſur quoi elles avoient prié Sa Majeſté de n'entretenir aucune correſpondance avec ce Seigneur, con-

tre lequel elles étoient réſolues de former une accuſation comme traître à ſa patrie. Charles I. An. 1642.

Pendant toutes ces conteſtations, au ſujet de la milice, Charles informa le Parlement de la réſolution qu'il avoit priſe de paſſer en Irlande, & s'y mettre à la tête des troupes Angloiſes : mais il leur dit qu'avant d'entreprendre cette expédition, il avoit deſſein de lever une garde de deux mille hommes d'Infanterie & de deux cents chevaux dans le Comté de Cheſter & dans les Comtés voiſins ; ſur quoi il demandoit aux deux chambres qu'elles aſſignaſſent un fond pour leur ſubſiſtance. Soit qu'elles cruſſent réellement que le Roi avoit formé ce deſſein, ou qu'elles penſaſſent que ſon intention fut de faire tomber ſur eux l'odieux du refus, elles lui préſentèrent une adreſſe, dans laquelle elles lui exposèrent les raiſons qui les empêchoient de lui accorder ſa demande : en lui déclarant : que s'il levoit ces troupes ſans leur conſentement, elles interpréteroient ſa conduite comme un deſſein d'inſpirer la terreur au peuple, & employeroient tous leurs efforts pour écarter les forces qu'il au-

XLII. Il propoſe de marcher en perſonne contre les rebelles d'Irlande.

Charles I. An. 1642.

roit ainſi raſſemblées. Les chambres proteſtèrent en même temps que ſi le Roi s'abſentoit du Royaume, elles n'obéiroient point aux Commiſſaires ou Régents qu'il nommeroit pour ſon abſence; mais qu'elles le gouverneroient conformément aux loix & au ſerment de fidélité que les membres avoient prêté. Le Roi dans ſa réponſe à cette adreſſe réfuta tous leurs arguments, ſur quoi elles publièrent une réplique: mais cette affaire n'eut pas d'autres ſuites, & il paroît que le Roi n'eut jamais réellement intention de ſortir d'Angleterre. L'animoſité entre ce Prince & la majeure partie des deux chambres étoit devenue ſi enflammée, que chaque parti regardoit la guerre civile comme inévitable, & faiſoit ſes efforts par ſes appels au public pour en rejetter le blâme ſur l'autre.

XLIII. Réſolutions arbitraires des deux chambres au ſujet de la milice.

Si Charles avoit cédé à accorder la milice pour un temps limité, il eſt vraiſemblable que ſes adverſaires auroient été fort embarraſſés dans la conduite qu'ils auroient eu à tenir enſuite: mais ils prirent ſoin d'enflammer ſon reſſentiment par les termes durs qu'ils inſérèrent dans leurs adreſſes, & il n'étoit pas encore tellement au dépour-

vû, qu'il fut dans l'abſolue néceſſité de ſe livrer totalement à la merci de ſes ennemis. Le quinze Mars il envoya un meſſage aux deux chambres pour leur déclarer que ſon deſſein étoit de réſider pendant quelque temps à York, & pour leur recommander d'apporter une ſérieuſe attention aux affaires d'Irlande. A l'égard de la milice, il obſerva que de même qu'il avoit toujours été très attentif à maintenir leurs privilèges, il eſpéroit qu'elles ne violeroient pas ſes droits, dont un des articles les plus fondamentaux portoit que ſes ſujets ne ſeroient pas obligés d'obéir à aucune ordonnance, ſans qu'elle fut munie de ſon conſentement. Le lendemain, les Communes avec l'approbation de la chambre Haute, votèrent : qu'elles perſiſtoient dans leurs délibérations précédentes touchant la milice : que l'abſence du Roi mettoit obſtacle à ce qui concernoit les affaires d'Irlande : que lorſque le Parlement, cour ſuprême du Royaume déclaroit que quelque acte étoit une loi, perſonne ne devoit mettre en queſtion ni contredire ſes ordres, & qu'une défenſe de lui obéir étoit une violation manifeſte de ſes

Charles I. An. 1642.

*Clarendon.*

*Rushworth.*

Charles I. An. 1642.

privilèges : qu'il ſeroit établi un committé des deux chambres pour examiner quels étoient les auteurs du dernier meſſage qu'elles avoient reçu de Sa Majeſté : que ceux qui avoient conſeillé au Roi de s'abſenter du Parlement étoient des ennemis de la paix du Royaume, & qu'on pouvoit les ſoupçonner avec juſtice de favoriſer la rébellion d'Irlande. Les Lords votèrent : que l'ordonnance pour la ſureté du Royaume n'étoit point contraire au ſerment de fidélité : que les commiſſions du grand ſceau données aux Lieutenants des Comtés étoient nulles & irrégulières : & que tout officier qui éxerceroit quelque autorité ſur la milice en vertu de ces commiſſions, ſeroit réputé perturbateur du repos public. Les deux chambres concoururent pour voter : que le Royaume étant dans un danger manifeſte de la part des ennemis étrangers, auſſi bien que des Papiſtes mal intentionnés répandus dans ſon ſein, il étoit d'une néceſſité abſolue de le mettre en état de défenſe : que les deux chambres s'étoient adreſſées au Roi pour lui demander d'établir la milice de la façon qu'elles l'avoient jugé convena-

ble; mais qu'il avoit refuſé ſon conſentement : que dans le cas d'un extrême danger & du refus du Roi, l'ordonnance publiée par les deux chambres, touchant la milice étoit obligatoire pour le peuple, ſuivant les loix du Royaume : & que les Lieutenants des Comtés nommés par les deux chambres en recevroient leurs ordres pour l'éxercice de leurs emplois. Cette conduite étoit un nouvel acte de l'uſurpation la plus marquée de la part des deux chambres, qui n'avoient nulle ombre de droit par aucune loi, coutume ni conſtitution de s'arroger une telle autorité, ni même de prendre le nom de Parlement ſans le concours du Roi qui eſt le chef de ce corps. Il n'y auroit eu que le danger le plus imminent pour l'Etat qui eut pu leur ſervir d'excuſe, & il n'y en avoit d'autre alors que celui qu'elles excitoient elles-mêmes.

Charles I. An. 1642.

XLIV. Grandes conteſtations ſur cette affaire.

Quelque temps après ces réſolutions, elles reçurent une déclaration du Roi, en réponſe à celle qu'elles lui avoient préſentées à Newmarket. Avant qu'elle fut remiſe aux deux chambres, elles avoient fini une adreſſe par forme de réplique à la ré-

Charles I. An. 1642.

ponſe que le Roi avoit faite alors à leur committé, & il leur envoya auſſi ſa replique à leur dernière remontrance. Toutes leurs adreſſes étoient remplies d'inſinuations odieuſes contre la mauvaiſe conduite du miniſtère dans les commencements du règne de Sa Majeſté, avec des récapitulations envenimées de tout ce qu'elles regardoient comme des violations de leurs privilèges, des répétitions continuelles de leurs craintes & de leurs jalouſies ſur les complots & les invaſions des Papiſtes; & elles continuoient avec la perſévérance la plus obſtinée à demander le conſentement du Roi pour toutes les propoſitions qu'elles jugeoient à propos de faire contre ſa perſonne & ſon gouvernement. Au contraire l'eſprit de candeur, de ſincérité, d'innocence opprimée & de bon ſens ſe faiſoit remarquer dans toutes les réponſes du Roi. Il reconnoiſſoit avec franchiſe les erreurs de ſa première conduite: leur repréſentoit qu'il l'avoit bien réparée par les conceſſions qu'il leur avoit faites, réfutoit les calomnies atroces qu'on avoit inventées à ſon préjudice: expliquoit ſes raiſons pour refuſer de conſentir

aux demandes du Parlement, & marquoit le plus ardent desir de faire le bonheur de ses sujets. » Si vous pen- » sez (disoit-il dans sa dernière ré- » ponse) que vous avez le droit de » demander tout ce qui vous plait, » & dans les termes que vous jugez à » propos d'employer, & que nous ne » puissions le refuser ni vous exposer » les raisons de notre refus, sans être » accusés de violer vos privilèges, ou » d'avoir été conseillés par les enne- » mis du Royaume & les fauteurs de » la rebellion d'Irlande, ainsi qu'on » le voit dans vos délibérations sur » notre message, dattés d'Hunting- » ton, vous réduirez nos droits à très » peu de chose. Pour parler en véritable Anglois, c'est nous ôter la liberté » de parler, ce qui seroit une injus- » tice, quand même nous serions du » nombre des sujets : mais étant votre » Roi, nous laissons à d'autres à don- » ner le nom qui convient à une telle » conduite ». Les deux chambres prétendant se faire un mérite de leur condescendance, passèrent un bill pour établir la milice de la façon que le Roi l'avoit recommandé au Parlement : mais lorsqu'il lui fut présenté,

Charles I. An. 1642.

*Rushworth.*

Charles I. An. 1642.

il refusa de donner son consentement, sur ce qu'il étoit exclus lui-même d'avoir aucune part dans ce réglement. Il leur exposa les raisons qui l'empêchoient de le donner, les chambres répondirent par une déclaration, & il repliqua sur leur réponse. Ensuite elles ordonnèrent que leur réglement fut mis à éxécution : le Roi publia une proclamation pour défendre à toutes personnes d'éxécuter cette ordonnance, sous peine d'être déclarés perturbateurs de la paix publique : & le Parlement fit une nouvelle déclaration pour défendre de son côté à tous les sujets d'obéir à la proclamation du Roi, comme étant contraire aux loix du Royaume.

XLV. Sir Jean Hotham refuse au Roi de le recevoir dans Hull.

Lorsque Charles se retira dans le Nord, les deux chambres soupçonnèrent qu'il avoit formé le dessein de se rendre maître de Hull, & lui présentèrent une petition pour demander que le magasin fut transporté de cette place dans la tour de Londres. Le Roi répondit qu'il ne pouvoit consentir à leur requête, à moins qu'il ne sut dans quelle intention elles lui faisoient cette demande, & il leur déclara que si elles entreprenoient de transporter ce ma-

gasin sans ses ordres, il regarderoit cette conduite comme une violation manifeste de ses droits. Malgré cette déclaration & une pétition présentée par les Gentilshommes du Comté d'York, pour demander que le magasin ne fut pas transporté, le Parlement en fit déposer la plus grande partie dans la tour. Charles avoit certainement dessein de se rendre maître de Hull & de s'emparer des armes qu'il avoit achettées de son propre argent, & cette démarche dans la circonstance où il se trouvoit étoit non-seulement excusable, mais même nécessaire pour sa propre sureté. Le vingt-trois Avril, il se présenta devant les portes de Hull, accompagné de trois cents chevaux, & en demanda l'entrée, qui lui fut refusée par le Gouverneur Sir Jean Hotham, qui parut sur le rempart, & dit au Roi, qu'il ne pouvoit recevoir Sa Majesté avec une suite aussi nombreuse, sans trahir la confiance que le Parlement avoit eue en lui: mais qu'il pourroit entrer, accompagné seulement de douze personnes. Le Roi consentit à renvoyer sa suite, à l'exception de trente hommes. Hotham le refusa: Charles ordonna à deux

Charles I. An. 1642.

Charles I. An. 1642.

hérauts de le proclamer traître, & ſe retira à Beverley, où il paſſa la nuit. Le lendemain Hotham fut encore ſommé d'ouvrir les portes, avec promeſſe de pardon pour ſa première déſobeiſſance: mais il demeura inflexible, & Charles retourna à York très chagrin de ce contretemps. Il demanda réparation de cette inſulte au Parlement, fit voir par les loix que le Roi étoit chargé de la défenſe du Royaume, ainſi que des garniſons & des magaſins, & réclama particulièrement celui de Hull, qui avoit été achetté à ſes propres frais. Le Parlement ſoutint que Hotham avoit fait ſon devoir, prétendant que les loix avoient commis les forts & les magaſins du Royaume au Souverain, comme un dépôt pour être employé à la conſervation & non à la ruine du peuple. Cette conteſtation occaſionna un grand nombre de meſſages, de déclarations, de réponſes & de repliques, & les amis du Roi firent leurs efforts pour ſe rendre maîtres de Hull, par les correſpondances qu'ils entretenoient avec un officier de la garniſon: mais celui-ci en avertit le Gouverneur qui en donna avis aux deux chambres.

Cette entrepriſe avoit été conduite par un Gentilhomme, nommé Beckwyth, qui la voyant manquée, ſe retira à York, où les deux chambres envoyèrent un meſſager d'Etat pour le mettre en priſon: mais le Roi ne voulut pas lui permettre d'éxécuter ſes ordres. Charles I. An. 1642.

XLVI. On ſe prépare des deux côtés à la guerre.

Charles voyant qu'il n'y avoit plus d'eſpérance d'accomodement, commença à ſe préparer ſérieuſement à la guerre. Il avoit déja gagné Goring, Gouverneur de Portſmouth, & la Reine qui étoit en Hollande y avoit achetté une grande quantité d'artillerie, d'armes & de munitions. Le Comte de Northumberland, Lord grand Amiral étant vieux & infirme, le Roi donna le commandement de la flotte à Sir Jean Pennington, dévoué à ſes intéreſts, mais les chambres firent une remontrance contre ce choix, & dans un écrit qu'elles donnèrent au Lord Garde des ſceaux Littleton, qui ſe rendit alors auprès du Roi à York, elles demandèrent que Sa Majeſté nommât le Comte de Warwick pour commander la flotte. Charles irrité de cette demande, *Clarendon. Rushvvorth.*

Charles I. An. 1642

ainſi que des termes peu reſpectueux dans leſquels elle étoit conçue, refuſa d'y conſentir: cependant Warwick réuſſit à uſurper le commandement par les intrigues du Parlement, & le crédit de Northumberland dont il étoit favoriſé. Les deux chambres commencèrent à faire éxécuter leur ordonnance touchant la milice, & les anciennes compagnies de Londres firent la revue en leur préſence. Elles envoyèrent des députés à York, ſous prétexte d'un meſſage au Roi, au ſujet de Hull & de la milice: mais lorſqu'il les eut congédiés avec ſa réponſe, ils lui déclarèrent qu'ils avoient ordre de demeurer dans cette ville, où ils ſe mirent à eſpionner ſa conduite. Pour décréditer les actes de ſes adverſaires, le Roi donna ordre à tous les amis qu'il avoit dans les deux chambres de ſe retirer du Parlement, & de ſe rendre auprès de ſa perſonne. Un grand nombre obéirent d'autant plus volontiers que leurs vies étoient continuellement en danger par l'inſolence de la populace, & par la violence des membres qui influoient ſur cette multitude.

Le

Le Roi assembla les possesseurs des fiefs du Comté d'York, & protesta dans une harangue publique qu'il s'étoit retiré dans le Nord pour entretenir la paix dans cette partie de son Royaume, non pour en faire le théâtre de la guerre, comme on l'en avoit faussement accusé. Il dit que les deux chambres avoient envoyé les députés pour le braver jusqu'à York : que puisqu'elles lui avoient ôté son magasin de Hull, avoient commencé à éxécuter leur ordonnance au sujet de la milice, & avoient donné leur approbation à la trahison de Sir Jean Hotham, il ne pouvoit douter plus longtemps que sa personne ne fut exposée au danger le plus imminent. Que par cette raison il avoit résolu de se choisir une garde, & demandoit leur approbation & leur assistance. Quoique les Gentilshommes de cette Province fussent en général peu affectionnés au Roi, & qu'un grand nombre de mécontents fut mêlé parmi eux, que ces derniers guidés par le committé des deux chambres présentassent des pétitions pour s'opposer au projet du

Charles I. An. 1642.

XLVII. Le Roi lève des gardes pour sa propre défense.

Charles I. An. 1642.

Roi, il fut cependant approuvé par la majeure partie : On forma auſſi-tôt une compagnie de Gardes du Corps compoſée de Gentilshommes qui s'engagèrent volontairement pour ce ſervice, ſous les ordres du Prince de Galles, & un régiment de vieilles troupes eut ordre de ſe rendre à ſes drapeaux ſans perdre de temps.

*Fin du Tome douzième.*

SSN
613754
Biblioteca Nazionale V. E. III. Napoli

# TABLE
## DES MATIERES
### Contenues dans ce douzième Volume.

A

*ABBOT* eſt nommé Archevêque de Cantorbery, 65. Il s'oppoſe à la tolérance en faveur des Catholiques, 158. Il eſt déclaré ſuſpens, 210. Sa mort, 259.
*Anne*, Reine d'Angleterre, femme de Jacques I. arrive d'Ecoſſe, 15. Sa haine contre le Comte de Sommerſet, 87. Sa mort, 118.

B.

*BACON*, Procureur Général d'Angleterre, 44. Il eſt nommé Chancellier: Son caractère, 97. Ses malverſations, 132. Sentence rendue contre lui, 133.
*Banckroſt* (Richard) Archevêque de Cantorbery, ennemi des Puritains, 25.
*Briſtol* (le Comte de) Ambaſſadeur d'Angleterre en Eſpagne, 161. Il eſt rappellé, 163. Buckingham fait ſes efforts pour le rendre odieux, 165. Il eſt arrêté, 172. Le Roi le fait accuſer en Parlement, 201. Il accuſe Buckingham, *ibid.* Il eſt remis en liberté, 215.
*Buckingham* (Georges Villiers, Marquis de) eſt chargé de titres & d'honneurs par Jacques I. 103. Il détermine le Prince de Galles à paſſer en Eſpagne, 154. Il accompagne le Prince en Eſpagne, 156. Il eſt créé Duc, 158. Il donne un démenti au Miniſtre d'Eſpagne, 159. Il fait rompre le mariage, 160. Il eſt accuſé par

l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, 168. Il conduit Henriette de France en Angleterre, 184. Plaintes contre lui dans la Chambre des Communes, 187. Il eſt accuſé par le Comte de Briſtol & par les Communes, 201. Il eſt nommé Chancellier de l'Univerſité de Cambrigde, 203. Origine de ſa haine contre la France, 211. Il eſt nommé Amiral, 212. Il fait une expédition imprudente dans l'Iſle de Ré, 213. Il eſt aſſaſſiné, 233.

C.

*Catholiques* (les) préſentent une pétition à Jacques I. pour la tolérance, 22. Acte ſévère porté contre eux, 43. Jacques I. les favoriſe, 148. Ils ſe révoltent en Irlande, 368.

*Cécil* (Robert) eſt reçu gracieuſement par Jacques I. 9. Il eſt nommé Comte de Montgomery, 11. Il gagne la confiance du Roi, 12. Il eſt nommé Grand Tréſorier & Comte de Salisbury, 50. Sa mort, 74.

*Charles* fils de Jacques I. revient d'Ecoſſe en Angleterre, 15. Il eſt nommé Prince de Galles, 98. Projets de mariage pour ce Prince, 99. Il traverſe la France pour ſe rendre incognito en Eſpagne, 156. Rupture du mariage, 161. Il s'empare de l'eſprit de ſon Père, 163. Projet de mariage avec Henriette de France, 173. Il ſuccède à ſon père ſous le nom de

*Charles I.* 183. Son mariage avec Henriette de France, 184. Hoſtilités contre l'Eſpagne, 190. Son couronnement, 191. Il fait la guerre à la France, 212 Il donne ſon conſentement à la pétition de droit, 228. Il fait la guerre à la France & à l'Eſpagne, 243. Il eſt couronné en Ecoſſe, 256. Il y envoye un haut Commiſſaire, 278. Il ſe prépare à faire la guerre aux Ecoſſois, 285. Accommodement, 288. Il eſt forcé d'acquieſcer aux demandes des Parlements d'Angleterre & d'Ecoſſe, 337.

Il consent à la condamnation du Comte de Strafford, 346. Il se rend à Edimbourg, 356. Son retour à Londres, 378. On lui présente la remontrance, *ibid.* Il fait accuser de haute trahison six membres du Parlement, 389. Animosité du peuple contre lui, 394. Il se désiste de l'accusation, 397. Il veut se mettre à la tête des troupes contre les révoltés d'Irlande, 421. Il se prépare à la guerre contre les Communes, 431.

*Charles* fils de Charles I. Sa naissance, 246.

*Communes* (les) d'Angleterre accusent le Duc de Buckingham, 201. Vivacité de leur opposition contre les demandes de Charles I. 219. Elles présentent la pétition de droit, 225. Violences qu'elles exercent contre les Ministres & les partisans du Roi, 324. Elles lui présentent la remontrance, 378. Elles accusent douze Evêques, qui sont mis à la Tour, 388. Cinq de leurs membres sont accusés par le Roi, 389. Elles accusent le Procureur Général, 398. Elles reçoivent des pétitions contre le Roi, 404. Elles s'opposent à ce que le Roi passe en Irlande, 422. Elles se préparent à la guerre contre le Roi, 431.

E.

*Ecossois* protestent contre la liturgie Anglicane, 275. Ils composent le Covenant, 276. Ils se préparent à faire la guerre au Roi, 285. Ils défont les troupes Royales à Newborn, 304. Négociation à Ripon, 309. Ils acquièrent un grand crédit en Angleterre, 335.

*Elisabeth* fille de Jacques I. son arrivée en Angleterre, Elle épouse l'Electeur Palatin, 72.

F.

*Frédéric* Electeur Palatin, épouse Elisabeth fille de Jacques I. 72. Il est nommé Roi de Bohème par le parti protestant, 119. Son beau-père désaprouve sa conduite, 120. Il est défait

& chaſſé de ſes Etats, 126.

G.

*GRÉGOIRE XIV.* Pape écrit au Prince de Galles pour l'exhorter à embraſſer la Religion Catholique, 157. Conditions ſous leſquelles il accorde la diſpenſe pour le mariage de ce Prince, *ibid.* Sa mort, 159.

H.

*HENRI IV.* Roi de France, fait un traité avec Jacques I. 18. Il eſt aſſaſſiné par Ravaillac, 63.

*Henri*, fils de Jacques I. revient d'Ecoſſe en Angleterre, 15. Il eſt nommé Prince de Galles, 61. Sa mort, 72.

*Henriette* de France. On projette ſon mariage avec le Prince de Galles, 173. Articles de ce mariage, 174. Elle arrive à Douvres, 184. Son couronnement, 191. Elle ſe retire en Hollande, 412.

J.

*JACQUES I.* eſt proclamé Roi d'Angleterre, 7. Il défend aux étrangers de l'approcher, 9. Sa conduite deſpotique, 10. Il ne veut point être vû du peuple, 14. Il conclut des traités avec la France & l'Eſpagne, 18. Il découvre la conſpiration des poudres, 36. Il reçoit le Roi de Dannemark, 44. Il fait un traité avec les Provinces unies, 52. Il entre dans des diſputes Théologiques, 68. Il ſe conduit prudemment à l'égard de l'Irlande, 70. Il établit les Baronets, 83. Il ſe laiſſe guider par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, 99. Il rend les places de ſureté aux Hollandois, 102. Il fait un voyage en Ecoſſe, 105. Mécontentement des Ecoſſois, 107. Il revient à Londres, 108. Mécontentement des Anglois, 114. Il eſt mépriſé des étrangers, 146. Il met en liberté les Prêtres Catholiques, 148. Il conſent à ce que ſon fils paſſe incognito en Eſpagne, 154. Il conſent aux conditions propoſées par le Pape, 158. Rupture du mariage projetté avec l'Eſpagne,

162. Sa mort & ſon portrait, 177.
*Jacques Stuart*, Duc d'York : Sa naiſſance, 261.

L.

*LAUD*, Evêque de Bath, & Wells, couronne Charles I. ſuivant le rit Romain, 191. Il devient Evêque de Londres, 238. Il eſt nommé Archevêque de Cantorbery, 260. Il eſt accuſé en Parlement & mis à la Tour, 324.
*Louis XIII.* Roi de France ſuccède à ſon Père Henri IV. 63.

M.

*MARIE*, Princeſſe d'Angleterre, épouſe le Prince d'Orange, 412.
*Maurice*, Stathouder des Provinces unies. Sa fermeté pour les faire reconnoître Etat indépendant, 49. Ses ſuccès dans les Pays-Bas, 187. Il eſt aſſaſſiné, 264.
*Maurice*, Prince d'Orange, fils du précédent ſuccède à ſon gouvernement des Pays-Bas, 264. Il épouſe la Princeſſe Marie, 412.

P.

*PHILIPPE III.* Roi d'Eſpagne envoye une Ambaſſade pour complimenter Jacques I. 17. Il reconnoît les Provinces unies pour Etat libre, 54. Sa mort, 135.
*Philippe IV.* Roi d'Eſpagne, ſuccède à ſon Père, 135. Il ſe détermine à marier ſa fille au Prince de Galles, 152. Il le reçoit avec de grands honneurs, 156. Rupture du mariage, 162.
*Poudres* (conſpiration des) Hiſtoire de cette fameuſe conjuration, 33. Elle eſt découverte, 36. Les conſpirateurs ſont pris, 39. leur éxécution, 40.
*Puritains* préſentent une pétition à Jacques I. pour demander la tolérance, 22. Leurs Plaintes contre l'Egliſe Anglicane, 24. Leur parti s'accroît de jour en jour, 31. Ils veulent paſſer en Amérique, 51. Ils ſe déclarent contre Jacques I. 145. Ils ſont perſécutés par Charles I. 253. Ils prennent le deſſus dans la Chambre des Communes, 315

*Pym*, fameux Puritain eſt empriſonné, 145. Sa harangue emportée contre le Roi, 317. Il accuſe le Comte de Strafford, 322. Son caractère, 629. Harangue violente qu'il fait aux Communes, 406.

R.

*Raleigh* (Walter) eſt reçu froidement de Jacques I. 12. Il entre dans une conſpiration, 19. Il eſt condamné, & l'on ſurſeoit à ſon éxécution, 21. Il eſt envoyé en Amérique, 109. Il eſt décapité, 112.

*Rocheſter* (le Comte de) Ses commencements : il devient favori de Jacques I. 67. Il devient amoureux de la Comteſſe d'Eſſex, 75. Elle l'engage à perdre ſon ami Overbury, 78. Il fait caſſer le mariage de la Comteſſe, & l'épouſe enſuite, 80. Il fait périr Overbury, 81 Déclin de ſa faveur, 90. Il rejette les avances de Villiers, 93. Il eſt mis à la Tour, 94. Lui & ſa femme ſont condamnés à mort pour le meurtre d'Overbury, 95. Ils obtiennent leur grace ; leur amour ſe change en haine, *ibid.*

S

*Sommerset* (le Comte de) favori de Jacques I. *Voyez Rocheſter.*

*Strafford* (le Comte de) Animoſité des Ecoſſois contre lui, 306. Il eſt accuſé par les Communes, 322. Il eſt mis à la tour, *ibid.* Articles d'accuſation contre lui, 339. Ses défenſes, 341. Son exécution, 349

T

*Testes-rondes*, origine de ce nom donné à la populace oppoſée au Roi Charles I. 386

V

*Villiers.* (Georges) Ses commencements, 89. La Reine le recommande à Jacques I. qui le fait Gentilhomme de ſa Chambre, 90. Il devient favori du Roi, 97. Il eſt nommé Duc de Buckingham, 103. *Voyez Buckingham.*

*Urbain* XIII. eſt élu Pape, 159.

*Fin de la Table du Tome XII.*

# *Errata pour le Tome XII.*
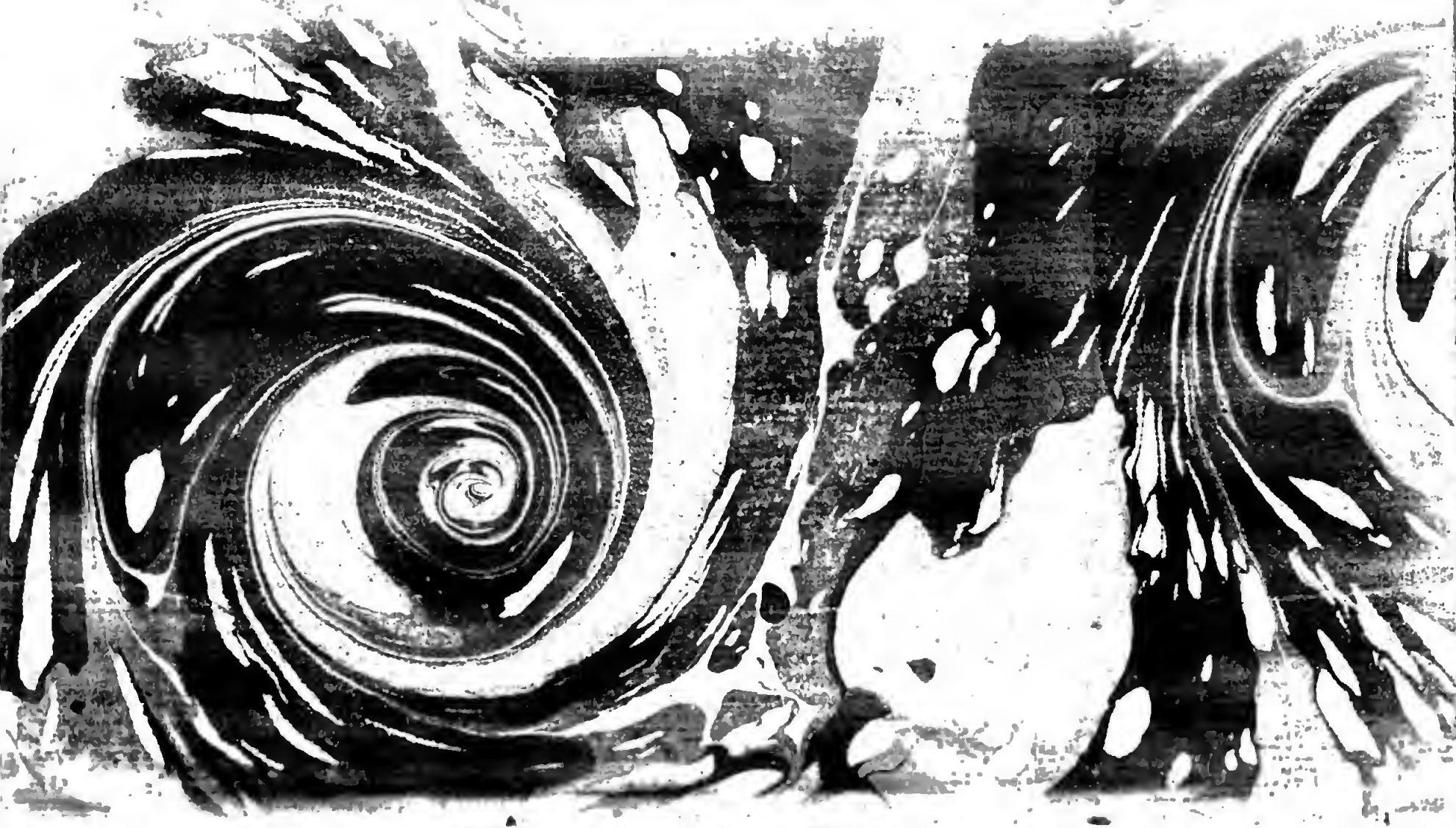
Page 11. ligne 22. Serétaire, *lisez* Secrétaire.
Pag. 30. lig. 15. ils, *lis.* ſes membres.
Pag. 32. lig. 3. *à fine*, perdu, *lis.* perdus.
Pag. 44. lig. dernière, qu'ils, *lis.* qu'elles.
Pag. 45. lig. 1. s'ils, *lis.* ſi elles.
Pag. 68. lig. 2. inadmiſſibilité, *lis.* inamiſſibilité.
Pag. 155. lig. 19. après Baby, *mettez*, une *.
Pag. 182. lig. 14. Covenentaires. *lis.* Covenantaires.
Pag. 227. lig. 20. Duc de, *lis.* le Duc de.
Pag. 316. lig. 7. Hiearchie, *lis.* Hiérarchie.
Pag. 334. en marge, au lieu de, l'Archevêque Laud eſt auſſi accuſé, *mettez*, Grande popularité des Ecoſſois.
Pag. 361. lig. 3. *à fine*, ed, *lis.* de.
Pag. 405. lig. 4. *à fine*, du parti, *ſupprimez* la virgule.
Pag. 411. lig. 6. *à fine*, qu'ils, *lis.* qu'elles.
*ibid.* lig. 4. *à fine*, qu'ils, *lis.* qu'elles.
Pag. 412. lig. 1. qu'ils, *lis.* qu'elles.